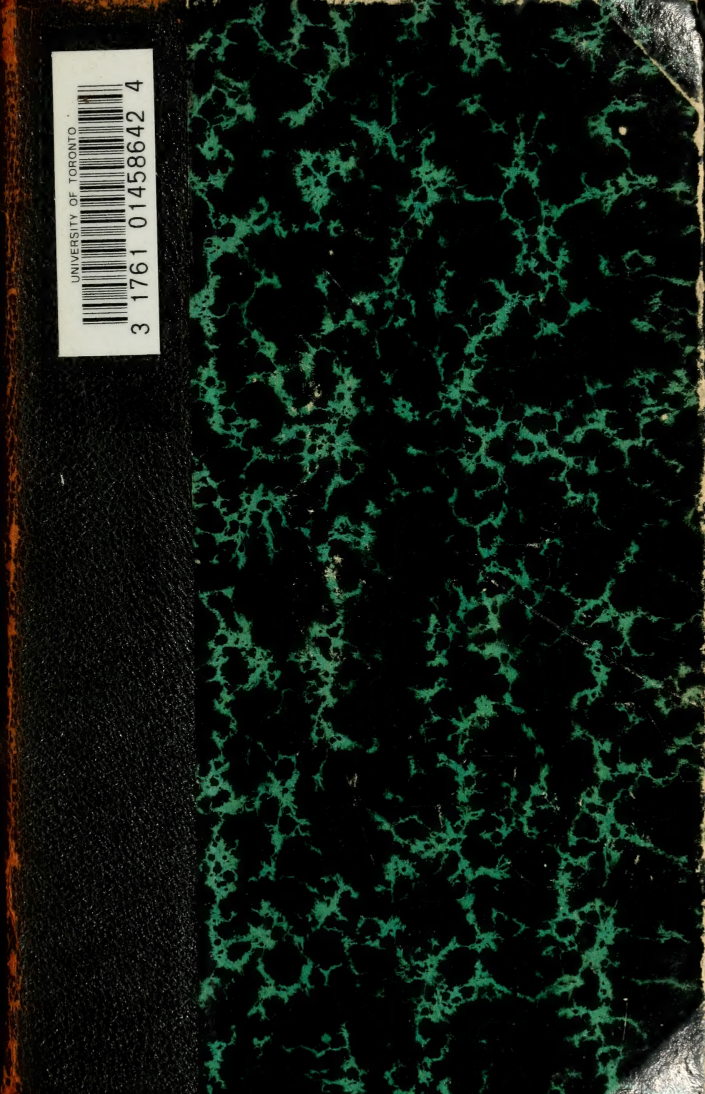

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01458642 4





CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

de la Guerre

POUR LA FRANCE

ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Conséquences Economiques de la Guerre pour la FRANCE

PAR

Edmond THÉRY

DIRECTEUR DE *L'ÉCONOMISTE EUROPÉEN*

PRIX : 7 FRANCS

PARIS
BELIN FRERES, LIBRAIRES-EDITEURS
8, RUE FEROU, 8
A l'angle de la rue de Vaugirard, 50

1922

OUVRAGES DE M. Edmond THÉRY

	Fr.
Sous l'Uniforme (1 vol., librairie Calmann-Lévy), 1879. .	3.50
La Question du Gaz à Paris (1 vol., *Grande Encyclopédie*), 1882	4 »
Les Réformes économiques nécessaires (1 vol., Jules Lévy, éditeur), 1886	3 »
La Concurrence du Saint-Gothard et le Chemin de fer de jonction (Rapport au Ministre du Commerce, 1887), et les *Conséquences du Percement du Simplon* (Rapport au Ministre du Commerce, 1888) (1 vol., *Economiste Européen*), réédition de 1905	3.50
La Question de l'Argent aux Etats-Unis en 1893 (Broch., *Economiste Européen*), 1893	1 »
La Crise des Changes : La baisse de l'Argent et ses conséquences. — La situation monétaire du Monde. — Le Bimétallisme universel (1 vol., *Economiste Européen*), 4ᵉ édition, 1894	3 »
Histoire des Grandes Compagnies de Chemins de fer français, dans leurs rapports financiers avec l'Etat (1 vol., *Economiste Européen*), 6ᵉ édition, 1894. . . .	3 »
La Serbie : Histoire, Economie, Finances (1 vol., *Economiste Européen*), 3ᵉ édition, 1895	1.50
Les Fonctions de la « Banque de France » (1 vol., *Economiste Européen*), 5ᵉ édition, 1895	1.50
Réfutation des Objections présentées contre le « Bimétallisme international » (1 vol., *Ligue bimétallique française*), 4ᵉ édition, 1896	2.50
Les Valeurs mobilières en France (1 vol., *Economiste Européen*), 4ᵉ édition, 1897	2.50
Europe et Etats-Unis d'Amérique, avec préface de M. Marcel Dubois (1 vol., librairie Ernest Flammarion), 2ᵉ édition, 1899	3.50
Faits et Chiffres (Questions économiques d'actualité) (1 vol., *Economiste Européen*), 1899	2.50
La France économique et financière pendant le dernier quart de siècle (1 vol., *Economiste Européen*), 3ᵉ édition, 1900	3.50

Le Problème du Change en Espagne (1 broch., *Economiste Européen*), 1901. . . . . 1.50
Le Péril Jaune, avec préface de M. d'Estournelles de Constant (1 vol., librairie Félix Juven), 4ᵉ édit., 1901 . 3.50
Histoire économique de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Etats-Unis et de la France (1 vol., *Economiste Européen*), 5 édition, 1902. . . . . 3.50
Situation économique et financière de l'Italie (1 vol., *Economiste Européen*), 3ᵉ édition, 1903 . . . . . . 3.50
La Paix armée, avec préface de M. Eugène Etienne (1 broch., *Economiste Européen*), 1903 . . . . 1.50
Projet de Réforme monétaire et de création d'une Banque d'émission au Brésil (1 broch., *Economiste Européen*), 1904. 1.50
La Grèce actuelle (1 vol., *Economiste Européen*), 2ᵉ édition, 1905 . . . . 3.50
Le Septennat de M. Emile Loubet au point de vue économique (1 broch., *Economiste Européen*), 1906 . . 1.50
L'Egypte nouvelle au point de vue économique et financier (1 vol., *Economiste Européen*), 4ᵉ édition, 1907. . 3.50
Situation économique et financière du Japon après la guerre de 1904-1905 (1 vol., *Economiste Européen*), 3ᵉ édition, 1907. . . . . 3.50
Les Progrès économiques de la France, avec préface de M. Paul Cauwès (1 vol., *Economiste Européen*), 8ᵉ édition, 1908 . . . . 3.50
Les conditions de l'exploitation minière au Transvaal, en 1904-05 et la Question de l'or (1 broch., *Economiste Européen*), 1909 . . . . 1.50
La Banque de France de 1897 à 1909 (1 broch., *Economiste Européen*), 1910. . . . . 1.50
La Fortune publique de la France (1 vol., librairie Ch. Delagrave, Paris), 1911 . . . . 3.50
L'Europe Economique (1 vol., *Economiste Européen*), 4ᵉ édition, 1911 . . . . 3.50
La Réforme des Bourses de commerce (Rapport général de la Commission), 1912 . . . . »
La Roumanie : Sa situation économique et financière (1 broch., *Economiste Européen*), 1913. . . . . . . 1.50
Un Grave Danger monétaire pour les pays prêteurs (1 broch., *Economiste Européen*), 1913 . . . . 1.50
La Transformation économique de la Russie (1 vol., *Economiste Européen*), 6ᵉ édition, 1914 . . . . . 3.50
Les Problèmes Economiques de la Guerre (1 vol., librairie Belin frères, Paris), 4ᵉ édition, 1916 . . . . . 3.50
Les Richesses Economiques de l'Alsace-Lorraine, avec préface de M. le général Bourgeois (1 vol., *Economiste Européen*), 3ᵉ édition, 1920. . . . . 5 »

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES

de la Guerre

POUR LA FRANCE

AVANT-PROPOS

Le bilan des dommages matériels que la guerre de 1914-1918 *a fait subir à la France est impossible à établir d'une manière exacte, car aucune statistique ne saurait chiffrer en numéraire les pertes individuelles et les suppressions d'existences humaines.*

Mais on peut calculer le déficit de la production économique française entre 1913 *et* 1920, *c'est-à-dire la diminution survenue dans notre rendement agricole et industriel pendant cette période de sept années. C'est ce que nous allons essayer de faire en nous servant à la fois de nombreux articles publiés dans l'*Economiste Européen *et des travaux de la Commission centrale d'études relatives au coût de la vie, instituée le* 19 *février* 1920, *par le ministère du Travail.*

Les causes principales qui ont le plus contribué à réduire notre production nationale sont :

1° *L'invasion ennemie et l'occupation permanente, totale ou partielle, de dix de nos plus riches départements, occupation qui, par rapport à cette production, a eu pour effet de nous priver: de* 20 0/0 *de notre blé ; de* 27 0/0 *de notre avoine ; de* 76 0/0 *de nos betteraves sucrières ; de* 48 0/0 *de notre houille ; de* 81 0/0 *de notre minerai de fer ; de* 64 0/0 *de notre fonte ; de* 58 0/0 *de notre acier ; de* 55 0/0 *de notre verrerie ; de* 50 0/0 *de nos produits textiles, etc...*

2° *La mobilisation générale qui, pendant quatre années consécutives, a retiré du travail producteur la presque totalité des hommes de* 19 *à* 50 *ans, soit environ* 8 *millions d'individus, sur lesquels près de* 2 *millions et demi, tués ou grands blessés, ne retourneront plus à la terre ou à l'usine.*

Nous avons retrouvé, vers la fin de 1918, *nos départements envahis systématiquement dévastés par les armées allemandes : combien s'écoulera-t-il d'années avant leur remise en état de production d'avant-guerre ? Et combien faudra-t-il de générations pour regagner les effectifs paysans, ouvriers et employés dont la France disposait au* 1er *août* 1914 ?

Parmi les causes secondaires, nous citerons : la loi du 23 *avril* 1919, *qui a réduit à huit heures la journée de travail... alors, au contraire, qu'il aurait fallu la porter à dix heures ; la désorga-*

nisation de notre service ferroviaire et la hausse presque prohibitive des frets, qui ont si gravement compromis nos exploitations agricoles et industrielles ; enfin, l'instabilité des conditions monétaires et un régime bâtard de réquisitions à outrance qui ont paralysé, pendant toute la durée de la guerre, nos transactions commerciales intérieures.

Nous n'avons nullement l'intention de blâmer la politique économique des divers ministères qui se sont succédé au pouvoir du 1er *août* 1914 *au moment présent... et Dieu sait si la critique en serait facile ; mais ces Gouvernements avaient une grande excuse : la Guerre !*

Cette excuse n'existe plus aujourd'hui, et, en présentant un tableau brutal de notre décadence économique actuelle, nous donnerons peut-être à nos dirigeants la volonté et l'énergie nécessaires pour mener enfin à bien l'œuvre de restauration à laquelle notre pauvre pays a droit.

EDMOND THÉRY.

CHAPITRE Ier

La production agricole

A. *Blé.* — B. *Avoine, seigle et orge.* — C. *Produits agricoles divers.* — D. *Vins et cidres.* — E. *Légumes secs.* — F. *Pâturages.* — G. *Cheptel.* — H. *La hausse des prix.* — I. *Le fret.* — J. *Transports par chemins de fer.* — K. *Transports fluviaux.* — L. *Le change.* — M. *Le déficit alimentaire.*

A. — Blé. — La culture des céréales, et tout particulièrement celle du blé, a une importance capitale en France. Pour l'année 1913, ayant précédé la guerre, la production du blé avait été de 86 millions 919.050 quintaux, chiffre moins élevé que la moyenne des dix années précédentes (88.431.000 quintaux).

Sur la production de 1913, les dix départements envahis en totalité ou en partie — Aisne, Ardennes, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Somme et Vosges — figurent pour 17.730.000 quintaux. En 1918, ces mêmes départements n'ont fourni à l'alimentation nationale que 6.318.000 quintaux, soit un déficit de 11.412.000 quintaux.

En 1919, malgré la reprise de tous les territoires envahis, les causes du recul de la produc-

tion ont persisté, car pour les dix départements le rendement total n'a pas dépassé 5.885.000 quintaux.

Mais il en a été de même pour la France entière, et voici un tableau d'ensemble qui est de nature à nous intéresser :

Production du blé en France de 1911 à 1920 inclusivement

Années	Surfaces emblavées	Production	Moyenne à l'hectare	Prix moyen du quintal
	Milliers d'hectares	Milliers de quint.	Quintaux	Francs
1911	6.433	87.727	13.63	25.67
1912	6.572	90.991	13.84	27.73
1913	6.542	86.919	13.28	26.98
1914 (1)	6.060	76.936	12.69	29.49
1915 (1)	5.489	60.630	11.04	30.75
1916 (1)	5.030	55.767	11.08	32.83
1917 (1)	4.191	36.626	8.73	58 »
1918 (1)	4.449	61.436	13.81	75 »
1919 (2)	4.604	49.654	10.78	73 »
1920 (2)	5.093	64.482	12.66	100 »

Ce tableau montre que l'invasion des régions du Nord-Est de la France n'a pas été la seule cause du fléchissement de notre production de blé. En effet, les surfaces emblavées dans les départements soumis à l'action ennemie ne représentaient que 1.004.700 hectares en 1913, sur lesquels 359.300 restaient à notre disposition en 1918. L'occupation ennemie a donc amoindri la surface emblavée de 645.400 hectares, mais pendant la même période la surface emblavée

(1) Non compris les territoires occupés par l'ennemi.
(2) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

des régions non envahies est tombée de 5 millions 537.500 hectares à 4.089.400, soit une diminution de 1.488.500 hectares ou 26 %.

Quant à la production, elle a été réduite, entre 1913 et 1918 inclusivement, de 11.412.000 quintaux pour la zone envahie, et de 14.072.000 quintaux pour le reste de la France.

C'est à la pénurie de la main-d'œuvre agricole, due à la mobilisation générale, à la rareté des bêtes de trait provoquée par les réquisitions, aux difficultés des transports terrestres et maritimes, qu'il convient d'attribuer cette réduction qui, en 1919, c'est-à-dire l'année qui a suivi la cessation des hostilités, a fait descendre notre production de blé à 49.654.000 quintaux, ce qui représente un déficit de 38.777.000 quintaux, ou 44 %, par rapport à la production moyenne (88.431.000 quintaux) des dix années qui ont précédé la guerre.

Le cours moyen du blé en France ayant été de 73 francs par quintal en 1919, c'est une perte de 2.830 millions de francs que notre fortune publique a subie, au *minimum*, car le blé qu'il a fallu demander à l'étranger pour combler ce déficit est revenu au Gouvernement français excessivement cher.

***

La question du prix du pain a été d'ailleurs l'une des grandes préoccupations des pouvoirs publics pendant la guerre. En raison de l'insuf-

tisance de notre production nationale en céréales panifiables, elle n'a pu être résolue dans le sens du maintien des cours antérieurs au 1er août 1914 qu'à l'aide d'achats effectués à l'étranger pour le compte spécial du Ravitaillement créé par une loi du 16 novembre 1915.

A partir de cette date, et jusqu'à la fin de l'année 1920, les excédents des dépenses sur les recettes résultant de l'achat de céréales et de farines sur le marché intérieur ou à l'étranger et de la cession de ces produits à la consommation nationale ont coûté à nos budgets environ 7 milliards et demi de francs.

On a beaucoup discuté sur les inconvénients et les avantages de cette politique *du pain à bon marché*, si contraire aux principes de la liberté commerciale ; mais une étude approfondie des éléments psychologiques existant pendant la guerre — c'est-à-dire pendant cette période de déséquilibre économique où toutes les prévisions furent mises en défaut — permet d'affirmer qu'un brusque relèvement du prix du pain aurait pu avoir des conséquences très regrettables pour l'ordre public. Le Parlement fut donc bien inspiré en approuvant les mesures de circonstances prises par le Gouvernement relativement à l'alimentation nationale.



B. — Avoine, Seigle et Orge. — Les phénomènes déjà relatés à propos de la première de nos

céréales se sont manifestés également pour l'avoine, le seigle et l'orge, dont l'importance de production vient immédiatement après celle du blé.

Voici leurs récoltes annuelles :

	Avoine		Seigle		Orge	
Années	Superficie 1.000 hect.	Production 1.000 quint.	Superficie 1.000 hect.	Production 1.000 quint.	Superficie 1.000 hect.	Production 1.000 quint.
—	—	—	—	—	—	—
1911....	3.991	50.693	1.174	11.875	772	10.857
1912....	3.982	51.542	1.202	12.382	760	11.014
1913....	3.979	51.826	1.176	12.715	760	10.438
1914 (1).	3.591	46.206	1.058	11.147	720	9.758
1915 (1).	3.263	34.626	935	8.420	637	6.921
1916 (1).	3.147	40.224	870	8.472	622	8.832
1917 (1).	2.958	31.100	742	6.261	687	8.114
1918 (1).	2.720	25.620	706	7.350	585	5 982
1919 (2).	2.855	24.936	772	7.299	561	5.000
1920 (2).	3.350	42.297	869	8.761	663	8.356

La triple influence de l'invasion, de la diminution des surfaces cultivées et des moins bonnes exploitations apparaît dans le tableau précédent.

Dans les parties demeurées en notre pouvoir des départements envahis, les superficies cultivées sont tombées, entre 1913 et 1918 : pour l'*avoine* de 883.000 hectares à 343.000 ; pour le

(1) Non compris les territoires occupés par l'ennemi.
(2) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

seigle de 125.000 hectares à 48.000 ; pour l'*orge* de 82.000 hectares à 37.000.

La production de cette zone s'est elle-même réduite, pendant la même période, pour l'*avoine* de 14.129.000 à 3.776.000 quintaux avec une moyenne à l'hectare de 16 et de 11 quintaux ; pour le *seigle* de 1.664.000 à 732.000 quintaux, moyenne à l'hectare 13 quintaux 35 et 15 quintaux 18 ; pour l'*orge* de 1.302.000 à 524.000 quintaux, moyenne à l'hectare 15 quintaux 81 et 14 quintaux 26.

Pour la France entière, entre 1913 et 1918, le rendement moyen à l'hectare est passé : pour l'*avoine* de 12 quintaux 70 à 9 quintaux 42 ; pour l'*orge* de 13 quintaux 73 à 10 quintaux 78 et pour le *seigle* de 10 quintaux 81 à 9 quintaux 86.

Au contraire les prix des trois céréales se sont élevés dans les limites fixées par le Service du Ravitaillement, armé du droit de réquisition. Grâce à l'exercice de ce droit, et grâce aux mesures de réglementation appliquées à partir de 1916, on a pu atteindre la fin de la guerre sans trop de privations pour le public, mais c'est le Trésor qui a supporté les conséquences financières de l'intervention de l'Etat.



C. — PRODUITS AGRICOLES DIVERS. — Les mêmes phénomènes ont provoqué la même dimi-

nution de rendement sur nos autres productions agricoles. En voici la preuve irrécusable :

Production des années 1913, 1918, 1919 et 1920

	1913	1918	Déficit entre 1913-1918	1919 (1)	1920 (1)
	(Milliers de quintaux)		0/0	(Milliers de quintaux)	
Pommes de terre.	135.860	65.197	52	77.305	116.377
Topinambours...	17.794	10.539	41	10.762	13.437
Better. sucrières.	59.393	11.424	81	12.476	20.556
— à distiller	20.505	3.417	83	4.682	4.615
— fourrag^res.	252.201	108.173	57	104.412	156.015

Les départements envahis avaient donné, à eux seuls, en 1913, 16.840.000 quintaux de pommes de terre, 66.538.000 quintaux de betteraves sucrières et à distiller et 57.086.000 quintaux de betteraves fourragères. La réduction constatée entre 1913 et 1918 est proportionnellement beaucoup plus forte pour les betteraves sucrières et à distiller que pour les tubercules et les betteraves fourragères, parce que les betteraves à sucre et à distiller étaient surtout fournies par l'Aisne, le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme, qui furent si gravement dévastés par les armées ennemies.



Le fléchissement de notre récolte betteravière industrielle a eu pour conséquence une diminution considérable de la production du sucre et

(1) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

de l'alcool indigènes ; un amoindrissement analogue a, du reste, été constaté pour les autres produits agricoles industriels :

Produits agricoles industriels
années 1913, 1918, 1919 et 1920

Produits	1913	1918	Différ. entre 1913 et 1918	1919 (1)	1920 (1)
—	—	—	—	—	—
	(Milliers de quint. et d'hectol.)		%	(Milliers de quint. et d'hectol.)	
Sucre..... qx.	8.776	1.101	— 87	1.551	2.990
Alcool.. hect.	2.954	832	— 72	821	1.294
Lin....... qx.	219	69	— 68	160	376
Chanvre.. —	113	88	— 22	67	132
Tabac.... —	260	89	— 65	133	131
Vin.... hect.	44.337	45.160	+ 2	54.515	56.034
Cidre... —	30.085	1.605	— 94	22.333	8.636

La fabrication du sucre indigène est tombée de 8.776.000 quintaux pour la campagne 1912-1913 à 1.100.960 quintaux pour 1918-1919. Les résultats de la campagne 1919-1920 se sont relevés à 1.551.000 quintaux et ceux de 1920-1921 à 2.990.000 quintaux.

En ce qui concerne l'alcool, dont la production totale de 1913 atteignit 2.953.908 hectolitres, sur lesquels la distillation de la betterave en apporta 1.559.640, ou 53 %, elle a été réduite en 1918 à 831.738 hectolitres, dont 283.140 provenant de l'alcool de betterave. Pour l'ensemble, c'est une diminution, entre 1913 et 1918, de 2.122.150 hectolitres ou 72 %.

(1) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

D'ailleurs, en 1913, la culture betteravière dans les départements envahis donna 44.394.000 quintaux de betteraves à la sucrerie et 14.117.000 quintaux à la distillerie sur une production, pour la France entière, de 59.393.000 et 20 millions 505.000 quintaux, soit 75 % et 70 % de la production totale. Ces simples chiffres expliquent le déficit constaté sur notre production en sucre et en alcool de betterave entre 1913 et 1918.

Parmi les cultures industrielles, le lin a été beaucoup plus atteint par la guerre que le chanvre, parce que son grand centre de production se trouve dans la région du Nord, mais il s'est sensiblement relevé en 1919 et surtout en 1920.

Le tabac a également reculé de 65 % entre 1913 et 1918 avec forte reprise dès 1919. Ce produit, soumis à des conditions spéciales par l'Etat, est cultivé un peu partout ; mais il exige une main-d'œuvre soignée et c'est ce qui lui a manqué le plus pendant la période 1914-1918.

* *

D. — Vins et Cidres. — Douze départements français n'ont pas de vignes et dans dix autres départements la production du vin n'atteint pas 10.000 hectolitres, ce qui représente des quantités absolument négligeables ; mais sur les soixante-cinq départements réellement producteurs, dix fournissent en moyenne les deux tiers de toute la récolte vinicole française.

En voici le détail pour 1913 et pour les trois dernières années :

Récolte du vin en France
années 1913, 1918, 1919 et 1920

Départements producteurs	1913	1918	1919 (1)	1920 (1)
—	—	—	—	—
	(En milliers d'hectolitres)			
Hérault	10.546	10.546	11.070	13.086
Aude	5.530	3.895	5.101	6.299
Pyrénées-Orientales	3.439	2.723	3.710	2.836
Gironde	3.385	3.811	5.192	4.869
Gard	2.623	2.846	2.807	3.564
Var	1.376	1.306	1.075	1.831
Charente-Inférieure	1.169	1.360	1.805	1.481
Loir-et-Cher	559	992	1.547	1.309
Indre-et-Loire	524	1.218	1.836	1.249
Saône-et-Loire	326	1.306	1.105	897
Total des 10	29.477	30.003	35.248	37.421
Autres départements	14.695	15.157	19.267	18.613
Total général	44.172	45.160	54.515	56.034

Bien que les départements grands producteurs fussent très éloignés du théâtre de la guerre, notre production vinicole s'est trouvée fortement atteinte en 1915, 1916 et 1917, parce que la pénurie de main-d'œuvre, de bêtes et d'engrais entrava les soins culturaux et rendit impossible la lutte contre certaines maladies cryptogamiques ; pendant ces trois années, la récolte moyenne fut de moins de 32 millions d'hectolitres. Heureusement elle s'est rapidement relevée, et elle a dépassé en 1918 le chiffre de 1913 ;

(1) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

mais il faut observer que 1913 constituait une année mauvaise, inférieure de plus de 9 millions d'hectolitres à la moyenne décennale représentant alors 53.391.000 hectolitres.



La récolte des pommes et des poires à cidre, plus directement influencée par les variations climatériques que les autres productions agricoles, y compris le raisin, est très irrégulière.

L'année 1913, avec ses 30.085.000 hectolitres, dépassa la moyenne décennale de 38 %, tandis que les années 1915 et 1918 n'eurent respectivement que 6.410.000 et 1.605.000 hectolitres.

Les départements grands producteurs de vin appartiennent à la zone méridionale ; ceux qui fournissent le cidre en plus grande abondance sont exclusivement situés au nord-ouest de la France. Voici le chiffre de leur production en 1913 :

Ille-et-Vilaine : 4.800.000 hect. ; *Manche* : 4.400.000 hect. ; *Morbihan* : 3.420.000 hect. ; *Côtes-du-Nord* : 2.550.000 hect. ; *Calvados* : 2.220.000 hect. ; *Mayenne* : 1.851.000 hect ; *Orne* : 1.752.000 hect. ; *Sarthe* : 1.240.000 hect. ; *Seine-Inférieure* : 715.000 hect. ; *Finistère* : 478.000 hectolitres.

Ces dix départements ont fourni à eux seuls 23.189.000 hectolitres, c'est-à-dire près de 80 % de la production totale. La diminution de 94 %

constatée en 1918 par rapport à 1913 est surtout le fait d'un accident atmosphérique.

En 1919, la production s'est relevée à 22.333.000 hectolitres, mais, pour le même motif qu'en 1918, elle est retombée à 8.637.000 en 1920.



E. — Légumes Secs. — Le ravitaillement des armées et les besoins de la population civile ont, pendant les quatre années de guerre, fortement mis à contribution les légumes secs indigènes, d'autant plus que les difficultés d'approvisionnement en riz d'Extrême-Orient privaient le marché français de cette précieuse denrée exotique.

Sous l'influence des réquisitions administratives et des demandes de la consommation civile le prix moyen des haricots secs, par exemple, passa successivement de 48 fr. 33 le quintal en 1913 à 53 fr. 06 en 1914, à 61 fr. 94 en 1915, à 101 fr. 63 en 1916, à 151 fr. 58 en 1917 et à 186 fr. 10 en 1918 : soit, entre les deux dates extrêmes, une progression de 137 fr. 77 par quintal ou 285 %.

En temps normal cette hausse constante aurait déterminé une augmentation sérieuse de la production, mais il n'en fut rien, car de 1.450.000 quintaux qu'elle avait fournis en 1913, la récolte tomba sans arrêt jusqu'à 821.000 quintaux en 1916 pour se relever à 901.000 quintaux en 1918.

Nous retrouvons encore ici l'influence déprimante des conditions d'exploitation que la guerre

a imposées à l'agriculture française et qui ont été si funestes à son rendement.

Cette influence s'est manifestée sur la culture de tous les légumes secs ainsi que le démontre le tableau ci-après :

Production des légumes secs
en 1913, 1918, 1919 et 1920

	1913	1918	Déficit entre 1913-1918	1919 (1)	1920 (1)
	—	—	—	—	—
	(Milliers de quintaux)		%	(Milliers de quintaux)	
Haricots.........	1.450	901	38	925	1.005
Lentilles.........	67	53	21	40	89
Pois.............	254	126	50	140	121
Fèves............	678	256	62	277	298
Féveroles........	656	281	57	344	317

Ce qui caractérise la situation, c'est que les surfaces cultivées en haricots n'ont pas varié entre 1913 et 1918 : 141.100 hectares pour la première et 141.110 hectares pour la seconde ; mais ce qui a été sérieusement modifié, c'est le rendement moyen à l'hectare qui est tombé de 1.028 kilos en 1913 à 638 kilos en 1918.

Les lentilles, dont la culture est plus rustique que celle des haricots, ont été moins touchées, malgré une diminution de 21 % de la superficie cultivée. Cela tient à ce que leur rendement moyen est resté à peu près identique, avec 911 kilos à l'hectare en 1913 et 918 kilos en 1918.

(1) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

Par contre, leur prix moyen a dépassé celui des haricots, car, parti de 47 fr. 28 le quintal en 1913, il s'est élevé jusqu'à 301 fr. 30 en 1918.

Les pois, les fèves et les féveroles ont subi les mêmes variations de production que les haricots Leur rendement moyen à l'hectare a très sensiblement diminué (1.316 kilos à 938 pour les pois ; 1.155 kilos à 851 pour les fèves ; 1.810 kilos à 1.254 pour les féveroles) et leur prix moyen s'est respectivement élevé, entre les deux années, de 40 fr. 47 le quintal à 182 fr. 12, de 24 fr. 81 à 68 fr. et de 23 fr. 76 à 68 fr.

Ainsi, malgré la hausse survenue sur tous ces produits, les agriculteurs n'ont pas pu augmenter, ni même maintenir, leur chiffre de production d'avant-guerre. Le phénomène est général et cette constatation prouve bien les difficultés de toute nature que les travailleurs de la terre, retenus à la ferme par leur âge ou leurs infirmités, ont dû surmonter pour accomplir leur tâche.

Ajoutons, pour dire toute la vérité, qu'ils ont été considérablement aidés par les femmes et les enfants.



F. — Paturages. — Plantes fourragères. — Pas une seule catégorie de nos produits agricoles n'a échappé à la crise de dépression que la guerre a provoquée. Nous allons le constater à nouveau avec les pâturages et les plantes fourragères.

Production fourragère en 1913, 1918, 1919 et 1920

Prairies :	1913 (Milliers de quintaux)	1918	Déficit entre 1913 et 1918 (%)	1919 (1) (Milliers de quintaux)	1920 (1)
artificielles....	136.400	86.600	36	85.000	101.096
temporaires...	11.600	8.700	27	9.200	10.276
Fourrages verts.	156.200	83.300	47	82.600	87.176
Prés naturels....	186.900	117.900	37	133.300	145.565
Rutabagas.......	34.600	20.500	40	20.300	22.005
Choux fourragers	82.700	52.500	41	45.400	52.822

Ainsi la diminution de production, entre 1913 et 1918, est générale, et pour l'ensemble des catégories envisagées elle s'élève à 238.900.000 quintaux ou 39 %.

Toutes les régions de la France ont subi leur part de cette diminution qui a eu pour principales causes la pénurie de main-d'œuvre et les difficultés de se procurer les engrais nécessaires aux nombreuses espèces de cultures, main-d'œuvre et engrais ayant d'ailleurs triplé et parfois quintuplé de prix.

La conséquence de ces divers facteurs fut une hausse anormale des fourrages que nous résumons dans le tableau suivant, où nous avons fait figurer aussi les cours de 1919, parce qu'ils ont été directement influencés par les récoltes déficitaires de 1918 et correspondent, par conséquent, encore à la période de guerre :

(1) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

Prix des Fourrages en France

	Moyenne du quintal			Augment. entre	
	1813	1918	1919	1913-18	1913-19
	—	—	—	—	—
	Fr.	Fr.	Fr.	%	%
Trèfle...........	6.54	25.11	34.82	278	424
Luzerne.........	7.33	26.68	39.35	264	437
Sainfoin.........	6.52	27.79	37.17	295	470
Foin naturel.....	6.80	26.65	36.66	321	439
Rutabagas	2.09	7.51	8.59	260	311
Choux fourragers	1.35	4.40	5.30	226	300

La hausse s'est d'ailleurs poursuivie jusqu'au milieu de 1920, pour des causes complexes dans lesquelles interviennent sans doute des facteurs d'après-guerre, mais où le bouleversement provoqué par les événements de 1914 à 1918 tient néanmoins la plus large part. Déjà, cependant, les cours moyens ont été en très forte régression sur ceux de 1919 (trèfle 20 fr. 52, luzerne 22 fr. 28, sainfoin 20 fr. 60, foin naturel 20 fr. 82, rutabagas 8 fr. 47, choux fourragers 4 fr. 50).

Dans le rapport qu'il a présenté au nom du Comité technique de l'alimentation, M. Lamy, membre de la Chambre de commerce de Paris, disait :

« En agriculture, le prix de revient des matières végétales est naturellement fonction de la quantité récoltée à l'unité de surface, autrement dit du rendement à l'hectare. Celui-ci est en général d'autant plus élevé que la terre a été mieux travaillée, fumée, engraissée, et que les soins culturaux ont été complets.

« Si l'on manque de main-d'œuvre et d'engrais, la récolte sera moindre, mais les frais généraux ne diminueront point dans la même proportion : de ce fait, le prix de revient du quintal, ou de l'hectolitre, augmentera, et par suite, le prix de vente.

« En outre, la production globale du pays sera elle-même diminuée : il en résultera une tension plus forte entre l'offre et la demande, d'où, ici encore, élévation du prix de vente.

« De même, si l'agriculteur manque d'aliments pour son bétail, il devra le sacrifier ou, en tout cas, s'en défaire, avant que celui-ci ait atteint son maximum de croissance ou d'engraissement ; cela équivaudra à une diminution de rendement, laquelle ne sera pas entièrement compensée par la diminution des frais généraux. Derechef, il y aura baisse de la production globale du pays, avec toujours la même conclusion : élévation des prix de vente. »

Ce sont ces diverses raisons que nous avons eu l'occasion de faire valoir à l'Académie nationale d'agriculture pour expliquer la hausse des produits agricoles pendant et après la guerre, car ces raisons subsistent encore aujourd'hui pour une grande partie.



G. — CHEPTEL. — La diminution des cultures fourragères et les besoins anormaux engendrés

par la guerre ont provoqué une réduction très notable de notre cheptel.

En voici le détail par espèces :

Cheptel français
au 31 décembre des années 1913, 1918, 1919 et 1920

Espèces	1913	1918	Déficit entre 1913 et 1918	1919 (1)	1920 (1)
—	—	—	—	—	—
	(Milliers de têtes)		0/0	(Milliers de têtes)	
Chevaline	3.222	2.233	31	2.413	2.543
Mulassière	188	139	26	167	180
Asine	356	312	15	303	298
Bovine	14.336	12.251	14	12.374	12.782
Ovine	16.131	9.061	44	8.991	9.372
Porcine	7.036	3.980	43	4.081	4.583
Caprine	1.435	1.197	17	1.175	1.340

Le déficit constaté entre les 31 décembre 1913 et 1918 sur les races chevaline, mulassière et asine provient uniquement de la guerre pour les chevaux et d'autres faits particuliers en ce qui concerne les mulets et les ânes. En effet, les trois espèces comptaient :

Chevaux. — 2.818.000 têtes en 1840 ; 2.862.000 en 1890 ; 2.903.000 en 1900 ; 3.198.000 en 1910 et 3.222.000 en 1913.

Mulets. — Aux mêmes dates : 374.000 ; 231.000 ; 205.000 ; 193.000 et 188.000.

Anes. — 414.000 ; 372.000 ; 356.000 ; 360.000 ; 356.000.

Entre 1840 et 1913, l'effectif chevalin a donc

(1) Non compris les départements d'Alsace-Lorraine.

augmenté de 404.000 têtes, tandis que le nombre des mulets s'est trouvé réduit de 186.000 unités et celui des ânes de 58.000. Cela tient à ce que l'emploi des mulets et des ânes convient de moins en moins à l'agriculture.

Mais la guerre a fait une effroyable consommation de l'espèce chevaline et la perte de 989.000 têtes ou 31 %, constatée entre les 31 décembre 1913 et 1918, aurait été bien plus grande sans les importations américaines, argentines, australiennes, canadiennes, anglaises et algériennes.

En effet, du 1er janvier 1914 au 31 décembre 1918, nous avons importé, de toute provenance, 539.469 chevaux ; nous en avons exporté 24.955, nous laissant pour les cinq années un excédent d'importation de 514.514 têtes.

On voit ainsi que la guerre nous a coûté au moins 1.500.000 chevaux.

En 1919 et 1920, la statistique relève une augmentation annuelle d'environ 160.000 chevaux, mais sur ce chiffre l'excédent des importations sur les exportations représente une très large part ; il nous faudra donc nombre d'années pour retrouver notre effectif de 1913. Espérons que la motoculture atténuera la crise de traction animale dans laquelle notre agriculture se débat depuis les grandes réquisitions de 1914 et 1915.



Avant la guerre, on admettait généralement

que la consommation de la viande en France (bœufs, veaux, porcs, moutons et agneaux) était en moyenne de 45 kilogrammes par habitant et par année. Dans son rapport très documenté sur le budget de la Ville de Paris de 1916, M. Dausset, l'honorable rapporteur général, précisait notre consommation totale par 20.479.000 quintaux (en poids mort) dont 10.322.000 pour les bovins, 8.200.000 pour les porcs, et 1.957.000 pour les moutons et agneaux.

A cette époque (moyenne de 1911-1912 et 1913), nous importions seulement 925.000 quintaux de viandes de toute nature, contre une exportation de 565.000 quintaux, représentant un déficit de 360.000 quintaux, équivalant à peine aux besoins du million d'étrangers vivant sur notre territoire.

Pendant les cinq premiers mois de guerre, nous utilisâmes notre cheptel par voie de réquisitions, et, pendant l'année 1914, le déficit extérieur ne dépassa pas 320.500 quintaux ; mais dans une conférence très savante, faite au Musée Social (22 janvier 1919), M. Alfred Massé a établi qu'entre les 31 décembre 1913 et 1914, le cheptel français avait perdu 2.120.000 têtes de bovins et que, sur ce total, le déchet provenant de l'invasion représentait 936.000 unités, et les abatages destinés à la population civile et militaire le surplus, soit 1.184.000 têtes.

Dès le commencement des hostilités, la consommation de la viande en France non envahie augmenta dans des proportions considérables, soit

par suite des besoins des réfugiés des régions envahies (dont le nombre a été évalué à 1.100.000 Français et à 1.400.000 Belges) ; soit du chef de l'augmentation constante de la population civile travaillant dans les usines de guerre, laquelle mangeait beaucoup plus de viande qu'autrefois ; soit, enfin, du fait de l'armée, dont la consommation quotidienne était bien supérieure à celle de la population civile. Rappelons que cette consommation quotidienne était de 350 grammes à l'arrière, de 400 grammes dans certains cantonnements, de 450 grammes dans la zone des étapes et des armées et de 500 grammes au front.

Ajoutons, en outre, que nous approvisionnions partiellement les armées anglaises et belges.

M. Cosnier, président de la Commission d'agriculture de la Chambre des députés, a calculé que l'excédent de consommation de viande provenant de ces diverses causes dépassa 4 millions de quintaux pour la première année de la guerre. Dans le rapport déjà cité, M. Dausset fixa à 1.200.000 têtes de bétail les abatages nécessités par cet excédent de consommation.

Comme pour les chevaux, il fallut recourir à l'importation afin de soulager le marché intérieur et nous devons reconnaître ici que les viandes frigorifiées, les viandes salées et les conserves de viande nous furent d'un grand secours pour notre consommation intérieure et

pour l'approvisionnement de notre corps expéditionnaire d'Orient.

Entre le 1er janvier 1915 et le 31 décembre 1919 qui fut encore, au point de vue alimentaire, une année de guerre, nous avons importé 9.135.500 quintaux de viandes fraîches, congelées ou frigorifiées, 3.237.700 quintaux de viandes salées et 1.275.600 quintaux de conserves de viande, soit au total 13.648.700 quintaux, alors que nos exportations de même nature n'ont pas atteint 800.000 quintaux.

Voici d'ailleurs un petit tableau qui résume cette division de notre commerce extérieur :

Importations et exportations des viandes fraîches, congelées, frigorifiées, salées et conserves diverses
pendant les années de guerre

Années	Importations	Exportations	Importations nettes
	(En milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-1913....	925.2	564.7	360.5
Année 1914.........	723.2	402.8	320.4
— 1915.........	3.168.7	116.9	3.051.8
— 1916.........	3.373.0	116.9	2.256.1
— 1917.........	3.183.6	94.9	3.088.7
— 1918.........	3.437.0	99.2	3.337.8
— 1919.........	5.292.9	353.4	4.939.5
— 1920.........	2.763.7	393.4	2.370.3
Totaux des sept dernières années......	21.218.9	1.174.7	20.044.2

Nos importations nettes de viandes de toute nature ont donc dépassé 2 milliards de kilos pendant la période 1915-1920, ce qui représen-

terait environ 5.750.000 têtes de bovidés, le poids mort de chacun de ces animaux étant compté pour 350 kilos.

Mais ce n'est pas seulement de la viande fraîche, congelée, frigorifiée, salée ou en conserve que l'étranger nous a expédiée pendant la guerre ; nous avons également reçu du bétail de boucherie vivant et le nombre de ces animaux livrés à nos abattoirs, du 1er janvier 1915 au 31 décembre 1920 — déduction faite des exportations — s'est élevé à plus de 215.000 bovidés, 4.300.000 ovins et 220.000 porcs.

Dans son ensemble, notre cheptel se serait réduit des trois quarts si nous n'avions pas eu le crédit nécessaire pour nous approvisionner sur les marchés d'outre-mer... ou nous aurions subi une famine terrible !

***

H. — La hausse des prix. — Ainsi que nous l'avons expliqué d'autre part, la diminution de la production, coïncidant avec la hausse des salaires, des engrais, des bêtes de travail, des moyens de transport, et avec une forte augmentation de la consommation, provoqua à la fois une élévation des prix de vente des denrées alimentaires indigènes et une majoration du coût des produits achetés à grands frais sur les marchés étrangers.

Nous pouvons considérer, au point de vue agricole, l'année 1919 comme appartenant encore à la période de guerre, car c'est la production de l'année 1918 qui a servi de base à notre consommation alimentaire de 1919. Or, au cours de cette dernière année, la statistique douanière de la France nous révèle que nous avons importé 69.814.000 quintaux métriques d'objets d'alimentation valant 10.704.485.000 francs, chiffres définitifs.

Les marchandises étrangères, à leur arrivée en France, sont évaluées à leur prix d'achat dans les pays d'origine, augmenté des frais de transport, des frais de change et des droits de douane s'il y a lieu. Le prix moyen payé par les importateurs français en 1919 a donc été, pour chaque quintal d'objets alimentaires, de 154 francs.

Ce prix, avant d'arriver au consommateur, s'est ensuite majoré de frais d'entrepôt et de transports intérieurs, d'impôts d'État ou de taxes de ville et, surtout, des bénéfices des intermédiaires qui se passèrent successivement la marchandise.

Le même calcul, s'appuyant sur la même statistique officielle, nous montre qu'en 1913, les 55.119.000 quintaux d'objets alimentaires achetés à l'étranger ne nous avaient coûté, à leur arrivée sur le territoire français que un milliard 817.579.000 francs, soit un prix moyen de 33 francs par quintal.

La hausse générale constatée entre les deux années a donc été de 121 francs par quintal ou 366 %. On peut dire encore que le prix moyen de 1919 est supérieur de plus de 4 fois et demie à celui de 1913.

Si nous comparons les trois grandes catégories de produits alimentaires importés : 1° les viandes de toutes espèces ; 2° les céréales, grains et farines ; 3° les sucres, voici ce que la même statistique officielle nous indique :

1° *Viandes de toute nature.* — En 1913, nous en avions importé 983.000 quintaux pour 106 millions de francs, soit une moyenne de 108 francs le quintal.

En 1919, importations 3.285.000 quintaux pour 1.728 millions de francs. Moyenne au quintal, 525 francs ; prix 4 fois et demie plus élevé qu'en 1913.

2° *Céréales, grains et farines.* — 29.297.000 quintaux importés en 1913 pour 566 millions de francs. Moyenne du quintal, 19 francs.

En 1919 : importations 31.626.000 quintaux, prix payé 2.758 millions de francs, moyenne du quintal 84 francs, environ 4 fois et demie de plus qu'en 1913.

3° *Sucres.* — Achats dans nos colonies et à l'étranger, 1.150.000 quintaux en 1913, pour 34 millions de francs. Moyenne du quintal, 30 francs.

En 1919, les achats s'élèvent à 6.278.000 quin-

taux et la somme payée à 1.145 millions de francs. Moyenne du quintal, 181 francs. Dans ce dernier cas, le prix moyen de 1919 est 6 fois plus élevé que celui de 1913.

La majoration apparaîtrait plus forte encore si nous comparions les chiffres d'avant-guerre à ceux de 1920, car l'élévation des cours ne s'est pas arrêtée avant le milieu de cette année : mais les indications que nous venons de donner, et qui se limitent à la période de guerre proprement dite, sont assez suggestives pour qu'il ne soit pas besoin d'insister.



I. — Le Fret. — La hausse du fret et celle de nos changes, dont nous parlerons plus loin avec des détails circonstanciés, ont contribué dans une large mesure au relèvement des prix de tous les produits étrangers arrivés en France. Ainsi, par exemple, un quintal de blé qui, en juillet 1914, n'avait à subir qu'un fret de 1 fr. 44 pour venir d'Amérique dans un port français de l'Atlantique, a dû ensuite payer — non compris le prix d'achat et compte tenu du change et de l'assurance — : 5 fr. 22 en juillet 1915 ; 8 fr. 30 en juillet 1916 ; 18 fr. 70 en juillet 1917, et 35 fr. 85 en juillet 1918.

Après la signature de l'armistice, le même fret tomba brusquement à 7 fr. 70. Nous le trouvons à 7 fr. 65 en janvier 1919, mais il se releva ensuite à 9 fr. 95 en juillet et à 13 fr. 25 à la

fin de l'année. Il cota encore 20 fr. 76 en mai 1920, pour revenir aux environs de 7 fr. 50 dans le courant de 1921, et tomber ensuite jusqu'à moins de 6 francs.

Les causes qui ont déterminé la hausse fantastique du fret maritime sont nombreuses. Tout d'abord, la guerre sous-marine a coûté, du 1er août 1914 au 11 novembre 1918, plus de 12 millions de tonneaux de jauge brute à la marine marchande mondiale. Cette destruction, non compensée par les constructions nouvelles, amena une élévation du prix des navires à laquelle vint s'ajouter une assurance contre les risques de guerre qui devint d'autant plus lourde que la valeur des bateaux et des marchandises transportées alla toujours en croissant.

La guerre, dont l'action principale s'exerçait sur le territoire français, augmenta, dans de notables proportions, les arrivages dans nos ports, et les moyens de déchargement et de transport des marchandises vers l'intérieur furent inférieurs aux besoins, d'où des frais élevés de *surestaries* au port de destination, venant s'ajouter à d'autres dépenses analogues qu'il avait fallu faire au port de départ. On sait, en effet, que par suite de grèves ou d'encombrement dans les ports anglais, des navires affrétés par la France y ont attendu des semaines et des mois avant de recevoir le chargement de charbon qui, en temps normal, leur aurait été remis en moins de quatre jours.

A côté de ces facteurs de hausse du fret, on doit mettre en ligne l'augmentation du coût du combustible, des salaires, de la nourriture des équipages et, enfin, l'influence de la spéculation.

A ce propos, M. Noblemaire, député des Hautes-Alpes, donne quelques exemples caractéristiques dans son très intéressant rapport relatif à l'influence du prix des transports sur le coût général des choses, entre 1913 et 1919. En voici quatre qui méritent d'être cités :

1° *Vapeur grec* de 3.470 tonneaux, construit en 1905 : Vendu 658.000 francs en 1914 ; revendu 2.793.000 francs en janvier 1916 ; revendu 3 millions 953.000 francs en mai 1916 ; revendu 5 millions 209.000 francs en août 1916, et revendu une dernière fois 6.924.000 francs en juin 1917.

2° *Vapeur anglais* de 509 tonneaux, construit en 1905 : Vendu 178.000 francs en janvier 1915 ; revendu 640.000 francs en décembre 1916 ; revendu 763.000 francs en avril 1917, et 1.046.000 francs en octobre 1917.

3° *Vapeur japonais* de 5.175 tonneaux, construit en 1894 : Vendu 615.000 francs en 1913 ; revendu 1.815.000 francs en janvier 1916, et revendu 12.898.000 francs en mars 1918.

4° *Vapeur norvégien* de 3.569 tonneaux, construit en 1898 : Vendu 938.000 francs en mars 1915 ; revendu 3.143.000 francs en février 1916 ; revendu 4.360.000 francs en juillet 1916, et 7.977.000 francs en juillet 1918.

La synthèse de toutes les causes qui ont contribué à la hausse des frets entre 1913 et 1919 nous est fournie par la statistique du taux moyen annuel de l'affrètement par jour et par tonneau de jauge brute.

Ce taux moyen annuel, qui n'était que de 0 fr. 37 en 1913 (370 fr. pour un navire de 1.000 tonneaux de jauge brute), s'est progressivement élevé jusqu'à 3 fr. 44 en 1919, c'est-à-dire 3.440 francs pour le même bateau.

En novembre 1918, il était de 3 fr. 66 ; il tomba ensuite à 1 fr. 67 en mars 1919, pour se relever par bonds successifs jusqu'à 7 fr. 53 en décembre suivant, mais depuis, il est revenu à un chiffre encore trois fois supérieur à celui d'avant-guerre.



J. — Transports par chemins de fer. — Le relèvement des tarifs de nos chemins de fer a, de son côté, exercé une influence très sérieuse sur le prix de revient des produits agricoles, d'une part en rendant les engrais sensiblement plus chers qu'avant la guerre et, d'autre part, en majorant les frais de transport de ces produits vers les centres de consommation.

Un premier relèvement de 25 % sur les tarifs en vigueur en août 1914 a été autorisé par la loi du 31 mars 1918 et mis en application le 15 avril suivant. La loi du 14 février 1920 a dé-

cidé un deuxième relèvement à partir du 23 du même mois, et ce relèvement, combiné avec une opération d'unification de tarifs jugée indispensable, a déterminé une augmentation moyenne de 140 %, qui a été même fortement dépassée pour certaines catégories de produits agricoles.

Nous savons bien que les énormes déficits d'exploitation que subissaient les Compagnies depuis le commencement de la guerre, et dont les contribuables endossaient finalement la responsabilité financière, rendaient l'élévation des tarifs absolument nécessaire. Nous voulons simplement déterminer l'importance de sa répercussion sur le prix des produits agricoles et trouvons cette question résolue dans le savant rapport de M. Noblemaire.

« Le relèvement du prix des transports (par chemin de fer) entre donc, en moyenne, pour 0 fr. 15 dans l'augmentation du prix d'un kilog. de bœuf, et pour 0 fr. 30 dans celle d'un kilog. de porc. La part de l'accroissement des tarifs dans l'augmentation du prix des marchandises peut se chiffrer respectivement par 0 fr. 10 pour un litre de vin, par 0 fr. 16 pour un kilog. de pommes de terre et pour un chou vert, 0 fr. 25 pour un chou-fleur et par 1 fr. 15 pour un cent d'œufs. »

Il ne s'agit, ici, que de transports à moyenne distance, mais les majorations sont naturellement beaucoup plus considérables pour les

longs trajets, surtout depuis que l'unification des tarifs a supprimé le bénéfice des tarifs préférentiels, qui permettaient aux marchandises de voyager à des prix très réduits quand elles utilisaient les wagons complets et qu'elles avaient à franchir de grandes distances.

***

K. — TRANSPORTS FLUVIAUX. — Les frais des transports fluviaux, entre 1914 et 1920, ont progressé dans une proportion supérieure à ceux des transports par voie ferrée, mais inférieure, cependant, à la hausse du fret maritime, parce que les remorqueurs et chalands de rivière n'avaient pas à supporter les risques de torpillage.

Ici encore, M. Noblemaire nous apporte une documentation que nous sommes heureux d'utiliser. « Du 1er novembre 1914 au 1er février 1920, dit-il, le taux du remorquage est passé de 0 fr. 010 à 0 fr. 072 la tonne kilométrique ; le prix du fret total pour une tonne à la remontée s'est accru de 3 fr. 80 à 32 francs (tarif d'hiver) pendant la même période : il a plus qu'octuplé. Depuis le 1er juillet 1920, par suite de la mise en vigueur du tarif d'été et de la péréquation du prix des charbons pour les compagnies de navigation, le taux du remorquage s'est abaissé à 0 fr. 033 pour une tonne kilométrique. Le prix

du fret total pour une tonne est actuellement de 20 fr. 30. Le prix de mai 1915 était de 2 fr. 90 : le fret total a donc septuplé de mai 1915 à septembre 1920 ».

Il s'agit du taux de remorquage et du fret total sur la Basse-Seine, de Rouen à Paris-Monnaie.

Les principaux facteurs de la hausse ci-dessus constatée sont le relèvement des salaires des mariniers, du prix du combustible, des huiles, des graisses et des dépenses d'entretien des remorqueurs, chalands et péniches, enfin, l'accroissement de leur prix d'achat.

Entre 1913 et 1920, le prix d'un remorqueur est passé de 300 francs par cheval-vapeur à 1.250 francs en moyenne. Le prix d'un chaland en acier de 550 à 600 tonnes, de 35.000 à 200.000 francs environ, et celui d'un chaland en bois de même capacité, de 20.000 à 80.000 francs. Quant aux péniches, elles ont monté de 12.000 à 45.000 francs pour les neuves, et de 7.000 à 30.000 pour les usagées.



L. — Le Change. — La dépréciation du *franc* par rapport à sa parité d'or, c'est-à-dire la hausse de nos changes sur l'étranger, a eu, de son côté, une influence très sérieuse sur l'augmentation du prix des produits alimentaires

achetés à l'extérieur, et, par voie de conséquence, sur le prix des produits similaires en France.

Fin décembre 1914, le blé disponible valait à New-York 3 dollars 71 le quintal et le dollar cotait alors 5 fr. 16. Pour se procurer ce quintal de blé, l'importateur français devait débourser 3,71 × 5,16 = 19 fr. 13, sans compter les frais de transport.

Fin décembre 1920, le cours du dollar en France s'était élevé à 16 fr. 88 : à ce taux-là, si le prix du blé était resté à 3 doll. 71 comme à fin décembre 1914, il aurait fallu débourser : 3,71 × 16,88 = 62 fr. 62. Soit une majoration de 43 fr. 49 ou 227 %.

Voilà l'effet direct de la hausse du change sur le prix du blé exotique. Mais deux autres facteurs sont aussi intervenus : la hausse du prix du blé, en dollars, sur le marché de New-York, et la hausse du fret entre New-York et les ports français de l'Atlantique.

Sous l'influence de ces trois facteurs réunis, le prix de revient en France du blé exotique avait presque doublé entre le milieu de l'année 1914 et le milieu de 1919, mais ce n'était là qu'un début et voici ce que M. Albert Ouvré, député de Seine-et-Marne et rapporteur du projet de loi réglementant notre consommation du

pain, a dit à la Chambre dans la séance du 1er juillet 1920 :

« Nous avons payé, en janvier dernier, 100 francs c. a. f., c'est-à-dire rendu en rade de ports français, le quintal de blé provenant d'Argentine, et 135 francs pour l'Amérique du Nord. A cette date, les *changes* et les frets ont monté, et ces prix se sont élevés : au mois de février, nous payions 120 francs pour les blés d'Argentine et 165 francs pour ceux des Etats-Unis ; en mars : 155 et 175 francs ; en avril, 180 et 195 francs ; en mai, 220 et 238 francs. Au mois de juin, les changes ont baissé un peu, les frets ont été plus faciles, les prix sont descendus à 185 francs et 180 francs. Actuellement (1er juillet 1920) nous payons encore le blé provenant de l'Argentine 176 francs et celui de l'Amérique du Nord 166 francs. »

Ce simple exemple — qui s'applique d'ailleurs à toutes les marchandises que la guerre nous a obligés de faire venir de l'étranger — suffit pour donner une première idée du préjudice énorme que la dépréciation de notre unité monétaire a causé à la fortune publique de la France.

Avant 1914, la balance des règlements extérieurs — qu'il ne faut pas confondre avec la balance commerciale — était toujours favorable à

notre pays, ce qui signifie que la somme annuelle que nous avions à payer à l'étranger pour nos diverses dépenses d'ordre extérieur était régulièrement inférieure à l'ensemble de nos recettes de même nature.

Nos lecteurs savent en effet — l'*Economiste Européen* l'a établi bien souvent — que c'est grâce à cette circonstance favorable que, pendant les onze années qui ont précédé la guerre, nous avons acquis pour environ 20 milliards de francs de nouvelles valeurs étrangères et que, malgré ces achats, parfois imprudents, notre stock d'or s'est lui-même accru de 4.700 millions de francs.

Mais la guerre effroyable, déclanchée par l'Allemagne en 1914, a progressivement réduit nos moyens de production, notre faculté d'exportation, la rentrée de nos coupons étrangers, le nombre des étrangers vivant sur notre territoire, etc., tandis qu'elle a augmenté, dans les proportions énormes que nous allons indiquer, notre mouvement d'importation.

Sous la pression de ces divers phénomènes, la balance des règlements extérieurs est devenue lourdement déficitaire et la hausse de notre change, d'abord contenue par l'intervention directe du Trésor français, devint rapidement considérable dès que cette intervention eut pris fin.

En voici la preuve :

Cours du Change à Paris sur les places ci-après :

	New-York	Londres	Madrid	Suisse	Hollande
Monnaies au pair	5f.18	25f.22	100 fr.	100 fr.	208 f.30
Dates :					
16 Juillet 1914..	5.16	25.17	96.55	100.03	207.56
Fin Déc. 1914..	5.16	26.06	100 »	98 »	208 »
Fin Juin 1915..	5.65	26.85	103.40	103 »	221 »
Fin Déc. 1915..	5.85	27.76	110.80	111.50	256.50
Fin Juin 1916 .	5.90	28.13	119.30	111.50	245 »
Fin Déc. 1916..	5.83	27.79	124.20	115 »	237.50
Fin Juin 1917..	5.70	27.15	133.90	118.50	237 »
Fin Déc. 1917..	5.70	27.15	138.40	130.75	247.50
Fin Juin 1918..	5.70	27.15	157.60	142.50	288 »
Fin Déc. 1918..	5.45	25.97	159.50	113 »	232 »
Fin Juin 1919..	6.48	29.84	128 »	120.75	252.50
Fin Déc. 1919..	10.99	41.48	208.25	192.50	402 »
Fin Juin 1920..	12.15	48.07	200.50	220.25	432.50
Fin Déc 1920..	16.88	59.78	225 »	257.75	530.50
Fin Juin 1921..	12.38	46.64	162 »	209.50	410 »
Fin Déc. 1921..	12.37	51.89	184.50	231.75	453.50

Comme le tableau précédent le montre, la dépréciation du franc fut assez légère jusque vers le milieu de mars 1919.

Entre le 12 et le 19 mars, c'est-à-dire plus de quatre mois après la signature de l'armistice, la livre sterling monta brusquement à Paris de 1 fr. 50 ; quelle était la cause de cette hausse sans précédent ? Un avis du ministre des Finances fit connaître que « la Trésorerie britannique ayant suspendu les crédits de change qu'elle mettait à la disposition de la Trésorerie

française, celle-ci ne pouvait continuer à approvisionner le marché et à lui fournir les livres sterling nécessaires pour couvrir le solde de ses besoins ».

Bref, l'assistance que le Trésor avait fournie pendant plus de trois années à notre marché des changes était supprimée, et, sans avis préalable, les commerçants importateurs se voyaient brusquement dans l'obligation de se procurer eux-mêmes les crédits extérieurs nécessaires à leurs opérations.

Nous écrivions, à ce propos, dans l'*Economiste Européen* du 21 mars 1919 : « L'ensemble du marché est évidemment dans le désarroi, et c'est assez compréhensible après le coup brutal qu'on lui a porté *sans avertissement*. Il serait injuste de reprocher aux intermédiaires de ne pas s'être trouvés en mesure d'y faire face. Ce n'est pas instantanément qu'on peut négocier des crédits au dehors et cependant, en l'état actuel de nos balances extérieures, il n'y a guère d'autre solution pour liquider l'arriéré et donner au marché le temps de s'adapter. »

La mesure, cependant, était inévitable. En effet, le Gouvernement français, en présence des formidables besoins de produits étrangers qu'il avait à satisfaire pour la défense nationale d'abord, et ensuite pour combler les déficits de notre production agricole et industrielle, avait été obligé d'assurer une stabilité relative

au taux de la livre sterling en France, laquelle était devenue la clé de voûte de nos échanges avec l'étranger. L'assistance fut indispensable tant que la guerre dura, mais, trop onéreuse après l'armistice, elle dut nécessairement cesser ; si quelques intérêts particuliers en furent lésés, l'intérêt général s'en trouva bien.



M. — LE DÉFICIT ALIMENTAIRE. — Il résulte de l'ensemble des faits précédents que du 1er janvier 1914 au 31 décembre 1920, c'est-à-dire pendant les sept années qui ont été affectées par la guerre, la France a demandé 45.396 millions de francs de produits alimentaires à l'étranger, soit une moyenne annuelle de 6.485 millions de francs, alors que pendant la période septennale précédente — 1907-1913 — nos importations de même nature n'avaient atteint que 9.979 millions, représentant une moyenne annuelle de 1.425 millions de francs.

Pendant les mêmes périodes, nos exportations alimentaires totales ont été de 5.609 millions entre 1907 et 1913 et de 6.606 millions de 1914 à 1920 inclusivement ; ce qui constitue un déficit global de 4.377 millions pour la première période, ou 625 millions par année, et de 38.790 millions, ou une moyenne annuelle de 5.541 millions de francs, pour les 7 dernières années.

En voici le détail :

Commerce des produits alimentaires entre la France et l'étranger

Années	Import.	Export.	Déficit
	(En millions de francs)		
1907	1.038	747	291
1908	935	747	188
1909	952	824	128
1910	1.413	858	555
1911	2.020	737	1.283
1912	1.803	850	953
1913	1.818	839	979
Total	9.979	5.602	4.377
Moyenne annuelle	1.425	801	625
1914	1.814	646	1.168
1915	3.315	649	2.666
1916	5.058	589	4.469
1917	6.985	499	6.486
1918	5.645	420	5.225
1919	10.704	1.191	9.514
1920	11.875	2.613	9.262
Total	45.396	6.606	38.790
Moyenne annuelle	6.485	944	5.541

Il convient de faire ici une remarque importante. Dans la statistique officielle de l'Administration des douanes (la seule que l'on puisse rationnellement utiliser) figure, aux exportations, une rubrique dite *colis postaux*, dont on ne trouve pas de contre-partie aux importations.

Quelle est la nature des marchandises expédiées à l'étranger sous forme de colis postaux ?

Nous l'ignorons, car la statistique officielle est muette à cet égard ; mais elle semble supposer cependant que *tous* les colis postaux sont des *objets fabriqués*, puisque l'*Annuaire statistique de la France*, dans son tableau général du commerce extérieur, ajoute, purement et simplement, le montant des colis postaux à la rubrique des objets fabriqués.

Or, il n'est pas douteux que les colis postaux étaient avant 1914, pour une large part, d'origine alimentaire : fruits, primeurs, fromages et beurre, volailles, conserves, confitures, liqueurs, spiritueux, etc...

Dans notre livre sur les *Progrès économiques de la France* (1908), nous avions même indiqué, d'après les renseignements fournis par la Commission des valeurs en douane, que les colis postaux se décomposaient, à cette époque-là, à peu près par moitié en objets d'alimentation et en objets fabriqués. C'est une proportion que nous avons admise alors et conservée pour nos travaux postérieurs.

Mais la guerre a apporté des perturbations effroyables dans notre commerce extérieur et le régime des colis postaux en a été affecté à ce point que leur valeur d'estimation à leur passage à la douane est tombée de 566 millions de francs en 1913 à 180 millions en 1915, pour remonter progressivement jusqu'à 1.206 millions en 1920, grâce à la suppression des prohibitions

de sortie qui les avaient atteints dès la fin de 1914.

Ce sont surtout les produits alimentaires qui subirent les plus rudes effets des restrictions nécessitées par les circonstances ; la diminution de la production nationale et la suppression des transports rapides de denrées périssables les empêchèrent ensuite de bénéficier du retour à la liberté au même titre que les objets fabriqués et, dans ces conditions, la répartition par moitié de leur valeur entre les deux rubriques — déjà établie arbitrairement avant la guerre — cessait d'être logique.

C'est pourquoi, dans le tableau précédent, nous avons adopté la méthode appliquée par l'*Annuaire statistique de la France*, méthode qui d'ailleurs ne modifie point le montant réel du déficit général de notre commerce extérieur, car la valeur des *colis postaux* figurera dans la statistique des *objets fabriqués*.



En comparant le déficit alimentaire total de la période de 1907-1913, au déficit de la période 1914-1920, on constate que celui-ci a été de 34.413 millions de francs plus élevé que celui de la période septennale précédente : c'est, à 3 milliards près, le total de la dette publique de la France au moment où la guerre a éclaté.

Les produits qui nous ont manqué le plus sont, par ordre d'importance : les céréales, grains et farines, les viandes diverses, les sucres, les vins et mistelles, les alcools et eaux-de-vie, les pommes de terre et les légumes secs, les huiles d'olive, etc. Le total de ces sept sortes de produits alimentaires a atteint près de 8 milliards de francs en 1920, représentant les 77 % de notre importation alimentaire totale pour cette année-là.

En 1913, nous n'avions déboursé que 1.144 millions pour l'achat, au dehors, des mêmes articles.

En résumé, la guerre a très gravement frappé notre production agricole et il faudra plusieurs générations, peut-être, pour réparer le mal, parce que le dépeuplement des campagnes, déjà si inquiétant avant 1914, s'est accentué de deux manières : 1° par les pertes sur les champs de bataille, évaluées à plus d'un million d'hommes pour les professions agricoles ; 2° par les prélèvements que l'industrie, le commerce, les chemins de fer, l'administration des postes, les services locaux, etc., font chaque jour dans les centres ruraux pour remplacer les vides que la guerre et la loi de huit heures ont créés dans leur personnel.

C'est cette raréfaction progressive de la main-d'œuvre agricole qui rend si difficile toute amélioration d'exploitation pour la petite culture,

base de notre production nationale. Pourra-t-on y remédier par l'emploi des tracteurs mécaniques ? Difficilement. C'est une transformation complète des conditions d'existence au village qu'il faudrait opérer ; mais quel est le Gouvernement qui prendra l'initiative de cette réforme... nous pourrions dire de cette révolution économique ?

CHAPITRE II

Les matières premières

A. *Charbon.* — B. *Huiles minérales.* — C. *Minerai de fer.* — D. *Minerais divers.* — E. *Fontes, fers et aciers.* — F. *Cuivre.* — G. *Plomb.* — H. *Zinc.* — I. *Etain.* — J. *Aluminium.* — K. *Coton.* — L. *Laine.* — M. *Le déficit des matières premières.*

A. — CHARBON. — Le charbon et le fer sont incontestablement les matières premières les plus utiles à l'humanité. On pourrait, à la rigueur, se passer de coton, de laine et de cuivre — les Allemands ont presque réussi à le faire pendant la guerre —, mais la brusque disparition de la houille et du fer serait une catastrophe irréparable pour le monde civilisé.

On sait que les Belges revendiquent l'honneur d'avoir, les premiers, utilisé la houille vers le onzième siècle, mais les Anglais soutiennent qu'ils s'en servaient déjà au neuvième, puisqu'elle figurait dans une charte datée de 855 parmi les droits féodaux revendiqués par l'abbaye de Peterborough.

Quoi qu'il en soit, le riche gisement carbonifère qui s'étend, sans interruption, de l'Angle-

terre à la Silésie, en passant par l'Artois, la Flandre, le Limbourg et la Westphalie, était depuis longtemps exploité dans le Hainaut, lorsque le traité de Ryswick (20 septembre 1697), sépara le Hainaut français du Hainaut impérial.

Pendant de longues années, on chercha sur le territoire français la houille grasse et flambante, que les Belges employaient déjà sous le nom de *charbon maréchal*. Deux concessionnaires trouvèrent la couche à 75 mètres de profondeur ; d'autres firent comme eux ; des procès s'ensuivirent, mais les intéressés eurent le bon esprit de s'entendre, et leur accord donna naissance, le 19 novembre 1757, à la *Compagnie des Mines d'Anzin*.

C'est la plus ancienne et la plus puissante entreprise minière du monde ; sa forme statutaire n'avait pas été modifiée depuis sa création jusqu'à la fin de 1920 et elle n'avait encore en cette dernière année qu'un capital théorique.

En effet, divisé à l'origine en 24 sous (ou *sols*), ce capital fut ensuite subdivisé en 12 deniers par sou, soit 288 deniers, puis en centièmes de deniers. La Compagnie avait donc comme capital 28.800 centièmes de deniers. En 1913, chacun de ces centièmes recevait 297 fr. 60 de dividende et valait à la Bourse de Lille 8.892 francs. Dans le courant de 1920, le prix des centièmes de deniers dépassa 12.000 francs. Pour faciliter la négocia-

tion de ses titres, la Compagnie décida alors de se transformer en société anonyme par échange de chaque centième de denier contre douze actions d'une valeur nominale de 500 francs chacune. L'opération fut effectuée au mois de novembre suivant, et depuis cette époque la *Compagnie des Mines d'Anzin* est au capital de 172.800.000 francs.

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la *Compagnie des Mines d'Anzin* fournit à peu près la moitié de la consommation française ; mais sa production fléchit sous la Révolution et sous l'Empire. En 1815, elle ne donna que 247.000 tonnes sur les 882.000 tonnes extraites dans la France entière.

En 1830, notre production nationale s'élevait à 1.863.000 tonnes ; mais avec la création des chemins de fer et l'application de la vapeur dans l'industrie, elle s'accrut rapidement et nous la trouvons successivement à 3.003.000 tonnes en 1840 ; à 4.434.000 tonnes en 1850 ; à 8.304.000 tonnes en 1860, et à 13.350.000 tonnes en 1870.

La guerre de 1870-71 fut presque sans influence sur l'exploitation de nos mines de charbon, puisque, en 1872, leur extraction monta à 15.803.000 tonnes.

En 1875, la production nationale atteignait 16.957.000 tonnes ; elle était, malheureusement, insuffisante pour nos besoins qui s'élevaient

alors à plus de 23 millions de tonnes. Voici la progression suivie jusqu'en 1913 :

Production, importations et consommation du charbon en France

Années	Production indigène	Importations nettes	Consommation annuelle
	(En milliers de tonnes)		
1885	19.511	10.411	30.035
1890	26.083	10.662	36.653
1895	28.020	10.547	38.640
1900	33.404	15.190	48.808
1905	35.928	12.140	48.669
1910	38.350	18.522	56.530
1911	39.230	20.013	59.530
1912	41.145	18.752	60.677
1913	40.844	23.823	64.834

La légère différence existant entre le total de la production indigène et les importations nettes, d'une part, et la consommation annuelle, d'autre part, provient des variations du stock inventorié en fin d'année.

En 1913, notre déficit avait été comblé par 23.823.000 tonnes étrangères sur lesquelles l'Angleterre figurait pour 11.442.000 tonnes, l'Allemagne pour 6.063.000 tonnes, la Belgique pour 4.849.000 tonnes et les pays divers pour 1.469.000 tonnes.

Pendant la même année, la production française s'était répartie de la manière suivante :

Pas-de-Calais, 20.576.000 tonnes ; *Nord*, 6 millions 813.000 tonnes ; *Loire*, 3.777.000 tonnes ; *Saône-et-Loire*, 2.210.000 tonnes ; *Gard*, 2 mil-

lions 110.000 tonnes ; *Tarn*, 1.006.000 tonnes ; *divers*, 4.352.000 tonnes. *Total égal :* 40.844.000 tonnes.

La production des deux départements du Nord et du Pas-de-Calais représentait, à elle seule, les 67,2 % de la production totale. Cette indication suffit pour laisser entrevoir l'importance du dommage que l'invasion allemande nous a fait subir dès le second semestre 1914.

En voici d'ailleurs le tableau fidèle :

Production, importations et consommation du charbon
en France de 1913 à 1920

Production	1913	1914	1915	1918	1920
	(En millions de tonnes)				
Nord et Pas-de-Calais..	27.4	15.5	7.4	7.9	9.7
Autres bassins	13.4	12.0	12.1	18.4	12.4
Lorraine-Moselle	»	»	»	»	3.2
Production totale......	40.8	27.5	19.5	26.3	25.3
Importations					
Angleterre.............	11.4	10.9	19.5	15.4	13.2
Belgique	4.9	2.9	»	»	1.4
Allemagne.............	6.1	3.4	»	»	9.2
Autres pays	1.4	1.6	1.3	»	8.9
Importations totales...	23.8	18.8	20.8	15.4	32.7
Consommation.........	64.6	46.3	40.3	41.7	58.0

L'attaque brusquée de 1914 et l'occupation de nos départements du nord-est ont réduit la production française de 20 millions de tonnes, et ce déficit s'est maintenu après l'armistice du 11 novembre 1918, parce que les Allemands, exécutant un plan de destructions préparé à

l'avance, ont systématiquement mis nos mines hors d'état de produire pour une période d'au moins dix années après l'évacuation.

Le déficit annuel était, avant la guerre, de 20.831.000 tonnes (moyenne 1911-1913) estimées par la Commission des valeurs en douane à 513 millions de francs, soit 24 francs la tonne à l'entrée sur le territoire français. Du 1er janvier 1914 au 31 décembre 1920, nos importations nettes de charbon étranger se sont élevées à 144.267.000 tonnes, ce qui constitue une moyenne de 20.609.000 tonnes, légèrement inférieure à celle de 1911-1913, mais la valeur moyenne de chacune de ces tonnes a été de 56 fr. en 1915, de 106 fr. en 1916, de 130 fr. en 1917, de 120 fr. en 1918, de 140 fr. en 1919 et de 230 fr. en 1920.

La masse de nos importations des sept dernières années correspond à un déboursé de près de 18 milliards de francs, ramenés à un peu moins de 17 milliards et demi après déduction des exportations.

Si les sept années envisagées avaient conservé la moyenne de la production, des importations, de la consommation et des prix de la période 1911-1913, nous aurions importé, pour nos besoins, 145.817.000 tonnes de charbon étranger et nous n'aurions dépensé que 3.500 millions de francs, au lieu de près de 17 milliards et demi.

La différence, soit environ 14 milliards de francs, constitue donc une perte absolue pour notre richesse nationale.



Les prix de 140 francs et 230 francs la tonne admis par la Commission des valeurs en douane pour les années 1919 et 1920 ne sont d'ailleurs que des expressions techniques ; en réalité, le charbon tout venant à Paris, taxé le 1er janvier 1919 par la Préfecture de la Seine à 110 francs la tonne pour les foyers domestiques, et à 135 francs pour le chauffage central et la petite industrie, a été porté pour les deux catégories : à 110 francs et 160 francs au 1er juillet ; à 160 francs et 300 francs le 16 janvier 1920, et à 270 francs et 400 francs le 14 juin suivant.

Il faudrait un volume pour résumer aussi simplement que possible les mesures législatives et administratives qui ont régi la question du charbon pendant la guerre, et les incidents d'ordre financier... et judiciaire auxquels les taxations et réglementations successives ont donné lieu.

L'intervention directe de l'Etat pour assurer à la consommation nationale les 2 millions de tonnes par mois dont l'invasion la privait s'imposa dès la fin de 1914. Un décret du 4 décembre chargea l'administration des chemins de fer de l'Etat de concourir au ravitaillement de la popu-

lation civile en charbon : un *compte spécial* fut ouvert au Trésor pour faire face aux opérations d'achat et de vente effectuées à cet effet.

La durée imprévue des hostilités obligea le Gouvernement à élargir le programme primitif en créant d'abord une Commission de répartition, puis, par décret du 12 avril 1916, un *Bureau des charbons*, avec mission de centraliser et de suivre toutes les opérations d'achat et de vente ayant une répercussion quelconque sur le *Compte spécial*.

Jusqu'alors, le rôle de l'Etat consistait à réquisitionner les quantités nécessaires à ses services et à certaines usines travaillant pour la défense nationale dont les besoins étaient fixés par la Commission de répartition.

La loi du 22 avril 1916, autorisant la taxation par arrêtés ministériels du prix des charbons français à la mine et du prix des charbons anglais dans les ports d'importation, inaugura la période de la *réglementation officielle* qui s'est poursuivie jusqu'à la fin de la guerre.

Il serait trop long, et sans intérêt aujourd'hui, d'analyser toutes les dispositions prises en raison des circonstances, et qui aboutirent, le premier août 1917, à l'établissement d'un contrôle général de l'Etat sur la répartition et la distribution de tous les charbons produits en France ou importés de l'étranger.

Le *Bureau national des charbons*, créé dans

ce but, devait fixer chaque mois les contingents attribués aux groupements régionaux et faire exécuter ses décisions par les ingénieurs des mines dans les bassins houillers, et par des délégués spéciaux dans les ports pour les charbons d'importation.

« Les consommateurs — rappelle M. Siméon dans son très remarquable rapport au Comité technique des industries diverses — sont groupés dans chaque région en un certain nombre de catégories : foyers domestiques, petite industrie, usines à gaz et d'électricité, chemins de fer, groupements industriels, navigation, etc... A chaque groupe est attribué un contingent mensuel qui est réparti par ses soins entre ses adhérents, et le groupe peut faire une péréquation intérieure pour mettre tous ses adhérents dans la même situation en ce qui concerne les prix. Pour réaliser son contingent mensuel, le groupe adresse ses ordres détaillés de répartition entre ses adhérents, soit au service des mines, soit aux bureaux des ports du B. N. C., et l'exécution en est assurée, soit par les mines, soit par les importateurs ».

Il y eut bien à l'origine quelques frottements, mais le régime finit par s'organiser sur des bases solides et, grâce au B. N. C., la distribution put s'effectuer d'une manière relativement normale, malgré les difficultés que l'extrême pénurie du combustible, l'impatience des consommateurs et l'ingéniosité d'une spéculation

toujours en éveil soulevaient contre son fonctionnement.

L'accord survenu en 1916 entre les Gouvernements français et britannique — relativement à la taxation des charbons anglais destinés à l'exportation dans les pays alliés — prit fin le 28 mai 1919 et, dès ce jour, les prix maxima de ces charbons devinrent des prix minima. Si l'on ajoute à ce fait que le Gouvernement anglais supprima, le 5 août suivant, tout contrôle limitatif des frets, et qu'il limita, au contraire, les quantités destinées à l'exportation, on comprendra pourquoi, entre juin et décembre 1919, le prix du charbon anglais importé en France — prix d'achat, fret et prime de change — se trouva brusquement triplé.

C'est pendant le deuxième semestre 1919 et le premier semestre 1920 que le prix du charbon atteignit en France son niveau le plus élevé ; malgré la loi sur la spéculation illicite, la taxe de 400 francs fixée par la Préfecture de la Seine fut souvent portée à 500 et même 600 francs par le commerce clandestin. La situation se modifia vers la fin de l'année, grâce à l'accord intervenu à la Conférence de Spa (juillet 1920) en vertu duquel l'Allemagne s'était engagée à nous livrer à des conditions déterminées 1.500.000 tonnes de houille par mois, engagement qu'elle a tenu.

D'après les statistiques du B. N. C., la consommation pour la France, l'Alsace et la Lor-

raine aurait dû disposer, en 1920, de plus de 55 millions de tonnes de charbon : 21,4 millions de tonnes de la production française ; 4,5 millions des mines de la Sarre ; 13 millions de l'Angleterre ; 11,5 millions de l'Allemagne ; 3,6 millions des Etats-Unis, et 900.000 tonnes de la Belgique.

L'étranger devait, selon ces prévisions, nous fournir environ 29 millions de tonnes. Or, la statistique officielle du commerce extérieur nous montre qu'en 1920, l'Angleterre nous a envoyé 12,5 millions de tonnes ; l'Allemagne, 9,2 millions ; les Etats-Unis, 2,7 millions ; la Belgique, 2,1 millions, et les pays divers 3,9 millions, soit 31.400.000 tonnes de charbon importées de l'étranger, contre 22.100.000 en 1919. Jamais, à aucune époque, les importations n'ont atteint un chiffre aussi élevé. Les prix de vente de l'année 1921 ont sérieusement baissé, malgré la grande grève des mineurs anglais, et l'on peut espérer que le relèvement progressif de la production nationale replacera notre consommation de charbon dans une situation tout à fait normale.



Nous croyons intéressant de compléter cette étude en donnant quelques indications concernant la production du charbon dans le monde.

Le précieux combustible existe en abondance

dans presque tous les pays de l'hémisphère boréal et en quantité plus restreinte dans les régions du Sud.

Les statistiques rétrospectives de notre *Annuaire Statistique* établissent que la production universelle de 1880 s'élevait à 346 millions de tonnes métriques sur lesquelles l'Angleterre figurait pour 149 millions, l'Allemagne (houille et lignite) 59, la France 19, la Belgique 17, la Russie 3, les Etats-Unis 65, l'Australie 2 et les pays divers 32.

Vingt ans plus tard, en 1900, cette production avait atteint 769 millions de tonnes, dont 229 millions pour l'Angleterre, 150 millions pour l'Allemagne, 33 pour la France, 23 pour la Belgique, 16 pour la Russie, 245 pour les Etats-Unis, 6 pour l'Australie et 67 pour les pays divers.

En 1898, avec 205.300.000 tonnes, l'Angleterre battait encore les Etats-Unis dont les mines n'avaient donné, cette année-là, que 199.500.000 tonnes ; mais en 1899 la production américaine fit un bond de 30.600.000 tonnes, contre seulement 18.300.000 tonnes d'augmentation pour l'Angleterre, et les Etats-Unis avec 230 millions de tonnes, contre 224 millions pour l'Angleterre, prirent le premier rang qu'ils n'ont plus quitté depuis.

En 1910, la production mondiale était passée

à 1.164 millions de tonnes et les mêmes pays se présentaient avec : Angleterre, 267 millions de tonnes ; Allemagne, 222 millions ; France, 38 millions ; Belgique, 24 ; Russie, 25 ; Etats-Unis, 455 ; Australie, 10 ; pays divers, 123 millions.

Nous arrivons à la période 1913-1920 qui est la plus intéressante à observer et sur laquelle le rapport de M. Siméon nous apporte des renseignements utiles :

Production mondiale du Charbon de 1913, 1916, 1918 et 1920

Pays	1913	1916	1918	1920
	(En millions de tonnes métriques)			
Etats-Unis	517	535	615	580
Angleterre	292	260	231	233
Allemagne	260	242	249	243
France	41	21	26	22 (1)
Belgique	23	17	14	22
Japon	21	23	28	31
Canada	14	13	14	17
Pays divers	159	124	116	135 (2)
Totaux	1.327	1.236	1.293	1.283

La guerre a réduit la production de charbon de tous les pays belligérants d'Europe, mais c'est incontestablement la France qui a le plus

(1) Non compris 3.200.000 tonnes provenant de la Lorraine et de la Moselle.

(2) Les Pays divers en 1920 sont : la Russie, l'Autriche, la Hongrie, la Tchéco-Slovaquie, la Pologne, l'Italie, l'Espagne, l'Australie, la Chine, l'Afrique du Sud, etc.

souffert puisqu'elle a perdu près de 50 % entre 1913 et 1916. Les Etats-Unis, au contraire, ont continué leur marche en avant et le Japon lui-même a réalisé de grands progrès.

La hausse du fret a empêché le charbon américain d'arriver en quantité importante sur le marché français, mais vers le milieu de 1920, la situation des transports maritimes s'étant améliorée, les mines des Etats-Unis ont pu nous envoyer 2.660.000 tonnes métriques.

C'est en avril 1920 que le prix du charbon, mesuré en monnaies françaises, a été le plus élevé quelle qu'en fût l'origine. Voici, à ce sujet, les chiffres que nous relevons dans le rapport du Comité technique :

Charbons français, par tonne : 80 francs, contre 20 francs avant la guerre : soit quatre fois plus.

Belges............	90 fr.	contre	20 ;	coefficient	4,5
Allemands........	80 fr.	—	24 ;	—	3,3
Anglais..........	540 fr.	—	30 ;	—	18
Américains.......	480 fr.	—	45 ;	—	10
Moyenne..........	24 fr.	—	25 ;	—	9,6

Avec la liberté du commerce, les prix de vente en gros et en détail ont sensiblement baissé (50 % environ par rapport à la période correspondante de 1920), mais la situation ne sera vraiment normale pour notre industrie que

lorsque notre production minière aura repris son niveau de 1913, c'est-à-dire dans sept à huit années.

***

B. — HUILES MINÉRALES. — Introduit en France vers 1860, le pétrole fut, pendant une trentaine d'années, utilisé presque exclusivement pour l'éclairage et le chauffage domestiques. Par la suite, alors que la généralisation de l'emploi du gaz et de l'électricité semblait devoir en limiter l'usage, le développement croissant des moteurs à explosion, et notamment les progrès de l'automobilisme et de l'aviation, contribuèrent à augmenter sensiblement la consommation française de pétrole.

Parallèlement à cet accroissement de nos besoins en huiles légères, les quantités d'huiles lourdes et résidus absorbés par notre industrie se développèrent, en dépit d'une certaine timidité, d'ailleurs fort compréhensible, témoignée par les chefs d'entreprises, pour l'adoption définitive de ce nouveau combustible. C'est que la France, en effet, produit peu ou point de pétrole, et c'est un gros tribut qu'il lui faut de ce fait payer chaque année à l'étranger. Le tableau suivant permet de se rendre compte de l'importance des sommes ainsi déboursées depuis 1914 :

Commerce des huiles minérales entre la France et l'étranger

	Huiles minérales et essences			Huiles lourdes et résidus			
Années	Importations	Exportations	Excéd. des import.	Importations	Exportations	Excéd. des import.	Déficit total
Moyenne :			(Millions de francs)				
1911-1913.	114	1	113	23	1	22	135
1914......	120	1	119	16	1	15	134
1915......	171	1	170	26	1	25	195
1916......	316	1	315	119	3	116	431
1917......	399	1	398	285	6	279	677
1918......	504	3	501	268	8	260	761
1919......	389	4	385	260	24	236	621
1920......	1.091	10	1.081	367	21	346	1.427
Totaux des sept dernières années...	2.990	21	2.969	1.341	64	1.277	4.246

Le total de nos importations des sept dernières années atteint ainsi, en valeur, 4.331 millions de francs, chiffre que la déduction de 85 millions d'exportations ramène à 4.246 millions de francs.

Si, pendant la période 1914-1920, les importations, la consommation et les prix étaient demeurés ce qu'ils étaient respectivement pendant les années 1911-1913, nos importations nettes auraient été de 3.760 milliers de tonnes d'huiles minérales et essences, pour une valeur de 791 millions de francs, et de 930 milliers de tonnes d'huiles lourdes et résidus, valant 154 millions

de francs, soit une dépense totale de 945 millions de francs.



Réserve faite du développement de la consommation résultant des progrès qui auraient pu être réalisés pendant la période des sept années, considérées, il n'est pas douteux que c'est à la guerre et à ses conséquences qu'il faut attribuer l'augmentation anormale de nos importations pendant certaines des dernières années, et surtout l'énorme accroissement des dépenses.

L'arrêt du tourisme et la diminution de l'activité industrielle purent compenser, pendant les dix-huit premiers mois de la campagne, la majoration des demandes de l'armée. A partir de 1916, les besoins militaires en pétrole se trouvèrent accrus par l'extension extraordinaire des services automobiles, le développement de l'aviation, l'utilisation croissante des tracteurs pour l'artillerie, et l'apparition des tanks. L'importance de la consommation pendant les années 1916, 1917 et 1918, reflète assez bien l'activité plus ou moins grande des opérations militaires. En même temps, l'arrêt de la production houillère dans les régions envahies contribua à développer l'emploi du mazout comme combustible dans un certain nombre d'usines de guerre.

Les besoins militaires fléchirent considérable-

ment après l'armistice, d'où la diminution des importations en 1919, mais la reprise du tourisme, le développement des transports, et, stimulé par la crise du charbon, un effort marqué de l'industrie pour l'utilisation du combustible liquide, se traduisirent en 1920 par une augmentation sensible de nos importations d'huiles minérales. Le tableau suivant permet de comparer les quantités importées et exportées avant la guerre et de 1914 à 1920 :

Quantités d'huiles minérales importées et exportées de 1914 à 1920

Années	Huiles minérales et essences: Importations	Exportations	Excéd. d. imp.	Huiles lourdes et résidus: Importations	Exportations	Excéd. d. imp.	Défic. total
			(Milliers de tonnes)				
Moyenne : 1911-1913	544	7	537	140	7	133	670
1914.....	488	8	480	101	6	95	575
1915.....	473	5	468	106	5	101	569
1916.....	644	2	642	170	6	164	806
1917.....	629	2	627	173	4	169	796
1918.....	737	4	733	158	6	152	885
1919.....	599	6	593	153	18	135	728
1920.....	815	8	807	297	19	278	1.085
Tot. des 7 dernières années..	4.385	35	4.350	1.168	64	1.094	5.444

Avant la guerre, les principaux pays fournisseurs de la France étaient les Etats-Unis, à qui nous avons demandé 294.000 tonnes d'huiles minérales et essences en 1913, la Roumanie, qui nous en a vendu la même année 126 000 tonnes,

la Russie, 83.000 tonnes, et l'Autriche-Hongrie, 58.000 tonnes, les Etats-Unis nous ayant fourni, en outre, 71.000 tonnes d'huiles lourdes et résidus, et la Russie, 61.000 tonnes.

Nos importations d'Autriche-Hongrie furent arrêtées immédiatement dès la déclaration de guerre, et celles de Roumanie et de Russie furent considérablement réduites depuis ce moment pour cesser complètement en 1916.

Pendant la guerre, l'Etat disposa en fait du monopole d'importation, et, en vertu d'une réglementation instituée en 1918, cette situation subsista encore pendant une trentaine de mois après l'armistice. Par les soins du « Commissariat aux essences », l'huile brute fut achetée au dehors, transportée en France sous le contrôle des pouvoirs publics et distribuée aux raffineurs, réunis en consortium.

A une époque où les relations commerciales internationales étaient particulièrement difficiles, ce régime nous rendit de réels services, et l'on nous permettra de rappeler ici le concours fort utile qui nous fut apporté par la *Royal Dutch* et ses filiales.

Depuis le 1er mai 1921, les licences d'importation sont accordées sans exception à tout importateur s'engageant à acheter à l'Etat des quantités de pétrole ou d'essence égales aux quantités importées — cet achat étant destiné à amortir la perte devant résulter de la liquidation

des stocks gouvernementaux —, à affecter à la constitution d'un stock de réserve une certaine partie de ses importations et de ses reprises à l'Etat, et à payer une surtaxe temporaire fixée initialement à 30 francs par hectolitre.

***

En prévision de ce retour à la liberté du commerce des pétroles, quelques Compagnies étrangères, comme la puissante *Standard Oil* et l'*Anglo-Persian C°*, avaient, dès l'année dernière, envisagé l'aménagement d'importantes installations sur notre territoire. Plusieurs entreprises, parmi lesquelles la plus importante est la *Société générale des huiles de pétrole*, se constituèrent chez nous pour assurer, avec le concours de ces organismes, l'approvisionnement du marché national. L'établissement d'une pipe-line entre le Havre et Paris fut projeté, dont la concession fut accordée à un groupe franco-américain. Diverses combinaisons furent mises à l'étude, en vue de rechercher les moyens de mettre à la disposition de la consommation française les huiles minérales de Roumanie et de Galicie. Des prospections furent poussées activement sur notre sol, dans le Jura, la Savoie, la Limagne, et dans certaines de nos colonies, comme l'Algérie, la Tunisie, le Maroc et Madagascar. Aucun résultat décisif n'a encore été atteint, et le seul gisement pétrolifère impor-

tant actuellement exploité en France est celui de Pechelbronn, en Alsace, dont il semble qu'on puisse escompter une production annuelle d'environ 60.000 tonnes. Mais ce n'est là qu'un dixième de nos besoins.

La collaboration technique et financière consentie par la France à la Pologne pour l'exploitation des champs de Galicie n'a pas encore fourni de résultats, et la production galicienne, qui n'a fait que fléchir depuis 1909, où elle avait dépassé 2 millions de tonnes, n'a guère atteint que 765.000 tonnes en 1920.

A l'heure actuelle, ce sont les Etats-Unis qui produisent et de beaucoup les plus grosses quantités de pétrole, avec plus de 64 % de la production mondiale en 1920 ; mais leur consommation s'accroît plus rapidement que leur production, et c'est grâce à leurs importations du Mexique, le second pays producteur en importance, avec 23 % du total du monde entier, qu'ils peuvent faire face à leurs besoins intérieurs et alimenter leur commerce d'exportation. La Russie n'arrive plus à se suffire, et beaucoup de temps et d'argent seront nécessaires pour rendre à ce pays son ancienne place parmi les grands producteurs du monde. La Roumanie n'a pas encore achevé la réparation des ruines causées par la guerre, et nous avons signalé qu'en Galicie, l'exploitation était encore bien loin des conditions normales. La produc-

tion des Indes hollandaises est évidemment intéressante, mais en temps ordinaire elle doit assurer pour une bonne partie les besoins des pays d'Extrême-Orient. Quant à la production de la plupart des autres régions, elle sert à peu près exclusivement à la consommation locale. Cependant, de récentes prospections effectuées en Perse donnent à penser que cette région deviendra rapidement l'un des plus gros fournisseurs de la précieuse « huile de pierre », et des accords intéressants pour notre pays ont été conclus, en prévision de l'exploitation des gisements qui s'y trouvent, entre l'*Anglo-Persian Oil Cy* et la *Société générale des huiles de pétrole*.

Mais leur mise à exécution n'est pas encore complète, et l'on s'explique que, jusqu'à présent, notre administration et nos industriels aient montré quelque timidité à suivre l'exemple des pays étrangers dans la substitution du naphte à la houille comme combustible. On conçoit, aussi, l'intérêt immense que peut présenter, pour notre pays, la solution du gros problème du charbon au moyen de certaines de nos ressources nationales, comme l'alcool industriel et la houille blanche.

Cette solution n'exclura d'ailleurs pas la généralisation de l'emploi dans notre pays du pétrole et de ses dérivés, dont les applications s'étendront encore au fur et à mesure du développement de l'usage des moteurs à explosion

et de la vulgarisation du chauffage au mazout, précieux par l'économie de personnel qu'il permet de réaliser dans nombre d'usines sur les paquebots, etc.

Mais pour que notre consommation de ce combustible arrive rapidement au niveau qu'elle peut atteindre, il importe que son prix cesse d'être trop élevé. Avant la guerre, le pétrole ordinaire valait à Rouen 26 francs l'hecto nu. Son cours atteignit 34 francs dès la fin de 1915, sous l'effet des difficultés d'approvisionnement résultant des hostilités. Puis, à la suite des demandes croissantes de l'armée et des industries travaillant pour la défense nationale, il progressa de façon ininterrompue jusqu'à l'armistice, valant successivement 40 francs au début de 1917, 44 francs au milieu de la même année et s'établissant aux environs de 51 francs durant tout l'exercice 1918.

La situation s'aggrava après notre victoire, tant à cause de la baisse du franc qu'en raison de la cherté grandissante des frets et, malgré tous les efforts du « Commissariat aux essences », le prix de l'hectolitre nu de pétrole ordinaire à Rouen monta à 55 francs le 1er juillet, 73 francs au commencement de 1920, 101 fr. 50 le 1er avril suivant, pour arriver au record de 151 fr. 50 le 1er août de la même année.

Depuis quelques mois, une détente est surve-

nue, et le prix actuel est ramené à 120 francs. Ce chiffre, quatre fois et demie supérieur à celui de 1914, est cependant encore beaucoup trop fort et il conviendra de le réduire sensiblement.

Une modification des impôts très exagérés qui frappent cette matière de première nécessité sur notre territoire aurait incontestablement d'heureux résultats. Mais l'action de notre Gouvernement devra aussi s'exercer hors de nos frontières, en vue d'empêcher les pays producteurs de prélever des droits de sortie excessifs sur un combustible indispensable à l'humanité entière. La tâche, assurément, n'est point aisée : elle semble assez utile pour retenir l'attention de notre diplomatie.

***

C. — Le minerai de fer. — Nous disions dans l'*Economiste Européen* du 14 mai 1920 que le minerai de fer, qui occupe une place exceptionnelle parmi les richesses naturelles, devrait nous permettre de prendre — en raison de son abondance dans notre sous-sol — une situation économique prépondérante dans le monde.

Déjà, en 1913, nous figurions au premier rang des nations européennes avec 21.918.000 tonnes.

Pour la même année l'Allemagne accusait, il est vrai, 35.941.000 tonnes, mais sur ce chiffre la Lorraine annexée représentait 20.536.000 tonnes et le Luxembourg 7.333.000, ce qui ramenait la production des mines allemandes proprement dites à 8.072.000 tonnes. Cette même année, l'extraction du minerai de fer aux Etats-Unis fournit 62.972.000 tonnes à la sidérurgie américaine.

Notre position s'est trouvée sérieusement fortifiée par la restitution du bassin lorrain, et il n'est pas exagéré de prétendre que nous pourrions désormais exercer un véritable monopole pour la fourniture du minerai de fer aux nations industrielles de l'Europe, si nous savions tirer un parti intelligent des ressources dont nous disposons en France, dans nos frontières de 1919, et dans nos possessions de l'Afrique du Nord.

Nous devons d'ailleurs constater que nous avions profité, nous-mêmes, des richesses de notre sous-sol, car, vers la fin du Second Empire, la sidérurgie française était arrivée à une réelle prospérité, qui permettait les plus belles espérances, lorsque notre défaite de 1871 nous priva brusquement de la partie jugée la meilleure du gisement lorrain.

Il nous paraît utile de reproduire ici les renseignements que nous avons donnés dans notre livre : *Les Richesses économiques de l'Alsace-*

Lorraine (1), relativement à cette si importante question :

« Le gisement de minerai de fer lorrain, comprenant à la fois le bassin de Briey-Longwy et celui de la Lorraine annexée, s'étend sur la rive gauche de la Moselle, dans la direction nord-sud. Sa superficie est de 112.900 hectares ainsi répartis : Lorraine française, 66.000 hectares ; Lorraine annexée, 43.000 hectares ; Luxembourg, 3.600 hectares ; Belgique, 300 hectares.

« Ce minerai, généralement désigné sous le nom de minette, est du peroxyde de fer, contenant de 30 à 38 % de fer pur et environ 1 % de phosphore. Au moment de la signature du Traité de Francfort, l'Allemagne ne nous enleva que la moitié du gisement — dont la réserve a été évaluée en 1910 à 3 milliards de tonnes pour la Lorraine française et 2 milliards et demi pour la Lorraine annexée — parce que la forte teneur de la minette en phosphore rendait son emploi difficile ; mais le procédé Thomas, découvert en 1873, débarrassant la fonte du phosphore contenu dans le minerai, lui donna une valeur imprévue et, alors qu'en 1872 la production du minerai de fer, dans ce qui était devenu la Lorraine annexée, était à peine de 678.000 tonnes, elle s'éleva progressivement, avec une augmentation moyenne de 500.000 tonnes par an, au chiffre de 20.536.000 tonnes pour l'année 1913. »

(1) Édité en 1920, Paris, *Economiste Européen*.

En 1913, l'extraction du fer dans les bassins français et de Lorraine annexée avait produit 39.137.000 tonnes :

	(En tonnes)
Bassin de Briey	14.847.000
Bassin de Longwy	2.754.000
Bassin de Nancy	1.000.000
Total pour la Lorraine française	18.601.000
Lorraine annexée	20.536.000
Total de la production lorraine	39.137.000

Ainsi, les mines de fer de la Lorraine annexée avaient une capacité de production annuelle de plus de 20 millions de tonnes, alors que, nous l'avons déjà dit, toutes les mines de l'Allemagne réunies ne livraient à la sidérurgie de l'Empire que 8.072.000 tonnes de minerai.

C'est ce qui explique les démarches pressantes que les puissantes *Associations des Industriels allemands du fer et de l'acier* et des *Maîtres de forges allemands* firent à plusieurs reprises, et notamment au moment des grandes offensives de 1918, auprès du Gouvernement impérial pour annexer après la victoire (qui leur paraissait d'ailleurs certaine) la totalité du bassin Longwy-Briey à l'Allemagne.

Un rapport des professeurs Krusch et Deyschlag, de Berlin, publié *in extenso* dans la revue *Das neue Deutsch* du 15 mars 1918, justifiait cette revendication en disant que la production sidérurgique allemande de 1913 provenait, pour plus de la moitié, de minerais

étrangers. En totalisant les réserves de tous les gisements exploitables de l'Allemagne, on n'arrivait, en 1918, qu'à un chiffre global de 2 milliards 300 millions de tonnes, sur lequel le bassin de la Lorraine annexée par le traité de Francfort figurait à lui seul pour 1.777 millions de tonnes, qui, à raison d'une extraction annuelle de 40 millions de tonnes, seraient épuisées en quarante-cinq ans.

D'après les deux professeurs, l'industrie sidérurgique allemande se trouvait donc menacée, à bref délai, d'un danger très sérieux qu'une utilisation permanente des minerais français du bassin de Briey permettrait seule d'éviter.

Le passage de l'étude ayant trait à ce côté spécial de la question mérite d'être cité en entier.

« Avant la guerre, nos principaux pays d'importation étaient la Suède, la France, l'Algérie et l'Espagne. C'est la France qui est sans conteste le plus riche de ces pays en minerais ; elle nous livrait plus de 3 millions de tonnes. Dans son district de minettes (bassin de Briey), qui est une fois et demie plus étendu que le district allemand, il y avait encore, en 1917, 2.650 millions de tonnes. Mais les richesses du district normand, encore peu connues, sont bien plus considérables. On peut les évaluer à 4 milliards 700 millions de tonnes de bonne hématite rouge, avec une proportion de fer de 45 %

et de 0,6 % de phosphore. Si l'on y ajoute les gisements de l'Anjou et de la Bretagne, qui sont dans des conditions géologiques identiques, et les gisements d'Algérie et de Tunisie, on arrive au chiffre total de 8.200 millions de tonnes pour la France, qui est parmi les pays les plus riches en minerai de fer. »

Et l'étude des professeurs Krusch et Deyschlag arrivait à cette conclusion qui leur paraissait toute naturelle :

« Nos principaux gisements seront épuisés dans quarante-cinq ans, et seuls des approvisionnements assurés pourront permettre à notre industrie du fer et de l'acier de continuer à se développer. Il faudra tenir compte de ce fait lors des négociations de paix. »



En 1910, l'attention des ingénieurs des mines, français et étrangers, se porta vers certaines de nos régions du nord-ouest — principalement aux confins des départements de l'Orne, du Calvados et de la Manche — où de nombreuses prospections avaient révélé d'abondantes quantités de minerai de fer.

Malheureusement ce minerai, contenant une proportion excessive de soufre, ne donnait qu'un métal de qualité très médiocre.

« Ici encore, disions-nous le 14 mai 1920, les

inventions de la chimie moderne amenèrent une transformation radicale des conditions d'exploitation du sous-sol. De nouvelles Sociétés se constituèrent, où les Allemands prirent de gros intérêts, et en 1914 la production du bassin normand s'élevait à un montant appréciable, tandis que les progrès des exploitations de Briey ne subissaient aucun ralentissement. Dans le Midi, d'importants résultats étaient obtenus aussi par les Pyrénées-Orientales.

« L'augmentation de notre extraction de minerai de fer avait eu pour conséquence de renverser notre balance commerciale en ce qui concerne cette matière première : à partir de 1908, nos exportations dépassèrent nos importations, et le solde créditeur s'accentua, d'année en année, avec une rapidité étonnante. »

En effet, notre production de minerai de fer qui n'était que de 1.852.000 tonnes en 1871, d'une valeur totale de 9.100.000 francs, s'est successivement élevée à 2.874.000 tonnes en 1880 ; à 3.472.000 tonnes en 1890 ; à 5.448.000 tonnes en 1900 ; à 14.606.000 tonnes en 1910, et à 21.918.000 tonnes en 1913 évaluées à 107.700.000 francs.

La production de 1913 provenait pour 19 millions 979.000 tonnes de la Meurthe-et-Moselle ; pour 389.000 tonnes du Calvados ; pour 363.000 tonnes de l'Orne ; pour 334.000 tonnes des Pyrénées-Orientales, et pour 853.000 tonnes des autres régions du territoire continental.

Pendant la même année 1913, l'Algérie, dont la production n'est pas comprise dans la *Statistique générale de la France*, sortait 1.349.000 tonnes de ses minières de fer, contre 589.000 tonnes en 1903.



L'invasion allemande a naturellement porté un coup terrible à notre extraction de minerai de fer : 1° en raison de la mobilisation qui dépeupla les mines dès le commencement des hostilités ; 2° par suite de l'occupation immédiate du bassin de Longwy-Briey.

Le premier semestre 1914 avait produit 10 millions 880.000 tonnes ; le deuxième semestre n'en donna plus que 358.900 et les années suivantes s'inscrivirent pour : 620.000 tonnes en 1915 ; 1.680.000 tonnes en 1916 ; 2.030.000 tonnes en 1917, et 1.672.000 en 1918.

Dès la signature de l'armistice, l'exploitation fut partout réorganisée, surtout en Lorraine où les Allemands, ayant maintenu la fabrication de la fonte et de l'acier jusqu'à la dernière semaine de la guerre, laissèrent les mines dans un état relativement normal ; la production se releva aussitôt à 9.430.000 tonnes en 1919 et à 13.871.000 tonnes en 1920.

Mais sur ce dernier chiffre, la Lorraine re-

prise figure pour 8.075.000 tonnes et le bassin Longwy-Briey pour 4.181.000 tonnes, c'est-à-dire pour les 88 % de l'extraction totale.

Jusqu'en 1907, le mouvement commercial du minerai de fer entre la France et l'étranger nous fut défavorable. Pour la première fois, en 1908, nos exportations dépassèrent les importations de 148.000 tonnes. L'excédent d'exportations progressa ensuite d'année en année : 1909. à 2 millions 704.000 tonnes ; 1910, à 3.575.000 tonnes ; 1911, à 4.826.000 tonnes ; 1912, à 6.869.000 tonnes ; 1913, à 8.656.000 tonnes.

Pendant la guerre, le mouvement des entrées et des sorties devint à peu près nul : 68.300 tonnes exportées en 1918 contre une importation de 118.600 tonnes ; mais les exportations sont passées à 1.997.000 tonnes en 1919 et à 4 millions 407.000 tonnes en 1920, contre une importation de 306.000 tonnes pour la première et 404.000 tonnes pour la deuxième. Ajoutons que la valeur du minerai exporté, qui n'atteignait que 20 francs la tonne en 1913, a dépassé 80 fr. en 1920.



D. — Minerais divers. — Sans être très riche en minerais divers, le sous-sol de la France contient cependant de l'or, du zinc, du plomb

argentifère, du cuivre, de l'étain, de l'antimoine, du manganèse et du tungstène. Au 1er janvier 1919, le nombre total des concessions minières métallifères (autres que de fer) était de 373, représentant une étendue superficielle de 360.228 hectares. Au cours de la période de guerre (1914 fin 1918), huit nouvelles concessions ont été acordées et une a été l'objet de renonciation.

En 1913, l'extraction totale de ces minerais se chiffrait par 557.232 tonnes, sur lesquelles l'or, à lui seul, figurait en tête avec 153.009 tonnes.

La guerre a, là encore, laissé des traces par suite de la pénurie du personnel ouvrier, la mobilisation ayant réduit de 57 % le nombre des mineurs employés. La production du minerai d'or a, de ce fait, diminué dans des proportions considérables puisqu'elle ne fut plus que de 6.155 tonnes en 1918. Par contre, le manganèse et le tungstène, qui avaient pour débouchés les fabrications de guerre, ont vu leur extraction augmenter. En 1918, celle du manganèse s'établit à 9.871 tonnes contre 7.732 tonnes en 1913 et celle du tungstène à 7.414 tonnes contre seulement 272 en 1913. Il convient encore d'ajouter la production des minerais d'arsenic (realgar) : 250 tonnes en 1914 et 728 tonnes en 1918.

Nos importations de minerais bruts ne furent jamais bien considérables et, depuis 1914, elles

n'ont pas cessé de diminuer dans d'assez fortes proportions. Nos achats à l'étranger, qui étaient de 1.945.350 tonnes pour une valeur de 94 millions de francs en 1913, sont tombés à 655.308 tonnes en 1920 pour une valeur de 172 millions. Le prix moyen de la tonne, qui était de 48 francs en 1913, s'établit à 262 francs en 1920, soit une augmentation de 445 %.

Notons aussi que nos besoins en soufre, considérables pour le sulfatage de nos vignobles, ont subi au cours de la période 1914-1920 la vicissitude de nos campagnes viticoles. Nos achats, en Italie notamment, de soufre et de pyrite, qui étaient de 708.182 tonnes pour une valeur de 36 millions en 1913 et 720.674 tonnes valant 31 millions en 1914, sont progressivement tombés pour atteindre le chiffre le plus bas avec 228.741 tonnes d'une valeur de 90 millions en 1919 et pour se relever à 475.603 tonnes valant 210 millions de francs en 1920. Le prix de la tonne, qui était de 51 francs en moyenne en 1913 et 1914, s'est élevé jusqu'à plus de 400 fr. en 1920 pour revenir à environ 250 francs maintenant.

Avant la guerre, le tribut annuel que nous payions à l'étranger pour la conservation de nos vignes s'établissait aux environs d'une trentaine de millions. La hausse du prix du soufre nous a obligés à débourser pour la période 1914-1920 une somme globale de 600 millions de fr.,

soit près de 90 millions en moyenne annuelle — et cela en dépit de la réduction que la guerre a apportée dans les soins donnés à cette culture nationale.



E. — FONTES, FERS ET ACIERS. — Les produits sidérurgiques peuvent être considérés soit comme des *objets fabriqués*, soit comme des *matières nécessaires à l'industrie* : c'est sous ce dernier aspect que nous allons les examiner pour éviter les doubles emplois qui se produisent nécessairement quand on suit une marchandise dans ses diverses transformations.

Les nations qui produisent beaucoup de charbon produisent aussi beaucoup de fontes, de fers et d'aciers : Andrew Carnegie, dont le rôle dans la métallurgie fut si considérable, a proclamé que la supériorité industrielle appartiendrait au pays qui pourrait fabriquer la fonte et l'acier au plus bas prix de revient, parce que le cours d'une foule d'articles manufacturés est influencé par le coût de ces deux éléments. Mais il convient d'ajouter que le prix de la houille sur les lieux de production est le principal facteur du prix de revient de la fonte et de l'acier.

Depuis 1890, le charbon aux Etats-Unis et en

Allemagne se paie, sur le carreau des mines, sensiblement moins cher qu'en Angleterre ; d'où la décadence relative de la sidérurgie britannique comparativement à celle des deux nations rivales.

En voici la preuve tangible :

Production Mondiale de la Fonte

Pays	1880	1890	1900	1910	1913
—	—	—	—	—	—
	(En milliers de tonnes métriques)				
Etats-Unis	3.897	9.350	14.010	27.740	31.462
Angleterre	7.873	8.031	9.103	10.172	10.424
Allemagne	1.965	4.144	7.550	13.111	16.764
France	1.725	1.962	2.714	4.038	5.207
Belgique	608	788	1.019	1.852	2.485
Luxembourg	261	568	971	1.683	2.548
Russie	448	926	2.934	3.040	4.600
Divers	1.807	1.101	2.859	4.551	5.017
Totaux	18.584	27.870	41.160	66.187	78.507

Jusqu'en 1880, l'Angleterre tint la tête pour la fabrication de la fonte. En 1890, elle était distancée par les Etas-Unis, mais elle dominait encore de 100 % la production allemande. A la fin du dix-neuvième siècle, les hauts fourneaux d'outre-Rhin marquaient de nouveaux progrès et, à partir de 1910, ils prirent la deuxième place, dépassant la production anglaise de 2.939.000 tonnes ou 29 %.

Une courbe de la production identique est

constatée pour la fabrication des fers et des aciers pendant les mêmes années :

Production Mondiale des Fers et Aciers

Pays	1880	1890	1900	1910	1913
—	—	—	—	—	—
	(En milliers de tonnes métriques)				
Etats-Unis..........	1.267	4.345	10.300	26.520	31.802
Angleterre...........	3.730	5.301	5.981	7.613	9.011
Allemagne...........	1.548	3.164	7.372	13.149	16.699
France..............	1.354	1.407	1.935	2.850	3.592
Belgique............	596	716	927	1.887	2.224
Russie..............	578	793	2.203	3.081	3.300
Divers..............	420	650	1.500	4.800	7.400
Totaux.........	9.493	16.376	30.218	59.900	74.028

Ainsi que les tableaux précédents l'établissent, entre 1880 et 1913, la production mondiale de la fonte a augmenté de 59.923.000 tonnes, ou 322 0/0, et celle des fers et aciers de 64.535.000 tonnes, ou 680 %.

En ce qui concerne les quatre principaux pays producteurs, les Etats-Unis, pendant la même période, ont progressé de 27.565.000 tonnes, ou 707 % pour la fonte, et de 30.535.000 tonnes, ou 2.410 % pour l'acier. La production de l'Allemagne a augmenté de 14.799.000 tonnes pour la fonte, ou 752 %, et de 15.151.000 tonnes pour les fers et aciers, soit 977 %.

Celle de l'Angleterre s'est accrue de 2.551.000 tonnes pour la fonte, ou 32 %, et de 5.281.100 tonnes pour les fers et aciers, ou 144 %. Enfin, la France a progressé de 3.482.000 tonnes pour

la fonte, et de 2.238.000 tonnes pour les fers et aciers, soit respectivement, 202 % et 166 %.

Au point de vue sidérurgique, l'Angleterre avait donc été battue par les Etats-Unis et l'Allemagne : et nous pouvons dire que la France faisait relativement bonne figure malgré la pauvreté de sa production de charbon qui l'obligeait, depuis de nombreuses années, à demander le tiers de sa consommation annuelle à l'étranger.



L'*Annuaire statistique de la France* nous apprend qu'en 1831 il existait dans notre pays 22 hauts fourneaux au coke et 360 au bois, ayant produit, cette année-là, 229.000 tonnes de fonte et 146.000 tonnes de fers et aciers. A cette époque, la fabrication du fer, presque entièrement forestière, était fixée à proximité d'un gisement de minerai, d'une forêt, d'une rivière ou d'un étang, et chaque unité d'exploitation ne donnait, par année, que quelques centaines de tonnes de métal fondu.

La mise en marche du premier haut fourneau chauffé au coke eut lieu aux Forges du Creusot, en 1782, mais le procédé fut longtemps à se généraliser, bien qu'il permît une sérieuse économie du prix de revient sur l'ancien système de traitement par le bois. En 1831, en effet, sur le total des hauts fourneaux en activité dans notre pays on n'en comptait que 5,7 % utilisant le coke.

Trente années plus tard, en 1861, le nombre des hauts fourneaux était passé à 472, contre 382 en 1831, et la production, répartie entre 190 hauts fourneaux à coke et 282 au bois, avait livré à la métallurgie 967.000 tonnes de fonte et 669.000 de fers et aciers. C'était un progrès qui n'était d'ailleurs pas suffisant pour faire face aux nouveaux besoins créés par l'application de la vapeur et l'accroissement progressif de notre réseau de voies ferrées. Mais la découverte du procédé Bessemer, mis industriellement au point en 1859, transforma l'industrie sidérurgique.

On sait que ce procédé consiste à introduire un courant d'air à forte pression dans une vaste cornue — dite convertisseur — remplie de fonte en fusion, laquelle, dépouillée par le surchauffage qui en résulte des matières étrangères et de l'excès de carbone qu'elle contient, devient malléable et donne, sans augmentation appréciable de dépenses, un excellent acier.

Le procédé Bessemer fut complété, en 1862, par le four Siemens et Martin, qui est surtout utilisé pour convertir en saumons d'acier fondu les déchets d'acier et de fer, les vieux rails et les rebuts ; puis, enfin, par la mise en service du four Thomas, en 1878, qui, en permettant la déphosphoration des minerais lorrains — jusqu'alors impropres à la fabrication de l'acier — lança l'industrie sidérurgique dans la bril-

lante voie qu'elle a suivie, sans arrêt, jusqu'en 1914.

Très longtemps, la production de la fonte, des fers et aciers des hauts fourneaux français fut insuffisante pour les besoins intérieurs de notre pays, mais à partir de 1901 la balance de nos échanges sidérurgiques avec l'étranger se retourna et resta en notre faveur jusqu'à la déclaration de guerre.

Mouvement commercial des fontes, fers et aciers en France de 1900 à 1913

(Commerce spécial en milliers de tonnes)

Années	Exportations	Importations	Balance	Années	Exportations	Importations	Balance
1900...	198	282	— 84	1907...	692	109	+583
1901...	225	146	+ 79	1908...	663	114	+549
1902...	433	113	+320	1909...	586	91	+495
1903...	481	77	+404	1910...	544	159	+385
1904...	496	81	+415	1911...	504	200	+304
1905...	571	81	+490	1912...	666	260	+406
1906...	467	126	+341	1913...	762	203	+559

Exprimé en numéraire, le déficit de 1900 s'élevait à 19.500.000 francs, tandis que l'excédent de 1913 représentait une rentrée de 45.800.000 francs ; et encore faut-il observer que les emplois de l'industrie nationale pendant cette dernière année atteignirent 8.240.000 tonnes (fonte, fers et aciers), contre 4.733.000 tonnes en 1900.

Mais ces résultats, proportionnellement supérieurs à ceux que l'Angleterre avait obtenus

pendant la même période, étaient cependant au dessous de la production américaine et allemande pour deux raisons : 1° pauvreté de notre extraction de charbon ; 2° rareté de notre main-d'œuvre, conséquence de la faiblesse de la natalité française.

Pour y remédier, plusieurs solutions étaient en cours d'expérience quand la guerre nous fut déclarée par l'Allemagne.



L'appel sous les drapeaux de tous les hommes valides de 21 à 45 ans eut pour effet de paralyser notre industrie sidérurgique dès les premiers jours de la mobilisation, et cette paralysie s'accentua par suite de l'invasion qui nous fit perdre nos plus importants gisements ferrifères et nous enleva 64 % de nos moyens de production pour la fonte, et 58 % pour l'acier fondu.

En effet, pendant le premier semestre 1914, nous avions extrait 10.881.000 tonnes de minerai de fer et fabriqué 2.449.000 tonnes de fonte et 2.298.000 tonnes d'acier. Pendant le second semestre, l'extraction tomba à 359.000 tonnes et la production sidérurgique à 242.000 tonnes pour la fonte et à 375.000 tonnes pour l'acier.

Les mines et les établissements métallurgiques de l'intérieur avaient été complètement désorganisés par la mobilisation ; mais lorsqu'on eut compris que la guerre durerait beau-

coup plus que les six mois généralement prévus, on se décida à faire revenir du front un certain nombre de spécialistes qui se remirent au travail et la production de la fonte et de l'acier se releva de la manière suivante :

1915....	586.000	tonnes de fonte et		1.088.800	tonnes d'acier	
1916....	1.489.000	—	—	1.952.000	—	—
1917....	1.735.000	—	—	2.232.000	—	—
1918....	1.306.000	—	—	1.808.000	—	—
1920....	3.317.000	—	—	2.961.000	—	—

Sur la production de 1920, la Lorraine désannexée a donné 1.355.000 tonnes de fonte et 1.098.000 tonnes d'acier brut. Elle nous est revenue avec tous les moyens d'action sidérurgique qu'elle avait acquis depuis la généralisation du procédé Thomas et que les Allemands ont précieusement conservés pendant la guerre pour s'en servir contre nous.

Entre 1914 et 1918, les hauts fourneaux lorrains ont livré à l'industrie de guerre allemande 16.832.000 tonnes de produits sidérurgiques, dont 9.630.000 tonnes de fonte et 7.202.000 tonnes d'acier. Nous pouvons ajouter que toutes les usines métallurgiques allemandes, édifiées en Lorraine après l'annexion et pourvues des derniers perfectionnements — comme les célèbres aciéries d'Hagondange et de Maizières, situées entre Metz et Thionville, appartenant au fameux métallurgiste prussien Thyssen —, n'ont presque pas souffert de la guerre.

Il n'en est malheureusement pas de même

des aciéries françaises situées aussi dans le bassin de Briey, mais de l'autre côté de la frontière. Les Allemands se sont ingéniés à les mettre hors d'usage pour de longues années en volant leur matériel, en détruisant leurs hauts fourneaux, leurs convertisseurs Thomas, leurs fours Martin et leurs laminoirs.



La sidérurgie française a donc effroyablement souffert pendant la guerre et nous avons payé très cher la diminution de sa production, car, pour assurer notre défense nationale, il nous a fallu demander à l'étranger non seulement les 17 milliards et demi de francs de charbon que nous avons signalés dans un chapitre précédent, mais aussi la quantité de fonte, fers et aciers bruts dont le tableau ci-après donne le détail :

Commerce extérieur de la fonte, des fers et aciers
entre la France et l'étranger de 1914 à 1920 inclus
(Milliers de tonnes et millions de francs)

	Importations		Exportations		Balance	
Années	1.000 tonnes	Millions francs	1.000 tonnes	Millions francs	1.000 tonnes	Millions francs
1913.......	203	39	1.008	86	+ 805	+ 47
1914.......	131	29	526	45	+ 395	+ 16
1915.......	1.078	554	155	47	— 923	— 507
1916.......	2.892	1.953	165	66	—2.727	—1.887
1917.......	2.895	2.191	142	64	—2.753	—2.127
1918.......	1.902	1.985	45	36	—1.857	—1.949
1919.......	1.360	1.132	367	181	— 993	— 951
1920.......	1.031	1.068	1.247	758	+ 216	— 305

Entre 1914 et 1919, cette dernière année étant encore une véritable année de guerre, nous avons fait venir (des Etats-Unis et d'Angleterre) 10.258.000 tonnes de fonte, fers et aciers et nous en avons exporté 1.400.000 tonnes. La valeur des 8.858.000 tonnes d'importations nettes représente 7.405 millions de francs.

Comme pour la houille et toutes les matières premières, les produits sidérurgiques ont subi une hausse fantastique qui ne peut s'expliquer que par la spéculation, car c'est longtemps après la signature de l'armistice qu'elle s'est manifestée.

En voici deux exemples typiques :

La fonte hématite, qui valait sur wagon départ 85 fr. la tonne en 1914, était montée à 270 fr. à la fin de 1916. Elle cotait 343 fr. à la fin de 1917 et 440 fr. pendant le deuxième semestre de 1918. A la fin de 1919, elle se vendait 430 fr., puis, brusquement, elle bondit à 700 fr. en mars 1920 et à 855 fr. trois mois plus tard. Cela revient à dire que le prix d'une tonne de fonte hématite était *dix fois* plus élevé en juin 1920 que pendant l'année 1914.

Même phénomène pour les fers marchands de 1re classe à Paris : de 20 fr. 50 le quintal fin juin 1914, ils sont progressivement montés à 145 fr. juin 1920, soit une hausse de 700 %.

Le charme s'est rompu pendant le dernier tri-

mestre de 1920 où la crise économique générale que nous subissons actuellement a commencé ses effets et les cours de tous les produits sidérurgiques, influencés par un arrêt à peu près général des commandes, ont reculé de mois en mois, compromettant l'équilibre financier des établissements métallurgiques les plus solides, qui ont dû faire appel au crédit public pour résister à la tourmente.

Nous allons malheureusement trouver des situations analogues dans les principales de nos industries.

***

F. — Le Cuivre. — Depuis près d'un demi-siècle, l'emploi du cuivre, à l'état pur ou sous forme d'alliage, s'est généralisé considérablement. La fabrication des appareils mécaniques de précision, les constructions navales et la chimie industrielle en faisaient déjà une assez grande consommation ; mais le développement des télégraphes, des téléphones, et surtout de la lumière et de l'énergie électrique, lui donna une importance décisive. En quelques années les demandes nouvelles, et la hausse des prix de vente qui en résulta, triplèrent sa production mondiale, laquelle s'éleva progressivement de 343.000 tonnes en 1890, à 1.022.000 tonnes en 1912, soit une augmentation d'environ 198 %.

En voici le détail par pays de production :

Production universelle du Cuivre en 1890 et 1912

Pays producteurs	1890	1912	Augment. en 1912 totale	Augment. en 1912 0/0
—	—	—	—	—
	(En milliers de tonnes métr.)			
Etats-Unis	118	564	446	378
Angleterre	70	63	— 7	— 10
Espagne	37	58	21	57
Chili	27	42	15	55
Allemagne	25	45	20	80
Japon	18	62	44	244
Australie	7	45	38	543
Mexique	4	72	68	1.700
Canada	3	34	31	1.033
France	2	12	10	500
Pays divers	32	25	— 7	— 22
Totaux	343	1.022	679	198

C'étaient les Etats-Unis qui tenaient la tête avec une production annuelle de 564.000 tonnes représentant 55 % de la production mondiale et qui la tiennent encore aujourd'hui : puis venaient le Mexique, l'Angleterre, le Japon, l'Australie, l'Allemagne, le Chili et le Canada, la France arrivant la dernière avec 12.000 tonnes.

L'Angleterre, qui ne fabrique son cuivre qu'avec des pyrites et minerais importés de l'étranger, a vu sa production diminuer de 70.000 à 63.000 tonnes ; l'Allemagne, qui est dans le même cas, a, au contraire, augmenté la sienne de 25.000 à 45.000 tonnes : mais certains pays, dont l'industrie cuprifère était presque inexistante en 1890, ont réalisé depuis cette

époque des avances qui méritent d'être signalées : le Mexique, de 4.000 à 72.000 tonnes ; le Japon, de 18.000 à 62.000 tonnes ; l'Australie, de 7.000 à 45.000 tonnes ; le Canada, de 3.000 à 34.000 tonnes, etc. Et ce sont ces nouveaux centres de production qui, avec l'augmentation des Etats-Unis, ont permis à la consommation universelle de s'accroître du simple au triple sans trop grande augmentation du prix de vente.

Le quintal métrique du cuivre en lingot sur le marché français a valu : 151 fr. 51 en 1890 ; 195 francs en 1900 ; 188 francs en 1905 ; 157 francs en 1910, et 190 francs en 1913. Le relèvement de prix constaté en 1890 et 1913 a été attribué non seulement à la généralisation de l'éclairage électrique et de la téléphonie, mais aussi aux nouveaux procédés d'armement militaire.



Le souvenir de la guerre est trop récent pour qu'on ait oublié le rôle capital que le cuivre a joué dans la fabrication des munitions pendant les hostilités. Toutes les nations belligérantes se sont efforcées de s'en procurer par tous les moyens en leur pouvoir, et ceux de nos compatriotes qui ont été retenus dans les régions envahies — de même que nos amis de Belgique — se rappellent encore les réquisitions forcées que les Allemands leur ont imposées pour s'empa-

rer de ce métal, devenu *précieux*, qui leur était en effet indispensable pour la fabrication des douilles (cartouches pour fusils, mitrailleuses et projectiles de divers calibres) et des fusées à obus et bombes.

Ces besoins urgents nécessités par la guerre et l'élévation des cours du cuivre stimulèrent l'extraction de ce métal, notamment aux Etats-Unis, au Canada, au Chili, au Pérou et au Japon, et la production demeura comparativement très importante pendant toute la durée des hostilités. Mais après l'armistice, les nations belligérantes suspendirent brusquement leurs demandes et les centres producteurs réduisirent la transformation de leur minerai en lingots. Les chiffres ci-dessous accusent ce double mouvement :

Production universelle du cuivre
de 1911 à 1920 inclus

Années	Milliers de tonnes métriques	Années	Milliers de tonnes métriques
—	—	—	—
1911..........	887	1916...........	1.398
1912..........	1.022	1917...........	1.434
1913..........	992	1918...........	1.408
1914..........	928	1919...........	964
1915..........	1.087	1920...........	984

En ce qui concerne la France, nous importions, avant la guerre (moyenne de 1911 à 1913) 1.112.000 quintaux de cuivre sous diverses formes, et nous en exportions 284.000 quintaux,

laissant ainsi 828.000 quintaux à la consommation intérieure, valant 124 millions de francs, d'après notre statistique douanière.

Le tableau ci-après va nous indiquer les résultats de la période de guerre :

Importations et exportations du cuivre de 1914 à 1920 inclus

	Importations	Exportations	Excéd. des import.
	(Milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-13......	1.112	284	828
1914..................	901	205	696
1915..................	1.261	67	1.194
1916..................	1.947	83	1.854
1917..................	2.701	71	2.630
1918..................	1.565	56	1.509
1919..................	681	91	590
1920..................	825	512	313
Totaux 1914-1920..	9.881	1.085	8.796

Ce sont les fabrications de guerre qui ont absorbé la totalité des augmentations d'importations nettes constatées après 1914, et ce sont elles qui ont en partie provoqué la hausse du cuivre en lingots survenue à partir de 1915.

En juin 1914, le quintal en lingots valait, livré au Havre, 165 francs ; nous le trouvons à 173 francs fin décembre de la même année et successivement à 335 fr. fin 1915 ; à 475 fr. fin 1916 ; à 390 fr. fin 1917 ; à 385 francs fin 1918.

Immédiatement après la fin de la campagne, nos grands achats furent suspendus et le cuivre tomba à 242 francs le quintal à la fin du pre-

mier trimestre 1919 ; mais la spéculation intervint et, s'appuyant sur la diminution de la production mondiale, elle poussa les cours à 489 francs fin décembre, puis à 669 francs fin mars 1920, ce qui représentait plus de quatre fois son prix du 30 juin 1914.

Valeur du cuivre importé et exporté de 1914 à 1920 inclus

	Importations	Exportations	Excéd. des import.
	(Millions de francs)		
Moyenne 1911-13	178	54	124
1914	142	41	101
1915	248	18	230
1916	625	34	591
1917	981	36	945
1918	513	26	487
1919	212	42	170
1920	417	273	144
Total 1914-1920	3.138	470	2.668

Entre la fin de décembre 1920 et la fin du premier semestre 1921, une réaction s'est produite, comme sur toutes les matières premières, et le prix du quintal a été ramené à 375 francs, soit une baisse de 47 % par rapport à la fin de décembre 1920.

En résumé, nos besoins de cuivre pendant les années 1914 à 1920 nous ont fait demander à l'étranger, déduction faite de nos exportations, 8.796.000 quintaux de métal que nous avons payés 2.668 millions. Ce sont les Etats-Unis qui

ont été nos principaux fournisseurs, car sur nos 9.881.000 quintaux d'importations, valant 3.138 millions de francs, les envois de ce pays figurent, à eux seuls, pour 8.444.000 quintaux, évalués à plus de 2.600 millions de francs par notre administration douanière.

Si notre consommation de cuivre et son prix de vente étaient restés, entre 1914 et 1920, au même niveau que la moyenne des trois années qui ont précédé la guerre, nos importations nettes n'auraient atteint que 5.796.000 quintaux et leur prix d'achat 868 millions de francs au lieu de 8.796.000 quintaux et 2.668 millions de francs.

***

G. — Le Plomb. — Le plomb est employé à des usages multiples, soit à l'état pur, soit sous forme d'alliage, en dehors des nombreux composés auxquels il donne naissance. Néanmoins, le ralentissement, sinon l'arrêt complet dans les pays belligérants, de l'activité des industries du bâtiment pendant la guerre, et même après l'armistice, devait nécessairement exercer une répercussion sur les besoins de la consommation. Ainsi la France, dont l'importation nette annuelle s'établissait à 69.000 tonnes en moyenne pendant la période 1911-1913, alors que sa production oscillait autour de 28.000 tonnes, n'a importé que 52.000 tonnes en moyenne pendant

la période 1914-1920, malgré une production moyenne annuelle réduite à moins de 18.000 tonnes.

Le tableau suivant permet de comparer les importations et les exportations françaises de plomb pendant les sept dernières années :

Importations et exportations du plomb
de 1914 à 1920

	Importations	Exportations	Excéd. des importat.
	(Milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-13........	710	18	692
1914....................	419	9	410
1915....................	518	9	509
1916....................	657	69	588
1917....................	589	7	582
1918....................	516	3	513
1919....................	559	8	551
1920....................	573	84	489
Totaux 1914-1920	3.831	189	3.642

Malgré la diminution de ses importations annuelles, la France a dû payer davantage pour ses achats de plomb à l'étranger, et, déduction faite de la valeur de ses exportations, c'est une somme de 63 millions de francs qu'il lui a fallu débourser chaque année pour solder ses acquisitions de ce métal pendant la période de guerre, alors qu'elle n'avait dépensé de ce fait qu'un montant annuel d'une trentaine de millions de francs pendant la période 1911-1913. Les chiffres suivants donnent la valeur des importations et

des exportations françaises de plomb pendant les sept dernières années :

Valeur du plomb importé et exporté
de 1914 à 1920

	Importations	Exportations	Excéd. des importat.
	(Millions de francs)		
Moyenne 1911-1913	31	0.7	30.3
1914	20	0.4	19.6
1915	39	0.7	38.3
1916	62	6.3	55.7
1917	89	1.1	87.9
1918	67	0.4	66.6
1919	60	0.9	59.1
1920	134	17.7	116.3
Totaux 1914-1920	471	27.5	443.5

Malgré le peu d'activité de la demande, la production du plomb dans le monde s'est à peu près maintenue pendant la guerre, grâce à l'appoint fourni par les producteurs d'argent, notamment aux Etats-Unis, où un placement rémunérateur de ce métal précieux leur est assuré par la loi Pittman.

La production universelle du plomb a été la suivante pendant les dix dernières années :

Production universelle du plomb de 1914 à 1920

Années	Milliers de tonnes métr.	Années	Milliers de tonnes métr.
1911	1.123	1916	1.127
1912	1.207	1917	1.165
1913	1.177	1918	1.141
1914	1.167	1919	864
1915	1.063	1920	842

Le fléchissement rapide des cours du plomb, en raison de liquidations forcées de la spéculation, la fermeture d'un certain nombre d'exploitations qui en fut la conséquence, et la grève prolongée des mines de Broken Hill, qui réduisit d'une centaine de milliers de tonnes la production australienne, furent autant de causes qui contribuèrent à la diminution de la production mondiale observée pendant les années 1919 et 1920 ; ainsi les Etats-Unis n'ont fourni que 432.000 tonnes en 1920 contre 528.000 en 1917 et 537.000 en 1916 ; l'Espagne, 142.000 tonnes, contre 173.000 en 1917 ; l'Australie, moins de 12.000 tonnes, contre 82.000 en 1919 et 178.000 en 1918. Ajoutons que d'importants stocks, visibles ou invisibles, de métal à l'état vieux ou neuf, constitués pendant la guerre, ont contribué à alimenter le marché depuis 1919, faisant aux producteurs une concurrence sérieuse. Ainsi s'explique le fléchissement parallèle des prix et de la production.

En ce qui concerne les quantités produites dans le monde, la diminution, déjà fort sensible en 1919 et 1920, s'est encore accentuée en 1921. La baisse survenue a ramené les cours du métal aux environs du niveau d'avant-guerre dans les pays producteurs, où nombre d'exploitations travaillant à perte ont été contraintes à la fermeture.

A Londres, où, en dehors de l'Espagne, la France achète le complément d'une production

annuelle insuffisante, le plomb, qui pendant la période de contrôle gouvernemental se traitait à 29 liv. st. la tonne, a valu jusqu'à 68 liv. st. en décembre 1920, et oscille maintenant aux environ de 23 liv. st.

Sur le marché de Paris, les cours du plomb, qui s'étaient maintenus, pendant les vingt années ayant précédé la guerre, entre 28 francs les 100 kilos (cours moyen de 1895), et 55 francs (prix moyen de 1913), ont atteint successivement un niveau moyen de 58 francs en 1914, 73 fr. en 1915, 101 fr. en 1916 et de 145 à 150 fr. en 1917 et 1918. Ils se sont élevés à 182 fr. en décembre 1920, et s'inscrivent actuellement autour de 130 francs.

La différence observée entre les cours respectifs de Londres et de Paris est une conséquence du change, qui demeure un obstacle à la reprise des transactions, l'élévation du prix d'acquisition du métal rendu dans les contrées à monnaie dépréciée les incitant à réduire leurs demandes au strict minimum, en attendant un moment plus favorable pour renouveler leurs approvisionnements.



H. — Le Zinc. — Les usages du zinc sont fort nombreux : toitures, réservoirs, gouttières, cuves, galvanisation du fer, préparation de l'hydrogène, etc., etc. En dépit de cette multiplicité

d'emplois, le zinc a lui aussi souffert d'une surproduction pendant la guerre, malgré un fléchissement marqué des quantités produites durant les deux dernières années.

La production du zinc dans le monde entier fut la suivante pendant les dix dernières années:

Production universelle du zinc
de 1911 à 1920

Années	Milliers de tonnes métriques	Années	Milliers de tonnes métriques
1911	896	1916	987
1912	965	1917	1.001
1913	1.011	1918	810
1914	876	1919	645
1915	838	1920	719

Ce sont les Etats-Unis qui sont les plus gros producteurs de zinc, avec 435.000 tonnes en 1920, la production ayant atteint même 619.000 tonnes en 1917 ; puis viennent l'Allemagne, avec 97.000 tonnes, contre 265.000 tonnes avant la guerre, et la Belgique, avec 83.000 tonnes, contre 20.000 tonnes en 1919 et 9.000 tonnes en 1918, la production belge oscillant autour de 200.000 tonnes pendant les années d'avant-guerre. Quant à la France, qui produisait annuellement environ 63.000 tonnes de zinc pendant la période 1911-1913, elle n'en a fourni que 22.000 tonnes en moyenne pendant la période 1914-1920. Le tableau suivant permet de comparer les importations et les exportations françaises pour chacune des années de cette période :

Importations et exportations du zinc
de 1914 à 1920

	Importations	Exportations	Excéd. des import.
	(Milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-1913	423	298	125
1914	306	135	171
1915	368	46	322
1916	646	41	605
1917	735	42	693
1918	465	31	434
1919	477	64	413
1920	588	143	445
Totaux 1914-1920.....	3.585	502	3.083

La réduction des minerais de zinc exige l'emploi d'une quantité de combustible relativement importante, et les prix du métal devaient naturellement refléter le coût élevé du charbon. Mais ils furent, comme pour la plupart des autres métaux, poussés à l'excès par la spéculation. Le retard de la reprise escomptée, et la restriction des crédits, déterminèrent, depuis le milieu de 1920, une baisse rapide, qui ramena le prix du zinc au-dessous du coût moyen de fabrication : d'où, comme nous l'avons vu, le ralentissement de la production. Nombre d'exploitations, notamment aux Etats-Unis et en Australie, durent réduire leur rendement, ou même suspendre temporairement toute opération. Alors que 200 usines travaillaient au début de 1920 à Kansas City, 38 seulement poursuivaient leur exploitation en 1921 ; à San-Francisco, la production a été réduite à moins de 45 % de la capacité des

usines. Pour stimuler la production australienne, le Gouvernement anglais avait pris l'engagement d'acheter au Dominion, pendant une période de dix années, 45.000 tonnes de métal et 100.000 tonnes de concentrés, ces acquisitions devant être réparties, après prélèvement pour le Japon, entre les industries intéressées du Royaume-Uni, de la France et de la Belgique. Cet engagement a été annulé par la suite, et la production s'en est ressentie.

La Belgique avait un moment songé à stabiliser les prix, mais elle y renonça, ayant dû limiter sa propre fabrication au tiers de sa capacité. Les offres de l'Allemagne, où les stocks s'accumulent, malgré une production réduite au quart de celle d'avant-guerre, ont contribué, dans une certaine mesure, à la baisse des prix observée depuis le début de 1921, tandis que l'arrêt du travail dans les charbonnages de la Grande-Bretagne a obligé ce dernier pays à fermer ses usines de réduction.

Aux causes d'ordre général qui engendrèrent cet état de choses, comme l'incertitude, pour les milieux d'affaires, résultant de la lenteur apportée aux règlements des questions internationales pendantes, et à l'affaiblissement de la puissance d'achat des contrées appauvries par la guerre, il convient d'ajouter, en dehors d'une spéculation excessive, la liquidation peut-être un peu brusquée des stocks énormes constitués pendant les hostilités par les divers Etats.

On s'explique, dans ces conditions, les écarts de cours parfois considérables enregistrés durant les derniers mois. Les prix du zinc, qui s'étaient maintenus, pendant les deux décades antérieures à la guerre, entre 39 francs les 100 kilos (cours moyen de 1895), et 76 francs (prix moyen de 1912), s'élevèrent brusquement de 63 francs en 1914 à 283 fr. en 1915, pour fléchir progressivement jusqu'aux environs de 205 fr. en 1917 et 1918. Mais la tendance fut particulièrement irrégulière en 1920, où les cours, qui s'étaient élevés jusqu'à 335 fr. les 100 kilos en mai, s'abaissèrent à 190 fr. à la fin de cette même année ; ils s'inscrivent actuellement aux environs de 140 francs.

Voici quelle a été la valeur des importations et des exportations françaises de zinc pendant les sept dernières années :

Valeur du zinc importé et exporté de 1914 à 1920

	Import.	Export.	Excéd. des import.
	(Millions de francs)		
Moyenne 1911-1913	26	19	7
1914	17	8	9
1915	70	9	61
1916	181	12	169
1917	184	11	173
1918	94	6	88
1919	78	10	68
1920	164	31	133
Totaux 1914-1920	788	87	701

Ainsi, pour la période 1914-1920, nos achats

de zinc à l'étranger représentent une valeur de 788 millions de francs, et nos ventes, de 87 millions, le montant net déboursé par notre pays s'établissant à 701 millions de francs, pour une importation nette d'environ 308.000 tonnes.



I. — L'Etain. — La production mondiale de l'étain est estimée à un peu plus de 130.000 tonnes. Sur ce chiffre, l'Empire britannique en fournit environ 70.000 tonnes : la principale source d'approvisionnement est constituée par les Etablissements des Détroits et les Etats fédérés malais, qui produisent à peu près 50.000 tonnes dans une année normale ; puis viennent l'Australie et le Royaume-Uni, avec ses mines de Cornouailles ; il convient de mentionner encore l'Inde et l'Afrique du Sud.

En dehors de l'Empire britannique, le principal pays producteur d'étain est la Bolivie, dont la production annuelle oscille entre 20.000 et 30.000 tonnes. Les Indes orientales néerlandaises en fournissent de 17.000 à 20.000 tonnes ; la Chine, de 7.000 à 9.000 tonnes, et le Siam, à peu près la même quantité. La production des Etats-Unis est très faible, comparativement à leur consommation ; quant à celle de la péninsule ibérique, elle est très irrégulière, et elle a été fort peu importante pendant les dernières années.

L'industrie du fer-blanc, qui fait une grande

consommation d'étain, fut pendant longtemps particulière au Pays de Galles, et elle y est encore extrêmement importante, mais elle est établie depuis vingt ou trente ans aux Etats-Unis, et elle y a pris une extension considérable, grâce au développement de l'industrie des conserves alimentaires : près de 40 % de la production mondiale sont actuellement absorbés par la grande république nord-américaine.

Quant à la France, voici quelle a été l'importance de ses importations et de ses exportations depuis 1914 :

Importations et exportations de l'étain
de 1914 à 1920

	Importations	Exportations	Excédent des import.
	(Milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-13......	86	15	71
1914.................	72	9	63
1915.................	89	9	80
1916.................	105	16	89
1917.................	127	5	122
1918.................	97	2	95
1919.................	98	13	85
1920.................	70	21	49
Totaux 1914-1920...	658	75	583

L'un de nos principaux marchés d'approvisionnement est Londres, où, pour diverses raisons, parmi lesquelles la spéculation a sa large part, les cours ont été des plus irréguliers. Au 1er janvier 1920, l'étain valait 341 liv. st. ; il se traitait à 200 liv. st. à la fin de l'année, après

avoir touché 419 1/2 liv. st. au plus haut, et 195 liv. st. au plus bas. La tendance générale à la baisse se poursuivit au début de 1921, et, en raison de la dépression des affaires, nombre d'usines de fer-blanc du Pays de Galles durent travailler à journées réduites. L'amélioration du change anglais vis-à-vis de New-York eut pour conséquence de ralentir les demandes des Etats-Unis, et les exportations anglaises de fer-blanc à destination de ce pays tombèrent de 1.595 tonnes, valant 568.070 liv. st. pendant le premier trimestre 1920 à 235 tonnes, valant 40.263 liv. st. pendant les trois premiers mois de l'année suivante. Les exportations d'étain fléchirent de 4.001 tonnes, valant 1.364.786 liv. st., à 2.674 tonnes, valant 505.594 liv. st.

Ce marasme des affaires, avec comme conséquence la baisse des cours de l'étain, eut sa répercussion dans les pays producteurs. C'est ainsi que les mines d'étain de Cornouailles, n'ayant pu obtenir une aide financière du Gouvernement, durent cesser graduellement leur exploitation. La situation inquiétante des producteurs de la presqu'île de Malacca détermina le Gouvernement des Etats fédérés malais à prendre certaines mesures pour leur venir en aide : au mois de décembre 1920, il fixa le prix de l'étain à 110 dollars par picul, et s'engagea à acheter à ce prix tout le métal produit dans la contrée. Quelques jours plus tard, ce prix fut elevé à 115 dollars par picul, équivalant approxi-

mativement à 236 liv. st. la tonne. Mais il devint bientôt évident que les cours de l'étain ne tendaient nullement vers la hausse, et avant la fin de février, le Gouvernement des Etats fédérés malais abandonna sa politique de protection.

Les prix continuèrent à fléchir, et vers le milieu de mars, descendirent un peu au-dessous de 150 liv. st. Un mouvement de reprise, d'ailleurs assez irrégulier, se manifesta par la suite, et le cours du comptant s'établit aux environs de 160 liv. st. à partir de la fin de juin. Le change défavorable ne permit pas aux consommateurs français de bénéficier dans toute sa mesure de la baisse du métal à Londres : le cours de l'étain à Paris, qui était de 1.700 francs les 100 kilos au début de 1920, s'inscrivait à 1.500 francs à la fin de l'année ; il était à 880 francs vers la fin de juin et n'a plus beaucoup varié depuis. Les cours de l'étain avaient été déjà fort irréguliers avant la guerre, passant, avec des alternatives de hausse et de baisse, de 107 francs les 100 kilos (cours moyen de 1895) à 476 francs en 1906, pour redescendre entre 350 et 360 francs en 1908 et 1909, et progresser de nouveau jusqu'à 559 francs en 1912. Les cours moyens pendant la guerre furent 418 francs en 1914, 470 fr. en 1915, 563 fr. en 1916, 774 fr. en 1917 et 1.127 francs en 1918. Mais, ainsi qu'on l'a vu, les plus grands écarts de cours ont été enregistrés depuis 1920.

La valeur des importations et des exportations françaises d'étain se compare comme suit pendant les sept dernières années :

Valeur de l'étain importé et exporté
de 1914 à 1920

	Importations	Exportations	Excéd. des importat.
	(Millions de francs)		
Moyenne 1911-13..........	42	7	35
1914....................	29	4	25
1915....................	40	4	36
1916....................	56	9	47
1917....................	83	3	80
1918....................	109	3	106
1919....................	91	12	79
1920....................	122	36	86
Totaux 1914-1920......	530	71	459

Bien que nos importations nettes n'aient guère dépassé en quantité le chiffre moyen annuel de la période 1911-1913, il nous a fallu payer, pendant les sept dernières années, une somme presque double de celle que nous auraient coûtée nos achats d'étain à l'étranger, si les conditions de prix du métal étaient demeurées celles qui étaient appliquées pendant la période triennale d'avant-guerre.

***

J. — L'Aluminium. — L'aluminium, quoique de découverte récente, a conquis déjà une place importante sur le marché des métaux, surtout

depuis que des procédés de préparation moins onéreux ont permis son utilisation dans l'industrie. Le nombre de ses applications s'accroît chaque jour, et sa production augmente avec une grande rapidité. De 2 tonnes en 1880, la production mondiale de l'aluminium s'est élevée progressivement à 7.300 tonnes en 1900 ; elle atteignait 60.000 tonnes avant la guerre, et elle se chiffre actuellement aux environs de 150.000 tonnes.

Parmi les pays producteurs, les Etats-Unis occupent le premier rang, avec 65.000 tonnes ; la Suisse et la France se partagent la seconde place, avec chacune 20.000 tonnes ; puis viennent la Norvège, avec 16.000 tonnes, et la Grande-Bretagne, avec 12.000 tonnes, le Canada, l'Italie et l'Autriche fournissant ensemble environ 20.000 tonnes.

En France, la production est assurée par l'*Aluminium français*, Société anonyme constituée par trois grands groupes industriels qui, dans leurs usines de Provence, extraient de la bauxite — minerai dont on trouve des gisements importants dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône et de l'Hérault — l'alumine employée comme matière première dans leurs usines de transformation établies notamment en Savoie.

Pendant la période 1911-1913, la France exportait annuellement 5.000 tonnes environ d'alu-

minium, en dehors de quantités importantes de bauxite et d'alumine. L'activité des mines s'est trouvée sensiblement réduite au cours des hostilités et certaines des usines préparant l'aluminium modifièrent leur outillage pour fabriquer des explosifs. Les exportations françaises de métal fléchirent ainsi progressivement durant la guerre, et pendant trois années consécutives nos achats dépassèrent nos ventes à l'étranger. Voici quelles ont été les quantités de métal importées et exportées par la France pendant les sept dernières années :

Importations et exportations de l'aluminium de 1914 à 1920

	Importations	Exportations	Excéd. des export. (+) ou des import. (—)
	(Milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-1913	0.8	50.7	+ 49.9
1914	0.6	33.5	+ 32.9
1915	1.0	29.6	+ 28.6
1916	8.5	21.6	+ 13.1
1917	15.0	12.3	— 2.7
1918	77.9	5.3	— 72.6
1919	48.4	36.3	— 12.1
1920	13.9	26.4	+ 12.5
Totaux 1914-1920	165.3	165.0	— 0.3

Etant donnée l'importance du marché de l'aluminium aux Etats-Unis, ce pays étant, comme nous l'avons vu, le principal producteur de ce

métal, la tendance générale des cours sur les divers marchés n'a fait que refléter les indications de New-York. Sur le marché américain, les prix se sont maintenus pendant toute l'année 1920 entre 30 et 33 cents la livre ; ils ont oscillé entre 160 et 185 livres sterling la tonne en Angleterre ; en France, l'aluminium, qui au moment de la crise de 1907 était descendu jusqu'à 130 francs les 100 kilos, valait 625 francs au début de 1920, et atteignait 935 francs fin 1920, après avoir touché 1.050 francs au plus haut ; il se traite maintenant aux environs de 650 francs.

Le tableau suivant permet de comparer la valeur de nos importations et de nos exportations d'aluminium depuis 1914 :

Valeur de l'aluminium importé et exporté de 1914 à 1920

	Importations	Exportations	Excéd. des export. (+) ou des import. (—)
	(Millions de francs)		
Moyenne 1911-1913......	0.4	15 8	+ 15.4
1914....................	0.2	9.6	+ 9.4
1915....................	0.4	15.2	+ 14.8
1916....................	3.9	9.3	+ 5.4
1917....................	7.8	8.3	+ 0.5
1918....................	58.9	4.4	— 54.5
1919....................	23.9	17.2	— 6.7
1920....................	12.9	26.6	+ 13.7
Totaux 1914-1920.....	108.0	90.6	— 17.4

Nos importations pendant les sept dernières

années représentent une valeur de 108 millions de francs, et nos exportations, 91 millions. Si les conditions de production, de consommation et de prix étaient demeurées, pendant cette période, les mêmes que durant les années 1911-1913, nous aurions exporté 35.000 tonnes d'aluminium, pour une valeur d'environ 105 millions de francs, alors qu'en réalité, bien qu'au point de vue des quantités nos exportations aient à peu près équilibré nos importations, nos dépenses d'achat à l'étranger ont dépassé de 17.400.000 francs le produit de nos ventes.



K. — Le Coton — L'usage du coton remonte à la plus haute antiquité ; la Bible en parle et les historiens les plus anciens le signalent. Mais ce n'est qu'à partir du seizième siècle qu'il a été employé en France sous une forme industrielle.

C'est à Rouen, en 1534, que naquirent, avec des moyens très rudimentaires, la filature et le tissage du coton ; Lyon et Troyes suivirent l'exemple en 1580 et 1582, et c'est à ces dernières dates que la Hollande et l'Angleterre créèrent leurs premiers établissements cotonniers. La première filature française vraiment digne de ce

nom fut ouverte à Amiens en 1773. D'immenses progrès ont été réalisés avec l'application des appareils mécaniques à vapeur et, en 1831, la consommation nette annuelle du coton en France atteignait 282.170 quintaux métriques représentant 900 grammes environ par habitant.

Il est intéressant de suivre le développement de cette consommation jusqu'à la veille de la guerre.

Consommation annuelle du coton brut en France
de 1831 à 1913

Années	Importations nettes	Moyenne par habitant	Années	Importations nettes	Moyenne par habitant
—	—	—	—	—	—
	1.000 quint.	Kilogrammes		1.000 quint.	Kilogrammes
1831....	282	0.9	1890....	1.251	3.3
1840....	528	1.5	1900....	1.589	4.1
1850....	593	1.7	1910....	1.531	4.0
1860....	1.147	3.1	1911....	2.524	6.3
1870....	593	1.5	1912....	2.758	7.0
1880....	887	2.4	1913....	2.713	6.8

Ce tableau, tiré de la *Statistique Générale de la France*, est curieux à plus d'un titre. Il nous indique d'abord que l'industrie du coton s'est puissamment développée dans notre pays, puisque la consommation annuelle nette de cette matière première, c'est-à-dire son importation déduction faite des exportations est passée de 282.000 quintaux en 1831 à 2.713.000 en 1913.

Il nous montre aussi que l'hygiène est infini-

ment mieux observée aujourd'hui que jadis, car l'augmentation de la consommation moyenne par habitant, qui ressort à près de 700 0/0, est une preuve manifeste que nous pratiquons mieux la propreté corporelle que nos pères de la Révolution de juillet.

Enfin, cette augmentation constitue un indice certain de l'accroissement général de l'aisance et du bien-être survenu en France pendant la seconde moitié du dix-neuvième siècle.



Pendant les trois années qui précédèrent la déclaration de guerre, le prix moyen du coton sur le marché du Havre fut de 84 fr. la balle de 50 kilos, soit environ 168 fr. le quintal métrique. La quantité importée, pour les mêmes années 1911, 1912 et 1913, atteignit la moyenne annuelle de 3.313.000 quintaux que nous payâmes 565 millions de francs à l'étranger. A cette époque, la place du Havre était un des grands marchés cotonniers européens, mais elle venait cependant après Liverpool et Brême.

La production mondiale du coton en 1913 s'était élevée à 23.446.000 balles de 500 livres

anglaises, ou 226 kilos 800, dont voici le détail :

Production mondiale du coton en 1913

Pays producteurs	Milliers de balles	Milliers de quintaux
—	—	—
Etats-Unis	14.156	32.110
Inde	3.688	8.360
Egypte	1.496	3.390
Russie	2.078	4.710
Divers	2.028	4.600
Totaux	23.446	53.170

Pendant cette même année, l'Europe avait importé 11.200.000 balles, ou 25.402.000 quintaux, répartis entre les pays suivants : Allemagne, 1.804.000 balles ; Autriche-Hongrie, 893.000 balles ; Angleterre, 3.833.000 balles ; France, 1.183.000 balles ; Italie, 890.000 balles ; Russie, 822.000 balles ; Belgique, 334.000 balles ; Hollande, 160.000 balles ; Pays Scandinaves, 132.000 balles ; Suisse, 120.000 balles ; Espagne, 388.000 balles ; autres pays européens, 551.000 balles.

Par conséquent, les importations des pays de l'Entente s'élevaient à 7.062.000 balles et celles des Empires centraux à 2.787.000 balles. Or, dès le commencement de la guerre, les Allemands utilisèrent le coton sur une très vaste échelle pour en faire leur poudre de guerre (le *fulmicoton)* destinée à lancer leurs projectiles de tous calibres.

Et comme le coton, sur la proposition des filateurs du Lancashire, avait été laissé, par la déclaration de Londres de 1909, en dehors des

marchandises pouvant être classées dans la contrebande de guerre, les Allemands en profitèrent pour en faire venir des bateaux à chargement complet d'Amérique et pour utiliser le concours empressé de certains négociants hollandais, suédois et même italiens.

En voici la preuve irréfutable :

Importations de coton en balles en Hollande en Scandinavie et en Italie

Pays	Du 1er août au 30 avril 1913-14	Du 1er août au 30 avril 1914-15	Augmentation en 1914-15
	(Milliers de balles)		
Hollande	76	883	807
Scandinavie	132	1.848	1.716
Italie	1.533	2.476	943
Total	1.741	5.207	3.466

Donc, pendant les neuf premiers mois de la guerre, les nations neutres maritimes limitrophes des Empires du Centre [l'Italie était alors dans ce cas (1)] importèrent 3.466.000 balles de plus que pendant les neuf mois correspondants d'avant-guerre, et ce fut cette constatation qui permit au grand chimiste anglais sir William Ramsay, qui poursuivait depuis le mois d'août 1914 une campagne énergique pour enlever aux Allemands les avantages énormes que leur procurait l'indifférence du Gouvernement britannique en la matière, d'entraîner l'opinion publique tout entière. Par décret royal en Angleterre

(1) Le décret de la mobilisation générale en Italie date du 23 mai 1915.

et en Italie, par décret présidentiel en France, le coton fut enfin déclaré *contrebande de guerre* le 21 août 1915. Cela revient à dire — ainsi que sir William Ramsay le soutenait — que dans le seul intérêt des cotonniers de Manchester on avait, contrairement aux réclamations du Gouvernement français, laissé près de treize mois de répit aux Allemands pour attirer le précieux textile sur leur territoire et en constituer des réserves qui ont duré jusqu'à la fin de 1916.

Du 1er janvier 1914 au 31 décembre 1920, la France a importé 15.584.000 quintaux de coton en laine et en déchet, et en a exporté 1.601.000 quintaux, gardant pour sa consommation intérieure 13.983.000 quintaux.

Le détail, année par année, de ce mouvement nous est fourni par le tableau ci-après :

Commerce extérieur du coton en laine et en déchets

	Importations	Exportations	Consommation
	(Milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-1913..	3.313	682	2.631
1914	2.057	454	1.603
1915	2.282	88	2.194
1916	2.555	299	2.256
1917	2.733	194	2.539
1918	1.423	62	1.361
1919	2.185	178	2.007
1920	2.349	326	2.023
Totaux 1914-1920..	15.584	1.601	13.983

Ce tableau montre que la consommation

moyenne de la période 1914-1920 a été très inférieure à la moyenne 1911-1913, et cette diminution est d'autant plus sensible que les fabrications de guerre, poudres et salpêtres, ont prélevé sur le stock importé des quantités qu'il nous est impossible de chiffrer, mais qui ont été infiniment plus importantes que celles employées au même usage pour la période 1911-1913. C'est pourquoi nous ne calculons pas la consommation moyenne par tête d'habitant, ainsi que nous l'avons fait pour les années antérieures.



Nous avons vu, d'autre part, que le prix moyen du quintal de coton sur le marché du Havre fut de 168 fr. en 1913. Voici, en tenant compte des variations que ce textile a subies pendant la guerre, ce que le coton consommé par la France entre le 1er janvier 1914 et la fin de 1920, lui a coûté :

Valeur en douane du coton consommé en France pendant la guerre

	Importations	Exportations	Excéd. d'importat.	Prix moyen d. quintal
	(Millions de francs)			(Francs)
Moyenne 1911-13	565	112	453	167 90
1914	333	69	264	141 60
1915	378	14	364	170 74
1916	668	63	605	262 04
1917	1.334	90	1.244	498 40
1918	1.151	48	1.103	658 16
1919	1.502	116	1.386	764 »
1920	3 055	402	2.653	1.300 »
Totaux 1914-20	8.421	802	7.619	544 »

Sous l'influence des diverses causes déjà signalées, le coton, valant en moyenne 167 fr. 90 le quintal pendant la période 1911-1913, baissa à 141 fr. 60 en 1914 (prix moyen annuel) puis remonta sans arrêt à 170 fr. 74 en 1915 ; à 262 fr. 04 en 1916 ; à 498 fr. 40 en 1917 ; à 658 fr. 16 en 1918 ; à 764 fr. en 1919 ; et à 1.300 fr. en 1920.

Mais ces prix ne sont que des moyennes annuelles et nous relevons comme maxima mensuels : 336 fr. en novembre 1916 ; 649 fr. décembre 1917 ; 816 fr. août 1918 ; 1.098 fr. décembre 1919 et 1.818 fr. avril 1920.

La hausse du fret, qui passa, pour une tonne transportée de la Nouvelle-Orléans au Havre, de 37 fr. en juillet 1914 à 992 fr. en octobre 1918, contribua largement à la hausse du coton, mais ses deux principaux facteurs furent la spéculation américaine et, par rapport au franc, la hausse du dollar qui monta de 5 fr. 40 en janvier 1919, à 12 fr. 20 en janvier 1920 et à 17 fr. 50 en novembre de la même année.

Depuis le premier semestre 1920, le fret a considérablement baissé, l'arrêt des demandes de l'Europe en coton a obligé les détenteurs des stocks américains à liquider tout ou partie de leur position et le dollar ne cote plus que 11 fr. environ à Paris en avril 1922. La conséquence de ces trois phénomènes économiques est que le

quintal de coton ne vaut plus au Havre maintenant que 240 fr., c'est-à-dire 1 fois 1/2 de plus environ qu'en 1914 et non pas 3 fois, comme en avril 1920.

Si le coton s'était maintenu au prix moyen de 1911-1913, les 13.983.000 quintaux que la France a consommés de 1914 à 1920 ne lui auraient coûté que 2.345 millions de francs au lieu des 7.619 enregistrés par le précédent tableau et encore devons-nous observer que ce chiffre n'est, sûrement, qu'un minimum.

Ce qui est profondément regrettable, c'est que cette somme énorme soit allée presque en entier à l'étranger. Nous pourrions, cependant, récolter de l'excellent coton dans quatre ou cinq de nos colonies. Les terribles épreuves que nous subissons en ce moment même nous corrigeront-elles de notre insouciance ? Espérons-le avec M. Albert Sarraut, ministre des Colonies, qui a présenté au Parlement un projet de loi sur la mise en valeur de notre empire d'outre-mer.

Dans le très remarquable exposé des motifs qui accompagne ce projet, M. Albert Sarraut parle ainsi du coton :

« En France, notre industrie des textiles, de plus en plus menacée dans son approvisionnement en coton, s'est tournée vers certaines de nos colonies dans l'espoir qu'elles alimenteront

nos filatures en matière brute et que, peu à peu, le coton importé de nos colonies françaises se substituera à la fibre fournie surtout par les Etats du Sud des Etats-Unis, par l'Egypte, etc.

« Le coton est, en effet, cultivé par les indigènes de la plupart de nos possessions tropicales et subtropicales, et dans certaines sa culture *pourra donner* des revenus rémunérateurs entre les mains des Européens, s'il est cultivé rationnellement, c'est-à-dire par des méthodes très différentes de celles usitées par les indigènes.

« Le total de la production coloniale française ne dépasse pas actuellement dix à douze mille tonnes. »

Ainsi notre domaine colonial ne donne que 100.000 à 120.000 quintaux du précieux textile lorsque les importations en France ont atteint 2.185.000 quintaux en 1919 et 2.349.000 en 1920.

Pour cette dernière année, la part du coton expédié des colonies françaises à la métropole s'est élevée à 24.731 quintaux valant en douane 29 millions de francs, soit moins de 1 % de notre importation totale : M. Albert Sarraut estime que cet état de choses doit cesser, car nous avons, au Cambodge notamment, plus de 2 millions d'hectares « d'une fertilité incomparable, identique à celle constatée sur les terres rouges de la Cochinchine dans les plantations de caoutchouc, de cocotiers et de café ».

Les essais commencés en 1918 ont donné plus de 300 kilos à l'hectare en 1919 et 1920, ce qui permettrait de récolter, au Cambodge seulement — avec la mise en culture de ses terres rouges — 4 à 5 millions de quintaux de coton brut, c'est-à-dire plus du double de la consommation annuelle de la France.

Des tentatives fort intéressantes et encourageantes ont également lieu en Afrique occidentale, dans la région de Tombouctou, où la *Compagnie des Cultures cotonnières du Niger* a entrepris d'importantes plantations.

Un programme d'ensemble est à l'étude, sur l'instigation de M. Albert Sarraut. Souhaitons que sa mise à exécution, que nous avons toujours préconisée dans l'*Economiste Européen*, ne tarde plus trop longtemps !



I. — LA LAINE. — La France consomme beaucoup plus de laine qu'elle n'en produit, parce que les demandes de notre industrie textile s'accroissent chaque année et que cet accroissement coïncide avec la diminution de notre troupeau d'ovins.

En 1890, le cheptel français comptait 21 millions 658.000 moutons, mais ce nombre s'est successivement réduit à 20.180.000 en 1900, à

17.783.000 en 1905, à 17.111.000 en 1910, à 16 millions 131.000 en 1913, à 10.845.000 en 1916, à 9.061.000 en 1918, à 8.991.000 en 1919 et à 9.312.000 fin décembre 1920.

La première conséquence de cette diminution, c'est que notre production de laine en masse, estimée à 59.183.000 kilos en 1890, n'était plus que de 42.150.000 kilos en 1900, et de 35.500.000 kilos en 1913. La deuxième conséquence vise le chiffre de nos importations étrangères qui est passé de 168.678.000 kilos en 1890 à 189.527.000 kilos en 1900, et à 268.766.000 kilos en 1913.

Pendant la guerre, un déséquilibre complet entre la production indigène, la consommation et le mouvement extérieur de la laine en masse, a été provoqué par les réquisitions militaires destinées à approvisionner les usines fabriquant du drap de guerre, réquisitions qui absorbèrent les trois quarts de la production nationale, et par les difficultés de faire venir cette matière première de l'étranger.

Le Gouvernement britannique s'était, en effet, réservé, par droit de réquisition, la presque totalité de la laine australienne qu'il livrait de préférence à son industrie textile, et la laine argentine, d'ailleurs accaparée par la spéculation, arrivait très malaisément dans nos ports à cause de la guerre sous-marine et du nombre de plus en plus réduit des bateaux pouvant la transporter à travers l'Atlantique.

Voici un premier tableau significatif :

Mouvement de la Laine en masse entre la France et l'étranger

	Import.	Export.	Import. nettes
	(Milliers de quintaux)		
Moyenne 1911-13	2.845	870	1.975
1914	2.146	624	1.522
1915	681	52	629
1916	852	105	747
1917	663	48	615
1918	444	3	441
1919	1.659	109	1.550
1920	1.734	452	1.282
Totaux 1914-20	8.179	1.393	6.786

Avant la guerre, l'Australie était notre principal fournisseur de laine en masse, avec une moyenne annuelle (1911-1913) de 913.300 quintaux ; puis venaient la République Argentine, 801.800 quintaux, et l'Angleterre, 356.300 quintaux. En 1914, les importations ne diminuèrent que de 25 % environ, mais de 1915 à la fin de 1918 ce fut un véritable désastre pour notre industrie lainière, qui n'eut à sa disposition qu'un tiers à peine de ce qui lui était nécessaire, alors que les besoins de notre armée auraient exigé le double de notre consommation ordinaire.

Les prix de cette matière première subirent l'influence des circonstances et le quintal de laine en suint Buenos-Ayres, bonne qualité, qui cotait au Havre 222 fr. 50 en juillet 1914, et qui

resta à ce cours jusqu'en mars 1915, s'éleva ensuite à 327 fr. 50 au commencement de l'année 1916, à 485 fr. en 1917, à 900 fr. en 1918, à 925 francs en 1919 et à 1.300 francs en 1920.

Mais après avoir atteint le record de 1.700 fr. en mai 1920 (c'est-à-dire plus de 7 fois 1/2 le prix de juillet 1914) la laine en masse a subi la baisse progressive de toutes les autres matières premières et elle ne vaut plus actuellement sur le marché du Havre que 530 francs le quintal.

Ces chiffres indiquent les perturbations effroyables que notre industrie lainière a subies pendant et après la guerre, perturbations dont les conséquences financières sont loin d'être liquidées.

Le tableau ci-dessous complète le précédent :

Valeur de la laine en masse importée et exportée pendant la période 1914-1920

	Importations	Exportations	Excéd. des importat.
	(Millions de francs)		
Moyenne 1911-13	687	333	354
1914	524	260	264
1915	232	23	209
1916	429	68	361
1917	487	49	438
1918	343	8	335
1919	2.005	241	1.764
1920	2.922	930	1.992
Totaux 1914-20	6.942	1.579	5.363

En résumé, les 6.786.000 quintaux de laine

en masse que nous avons importés de l'étranger entre 1914 et 1920, déduction faite de nos exportations, nous ont coûté, d'après notre statistique douanière, 5.363 millions de francs, soit une moyenne générale de 790 fr. 30 par quintal.

Pendant la période 1911-1913, le déficit moyen annuel de 1.975.000 quintaux n'avait représenté qu'une dépense extérieure de 354 millions de francs, soit 179 fr. 20 par quintal : si ce prix s'était maintenu pendant la période des sept dernières années, nous aurions réalisé une économie d'environ 610 fr. par quintal, c'est-à-dire de 4.130 millions de francs pour l'ensemble de nos importations nettes de laine en masse.

Le même calcul peut malheureusement s'appliquer à toutes les matières premières que nous avons dû acheter à l'étranger.



M. — Le Déficit des Matières premières nécessaires a l'Industrie et a l'Agriculture. — Indépendamment des grands produits que la France a importés, entre le 1er janvier 1914 et le 31 décembre 1920, pour faire face aux besoins de son industrie et de son agriculture, il convient de signaler les *Graines et fruits oléagineux*, les *Soies et bourres de soies*, le *Nitrate de soude*, les *Peaux et pelleteries brutes*, les *Pâtes de cellulose*, pour la fabrication du papier et le service des poudres, les *Bois communs*, le *Caoutchouc*, le *Jute*, etc.

Toutes ces matières premières, comme celles que nous avons étudiées en détail, ont subi la triple influence de la hausse des changes, des frets et des salaires dans les pays d'origine. A ces trois éléments de déséquilibre, il faut ajouter la spéculation à chaque étape de la marchandise et les mesures administratives, ou de réglementation, prises par les divers Gouvernements intéressés.

Il en est résulté que le prix moyen du quintal de *Matières nécessaires à l'industrie*, rendues dans les ports français, qui ne fut en moyenne que de 13 fr. 50 environ en 1913, a progressivement monté jusqu'à 60 francs en 1920, pour reculer à 38 francs en 1921 ; mais cette moins-value est arrivée trop tard, car depuis l'Armistice du 11 novembre 1918, et surtout depuis la signature du Traité de paix de Versailles (28 juin 1919), nos industriels avaient reconstitué, un peu à la hâte, leurs stocks de matières premières aux prix les plus élevés de la période septennale : aussi ont-ils supporté de lourdes pertes pendant le dernier trimestre 1920, et toute l'année 1921, parce que la consommation n'a pas voulu, ou n'a pas pu, continuer de payer les prix exagérés de 1919 et du commencement de 1920.

C'est la loi de l'offre et de la demande qui a repris partiellement ses droits et qui a provoqué la crise économique actuelle, laquelle durera tant que l'équilibre ne sera pas rétabli entre les prix de vente au détail et la puissance nouvelle

d'achat de la consommation. Or, ne l'oublions pas, le pouvoir d'achat du public a été considérablement réduit par la fermeture des usines de guerre, par la suppression des allocations militaires, par l'application des nouveaux impôts, par la diminution des revenus industriels et commerciaux et, en fin de compte, par la dépréciation du franc.

Quoi qu'il en soit, le Déficit commercial de la France en *Matières premières nécessaires à l'Industrie et à l'Agriculture* (c'est-à-dire l'excédent de nos importations sur nos exportations de cette nature), qui atteignait en moyenne 2.605 millions de francs pour chacune des sept années ayant précédé la guerre, s'est élevé à 9.424 millions pour la période 1914-1920.

En voici le détail annuel :

Commerce entre la France et l'Etranger des Matières nécessaires à l'industrie

Années	Importations	Exportations	Exc. des export.
	(iMllions de francs)		
Totaux de 1907 à 1913....	30.346	12.107	18.239
Moyennes annuelles....	4.335	1.730	2.605
1914....................	3.508	1.299	2.209
1915....................	4.653	767	3.886
1916....................	9.753	1.085	8.668
1917....................	11.876	1.095	10.781
1918....................	10.066	998	9.068
1919....................	14.753	2.444	12.309
1920....................	25.157	6.114	19.043
Totaux de 1914 à 1920....	79.766	13.802	65.964
Moyennes annuelles.....	11.395	1.971	9.424

En comparant les importations de *Matières premières* des années 1907 à 1913, à celles de 1914 à 1920, on constate que pendant cette dernière période la France a payé à l'étranger, pour les besoins de son industrie et de son agriculture, 47.725 millions de francs de plus que pendant les sept années précédentes... et ce qui aggrave singulièrement la situation, c'est que cette augmentation de dépenses coïncide précisément avec une diminution très sensible de la quantité des produits qui nous ont été réellement livrés.

Le petit tableau suivant, comprenant les résultats constatés pour les trois années 1911, 1912, 1913 et pour les trois dernières années de la période, fixera les idées à cet égard :

Quantités et valeurs en douane des matières premières importées en France
de 1911 à 1913 et de 1918 à 1920

Années	Quantités en millions de quintaux	Valeurs en millions de francs	Prix moyen du quintal en francs
1911	327	4.525	13 82
1912	337	4.813	14 28
1913	372	4.923	13 28
Moyennes	345	4.760	13 78
1918	229	10.065	43 95
1919	296	14.753	49 49
1920	419	25.157	60 04
Moyennes	314	16.658	53 05

La majeure partie des *Matières premières*

importées de 1918 à 1920 a été utilisée pour des besoins d'ordre militaire, ou pour la reconstitution des stocks industriels et commerciaux que quatre années de guerre avaient complètement épuisés : le déficit constaté représente donc une perte réelle pour notre fortune publique.

CHAPITRE III

Les Objets fabriqués

A. La production industrielle d'avant-guerre. — *B. Les effets de la guerre*

A. — La production industrielle d'avant-guerre. — La guerre a surpris la France en pleine transformation économique. A l'exemple des industries anglaises, allemandes et américaines, les usines françaises étaient en voie de développement et leur production permettait de suffire presque complètement aux besoins de notre consommation nationale et d'accroître, année par année, notre clientèle étrangère.

La preuve de cette transformation nous est fournie par la statistique des appareils à vapeur que l'administration des mines est chargée de vérifier. Cette statistique démontre qu'entre 1893 et 1913 (dernière année normale), c'est-à-dire à vingt années d'intervalle, l'industrie française s'est augmentée de 14.078 établissements à vapeur ou 29 %, tandis que la puissance des machines en usage sur notre territoire métropolitain a progressé de 2.515.000 chevaux-vapeur,

ou 245 %, non compris les chemins de fer et les bateaux.

Le tableau suivant donnera, à ce sujet, quelques détails intéressants :

Outillage à vapeur de l'industrie française

	1893	1903	1913	Augm. entre 1893 et 1913 Totale	0/0
Etablissements à vapeur : nombre......	49.035	59.231	63.113	14.078	29
Puissance totale *en 1.000 HP*..........	1.024	2.121	3.539	2.515	245
Puissance par Etablissement en HP......	20.9	35.8	56.1	35.2	168
Nombre de machines employées..........	62.226	77.638	81.740	19.514	31
Puissance par machine en HP.	16.4	27.3	43.3	26.9	164

Entre les deux années extrêmes, le nombre des établissements à vapeur n'a augmenté que de 29 %, celui des machines de 31 %, mais la puissance en chevaux-vapeur s'est accrue de 168 % pour la puissance moyenne des établissements, et de 245 % pour la puissance totale des machines : c'est, incontestablement, un indice d'évolution de notre industrie nationale vers la grande industrie.



A maintes reprises, dans nos études économiques d'ensemble, nous avons fait observer que les nouveaux établissements à vapeur, créés

pendant les vingt années qui ont précédé la guerre, l'ont été sous forme de sociétés anonymes, avec une organisation commerciale leur permettant une production intensive, et nous avons noté que, sous l'influence de cette concurrence redoutable, notre petite et notre moyenne industrie durent suivre le mouvement.

Nous estimons que cette évolution économique fut, dans une certaine mesure, fâcheuse pour les intérêts moraux et matériels de notre pays, et nous demandons la permission de rappeler, ici, ce que nous écrivions en 1908 dans notre livre *Les Progrès économiques de la France* (1).

« Les mêmes raisons de traditions, de tempérament, de conditions sociales et de milieu, qui ont fait de la France un pays de moyenne et de petite culture, en ont fait aussi un centre de petites industries, d'industries en quelque sorte familiales, dans lesquelles l'initiative et le sens artistique des patrons, le goût et l'habileté individuelle des ouvriers jouent un rôle prépondérant.

« Cette division de l'industrie française a, il est vrai, quelques inconvénients dont le plus grand est l'augmentation des prix de revient de certains articles de grande consommation ; mais, à d'autres égards, elle présente pour notre pays des avantages incontestables.

(1) Un vol. édité à l'*Economiste Européen*.

« D'abord, au point de vue professionnel, elle utilise infiniment mieux que la grande industrie les aptitudes spéciales de nos nationaux. Elle donne plus de souplesse à la fabrication, lui permet de se prêter plus facilement aux brusques variations de la mode et de réaliser ces améliorations de détail qui conservent aux produits français le cachet d'originalité artistique que le machinisme américain ou allemand — pour perfectionné soit-il — ne pourra jamais réaliser.

« Enfin, au point de vue social, elle associe plus étroitement la destinée de l'ouvrier à son patron, facilite l'accès du patronat aux ouvriers intelligents et laborieux et diminue, par cela même, l'acuité des conflits qui surgissent si fréquemment aujourd'hui entre le capital et le travail. »

Le tableau précédent montre que le mouvement de concentration était déjà vif à la veille de la guerre et il est à craindre que la reconstitution de l'outillage industriel, détruit ou volé par les Allemands, ne l'accentue encore désormais.



B. — Les effets de la guerre. — Avant 1914, la valeur de nos exportations d'objets fabriqués dépassait sensiblement celle des produits de même nature que nous demandions à l'étranger. Pour la période septennale 1907-1913, nos exportations totales d'objets fabriqués ont

atteint 24.561 millions de francs (moyenne annuelle : 3.509 millions), alors que l'ensemble de nos importations n'a pas dépassé 9.675 millions (moyenne annuelle : 1.383 millions), laissant au profit de nos industries un excédent d'exportations de 14.886 millions, représentant une moyenne annuelle de 2.126 millions de francs.

La guerre a radicalement modifié cet état de choses, car, au lieu des 14.886 millions de francs d'excédent d'exportations constatés pour la période 1907-1913, nous relevons, après rectification de notre statistique douanière de 1920, un excédent d'importations, ou déficit, de 4.358 millions de francs.

Voici, au surplus, les chiffres officiels des deux périodes observées :

Objets fabriqués : Commerce entre la France et l'Etranger.

Années	Importations	Exportations	Excédent ou déficit (1)
—	—	—	—
Période 1907-1913 :	(En millions de francs)		
Moyennes annuelles...	1.383	3.509	+ 2.126
Totaux de la période.	9.675	24.561	+14.886
Période 1914-1920 :			
Année 1914............	1.080	2.924	+ 1.844
— 1915............	3.068	2.521	— 547
— 1916............	5.829	4.500	— 1.289
— 1917............	8.692	4.419	— 4.273
— 1918............	6.596	3.305	— 3.291
— 1919............	10.341	8.204	— 2.097
— 1920............	12.873	18.168	+ 5.295
Moyennes annuelles...	6.925	6.303	— 622
Totaux de la période.	48.479	44.121	— 4.358

(1) + signifie excédent d'Exportations et — excédent d'Importations ou déficit.

Ces chiffres donnent une idée très nette du préjudice terrible que la guerre a porté à nos industries d'exportation. La brusque augmentation dont les exercices 1919 et surtout 1920 ont bénéficié provient de la formidable hausse des prix sur laquelle nous allons revenir. D'ailleurs, tout ce que nous avons dit, à ce sujet, pour les *Matières nécessaires à l'industrie* s'applique aux *Objets fabriqués*, car leur commerce respectif se confond étroitement et les variations de prix de celles-là se répercutent presque instantanément sur les prix de ceux-ci.



Les chiffres rectifiés du *Bulletin statistique des Douanes* pour l'année 1920, qui a été l'année de la hausse à outrance, vont nous permettre de suivre la progression des prix par quintal métrique des principaux *objets fabriqués* importés pendant la guerre, prix calculés à leur arrivée sur le territoire français tous frais payés.

Pour l'exercice 1920, la valeur totale de l'importation des *objets fabriqués* s'est élevée, nous venons de le voir, à 12.873 millions de francs, contre 6.596 millions en 1918, 5.829 millions en 1916 et 1.658 millions en 1913.

En 1920, onze espèces d'*objets fabriqués :* — (1. produits chimiques ; 2. poteries, verreries ; 3. tissus de coton ; 4. tissus de laine ; 5. lingerie, vêtements ; 6. papiers et applications ; 7. ouvrages en peau ; 8. pelleteries ; 9. ma-

chines et mécaniques ; 10. outils, ouvrages en métaux ; 11. ouvrages en caoutchouc) — ont représenté une valeur d'importation de 8 milliards 595 millions de francs, soit 66 % du total de la catégorie. Or, voici quel a été le prix moyen du quintal de chacun des articles considérés :

Prix moyen annuel du quintal métrique des onze principales espèces d'*objets fabriqués* importés en 1913, 1916, 1918 et 1920

Objets fabriqués	1913	1916	1918	1920	Différ. entre 1913 et 1920	Coeffic. d'augmentation
			(En francs)			
Produits chimiq.	21	115	157	193	172	9.2
Poteries, verres.	38	59	98	129	91	3.4
Tissus de coton.	1.186	976	1.588	6.007	4.841	5.1
Tissus de laine..	1.186	1.886	3.464	11.471	10.285	9.6
Lingerie, vêtem.	1.570	695	3.666	2.400	830	1.5
Papiers-applic..	308	243	377	372	64	1.2
Ouvrag. en peau	1.909	1.766	3.571	4.472	2.563	2.3
Pelleteries......	5.866	6.000	11.166	25.153	19.287	4.3
Machines et mécaniques......	145	290	410	729	584	5.»
Outils, ouvrages en métaux....	121	208	287	546	425	4.5
Ouvrages en caoutchouc...	1.333	1.643	1.750	4.021	2.688	3.»
Tot. de la catég.	107	340	429	522	415	4.8

Ces prix s'entendent à l'arrivée sur le territoire français, mais ne comprennent ni les frais de transport à l'intérieur, ni, surtout, les bénéfices des divers intermédiaires, par les mains desquels les *objets fabriqués* passent avant d'arriver aux consommateurs.

Le tableau ci-dessus montre, par exemple, que le prix moyen annuel du quintal de *tissus de laine* est passé de 1.186 francs en 1913 à 11.471 francs en 1920 — ce qui paraît incroyable — c'est-à-dire a été porté, entre les deux années, à un niveau supérieur à 9 fois et demie sa valeur d'avant-guerre. Pour les *produits chimiques*, le coefficient d'augmentation de prix est de 9,2 ; il est moindre pour les autres espèces, mais le cours moyen général de toute la catégorie atteint 522 francs le quintal pour 1920, contre 107 francs en 1913, soit un coefficient d'augmentation de près de 5.

Les chiffres ci-dessus ne sont que des moyennes annuelles, il ne faut pas l'oublier. En ce qui concerne l'année 1920, ils ont été beaucoup plus élevés pendant le premier semestre que pendant le dernier, et la baisse qui a commencé à se produire vers le milieu de l'exercice s'est fortement accentuée en 1921, année pendant laquelle la moyenne générale du prix du quintal importé d'objets fabriqués n'aura certainement pas atteint 400 francs, contre 522 francs en 1920.

CHAPITRE IV

Le Commerce extérieur total de la France

A. *Notre situation commerciale avant et depuis la guerre.* — B. *Principaux caractères de notre déficit commercial.*

A. — Notre situation commerciale avant et depuis la guerre. — Nos importations totales de la période 1914-1920 se sont traduites par une dépense d'ordre extérieur de 173.641 millions de francs, ce qui représente une moyenne annuelle de 24.806 millions contre un total de 50 milliards et une moyenne annuelle de 7 milliards 143 millions pour la période 1907-1913.

Pour avoir la sortie nette de capitaux que cette demande de marchandises nous a couté, il convient de mettre en regard le montant de nos exportations, c'est-à-dire de nos recettes étrangères de même ordre, au cours des deux périodes considérées.

Commerce extérieur total de la France avec l'étranger

Années	Importations	Exportations	Excéd. ou déficit (1)
	(En millions de francs)		
Période 1907-1913			
Moyennes annuelles.........	7.143	6.038	— 1.104
Totaux de la période........	50.000	42.270	— 7.730
Période 1914-1920 :			
Année 1914..................	6.402	4.869	— 1.533
— 1915..................	11.036	3.937	— 7.099
— 1916..................	20.640	6.214	— 14.426
— 1917..................	27.553	6.013	— 21.540
— 1918..................	22.307	4.723	— 17.584
— 1919..................	35.798	11.878	— 23.920
— 1920..................	49.905	26.895	— 23.010
Moyennes anuelles...........	24.806	9.218	— 15.587
Totaux de la période.......	173.641	64.529	—109.112

(1) + Signifie excédent d'exportations et — excédent d'importations ou déficit.

Ainsi, notre déficit commercial de la guerre — différence entre nos importations et nos exportations — atteint le chiffre effroyable de 109.112 millions de francs, représentant une moyenne annuelle de 15.587 millions, alors que, pour la période septennale ayant précédé la guerre, le déficit total n'avait pas dépassé 7 milliards 730 millions, soit une moyenne annuelle d'à peine 1.104 millions de francs.

Cette simple comparaison explique nettement : 1° l'abondance relative dans laquelle, au point de vue alimentaire, nos armées et notre population civile ont vécu, et la facilité

que nos industries de guerre ont eue pour obtenir les matières premières que seul l'étranger pouvait leur fournir ; 2° la crise monétaire dans laquelle nous nous débattons depuis la signature de l'armistice.



Les 109.112 millions de francs d'excédent d'importations sur nos exportations sont, aujourd'hui, liquidés dans le sens commercial du mot ; ils ont été payés en livres sterling, en dollars, en piastres argentines, en florins de Hollande, en couronnes scandinaves, en pesetas, en francs suisses, etc. Comment avons-nous pu nous procurer les devises étrangères représentant cette effroyable somme ? Le total des emprunts-or contractés par nous au dehors, ajouté à nos sorties directes d'or et à la valeur en or des titres étrangers que nous avons réalisés, représente à peine la moitié de notre déficit commercial de la période.

On peut, il est vrai, supposer que les capitalistes étrangers détiennent beaucoup plus de titres français — emprunts d'Etat, bons de la Défense et billets de la *Banque de France* — que ne l'ont indiqué des calculs d'ailleurs hypothétiques. On doit admettre, aussi, que les « recettes invisibles » d'ordre extérieur (dépenses des soldats alliés sur notre territoire, des touristes américains, anglais, etc.) ont été suf-

fisamment fortes pour nous procurer un supplément appréciable de valeurs internationales. Mais un autre phénomène, purement monétaire, s'est sûrement produit, que l'*Economiste Européen* analysait en ces termes dès le 30 janvier 1920 (1) :

« Pour comprendre ce phénomène, il importe de retenir certains aspects particuliers des opérations de change actuelles. Bien entendu, celles-ci consistent comme toujours en l'achat, avec la monnaie nationale, de moyens de règlement acceptés au dehors. Mais les conditions de cet achat se sont modifiées sensiblement.

« Il nous était très facile d'obtenir les instruments libératoires internationaux lorsque leurs détenteurs avaient un égal besoin de se procurer des francs pour solder leurs comptes chez nous. Tel n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui, et nos demandes de monnaies étrangères ne trouvent pas en ce moment, à beaucoup près, la contre-partie nécessaire dans les offres des débiteurs de la France, acheteurs d'espèces françaises. A chaque échéance, depuis des années, nos négociants et nos financiers auraient été dans l'impossibilité de satisfaire à tous leurs engagements en Amérique, Espagne, Hollande, etc., s'il n'avaient pas rencontré (dans ces pays ou ailleurs) des capitalistes consentant soit à leur ouvrir des crédits à plus ou moins

(1) Article de M. René Théry.

long terme, soit à acheter des francs sans en avoir l'emploi assuré, simplement pour les conserver en portefeuille, dans l'attente de leur hausse future.

« Ces placements étrangers en devises françaises nous ont fourni les moyens de paiement que le jeu normal de nos opérations commerciales et bancaires n'aurait pas été en mesure de nous donner. Ils ont eu pour résultat de différer le règlement de notre balance déficitaire, d'en reporter la liquidation définitive à une date indéterminée.

« A cet égard, ils nous ont rendu grand service. Mais aussi — et c'est là le revers de la médaille — ils ont *stocké* une quantité énorme de francs (une dizaine de milliards au moins), qui menace d'être jetée sur le marché à la première alerte : cette masse flottante agit à chaque instant sur les cours, accentuant leurs fluctuations dans un sens ou dans l'autre. Tant qu'elle ne sera pas résorbée, nos changes resteront impressionnables à l'excès, et le facteur psychologique jouera un rôle de premier plan dans leurs oscillations journalières ».

Le redressement de notre balance des comptes a commencé à se produire en 1921. Si, comme nous l'espérons, il s'accentue, la liquidation de ces crédits, d'un genre spécial, qui nous ont été accordés pour ainsi dire inconsciemment s'opérera peu à peu. Mais en attendant qu'elle s'achève, notre marché des devises demeurera

sujet à une instabilité dont les effets sont malheureusement nuisibles pour toutes les affaires sérieuses.



B. — PRINCIPAUX CARACTÈRES DU DÉFICIT COMMERCIAL. — Sur les 109.112 millions de francs de marchandises que l'étranger nous a fournies entre le 1er janvier 1914 et le 31 décembre 1920, les *produits alimentaires* représentent 36 %, les *matières nécessaires à l'industrie* 60 % et les *objets fabriqués* 4 %. En voici le total par catégories :

Résumé du Commerce extérieur par Catégories
entre la France et l'étranger pendant les périodes 1907-1913 et 1914-1920

CATÉGORIES	Importations	Exportations	Déficit ou excéd. (1)
	(En millions de francs)		
A. *Objets d'alimentation :*			
Période 1907-1913	9.979	5.602	— 4.377
— 1914-1920	45.396	6.606	— 38.790
Différences entre les deux périodes	35.417	1.004	34.413 (2)
B. *Matières nécessaires à l'industrie :*			
Période 1907-1913	30.346	12.107	— 18.239
— 1914-1920	79.766	13.802	— 65.964
Différences entre les deux périodes	49.420	1.695	47.725 (2

(1) + signifie excédent d'exportations et — excédent d'importations ou déficit.

(2) Aggravation du déficit.

Catégories	Importations	Exportations	Déficit ou excédent
	(En millions de francs)		
C. *Objets fabriqués :*			
Période 1907-1913..........	9.675	24 561	+ 14.886
— 1914-1920..........	48.479	44.124	— 4.358
Différences entre les deux périodes....................	38.804	19.563	19.244 (1)
D. *Commerce total :*			
Période 1907-1913..........	50.000	42.270	— 7.730
— 1914-1920..........	173.641	64.529	—109.112
Différences entre les deux périodes....................	123.641	22.259	101.382 (2)

(1) L'excédent de 14.886 millions de la période 1907-1913 s'étant changé en un déficit de 4.358 millions pour la période 1914-1920, on enregistre, à notre détriment, une différence de 19.244 millions dans la balance de la catégorie.

(2) Aggravation du déficit.

Ce sont les *Matières nécessaires à l'industrie* qui nous ont fait le plus défaut et nous avons vu, dans le chapitre consacré à cette catégorie de marchandises, les causes de cette insuffisance — 65.964 millions de francs — ; nous avons vu aussi que ces matières ont subi tour à tour une hausse excessive et, brusquement, une baisse ruineuse pour les industriels qui, croyant à une reprise générale de l'activité économique, avaient constitué des stocks importants après la signature de la paix.

Il en fut de même pour les *objets d'alimentation* dont l'importation nous a coûté 38.790 mil-

lions de francs, déduction faite des exportations. Les circonstances n'ont pas permis à la culture nationale de faire face aux besoins supplémentaires que la guerre engendrait et il a fallu demander secours aux agriculteurs américains. Quant aux *objets fabriqués*, le montant de nos importations a été continuellement augmenté par les fournitures d'armes, de projectiles, d'équipement, de chaussures, de drap de troupe, etc., qu'il a fallu faire aux armées.

Pour en finir avec notre *Commerce extérieur pendant la guerre*, il nous reste à rechercher quels sont les pays producteurs qui nous ont le plus vendu de marchandises pendant la période 1914-1920. Ils sont quatre dont les importations chez nous ont dépassé 5 milliards de francs pendant la période :

Importations en France par grands pays

Années	États-Unis	Angleterre	Argentine	Espagne	Totaux
	(En millions de francs)				
1914	795	853	231	193	2.072
1915	3.028	3.038	473	581	7.120
1916	4.766	4.042	740	652	10 200
1917	9.771	6.808	1.046	1.348	18.973
1918	7.140	6.395	1.073	578	15.186
1919	9.218	8.810	1.614	1.464	21.106
1920	10.866	10.318	2.992	1.052	25.228
Totaux	45.584	40.264	8.169	5.868	99.885

Ces pays nous ont incontestablement rendu

de très grands services en nous vendant une partie de leur production et nous devons leur en garder une sincère reconnaissance, mais cela ne doit pas nous empêcher de remarquer qu'ils en ont cependant tiré un sérieux profit.

CHAPITRE V

Les Colonies

A. *Avant la guerre.* — B. *Pendant la guerre.* — C. *Après la guerre*

A. — Avant la guerre. — En 1871, notre domaine d'outre-mer, dont l'Algérie était déjà la plus belle colonie, avait une superficie qui n'atteignait pas 1 million de kilomètres carrés, et une population inférieure à 5 millions d'habitants. L'élément français y était faiblement représenté, et l'outillage économique y faisait en général à peu près complètement défaut.

Le mouvement commercial de nos diverses possessions, Algérie, Sénégal, Réunion, Cochinchine, Guyane, Antilles, Saint-Pierre et Miquelon, comptoirs de l'Inde et établissements du Pacifique, ne dépassait pas 600 millions de francs, dont un peu moins des deux tiers représentaient le trafic avec la métropole.

La Troisième République fit porter tous ses efforts, dans le domaine extérieur, sur l'accroissement de la puissance coloniale française, et successivement, en l'espace d'une vingtaine d'années, la Tunisie, le Tonkin et l'Annam, le

Congo, le Soudan, Madagascar, le Laos, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, etc., furent soumis à l'autorité de la France.

Mais, absorbée par la conquête, la métropole ne put consacrer à la mise en valeur de son immense patrimoine tous les soins qu'aurait nécessités une organisation méthodique capable d'en obtenir un bon rendement. En 1892, le mouvement commercial des colonies françaises n'arrivait encore qu'à 1.104 millions de francs, dont 559 millions pour les importations, et 545 millions pour les exportations.

Au cours des deux décades antérieures à la guerre, notre domaine colonial se trouva encore accru d'importants territoires africains, notamment du Maroc, et, en 1913, la superficie de nos diverses possessions pouvait être évaluée à près d'une dizaine de millions de kilomètres carrés, avec une population d'environ 47 millions d'habitants, dont, en chiffres ronds, 9 millions de kil. carrés et 29 millions et demi d'habitants pour les colonies d'Afrique, 800.000 kil. c. et 16 millions et demi d'habitants pour celles d'Asie, 90.000 kil. c. et 450.000 habitants pour celles d'Amérique, et 20.000 kil. c. et 90.000 habitants pour celles d'Océanie. Quant au mouvement du commerce extérieur, il atteignait 3.152 millions de francs, dont 1.660 millions aux importations et 1.492 millions aux exportations. La part de la France dans ce commerce s'établissait au total à 1.649 millions, soit un peu

plus de 52 %, dont 912 millions ou 55 % pour les importations de la métropole dans les colonies, et 737 millions ou 49 % pour les exportations des colonies dans la mère patrie.

Le chiffre du commerce extérieur de l'Algérie était de beaucoup supérieur à celui des diverses autres colonies, avec 1.177 millions de francs au total, dont 667 millions pour les importations, et 510 millions pour les exportations. De même, c'est avec l'Algérie que la métropole entretenait les relations commerciales les plus actives, les importations algériennes de provenance française ayant atteint 450 millions en 1913, et les exportations de l'Algérie sur la France, 344 millions. Mais la situation géographique de notre belle colonie de l'Afrique du Nord ne la rend guère apte à pouvoir fournir des produits autres que ceux que l'on peut trouver sur notre propre territoire, et principalement du vin, des céréales, des moutons et des primeurs.

Par contre, la dispersion de nos autres possessions dans toutes les parties du monde, et sous toutes les latitudes, est de nature à nous permettre de demander à un grand nombre d'entre elles des richesses que nous devons pour le moment acheter aux pays exotiques. Les expériences faites en Indo-Chine pour la culture du coton ont donné des résultats pleins de promesses ; l'Afrique Occidentale, l'Afrique Equatoriale et certaines régions de Madagascar se

prêteraient également fort bien à cette culture (1). Nos colonies africaines nous approvisionnent en graines oléagineuses, qu'elles pourraient produire en quantités considérables. L'Afrique Equatoriale et Occidentale, ainsi que Madagascar sont à même de nous envoyer des bois qu'actuellement il nous faut, à grands frais, nous procurer à l'étranger. La laine, les peaux, les céréales, le café, le caoutchouc, le lin, pourraient être obtenus dans nos diverses colonies, suivant la nature de leur sol et leur climat, et la plupart des minerais se rencontrent dans certaines d'entre elles, notamment dans l'Afrique du Nord.

Il faut malheureusement reconnaître que jusqu'ici, malgré les sacrifices déjà consentis par la métropole, les services réels que lui rendent ses possessions, dans leur ensemble, sont encore bien éloignés des espérances qu'elles ont fait naître. C'est ainsi qu'en 1913, sur un montant de 3.358 millions de francs représentant les importations françaises pour dix des principaux produits que nous avons été obligés d'acheter à des pays exotiques, nos possessions d'outre-mer ne nous ont fourni que 288 millions de francs, soit à peine 8 1/2 %.

(1) Rappelons que d'intéressantes tentatives ont lieu dans cet ordre d'idées à 80 kilomètres de Tombouctou par la *Compagnie de Culture cotonnière du Niger*; des plantations ont été faites par ses soins à Diré, et les premiers produits récoltés sont de qualité supérieure.

Un tel résultat fait nettement ressortir l'impérieuse nécessité d'une exploitation plus rationnelle de notre domaine colonial. Il serait injuste pourtant de ne pas reconnaître ce qui a été fait déjà pour sa mise en valeur. En 1913, les chemins de fer en exploitation dans les colonies françaises atteignaient près de 12.000 kilomètres, dont plus de 4.000 kilomètres pour l'Algérie, 2.500 klm. pour l'Afrique Occidentale, 2.000 kilomètres pour la Tunisie, et autant pour l'Indo-Chine, 600 klm. pour le Maroc et 700 klm. pour les autres colonies. Enfin, des travaux importants pour la construction, l'aménagement ou l'amélioration des ports, des voies fluviales et des routes ont été effectués dans un certain nombre de nos possessions.

En dehors des dépenses que ces travaux ont entraînées pour la mère patrie, nos colonies ont elles-mêmes prélevé sur leurs propres ressources des sommes plus ou moins considérables pour mener à bien le développement de leur outillage économique. Certaines d'entre elles ont même, dans ce but, contracté une dette particulière, indépendante de celle de l'Etat, dont le total, vers la fin de 1913, s'élevait à 2.070 millions de francs (1), dont 750 millions pour l'Algérie, 298 millions pour la Tunisie, 467 millions pour le Maroc et 555 millions pour les autres colonies.

(1) Y compris les engagements résultant des rachats de certaines compagnies de chemins de fer.

Nous avons vu que les résultats obtenus, s'ils n'ont pas répondu peut-être à l'importance des sacrifices consentis, sont du moins appréciables, et il n'est pas douteux qu'ils eussent été infiniment meilleurs si l'application d'un programme méthodique, s'étendant sur une longue période, avait pu être substituée aux improvisations hâtives, quelquefois heureuses, mais souvent étroites et incertaines, dues à des initiatives locales ou à des conceptions individuelles.

***

B. — Pendant la guerre. — Le manque de coordination des efforts et l'absence de préparation efficace ont été l'une des causes des grosses difficultés auxquelles se sont heurtés les Gouvernements coloniaux quand ils durent, sur les demandes pressantes du Gouvernement central, acheminer vers la métropole les contingents respectifs de nos diverses possessions, en hommes, en produits et en argent.

Il fallut en hâte organiser de toutes pièces des moyens de recensement, d'examen, de groupement et d'embarquement des indigènes. Une assistance médicale plus généreusement dotée eût, sans nul doute, contribué d'une manière plus efficace à l'amélioration des races et des individus, qui se serait traduite par un déchet moins important pour le recrutement militaire, bien que la comparaison avec ce qui a été fait

dans cet ordre d'idées dans les colonies étrangères voisines ne puisse, en aucune façon, porter atteinte à la tradition civilisatrice de notre pays. D'autre part, l'absence de bonnes routes ou autres voies de communication imposa souvent aux recrues indigènes des déplacements longs et fatigants.

L'insuffisance des moyens de transport et de l'outillage fut, également, un obstacle sérieux à l'exploitation des richesses minières et à l'accroissement de la production agricole. Pour donner une idée des difficultés suscitées par cette question des transports, nous rappellerons ici un exemple cité par M. Albert Sarraut dans l'exposé des motifs d'un projet de loi (1) récent, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir : le transport de 4.200 tonnes de céréales, à la Côte d'Ivoire, a nécessité 2 millions et demi de journées de portage, réparties sur 125.000 individus. Ce simple détail permettra de se rendre compte des efforts écrasants qu'il a fallu fournir pour satisfaire dans la mesure du possible aux besoins de la métropole.

***

Or, si ces résultats n'ont pas été toujours pro-

(1) Projet de loi portant fixation d'un programme général de mise en valeur des colonies françaises présenté au nom de M. Alexandre Millerand, Président de la République française, par M. Albert Sarraut, ministre des Colonies.

portionnés au labeur qu'ils ont occasionné, ils ont été, cependant, loin d'être négligeables. Qu'il nous suffise de signaler que 535.000 soldats indigènes ont été recrutés dans nos colonies, sans compter 310.000 travailleurs ayant contribué à assurer aux usines françaises une main-d'œuvre indispensable, et qu'environ deux millions et demi de tonnes de marchandises diverses ont été expédiées sur la France par nos possessions d'outre-mer durant les hostilités.

Le tableau suivant résume le mouvement commercial de nos colonies pendant les années de guerre :

Mouvement commercial des Colonies françaises, de 1914 à 1918

Années	Importations de France	Importations de l'étranger	Exportations en France	Exportations à l'étranger
	(En millions de francs)			
1914..........	721	613	750	457
1915..........	595	632	1.121	337
1916..........	830	970	1.259	443
1917..........	801	1.173	1.990	98
1918..........	767	1.737	1.476	673

Rappelons qu'en 1913, le commerce des colonies avec la métropole atteignait 1.649 millions de francs, dont 912 millions pour les importations de France, et 737 millions pour les exportations coloniales en France ; le commerce avec l'étranger se chiffrait alors par 1.425 millions, dont 747 millions pour les importations de

l'étranger, et 678 millions pour les exportations à destination de l'étranger.

Pendant la guerre, ainsi qu'on le voit dans le tableau qui précède, les importations de l'étranger aux colonies ont dépassé très sensiblement les importations en provenance de la métropole. Par contre, les exportations des colonies vers la France ont été extraordinairement élevées, et leur importance reflète précisément l'effort fait par nos colonies pour donner satisfaction aux demandes de l'Etat français.

Nous ajouterons enfin, pour terminer ce bref résumé des contributions de guerre de notre domaine colonial, que les souscriptions des possessions dépendant du ministère des Colonies aux divers emprunts nationaux ont dépassé 600 millions de francs ; encore ce chiffre ne fait-il pas mention des millions que des souscriptions nombreuses, individuelles ou collectives, ont permis de distribuer aux diverses œuvres de guerre. Quant à l'Algérie, elle a répondu largement aux appels de la mère-patrie, en apportant près de 1.768 millions, dont 143 millions à l'emprunt de 1915, 183 millions et demi à celui de 1916, 173 millions à celui de 1917, 568 millions à celui de 1918, et respectivement 411 et 290 millions à ceux de 1920.



C. — Après la guerre. — Le Traité de Ver-

sailles est venu ajouter à notre domaine colonial le mandat sur les anciennes colonies allemandes du Togo et du Cameroun, la première ayant une superficie de 56.700 klm. c. et une population de 700.000 habitants, et la seconde, une superficie de 431.320 klm. c., avec une population d'environ 3 millions d'habitants. Un mandat nous a été également confié sur la Syrie.

A l'heure actuelle, l'ensemble de nos possessions d'outre-mer couvre une superficie de plus de 10 millions de kilomètres carrés, et possède une population de près de 52 millions et demi d'habitants. En voici la répartition par grands groupes :

Superficie et population du domaine colonial français en 1921

	Superficie — (klm. carrés)	Population — (Habitants)
Afrique du Nord	1.305.388	11.892.559
Afrique Occidentale (Togo compris)	4.721.700	12.568.000
Afrique Equatoriale (Cameroun compris)	2.687.190	7.950.000
Madagascar	582.180	3.446.000
Indo-Chine	776.100	15.553.000
Gouvernements autonomes	239.080	1.038.500
Totaux (1)	10.311.638	52.448.059

Ces chiffres montrent l'importance de notre

(1) Non compris la Syrie, des statistiques officielles n'ayant pas été encore publiées sur ce pays.

domaine colonial, dont l'étendue équivaut à près de vingt fois celle de la France, et dont la population est numériquement supérieure à celle de la métropole.

Nous avons consacré, en 1913, toute une suite d'articles (1) à l'examen détaillé de chacune de nos colonies ; nous n'aborderons pas ici un sujet aussi vaste, qui sortirait du cadre de cette étude, et nous nous bornerons à un aperçu général où nous nous efforcerons d'indiquer la tâche déjà accomplie en vue d'assurer la mise en valeur de notre immense patrimoine.

Nous signalerons, en premier lieu, qu'en dehors de l'Afrique du Nord, le capital nominal des sociétés françaises dans nos colonies — entreprises commerciales, industrielles, agricoles et financières — est estimé à un minimum de 1.500 millions de francs. Ce total doit être plus que doublé si l'on tient compte du capital investi dans les sociétés travaillant dans l'ensemble de nos possessions, y compris l'Afrique du Nord. Si timide qu'il apparaisse encore, un tel chiffre n'en constitue pas moins déjà un premier pas encourageant, et il est à souhaiter grandement que les capitalistes français s'intéressent plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici aux richesses de notre domaine colonial, qui offre les champs les plus vastes à leur activité.

(1) Voir *Economiste Européen* n° 1.099 du 31 janvier 1913 et n°s suivants. (Volumes 43 et 44).

D'après les statistiques relatives à 1920, le commerce de la France a été de 76.800 millions de francs, sur lesquels la part de nos colonies a été de 7.558 millions, soit 9,8 %. Sur les 49.905 millions d'importations françaises, 3.528 millions, ou seulement 7 %, ont été fournis par les colonies, tandis que, sur nos 26.895 millions de francs d'exportations, il en a été dirigé pour 4.030 millions, ou 15 %, sur nos diverses possessions. La part de l'Algérie reste prépondérante dans les relations commerciales avec la métropole, la France ayant importé pour 1.053 millions de francs de produits algériens, et expédié dans notre colonie nord-africaine pour 2.290 millions de francs de produits d'exportation.

En 1921, d'après les chiffres provisoires récemment publiés, la part de nos colonies, sur les 45.101 millions de francs représentant le mouvement commercial total de la France, a été de 5.794 millions, ou 12,8 %, nos diverses possessions nous ayant fourni pour 3.130 millions de francs de produits, soit 13,3 % de nos importations, tandis que nos expéditions sur les colonies ont atteint 2.664 millions, ou 12,3 % de nos exportations. Nos importations de provenance algérienne se sont élevées à 1.129 millions, et les exportations françaises sur l'Algérie à 1.448 millions.

Etant données les ressources considérables dont dispose notre domaine colonial, il n'est pas

douteux que le mouvement des échanges avec la mère-patrie pourrait être facilement accru. Le tableau suivant, qui comprend une dizaine de produits que nos colonies seraient susceptibles de pouvoir nous fournir en abondance, met en lumière l'importance énorme que présente pour notre pays une meilleure utilisation de nos possessions :

Importations françaises de quelques produits en 1920

Produits	Importations provenant des colonies françaises	Importations provenant de l'étranger	Total
	(En millions de francs)		
Laine	111	2.923	3.034
Coton	29	3.056	3.085
Céréales	93(1)	4.741	4.834
Graines oléagineuses	622	1.252	1.874
Peaux et pelleteries	141	509	650
Bois communs et exotiques	40	1.015	1.055
Café	20	911	931
Caoutchouc	48	286	334
Minerais	28	172	200
Viandes fraîches ou conservées	281	531	812
Totaux	1.413	15.396	16.809

Avant la guerre, les importations françaises de matières premières se chiffraient à environ 5 milliards de francs, dont 700 millions en provenance de nos colonies. Après la guerre, la

(1) Chiffre très inférieur à celui de 1919 (495 millions), à cause des récoltes exceptionnellement mauvaises de l'Afrique du Nord en 1920.

France a importé jusqu'à 25 milliards de francs de matières premières, dont 3 milliards seulement de provenance coloniale. Réserve faite de l'élévation des prix et de la question du change, dont les fluctuations peuvent modifier sensiblement dans l'avenir notre situation commerciale, il n'en est pas moins vrai que les sommes énormes qu'il nous faut acquitter au dehors pour solder nos achats nous appauvrissent d'autant, au détriment de notre relèvement économique et financier.

Une organisation meilleure de notre production coloniale s'impose donc, et sans retard. Les résultats magnifiques obtenus dans nos possessions nord-africaines doivent être pour nous le meilleur des encouragements à persévérer dans notre œuvre colonisatrice.



Nous avons vu que, si l'insuffisance des ressources dont on disposait n'avait pas permis avant la guerre l'application à nos colonies d'un vaste programme d'ensemble, on s'était efforcé, du moins, de tirer le meilleur parti possible de ces crédits par « petits paquets ».

Si l'on considère plus particulièrement les possessions françaises relevant du ministère des Colonies, c'est-à-dire si l'on fait abstraction de l'Afrique du Nord, on observe que les trois quarts environ des sommes consacrées à la mise

en exploitation de notre domaine colonial ont été utilisés à l'établissement de voies ferrées. La longueur des lignes en exploitation arrivait, en 1920, à 6.229 kilomètres, dont 2.646 kilom. pour l'Afrique Occidentale française, 2.124 kilomètres pour l'Indo-Chine, 488 kilom. pour Madagascar, et 971 kilom, répartis entre l'île de la Réunion, la côte des Somalis, la Nouvelle-Calédonie et nos comptoirs de l'Inde. En outre, 440 kilom. étaient en construction, dont 201 kilomètres en Afrique Occidentale, 108 kilom. en Indo-Chine et 131 kilom. à Madagascar. Il conviendrait d'ajouter 372 kilom. en exploitation au Togo, et, au Cameroun, 682 kilom. en exploitation et 133 kilom. en construction.

Ce sont là des chiffres évidemment très faibles, si l'on envisage la superficie de tous ces territoires ; et pourtant, il faut bien reconnaître que les résultats obtenus ont été plutôt satisfaisants, étant donnée la parcimonie avec laquelle les ressources ont été dispensées à nos différentes colonies, dont aucune ne possède encore une grande ligne complète : en effet, les efforts ont dû être dispersés sur les tronçons de voies jugés les plus utiles.

L'exposé des motifs de M. Sarraut, auquel nous avons fait allusion déjà, et où nous avons puisé nombre de renseignements, évalue à un peu plus d'un milliard de francs les dépenses affectées jusqu'ici à l'établissement des voies ferrées coloniales relevant de son département,

En ce qui concerne l'Afrique du Nord, l'Algérie dispose d'un réseau de 4.400 kilomètres en exploitation (dont 500 d'intérêt local), la Tunisie possède 2.000 kilomètres de lignes, et le Maroc est pourvu de 1.100 kilomètres à voie de 0 m. 60. 1.000 kilomètres à voie normale sont en construction dans ce protectorat ; les travaux en cours en Algérie portent sur 850 kilomètres, et des projets sont arrêtés pour 1.685 autres kilomètres. En Tunisie, des constructions sont entreprises sur 100 kilomètres et projetées sur 500 environ. Les dépenses faites jusqu'à ce jour pour les voies ferrées de l'Afrique du Nord montent à environ 1 milliard et demi.

On conçoit, en raison même de l'exiguïté des crédits dont on pouvait disposer, qu'on se soit préoccupé surtout de la construction de chemins de fer, qui sont une source de richesses pour les pays qu'ils desservent. Cependant, on ne pouvait négliger d'améliorer, ou tout au moins d'entretenir, les voies fluviales, là où elles constituent le moyen normal de circulation.

La navigation fluviale est particulièrement développée en Indo-Chine, où des travaux de dragage sont effectués d'une façon constante, et dans certaines régions, notamment en Cochinchine, l'intérêt que présentent les travaux de navigation intérieure se trouve accru par la question des irrigations. En Afrique Occidentale, des améliorations ont été apportées au Sé-

négal et au Niger, la jonction des lagunes parallèles à la côte a été entreprise à la Côte d'Ivoire, des travaux d'approfondissement ont été exécutés au Dahomey entre Porto Novo et Cotonou. Enfin, la navigation fluviale a été améliorée en Afrique Equatoriale, et développée à Madagascar par le percement des « Pangalanes ».

L'aménagement de ports est le complément nécessaire de l'établissement ou de l'amélioration des voies intérieures de communication. Or, nous ne possédons présentement dans les colonies autres que celles de l'Afrique du Nord, que trois ports vraiment modernes : Dakar, où de grands travaux ont été réalisés, mais qui est devenu insuffisant en raison du développement rapide dont il a bénéficié au cours des dernières années ; Saïgon, dont le mouvement moyen annuel n'est pas inférieur à 2.600.000 tonneaux, et qui se classerait ainsi quatrième parmi les ports français ; Haïphong, qui a nécessité des dépenses d'établissement assez sérieuses.

Pour ces deux derniers ports, également, des travaux importants sont devenus nécessaires, afin de leur permettre de faire face aux besoins croissants de la navigation. Nos autres ports coloniaux ne sont guère, sauf quelques exceptions, que des rades souvent fort médiocrement aménagées, qui ne sauraient suffire à un rapide accroissement du trafic.

Dans l'Afrique du Nord, nous avons procédé à d'importantes installations à Bizerte, Alger et Oran et de grands travaux sont en cours à Casablanca. Mais d'autres améliorations sont encore nécessaires là comme partout ailleurs.

Les budgets coloniaux affectent chaque année des crédits considérables à la construction des routes, à laquelle il a été employé, en outre, d'appréciables prélèvements opérés sur des fonds d'emprunts. C'est l'Indo-Chine qui possède le réseau routier le plus étendu, soit environ 25.000 kilomètres, dont 11.000 kilom. sont empierrés. On trouve à Madagascar 1.500 kilom. de routes d'intérêt général et environ 700 kilom. de routes d'intérêt régional, non empierrées. Les pistes sont nombreuses dans l'Afrique Occidentale et l'Afrique Equatoriale, mais les routes n'y dépassent guère quelques centaines de kilomètres. Dans l'ensemble des autres colonies relevant du ministère des Colonies, la longueur des routes est un peu supérieure à 3.000 kilomètres. En Afrique du Nord, le réseau des routes empierrées dépasse 13.000 kilomètres.

Le nombre des bureaux de postes et de télégraphes s'accroît progressivement suivant les ressources dont on peut disposer. Il est actuellement de près de 2.500, dont 1.074 pour les colonies autres que l'Afrique du Nord, et la longueur des lignes télégraphiques dépasse 75.000 kilomètres, dont 25.000 environ pour l'Afrique du Nord. De fortes dépenses ont été

engagées par les colonies pour assurer la construction de postes de télégraphie sans fil, dont cinquante fonctionnent actuellement.

La question des irrigations a une très grosse importance, notamment pour certaines de nos colonies, et des travaux hydrauliques ont été déjà entrepris à Madagascar, et surtout en Indo-Chine, où l'exécution du programme de 1902, qui a nécessité une dépense de près de 3 millions et demi de francs, a permis la mise en culture de 114.000 hectares de terre ; un nouveau programme, établi en 1912, a prévu une dépense de 19 millions, en vue de rendre cultivables 450.000 hectares. Divers projets ont été établis en ce qui concerne l'Afrique Occidentale, et l'un d'eux comporte la construction du canal de Ségou, dans la région du delta du Niger ; ce canal, dont les frais de construction sont estimés à environ 260 millions de francs, permettrait d'irriguer 750.000 hectares. De sérieux travaux ont également été effectués en Algérie, en Tunisie et au Maroc.

Nous signalerons, enfin, que des sommes importantes fournies par les budgets coloniaux et communaux, auxquelles il convient d'ajouter aussi quelques prélèvements sur des fonds d'emprunts, ont rendu possibles, dans un certain nombre d'agglomérations, des installations d'eau potable et des œuvres d'assainissement indispensables.

Tous ces travaux dont nous venons de donner un aperçu sommaire ont requis des dépenses assez fortes, qui se sont traduites, en dehors des subventions de la métropole et des ressources budgétaires coloniales, par une dette élevée. Celle-ci approche maintenant de 2 milliards pour l'ensemble de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc, si l'on tient compte des engagements pris envers les Compagnies de chemins de fer rachetées. Elle monte pour les colonies autres que celles de l'Afrique du Nord à près de 800 millions de francs, sur lesquels 760 millions ont été consacrés à leur mise en valeur. C'est là évidemment une charge très pesante, et l'on conçoit que certaines de ces colonies ne puissent songer à entreprendre, au moyen de leurs seules ressources, l'exécution d'un programme d'une certaine ampleur.

Or, comme le fait observer M. Albert Sarraut dans son remarquable exposé relatif à la mise en valeur des colonies françaises, « le système des petits paquets ne convient plus à l'effort de masse, prompt et puissant, qu'il faut porter sur la création du grand outillage économique indispensable, si l'on veut obtenir de robustes résultats dans un temps relativement rapide ».

« Fournir, dans le moindre délai, aux besoins de la vie nationale, la plus grande somme des produits principaux qu'elle réclame », tel

est le but poursuivi par le programme de grands travaux soumis actuellement au Parlement, et qui peut se résumer ainsi :

1° Créer en premier lieu les voies d'accès nécessaires vers les centres de production, et leur liaison par la voie ferrée avec les ports d'embarquement ;

2° Outiller ces ports de façon à favoriser les mouvements d'un trafic maritime important ;

3° Augmenter la production actuelle du sol et du sous-sol des diverses régions, soit par l'irrigation, soit par la culture mécanique, soit par les ressources de l'exploitation scientifique.

L'exécution de ce programme, qui accorde en même temps une bonne place aux œuvres d'éducation, d'assistance et d'hygiène, s'échelonnerait sur une période de dix ou quinze ans, et nécessiterait une dépense globale estimée à environ 4 milliards, sans tenir compte des sommes dont aurait besoin l'Afrique du Nord.

La situation financière de notre pays est soumise actuellement à une si rude épreuve qu'il est bien naturel d'avoir un moment d'hésitation devant la perspective d'une nouvelle aggravation des charges, déjà si lourdes, qu'il lui faut supporter. Quant à nous, qui nous sommes efforcé, à maintes reprises, de montrer la nécessité d'une meilleure utilisation de nos colonies, c'est avec une insistance plus vive que jamais

que nous attirons l'attention sur l'urgence d'une telle politique : elle doit avoir pour premier effet d'atténuer sensiblement le lourd tribut que pour nos approvisionnements il nous faut actuellement payer à l'étranger, et de concourir ainsi au relèvement économique de la France.

CHAPITRE VI

Les Chemins de fer

A. *La situation en 1914.* — B. *Le fonctionnement de nos chemins de fer pendant la guerre.* — C. *Les déficits d'exploitation de 1914 à 1920.* — D. *La réforme de 1921.*

A. — LA SITUATION EN 1914. — Les *Conventions de 1883*, qui ne furent réellement *scélérates* que pour leurs actionnaires, permirent aux six grandes Compagnies françaises de chemins de fer : *Nord*, *Est*, *Orléans*, *P.-L.-M.*, *Midi* et *Ouest* (celle-ci rachetée par l'Etat en 1908), de porter notre réseau d'intérêt général en exploitation de 26.692 kilomètres en 1883 (longueur moyenne exploitée dans l'année), à 40.993 kilomètres en 1913, soit une augmentation de 14.301 kilomètres ou 53,5 %.

Il nous paraît intéressant, maintenant que ces Conventions ont été modifiées, de grouper, dans un simple tableau, les principaux éléments de l'exploitation de nos grands réseaux pour les

années extrêmes de cette période trentenaire :

Résultats de l'exploitation des Grands Réseaux
en 1883 et 1913

Eléments d'Exploitation		1883	1913	Augmentations	%
Longueurs exploitées : (Moyenne de l'année).....	Kilom.	26.692	40.993	14.301	53.6
Recettes brutes......	Millions fr.	1.103	2.020	917	82.8
Dépenses...........	id.	597	1.276	679	113.7
Produits nets.......	id.	506	744	238	47.8
Charges............	id.	491	823	332	67.6
Excédent ou déficit..	id.	+ 15	— 79	— 94	»
Coefficient d'exploitation %......		54	63	9	16.7

Les charges figurant dans le tableau ci-dessus comprennent l'intérêt et l'amortissement du capital engagé dans les réseaux et le coefficient d'exploitation exprime le pourcentage des dépenses par rapport aux recettes.

En 1883, le nombre des voyageurs transportés à toute distance fut de 207 millions et le nombre des voyageurs kilométriques de 7.040 millions ; en 1913, ces chiffres s'élevèrent respectivement à 548 millions et 19.410 millions.

Le nombre des tonnes de marchandises (petite vitesse) transportées à toute distance passa de 89 millions à 208 millions, et celui des tonnes kilométriques de 11.065 millions à 25.886 millions.

Enfin, les tarifs moyens s'abaissèrent pour les voyageurs de 4 fr. 77 par 100 kilomètres par-

courus, en 1883, à 3 fr. 30 en 1913, et pour la tonne de marchandise en petite vitesse de 5 fr. 73 en 1883 à 4 fr. 12 en 1913.

Ces réductions de tarifs, s'ajoutant à la mise en service, pendant la même période, de 14.301 kilomètres de lignes nouvelles, généralement peu productives, expliquent le relèvement du coefficient d'exploitation survenu entre 1883 et 1913.

Malgré ces circonstances défavorables (1) les Compagnies, à la veille de la guerre, ne devaient à l'Etat, pour ses avances en garantie d'intérêt, que 617 millions de francs, dont 280 millions imputables à l'*Orléans* et 337 millions au *Midi*. La dette de la Compagnie de l'*Est* était à peine de 259.677 francs.

Le *Nord* n'avait jamais fait appel à la garantie d'intérêt ; le *P.-L.-M.* avait remboursé toutes ses avances en 1895 ; quant aux dettes de la Compagnie de l'*Ouest*, rachetée en 1908, et à celles du réseau de l'*Etat*, avant et après 1908, elles ne figurent point dans les comptes ci-dessus ; mais nous savons qu'en 1913 l'exploitation de ce réseau avait laissé un déficit de 84 millions de francs.

Pour cette même année, l'*Orléans* eut un défi-

(1) Très nettement indiquées dans une remarquable étude que M. Marcel Peschaud, secrétaire général de la Compagnie d'*Orléans* a publiée dans la *Revue de France* (oct. 1921).

cit de 17.500.000 de francs et le *Midi* de 1 million. Au contraire, les trois autres Compagnies enregistrèrent les excédents suivants : *P.-L.-M.*, 8 millions 500.000 francs ; *Nord*, 8 millions, et *Est*, 7 millions.



B. — Le Fonctionnement de nos chemins de fer pendant la guerre. — On ne s'est pas suffisamment rendu compte, en France, des difficultés inouïes que la guerre — telle qu'elle s'est poursuivie du 2 août 1914 à la fin de 1918 — a créées à l'exploitation de nos chemins de fer, dont le 4e bureau de l'Etat-Major général de l'armée prit la direction dès le premier jour de la mobilisation.

Il fallut d'abord effectuer les *transports de mobilisation destinés* à permettre aux classes appelées de se rendre de leur résidence aux dépôts respectifs qui leur étaient assignés ; des trains spéciaux circulèrent, à cet effet, jusqu'au 19 août.

Mais, à partir du 5 août, des *trains de concentration* furent mis en marche pour grouper les armées dans les zones prévues par le plan de mobilisation. Il s'agissait d'abord de transporter, dans le plus court délai possible, 42 corps d'armée à des distances variables, et comme le déplacement de chacun de ces corps, sur le pied de guerre, exigeait 70 trains d'environ

50 wagons, le 4e bureau dut mettre en mouvement 2.940 trains comprenant 147.000 wagons, venant s'ajouter aux trains de mobilisation qui furent d'ailleurs beaucoup plus nombreux.

Or, les événements militaires du mois d'août eurent immédiatement leur répercussion sur tous les réseaux et occasionnèrent de terribles difficultés de service : le repli de nos armées entraîna l'évacuation sur les réseaux de l'*Etat*, de l'*Orléans* et du *P.-L.-M.* de nombreux dépôts de troupes, de matériel et d'approvisionnements, ainsi que de locomotives et de wagons ramenés des régions envahies. En même temps, il fallut faire face à un formidable exode de la population civile provenant de ces mêmes régions et de Paris dont l'ennemi approchait. Ce mouvement atteignit son maximum dans la journée du 3 septembre où la Compagnie d'*Orléans*, à elle seule, enleva de Paris plus de 50.000 voyageurs de long parcours. La veille, le Gouvernement, sur l'insistance de l'Etat-Major général, s'était transporté à Bordeaux, ce qui obligeait les diverses Commissions instituées au début de la mobilisation à se déplacer également.

Ceux qui participèrent à ces opérations n'oublieront jamais les jours d'angoisse qu'ils vécurent en exécutant des ordres de marche que de nouveaux ordres modifiaient d'heure en heure ; mais on peut affirmer que les agents des Compagnies, depuis les ingénieurs jus-

qu'aux plus modestes hommes d'équipe, donnèrent leur concours le plus large et le plus dévoué à l'autorité militaire qui se montra vraiment digne de la mission que les circonstances lui imposèrent.

Il ne faut pas oublier, en effet, les difficultés presque insurmontables que comportait le brusque remplacement d'une exploitation de temps de paix par un régime de guerre n'ayant pu être l'objet d'aucun essai préalable et qui devait à la fois concentrer et transporter, en dix-huit jours, une armée de près de 3 millions d'hommes avec son armement, ses munitions et un matériel de campagne.

La période de mobilisation fut une suprême épreuve dont les Compagnies sortirent victorieuses. La constatation en a été faite par l'ordre du jour suivant que le ministre de la Guerre leur adressa le 17 août 1914 :

« Au moment où se terminent les transports de mobilisation et de concentration, le ministre de la Guerre, d'accord avec son collègue des Travaux publics, tient à rendre un éclatant hommage à l'admirable dévouement du personnel des chemins de fer. Le Gouvernement tout entier le remercie de la patriotique activité qu'il a dépensée sans réserve, jour et nuit, sans trêve pendant cette période préliminaire. Le ministre de la Guerre adresse aux agents de tout rang, au nom de l'armée dont ils ont modestement et méthodiquement pré-

paré la tâche victorieuse, ses remerciements les plus chaleureux. »

Un autre hommage a été décerné à l'administration des chemins de fer pour les services qu'elle a rendus à la Défense nationale, et nous croyons intéressant de le reproduire ici, car il est dû à la plume de l'honorable M. Jeanneney, sénateur de la Haute-Saône, que l'on ne saurait accuser de tendresse pour les Compagnies :

« Certes, les réseaux ont mérité la reconnaissance du pays ; il n'y a rien eu que de juste dans les éloges qui leur ont été décernés pour la manière dont la patrie a été servie et sa défense secondée dans les divers rangs du personnel. La ponctualité impressionnante avec laquelle la mobilisation a été assurée, la régularité avec laquelle, tant de fois, des mouvements intensifs de troupes françaises ou alliées, de matériel, d'approvisionnements ont été effectués au cours de la guerre, a montré aussi toute la puissance stratégique et technique de nos réseaux. Les résultats commerciaux sont tout autres ! » (1).



Il est incontestable que l'exploitation com-

(1) *Note documentaire*, relative au projet du nouveau régime des chemins de fer d'intérêt général, présentée le 7 juin 1921 à la Commission des Finances du Sénat, par M. Jeanneney, sénateur.

merciale de l'administration militaire a été très précaire pendant toute la durée de la guerre et, souvent, très préjudiciable à la reprise de l'activité économique du pays. Mais les attaques dont le 4[e] bureau de l'état-major de l'armée a été l'objet ont parfois dépassé la mesure, parce que les critiques n'ont pas toujours tenu compte de la tâche écrasante qui lui incombait, ni des difficultés effroyables qu'il a été obligé de surmonter pour assurer, d'abord et avant tout, les services de la Défense nationale.

Prenons l'exemple du matériel roulant. Avant la guerre, les six grands réseaux français disposaient, en chiffres ronds, de 14.000 locomotives, 31.000 voitures à voyageurs et 375.000 wagons à marchandises, dont 32.000 pour trains à grande vitesse. Mais, après la première bataille de la Marne, addition faite du matériel belge refoulé sur notre réseau du *Nord*, et après déduction des locomotives et des wagons français pris par l'ennemi pendant son attaque brusquée sur Paris, il ne nous restait, pour tous les besoins de la défense nationale et de la vie économique du pays, que 11.000 locomotives, 25.000 voitures à voyageurs et 280.000 wagons à marchandises, dont un emploi intensif, et l'insuffisance des ateliers de réparations, désorganisés par la mobilisation, réduisirent rapidement le nombre et la vitesse de circulation.

En une série de très remarquables études publiées dans le *Temps* vers la fin de 1918, par le

général de Lacroix, ce savant écrivain militaire a montré, avec des chiffres probants, que, malgré cette pénurie de matériel roulant,nos grands réseaux, pendant toute la durée de la guerre, furent un élément de première importance non seulement pour les rapides mouvements stratégiques des troupes engagées sur notre front, mais aussi pour la question si délicate de leur ravitaillement.

« Au point de vue du ravitaillement en vivres, écrivait le général de Lacroix, les six armées qui, au début, opéraient de Maubeuge à Belfort, et la 7e armée, celle du camp retranché de Paris, avaient leur centre propre de ravitaillement. Chacune d'elles recevait six trains quotidiens, au total 42 trains pour les sept armées, sans compter ceux que nécessitait l'armée anglaise.

« Paris comptait, à ce moment, environ 4 millions d'habitants, troupes comprises, pour lesquels le réseau d'*Orléans*, à lui seul, dut amener, du 20 août au 30 septembre, 117.000 tonnes de denrées, 66.000 tonnes de fourrages, 107.000 bœufs, 211.000 moutons et porcs, pour être versés aux approvisionnements de siège. Les cinq stations-magasins qui se trouvaient sur le réseau de l'*Etat* ont, du 2 août 1914 au 1er mai 1915, soit en huit mois, expédié aux armées 165.000 wagons. La reconstitution des approvisionnements de ces stations-magasins, pendant le même laps de temps, a demandé 100.000 wa-

gons. Ces quantités correspondent à une moyenne de 5 à 6 trains par jour et par station-magasin. Les lettres se sont trouvées au nombre de 3 millions par jour. Les colis postaux, les journaux et les périodiques ont réclamé, depuis 1915, l'emploi journalier de 200 wagons. »



L'année 1918, qui nous donna la victoire, a été l'année terrible pour nos chemins de fer. Quand, à la fin de juillet, l'avance ennemie fut définitivement enrayée, il fallut intensifier l'effort militaire destiné à écraser l'armée allemande en retraite, et dans un rapport adressé le 8 février 1919 au Président de la République, M. Claveille, alors ministre des Travaux publics, a expliqué qu'un trafic intense « se poursuivait au milieu des travaux de reconstitution des voies ferrées abandonnées par l'ennemi ».

A la signature de l'armistice, les Allemands avaient créé (grâce à des destructions systématiques qui se prolongèrent, par des mines à retardement, plusieurs semaines même après le 11 novembre) une zone infranchissable dans laquelle les alliés devaient rétablir ou reconstruire : 5.600 kilomètres de voies ; 500 ponts et aqueducs ; 1.010 passages inférieurs ; 12 tunnels ; 3.180 kilomètres de lignes téléphoniques et télégraphiques ; 500 bâtiments ; 150 réservoirs d'alimentation, etc.

Et le 11 février 1919 M. Claveille résuma ainsi la situation devant le Sénat :

« Les Allemands ont fait sauter tous les ponts, ouvrages d'art, de grande ou de petite dimension, au moyen de mines à grandes quantités d'explosifs qui, dans la plupart des cas, ont détruit non pas seulement les voûtes ou les tabliers métalliques, mais les piles et les culées jusque dans leurs fondations.

« Ils ont fait sauter tous les aiguillages et ont été jusqu'à détruire la voie courante, sur des longueurs se chiffrant par des dizaines de kilomètres consécutifs, soit en faisant sauter un joint sur deux (ce qui met tous les rails hors de service) soit en arrachant les rails des traverses au moyen de charrues traînées par des locomotives qui mettent la voie dans un tel état qu'il n'y a plus qu'à déblayer complètement la plate-forme pour remplacer par une voie entièrement neuve les rails et les traverses de l'ancienne voie mise hors d'usage. »

Les difficultés avaient été accrues en 1918 par les mouvements de troupes françaises et anglaises opérant en Italie et l'arrivée de plus en plus importante des armées américaines en France.

« De 50.000, chiffre des premiers mois de l'année, les débarquements mensuels montèrent rapidement à 100, 200, puis 300.000, et à cette surcharge énorme vint tout naturellement s'ajouter

une augmentation progressive du ravitaillement américain qui, en octobre, a atteint 40.000 tonnes par jour, contre 18.000 en juillet et seulement 15.000 en juin. »

Enfin, pour les réseaux intérieurs, l'armistice provoqua un gros accroissement de trafic : besoins de notre démobilisation et de celle de nos alliés ; retour des prisonniers de guerre libérés par les Empires du centre, etc. Cet accroissement s'est continué pendant toute l'année 1919 et a contribué à grever lourdement les dépenses des réseaux, car il coïncidait déjà avec un formidable relèvement des prix de tous les éléments de l'exploitation.



C. — Les Déficits d'exploitation de 1914 a 1920. — Du 1er juin 1914 au 31 décembre 1920, le déficit d'exploitation des six grandes Compagnies s'est élevé à 5.573 millions de francs, dont voici le détail annuel : 1914, 312 millions de francs ; 1915, 272 milions ; 1916, 217 milions ; 1917, 287 millions ; 1918, 479 millions ; 1919, 1.212 millions ; 1920, 2.794 millions.

La répartition du déficit global entre les six réseaux s'est ainsi établie par ordre d'importance : *Etat*, 1.608 milions de francs ; *P.-L.-M.*, 1.186 millions ; *Nord*, 1.063 millions ; *Orléans*, 825 millions ; *Est*, 503 millions ; *Midi*, 388 millions.

L'année 1920 a été la plus mauvaise au point

de vue déficitaire puisqu'elle représente, à elle seule, le déficit total des six années 1914 à 1919 ; et cependant, des mesures sérieuses avaient été prises pour augmenter les recettes des Compagnies : double relèvement des tarifs de transports de voyageurs et de marchandises, majoration des droits de manutention, de stationnement, de magasinage, de colis postaux, des transports effectués par l'administration des Postes, etc... Tous les réseaux ont, enfin, profité d'une revision amiable du *Traité Cotelle* dont nous devons ici dire quelques mots.

Le *Traité Cotelle*, du nom du président rapporteur de la Commission qui l'a rédigé, fut signé le 12 juin 1898 entre l'Etat et les Compagnies pour le transport — en cas de mobilisation — du matériel de guerre et des troupes sur un prix de base forfaitaire. Ce prix devait être égal au prix moyen payé par le public pour une tonne de marchandise en petite vitesse, pendant l'année antérieure à la mobilisation.

Son application pendant toute la durée de la guerre a donné lieu à des réclamations diverses que, dans sa *Note documentaire*, M. Jeanneney a résumées ainsi :

« Les réseaux ont fait valoir, notamment, que le traité ne pouvait pas s'appliquer aux armées alliées, et, en ce qui concerne les transports français eux-mêmes, que la durée de la guerre, la hausse du charbon et des matières premiè-

res, le bouleversement économique sur lequel personne n'avait pu compter, avaient profondément modifié les conditions du contrat. Se basant sur la jurisprudence du Conseil d'Etat, qui avait étendu la théorie de l'imprévision à l'interprétation des contrats de concession, ils ont réclamé des indemnités pour le passé et des majorations pour l'avenir. Ils avaient, en outre, dénoncé le traité comme devant prendre fin en juin 1918.

« Le Gouvernement ayant estimé qu'une solution transactionnelle était préférable à un litige nécessairement long à juger, l'accord s'est fait le 12 juin 1919, entre les Compagnies et lui, sur les bases suivantes :

« 1° Les Compagnies ne pourront faire aucun bénéfice sur les transports militaires ; 2° l'Etat devra le prix réel des transports effectués réellement, le prix de revient étant, pour chaque année et pour chaque réseau, une fraction des dépenses totales égale à celle que, pour la même année, les recettes militaires présentent par rapport à l'ensemble des recettes de toute nature du réseau ; la différence entre ce prix de revient et les recettes calculées d'après les prix du *Traité Cotelle* est remboursée aux réseaux. »

Cet avenant a fixé, d'une manière précise et rationnelle, les conditions des transports militaires pour l'avenir et a liquidé les contestations du passé. Les Compagnies ont ainsi reçu une somme supplémentaire de 1.333 millions de

francs sur lesquels les transports alliés figuraient pour 213.500.000 francs.

Les relèvements de tarifs ci-dessus rappelés, et le règlement du *Traité Cotelle*, ont porté les recettes totales des Compagnies de 2.936 millions en 1918, à 3.851 millions en 1919 et à 5.381 millions en 1920. Malgré cet accroissement considérable de ressources, le déficit global des six réseaux a été, comme nous l'avons déjà indiqué, de 2.794 millions de francs en 1920.



Il est utile de rappeler ici les causes principales de ce déficit écrasant ; M. Jeanneney les signale dans quelques tableaux saisissants, dont voici la synthèse :

Comparaison des dépenses d'exploitation des six réseaux en 1913, 1919 et 1920

Nature des dépenses	1913	1919	1920	Augment. entre 1913 et 1919	Augment. entre 1919 et 1920
	(En millions de francs)				
Personnel...........	745	2.380	3.125	1.635	745
Combustible........	175	691	1.991	516	1.300
Autres dépenses d'exploitation..........	355	968	1.787	613	819
Dépenses totales.....	1.275	4.039	6.903	2.764	2 864

Entre 1913 et 1919, période de six années, les dépenses d'exploitation ont augmenté de 2 milliards 764 millions de francs représentant une moyenne annuelle de 461 millions, mais brusquement, de 1919 à 1920, c'est-à-dire d'un exer-

cice à l'autre, l'augmentation a atteint 2 milliards 864 millions, somme plus élevée, à elle seule, que la majoration des six années consécutives antérieures.

C'est le combustible qui présente la plus forte augmentation et, après lui, les dépenses diverses. Voici ce qu'en dit l'honorable M. Jeanneney :

« En 1913, le prix du charbon, à l'entrée des réseaux, se maintenait aux alentours de 25 fr. la tonne. Il montait à 94 francs en 1919. En janvier 1920 il était de 169 francs, en février de 201 francs, en mars de 233 francs, en avril de 242 francs, en mai de 267 francs, en juin de 263 francs, en juillet de 265 francs.

« Parallèlement, le prix des diverses matières que les réseaux emploient (aciers, fers, bois, huiles, etc.) s'est accru et souvent dans les mêmes proportions.

« Tous ces cours subissent heureusement une régression sensible et qui ne paraît pas à son terme. Pour une part donc, l'énorme charge supplémentaire supportée en 1920 aura été passagère. *On n'a point été maître de l'éviter.* »

Ces observations sont très justes. Quant à l'augmentation des dépenses du personnel, elle a une double cause : 1° l'accroissement du coût de la vie qui a obligé les Compagnies à accorder à tous leurs agents des relèvements de salaires et des indemnités de vie chère ; 2° la *journée de huit heures*, dont l'application s'est traduite

par une augmentation moyenne de personnel de 20 % pour le service de la voie et de 33 % pour l'exploitation, le matériel et la traction.



On a, dans ces derniers temps, beaucoup parlé des *profiteurs de la guerre* et au cours de la discussion qui s'est poursuivie au Parlement, relativement à la réforme du régime des chemins de fer, certains orateurs ont laissé entendre que les actionnaires et les obligataires de nos grandes Compagnies devraient bien être classés dans cette catégorie. Les pauvres ! Le tableau ci-dessous se chargera de prouver l'injustice de cette accusation, en donnant quelques cours à la veille de la guerre et sept ans et demi plus tard :

Cours des Actions et des Obligations
3 0/0 anciennes
des grandes Compagnies françaises de Chemins de fer
en 1914 et 1922

Compagnies	2 juillet 1914	2 janvier 1922	Moins-values francs	Moins-values %
		ACTIONS		
Est	904	615	289	82
P.-L.-M.	1.235	820	415	34
Midi	1.106	725	391	35
Nord	1.725	910	815	47
Orléans	1.300	880	420	32
Ouest (Etat)	866	627	239	28
		OBLIGATIONS		
Est	423	299	124	30
P.-L.-M.	412	279	133	32
Midi	422	270	152	35
Nord	428	290	138	32
Orléans	425	278	147	34
Ouest (Etat)	424	291	133	31

Le précédent tableau démontre que, loin d'avoir profité de la guerre, les actionnaires et les obligataires de nos grands réseaux ont été doublement lésés par elle : 1° dans leur capital, qui s'est déprécié en moyenne de 35 % ; 2° dans leur revenu qui — comme tous les *revenus fixes* — a été frappé par les impôts nouveaux et, surtout, par une énorme réduction de sa puissance d'achat.



D. — La Réforme de 1921. — Pour mettre un terme à une crise devenue intolérable, le Gouvernement chargea M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, d'élaborer un projet de convention nouvelle remaniant les dispositions en vigueur depuis 1883. Ce projet fut préparé dès le premier semestre de 1920, dans le dessein « de remédier à la situation plus que précaire que la guerre et *ses suites économiques* ont créée à nos grandes Compagnies », et de réaliser, enfin, « le désir, depuis longtemps exprimé en France, de voir une organisation commune assurer la coordination des différentes exploitations en concordance avec les intérêts généraux de la Nation ». Il donna lieu à des études approfondies et à des débats prolongés, tant à la Chambre qu'au Sénat, et fut sanctionné finalement par une loi votée le 28 octobre 1921 et promulguee au *Journal Officiel* du 12 novembre suivant.

Le régime nouveau, appliqué rétroactivement

à partir du 1er janvier 1921, comporte à la fois la liquidation du passé et l'institution, pour l'avenir, d'une étroite solidarité technique, économique et financière de tous les réseaux entre eux et avec l'Etat.



M. Raphaël-Georges Lévy, à qui la Commission des finances du Sénat avait confié la mission de rapporter le texte adopté par la Chambre, a excellemment résumé en ces termes les conditions dans lesquelles « le passé sera liquidé » (1) :

« Aussitôt après l'approbation de la convention, l'Etat d'une part, les Compagnies et l'Administration des Chemins de fer de l'Etat d'autre part, renonceront à toute action, opposition ou demande judiciaire de compensation ou de restitution en raison des charges de guerre qu'ils auraient supportées depuis le 1er août 1914 jusqu'à la date de la convention. Les Compagnies et l'Administration des Chemins de fer de l'Etat renoncent également à toute réclamation aussi bien au sujet des comptes de garantie qu'au sujet de l'application des lois, décrets, décisions ministérielles, conventions passées entre l'Etat et les réseaux. Elles abandonnent en conséquence toutes instances en cours.

(1) Rapport à la Commission sénatoriale des finances du 28 juin 1921.

« Le règlement du passé que la convention opère porte sur :

« 1° La dette de garantie d'avant-guerre ;

« 2° Le passif de guerre des Compagnies ;

« 3° Les dommages de guerre subis par certaines d'entre elles ;

« 4° Les litiges existants ou susceptibles de naître à raison de faits antérieurs à 1921.

« Rappelons ces quatre points :

« 1° La dette de garantie des exercices antérieurs à 1914 s'élevait à 617 millions, dont 280 dus par l'*Orléans* et 337 par le *Midi*.

« Cette remise était nécessaire pour mettre tous les réseaux sur le nouveau plan : ceux-ci perdent en effet désormais la possibilité d'accroître leurs bénéfices au delà du minimum garanti ;

« 2° Le passif contracté pendant la guerre pour les années 1914 à 1920 a été de 1.747 millions (*Nord* 11, *Est* 503, *P.-L.-M.* 20, *Orléans* 824 *Midi* 389). D'autre part, le *Nord* et le *P.-L.-M.*, par application de la loi du 26 décembre 1914, ont porté au compte d'établissement 1.062 et 1.165, soit au total 2.227 millions.

« Nous nous bornerons, à cet égard, à citer le rapport de la Commission sénatoriale des chemins de fer, qui justifie comme suit l'abandon de cette créance :

« En ce qui concerne la dette de guerre, dit

M. Rabier (p. 59), la décision bienveillante prise à l'égard des Compagnies nous paraît justifiée. Pendant la guerre, les réseaux ont été réquisitionnés et exploités comme réseaux d'Etat. Il était équitable de les traiter, au point de vue financier, comme l'a été le réseau de l'Etat. Une décision du même ordre, plus généreuse même pour les Compagnies et sans contre-partie, a été prise par les Gouvernements de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, dont les chemins de fer cependant n'ont pas eu à subir aussi lourdement que les nôtres le poids de la guerre. La décision prise de l'autre côté de la Manche et de l'Atlantique n'est pas moins justifiée de ce côté. Au contraire. »

« 3° L'Etat s'est engagé à remettre les réseaux dans la situation du 2 août 1914 : c'est la confirmation d'une obligation née de la loi.

« 4° Les Compagnies, de leur côté, abandonnent toute demande d'indemnité pour usure anormale, pertes, manque à gagner résultant de la guerre. Leur réclamation de ce chef atteignait 6 milliards 906 millions. »



Pour l'avenir, une coopération obligatoire, administrative et financière, est établie entre les cinq grandes Compagnies et le réseau de l'Etat, sous le contrôle et l'autorité du ministre des Travaux publics.

Relativement à l'administration, chaque réseau conserve ses services particuliers et sa gestion propre, mais, au-dessus des réseaux, une organisation commune à tous assure l'unité des vues, prévoit la subordination des intérêts particuliers à un dessein d'intérêt général : un Conseil supérieur des chemins de fer, dont les conditions de formation et de fonctionnement ont été fixées par décret du 11 février 1922, est chargé de cette tâche éminente ; il réunit des représentants de la direction et du personnel des réseaux, et des représentants des intérêts généraux de la nation, dont la désignation a été faite par décret du 14 mars 1922. Au-dessous de lui, un Comité de direction est, pour ainsi dire, le *Conseil d'administration des Conseils d'administration* des réseaux ; avec des pouvoirs de décision plus nets et plus étendus, lié de près au Conseil supérieur où les réseaux ne figurent pas seuls, il est une amplification du « Comité de Ceinture » naguère créé par les Compagnies entre elles.

La coopération financière est réglée par la création d'un fonds commun, réservoir au moyen duquel les réseaux en profit viendront en aide aux réseaux déficitaires. Chacun d'eux attribuera au fonds commun les excédents de ses recettes sur les sommes nécessaires à l'acquittement de ses charges propres.

Dans le réseau unique formé par l'exploitation concertée des réseaux actuels, il faudra qu'il y ait toujours balance, au moins, entre les recettes

et les dépenses. Pour parer au danger, qui apparaît évident, d'une régie désintéressée de fait pour les Sociétés les moins sûres de leurs progrès, la convention de 1921 institue une prime à la gestion qui sera prélevée par les réseaux avant les versements au fonds commun ; deux tiers de cette prime iront au personnel et un tiers au capital du réseau considéré.

On voit ainsi que, dans l'organisation nouvelle, des rouages communs à l'ensemble des réseaux sont créés.

Le Conseil supérieur n'est que consultatif, mais sa consultation demeurera obligatoire sur toutes les questions d'intérêt commun à tous les réseaux, en matière technique, commerciale, administrative et financière. Il exercera « dans les cas de contestation entre un ou plusieurs réseaux et leur personnel, un rôle de tribunal d'arbitrage ».

Le Comité de direction, à la différence du Comité supérieur, doit être un organe de gestion en ce sens qu'il est chargé « de faire passer dans la pratique de l'exploitation de tous les réseaux unifiés les principes de la politique ferroviaire générale tracée par le Conseil supérieur. Toutes les questions intéressant l'ensemble des réseaux relèvent de ses décisions ».

Quant à la coordination financière, elle a désormais pour base le *fonds commun* destiné à réaliser la solidarité d'exploitation des grands

réseaux, à pourvoir à l'équilibre de leurs recettes, dépenses et charges et à leur faire, le cas échéant, en cours d'exercice, les avances nécessaires au fonctionnement de leur trésorerie.

Ce fonds commun fera l'objet d'un compte spécial ouvert aux écritures du Trésor public : il s'alimentera par l'excédent des recettes de tous les réseaux et, en cas d'insuffisance, les tarifs seront majorés dans des conditions rigoureusement précisées par la loi.

Par là est aboli le système antérieur de la *garantie d'intérêts* qui ne répondait plus aux circonstances actuelles, et il est exact de dire, comme l'observait M. Henri Lorin dans son rapport à la Commission des travaux publics de la Chambre, que dorénavant nos grandes Compagnies exploiteront nos voies ferrées en qualité de *régisseurs intéressés.*

En définitive, la convention, indépendamment des résultats économiques et financiers qu'elle obtiendra en déchargeant l'Etat, c'est-à-dire les contribuables, du déficit de l'exploitation des Compagnies, a encore le double avantage de réaliser l'unité technique et administrative des réseaux et de clore les comptes ouverts entre l'Etat et les Compagnies à l'occasion de la guerre.

Comme l'indique avec raison M. Marcel Peschaud dans la belle étude que nous avons citée plus haut, la réforme assure la concentration des Compagnies et la mise en pratique du principe

d'un équilibre exact entre les recettes et les dépenses. Sous ce régime, les réseaux reprendront leur puissance d'antan, et leur crédit, resté intact en dépit des épreuves, leur permettra de redonner à leur exploitation l'excellence qu'on admirait tant jadis.

CHAPITRE VII

La Marine marchande

A. *La décadence de notre marine marchande avant 1914.* — B. *Les effets de la guerre.* — C. *La situation actuelle.*

A. — La Décadence de notre marine marchande avant 1914. — La guerre a trouvé notre marine marchande en pleine décadence. Depuis 1875, il ne se passait presque point d'année sans que par l'intermédiaire des chambres de commerce de nos grands ports maritimes, ou par la plume autorisée et la voix éloquente des rapporteurs du budget du Commerce et de l'Industrie à la Chambre des députés et au Sénat, on ne signalât la gravité croissante de la question.

Les plaintes de nos armateurs n'ont pas toujours été prises au sérieux et, cependant, la marine marchande n'est-elle pas l'un des instruments les plus actifs du commerce extérieur des nations modernes ? Elle est, en effet, le prolongement naturel de leurs voies ferrées et le trait d'union de leurs centres de production et de consommation avec les marchés d'outre-mer.

Cette constatation faite, nous ajouterons que le déclin de la marine marchande française remonte à Trafalgar. Elle n'exista pour ainsi dire pas sous le premier Empire ; le Gouvernement de la Restauration la ressuscita avec la loi du 28 avril 1816, mise en vigueur malgré les protestations de l'Angleterre, loi qui imposa une *surtaxe de pavillon* aux marchandises quittant la France sur des navires étrangers, ou y arrivant.

Sous l'effet de cette protection rationnelle, notre flotte marchande se reconstitua et elle se développa même avec une certaine ampleur sous la monarchie de Juillet, grâce à la loi du 2 juillet 1836, qui maintint les principales dispositions de la loi de 1816.

Après la réforme douanière de 1860, le régime protecteur qui défendait notre marine marchande contre la concurrence étrangère fut naturellement battu en brèche, et, malgré les protestations des chambres de commerce du Havre et de Nantes, le Gouvernement impérial fit voter par le Corps législatif la loi du 19 mai 1866 supprimant la *surtaxe de pavillon* et permettant l'importation en franchise « de tous les objets bruts ou fabriqués, y compris les machines à feu et les pièces des machines entrant dans la construction, le gréement et l'entretien des bâtiments de mer destinés au commerce ».

Cette loi décidait, en outre, qu'à partir du

1er janvier 1867, les navires construits à l'étranger pourraient être introduits en France et *francisés* moyennant un léger droit d'entrée de 2 fr. par tonneau de jauge.

Comme on pouvait s'y attendre, la loi du 19 mai 1866 arrêta net le développement de nos industries navales ; mais après la guerre de 1870-71 l'Assemblée nationale, comprenant le danger qui menaçait notre marine marchande, rétablit par une loi votée en 1872 la *surtaxe de pavillon*. Malheureusement, cette loi ne put être appliquée parce qu'elle était contraire aux stipulations des traités de commerce en vigueur, et on dut l'abroger l'année suivante.

On chercha alors un système de protection pouvant permettre à notre marine de commerce de prendre enfin une place en rapport avec les grands intérêts qu'elle avait à soutenir tout en respectant nos engagements internationaux. Nous arrivons ainsi à la loi du 29 janvier 1881 qui créa les primes à la construction et à l'armement et dont le principe essentiel a été successivement maintenu par les lois des 30 avril 1893, 7 avril 1902, 19 avril 1906 et 28 février 1912.



Malgré les primes à la construction et à l'armement, dont le montant payé en exécution des lois précédentes s'éleva à la somme totale

de 401.038.000 francs du 1er janvier 1903 au 31 décembre 1913, la marine marchande française s'était mal défendue contre la concurrence étrangère, et en ne tenant compte que de la flotte à vapeur, la seule qui soit vraiment intéressante pour le commerce international, la statistique du *Bureau Veritas* montre que depuis 1890 nous avions sensiblement reculé par rapport à d'autres pays :

Effectifs de la Marine marchande à vapeur de tous les pays du monde d'après le répertoire du *Bureau Veritas*. (Navires de plus de 100 tonneaux de jauge nette) déclarés le 25 août des années 1890 et 1914) :

Pays	1890 (En milliers de tonneaux nets)	1914 (En milliers de tonneaux nets)	Augmentations en 1914 — 1.000 Tonneaux	Augmentations en 1914 — 0/0
Angleterre	5.107	12.267	7.160	140
Allemagne	656	3.072	2.416	368
Etats-Unis	376	1.535	1.159	308
Norvège	176	1.265	1.089	619
Japon	76	1.078	1.002	1.318
France	485	1.076	591	122
Pays-Bas	149	942	793	532
Italie	186	886	700	376
Autriche-Hongrie	96	572	476	496
Suède	127	699	572	450
Russie	117	581	464	396
Espagne	274	537	263	99
Grèce	44	520	476	1.082
Danemark	104	456	352	338
Belgique	72	226	154	214
Divers	242	668	426	176
Totaux	8.287	26.380	18.098	218

En 1884 le tonnage net de la marine mar-

chande à vapeur anglaise était de 3.823.000 tonneaux et nous arrivions immédiatement après avec 444.000 tonneaux. Le tonnage net de la marine à vapeur allemande atteignait à peine 316.000 tonneaux.

En 1890 l'Allemagne nous avait déjà enlevé le second rang avec 656.000 tonneaux, mais nous faisions encore bonne figure au troisième rang : en 1914 nous sommes relégués au sixième rang, après les Etats-Unis, la Norvège et le Japon.

Entre 1890 et 1914 nous n'avons obtenu qu'une augmentation effective de 591.000 tonneaux, représentant une augmentation proportionnelle de 122 %, alors que sept nations ont réalisé des augmentations effectives beaucoup plus considérables et que treize accusaient des augmentations proportionnelles très sensiblement supérieures. Il n'y a, en effet, que l'Espagne qui se soit plus mal défendue que la France.

La conséquence de ce fâcheux état de choses fut que nous dûmes payer à l'extérieur un tribut de plus en plus fort pour notre trafic international, dont une part sans cesse plus considérable passa sous pavillon étranger.

L'examen de notre navigation maritime, c'est-à-dire du mouvement d'entrées et de sorties des marchandises arrivant ou quittant le territoire français par la voie maritime, va nous fournir à cet égard quelques précieux renseignements :

Mouvement de la navigation en France
Navires chargés : Voiliers et vapeurs
(Entrées et sorties réunies)

Années	Navigation de concurrence			Navigation réservée au pavillon français	Mouvement total de la navigation
	Français	Etrangers	Total		
	(En milliers de tonneaux)				
1890..........	5.500	14.649	20.149	3.111	23.260
1895..........	4.644	14.559	19.203	8.291	22.494
1900..........	5.539	22.244	27.783	3.472	31.255
1905..........	6.708	26.763	33.471	4.449	33.920
1910..........	7.679	37.596	45.275	5.328	50.603
1913..........	9.987	44.837	54.824	5.794	60.618
Aug. de 1890 à 1913 :					
Totale......	4.487	30.188	34.675	2.683	37.358
0/0........	82 0/0	206 0/0	172 0/0	86 0/0	161 0/0

La *navigation de concurrence*, s'effectuant entre la France et les diverses nations du monde et que les bâtiments étrangers peuvent librement disputer dans nos ports aux navires français, a augmenté de 34.675.000 tonneaux entre 1890 et 1913, soit 172 %. C'est l'indice incontestable d'un grand développement de notre trafic avec les pays d'outre-mer ; malheureusement ce trafic a été accaparé en majeure partie par les pavillons étrangers, puisque sur l'augmentation constatée, ces pavillons ont pris 30.188.000 tonneaux et notre marine nationale seulement 4.487.000.

La *navigation réservée* concerne les transports entre la France et ses colonies ou pays de protectorat, dont les bateaux français ont le mo

nopole. Sans cet appoint, qui représentait environ le tiers de son fret total, la situation de la marine marchande française aurait été absolument intenable.



Quelles étaient les causes de cette décadence, qui a fait descendre notre pays du second rang, qu'il occupait encore en 1884 parmi les grandes puissances maritimes du monde, à la sixième place en 1914, derrière l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, la Norvège et le Japon ?

Des circonstances d'ordre général ont, d'abord, exercé une influence défavorable sur notre marine marchande. En effet, depuis 1890, toutes les nations maritimes, grandes ou petites, ont fait des efforts considérables et se sont imposé de lourds sacrifices — soit par des primes à la navigation et à la construction, soit par des avantages plus ou moins directs en faveur de l'armement national — pour développer rapidement leurs flottes de commerce, et nous savons qu'elles y ont presque toutes réussi. Malheureusement le trafic, en marchandises et en passagers, que les nouveaux bateaux pouvaient trouver dans leurs ports d'attache respectifs, ne s'est pas développé dans une proportion suffisante, d'où la nécessité, pour ces nou-

veaux navires, d'aller chercher du fret complémentaire dans les ports étrangers.

Il en est résulté une concurrence d'ordre international qui a provoqué une baisse générale sur le prix des frets, dont les intérêts financiers de toutes les compagnies de navigation, les nouvelles comme les anciennes, ont plus ou moins souffert.

L'augmentation trop rapide des moyens de transports maritimes, par rapport aux besoins du trafic international, peut donc être considérée comme une des origines de la crise que les marines marchandes de tous les pays subissaient avant la guerre.

Mais indépendamment de ces facteurs, la marine marchande française a été soumise à des conditions locales particulières qui ont considérablement aggravé sa situation.

En premier lieu, on ne saurait trop insister sur le fait que les bateaux étrangers, quelle que soit leur nationalité, avaient le droit de venir prendre ou de laisser du fret chez nous, exactement comme les navires français. Ce régime nous fut néfaste lorsque se produisit l'entrée en ligne de l'Allemagne dans la navigation de concurrence, parce que les nouveaux paquebots allemands s'empressèrent d'établir des escales dans tous les ports situés sur leur passage : Dunkerque, Calais, Boulogne, Dieppe, le Havre,

Cherbourg pour leurs lignes nord-américaines ; Saint-Nazaire, La Pallice, Bordeaux pour celles des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Sud, et Marseille pour celles de la Méditerranée, de l'océan Indien et de l'Extrême-Orient.

Les paquebots allemands, sans allonger sensiblement leur route, faisaient donc escale sur nos côtes pour y prendre et y laisser des passagers et des marchandises ; et comme c'étaient là des recettes supplémentaires qui venaient s'ajouter à leur fret principal sans dépenses correspondantes, ils consentaient des réductions de prix que nos compagnies françaises ne pouvaient accorder à leur propre clientèle qu'à des conditions ruineuses pour leur exploitation.

La situation géographique de la France favorisa donc les navires étrangers au détriment de notre propre marine marchande ; la faiblesse relative de la population française résidant à l'étranger fut un autre élément d'infériorité qu'il convient de rappeler.

« Le navire n'est qu'un instrument improductif par lui-même, disait M. Léon Bureau à une séance de la *Société d'Economie politique nationale*. Il faut, pour lui faire donner un rendement, le concours de deux agents : l'un au point de départ, pour lui fournir le fret de sortie, l'autre, au point d'arrivée, pour lui procurer le fret de retour.

« Au point d'arrivée, c'est un négociant *anglais* ou *allemand* qui dispose du fret de retour et qui, à prix égal, donnera toujours la préférence à la ligne de sa nationalité, dans laquelle il est d'ailleurs souvent intéressé. Cela est bien naturel ; nous nous piquons d'être bons patriotes : les Allemands et les Anglais le sont aussi et nous ne saurions leur en faire un grief...

« En somme, l'activité commerciale des pays d'outre-mer appartient en ce moment, d'une façon à peu près exclusive, aux Anglais et aux Allemands. Tant que cette situation durera, les navires anglais et allemands seront toujours, à prix égal, préférés aux nôtres ! »

L'armement français subissait donc, avant la guerre, une foule de circonstances défavorables contre lesquelles il ne pouvait rien, et qui le plaçaient en état d'infériorité manifeste à l'égard des marines marchandes étrangères et, en particulier, de la marine allemande.

A ces faits d'ordre extérieur s'ajoutait un régime social de jour en jour plus onéreux pour nos compagnies de navigation. Tout cela suffit malheureusement à expliquer la situation peu satisfaisante dans laquelle se trouvait notre marine marchande au début des hostilités, malgré les primes à la construction et à l'armement payées en exécution des lois de 1881, 1893, 1902,

1906 et 1912, et dont le total, pour les quinze dernières années, atteignait, nous le rappelons, environ 500 millions de francs.

***

B. — Les Effets de la guerre. — Au cours de la guerre, notre marine, exposée dès les premiers jours, comme celle de l'Angleterre, aux attaques de nos ennemis, fut particulièrement éprouvée : nos pertes s'élevèrent à près de 960.000 tonneaux, ou 37 0/0 du tonnage de notre flotte de commerce, qui se chiffrait à 2.556.000 tonneaux à la date du 31 juillet 1914.

En raison de la difficulté croissante des transports, l'Etat dut avoir recours à la réquisition des bâtiments de commerce, mesure d'ailleurs prévue par la loi du 3 juillet 1877. Puis il décida, par décret en date du 4 avril 1916, que tout navire français serait obligatoirement muni d'une autorisation de départ pour certains voyages et certains transports. En 1916 également fut créée la direction des Transports maritimes, modifiée par le décret du 17 juillet 1917, qui généralisa l'obligation de la licence de navigation avec indication de l'itinéraire et de la cargaison. Vers la fin de 1917 et au début de 1918, le système des licences subit une modification en vue d'une utilisation plus étroite des navires au ravitaillement national, et il fut

étendu aux bateaux alliés ou neutres. Un comité du fret, composé de neuf membres, fut institué, en même temps qu'un comité des programmes et priorités de transports, pour assurer une répartition rationnelle du tonnage entre les divers départements ministériels. En décembre 1917, un comité exécutif des importations succéda avec les mêmes attributions au service des priorités de transports, et finalement une loi, en date du 10 février 1918, prononça la réquisition générale de la flotte de commerce.

Dans un but de reconstitution de notre tonnage national diminué par la guerre, et en raison de l'incapacité où se trouvaient nos chantiers de remplacer, par des constructions neuves, les pertes subies, il fut créé à Londres, vers la fin de 1916, un organisme interallié chargé de centraliser les demandes des armateurs alliés et de répartir le tonnage lancé.

C'est vers cette époque que l'Angleterre ferma ses chantiers à nos commandes, et ce ne fut pas sans difficulté que les acheteurs français obtinrent la promesse de pouvoir prendre livraison des vapeurs déjà sur cale. Il fut alors décidé, par une loi du 13 avril 1917, que des avances, jusqu'à concurrence d'un montant de 160 millions de francs, pourraient être consenties à nos armateurs. Mais les divers pays constructeurs de navires, inquiets des pertes sensibles résultant de la guerre sous-marine, résolurent de

conserver les bâtiments neufs en vue de maintenir leur effectif.

La France se vit donc dans l'obligation d'organiser la production de ses propres ateliers. Un plan de construction de 350.000 tonneaux par an fut établi et un contingent mensuel de 5.000 tonnes de tôles et profilés fut demandé au ministère de l'Armement par le Sous-Secrétariat de la Marine marchande.

Il fallut abandonner ces projets à la suite de la défection russe et orienter l'activité des chantiers français vers la fabrication de matériel spécial pour la défense de notre territoire. Force nous fut alors d'acquérir à l'étranger le tonnage que nous ne pouvions construire, et ce n'est d'ailleurs qu'après les hostilités que nous pûmes nous procurer, à des prix exorbitants, des navires déjà dépréciés dans leur pays d'origine.

La création du compte spécial des transports maritimes remonte à la fin de 1917, avec une dotation initiale de 320 millions de francs, qui fut portée successivement jusqu'à 1.250 millions, se répartissant ainsi : transports maritimes, 350 millions ; achats et constructions de navires, 850 millions ; navires ennemis gérés par la France, 50 millions.

Même si l'on tient compte du montant que la liquidation de la flotte d'Etat nous permettra de récupérer, il n'est pas douteux que les trans-

ports maritimes ont constitué une très lourde charge pour nous pendant et après la guerre.

Les dépenses que, de ce fait, il nous a fallu faire en excédent de la moyenne normale d'avant-guerre se sont trouvées encore accrues par nos pertes maritimes, évaluées, au moment de la discussion des traités de paix, à 959.391 tonneaux bruts, dont 264.475 tonneaux de paquebots et 490.714 tonneaux de cargos, le surplus comprenant des voiliers, chalutiers et remorqueurs.

Ajoutons que 170.000 tonneaux ont disparu par risques maritimes ordinaires. En outre, on ne saurait passer sous silence la perte éprouvée par l'arrêt des chantiers de construction pendant cinq ans, et que M. Morinaud, dans son rapport à la Chambre des députés sur le « compte de la flotte en gérance », qui a succédé, à la fin de 1919, au « compte spécial des transports maritimes », estime à 450.000 tonneaux, déduction faite de 155.000 tonneaux de vapeurs de toutes catégories achevés au cours des hostilités. On arrive ainsi à un tonnage total d'environ 1.580.000 tonneaux, représentant l'amoindrissement subi par la marine marchande française du fait de la guerre, comme conséquence directe ou indirecte.

Pour pallier à ses effets, nous avons été contraints d'acheter à l'étranger beaucoup de

navires, qui nous ont été fournis dans des conditions très onéreuses, car les livraisons de l'Allemagne, non encore terminées, ont été tout à fait insuffisantes.

***

Au 1er janvier 1921, d'après les renseignements fournis par le rapport précité de M. Morinaud, le tonnage brut de la flotte de commerce française se présentait comme suit : flotte armateurs, 2.418.754 tonneaux, dont 2.102.542 tonneaux pour les vapeurs et 316.212 tonneaux pour les voiliers ; flotte d'Etat, 719.916 tonneaux, dont 266.973 tonneaux de navires ex-allemands ; soit au total, 3.138.670 tonneaux, dont environ 275.000 tonneaux de bâtiments en bois. Ajoutons qu'au début de l'année 1921, le total du tonnage commandé par les armateurs français était de 868.300 tonneaux pour 165 bâtiments, dont 506.330 tonneaux pour 75 navires commandés en France.

La statistique suivante du *Lloyd's Register* — qui diffère un peu de nos chiffres officiels, car elle ne tient pas compte notamment des bâtiments d'un tonnage inférieur à 100 tonneaux — indique la position respective des principales puissances maritimes au 1er juillet des années 1914 et 1921 :

Effectif de la marine marchande à vapeur du monde
en 1914 et 1921

Puissances	Tonnage brut au 1er juillet 1914	1921	Différences en 1921
	(Milliers de tonneaux)		
Royaume-Uni	18.892	19.320	+ 428
Colonies britanniques	1.632	2.269	+ 637
Etats-Unis Océan	2.027	13.511	+11.484
Etats-Unis Grands Lacs	2.260	2.163	— 97
Japon	1.708	3.355	+ 1.647
France	1.922	3.299	+ 1.377
Italie	1.430	2.468	+ 1.038
Norvège	1.957	2 371	+ 414
Hollande	1.472	2.208	+ 736
Espagne	884	1.112	+ 228
Suède	1.015	1.086	+ 71
Danemark	770	883	+ 113
Allemagne	5.135	654	— 4.481
Grèce	821	587	— 234
Autriche-Hongrie	1.052	»	— 1.052
Total	45.404	55 286	+ 9.882

Bien qu'il convienne de faire des réserves sur la valeur de ce tonnage, les constructions intensives de guerre ayant déterminé une diminution sensible de la qualité des navires en exploitation, en introduisant dans les flottes de nombreux vaisseaux en bois, en béton et des bâtiments construits en séries, il n'en est pas moins vrai que l'accroissement de tonnage de la flotte mondiale, qui a porté beaucoup plus sur les cargos que sur les paquebots, a augmenté considérablement la capacité de transport. D'où une âpre concurrence internationale, qui s'est traduite par un fléchissement du taux des frets et de la

valeur des navires, que la dépression générale des affaires a contribué par la suite à accentuer encore, et que nous avons signalé précédemment.

Ces conditions difficiles pour la navigation maritime, jointes au coût élevé des constructions, devaient nécessairement avoir une répercussion sur l'activité des chantiers navals, devenue très grande après la guerre, et maintenant ralentie.

En ce qui concerne la France, cependant, le total des lancements effectués en 1920 a été de 93.449 tonneaux ; bien que ce chiffre dépasse de 60.786 tonneaux celui de 1919, il est encore très inférieur aux résultats d'avant-guerre (144.000 tonneaux en 1913). Sur le tonnage lancé au Royaume-Uni en 1920, 201.662 tonneaux nous étaient destinés.



Cet effort en vue de la reconstitution de notre flotte de commerce nationale est intéressant à signaler. Il convient, de même, de consacrer quelques lignes aux améliorations réalisées dans nos ports maritimes pendant les dernières années. L'arrêt partiel de certaines branches de production et les besoins de la défense ont, sauf quelques exceptions, comme Marseille, dont le trafic n'a pas augmenté sensiblement pendant la guerre, accru considérablement le mouvement

d'importation dans nos ports : le poids des marchandises débarquées à Rouen en 1918 a dépassé 10 millions de tonnes, soit près du double du chiffre correspondant de 1913 ; l'augmentation a été de 157 0/0 à Bordeaux, de 209 0/0 au Havre, de 230 0/0 à Saint-Nazaire, de 256 0/0 à Calais, de 261 0/0 à Boulogne et à Brest, de 273 0/0 à La Pallice, de 446 0/0 à Cherbourg. Nos ports n'étaient nullement organisés pour faire face à un trafic aussi intense, d'où l'encombrement et l'engorgement regrettables des premiers mois de la guerre, et un effort énorme dut être entrepris pour remédier aux insuffisances de leur capacité de réception et d'évacuation.

Une amélioration notable put être acquise, grâce à l'emploi de divers moyens dont les principaux furent la réorganisation de la main-d'œuvre, en utilisant les travailleurs coloniaux et les prisonniers de guerre en remplacement des dockers mobilisés, le développement intensif des outillages mécaniques de déchargement, l'augmentation du nombre des postes de débarquement, le perfectionnement des moyens d'évacuation, par le camionnage automobile et les voies ferrées de port, etc... Enfin, dans chaque port, les divers services furent coordonnés et soumis à une direction unique, en relations directes avec les services de l'évacuation.

Les résultats obtenus ont été très sérieux, puisqu'ils nous ont permis de faire face non seule-

ment aux besoins de l'armée française et du pays tout entier, mais encore à ceux de l'armée anglaise et de l'armée américaine, sans compter un transit important de produits destinés à notre armée d'Orient, à la Suisse et à l'Italie. Mais on ne saurait oublier que certaines de ces installations de guerre ont un caractère précaire, et on aurait tort de croire que le retard dont nous souffrions avant 1914 est maintenant rattrapé.

Néanmoins, ainsi que le fait justement observer M. Georges Hersent dans un ouvrage (1) récent que nous recommandons aux lecteurs s'intéressant particulièrement à cette importante question de notre outillage maritime, « l'on ne peut s'empêcher de penser que si le même effort avait été méthodiquement conçu, organisé et achevé dès le temps de paix, nombre des déboires et des crises tragiques qu'a connus le mouvement de nos importations depuis quatre ans eussent été évités.

« La formidable hausse des frets, qui a pesé si lourdement sur notre ravitaillement, a été en partie imputable, bien avant la guerre sous-marine, aux longues immobilisations qu'ont dû subir les navires ancrés dans nos ports, lesquelles, par le jeu des surestaries et pénalités diverses, dont le montant s'est chiffré par centaines

(1) *La Mise au point de l'Outillage maritime français* par Georges Hersent 1 vol. édité par l'*Association nationale d'Expansion économique.*

de millions et même par milliards, ont provoqué l'inflation des frets. Qu'on n'oublie pas que le chiffre de 56 millions de tonnes, atteint par le trafic marchandises en 1916, sera très rapidement dépassé après la paix, et l'on se rendra compte de l'importance de l'œuvre qui reste à accomplir en faveur de notre outillage maritime ! »



C. — La Situation actuelle. — Mais si beaucoup reste à faire en ce qui concerne l'outillage de nos ports, la situation de notre marine marchande demeure tout aussi angoissante qu'avant la guerre. On peut s'en rendre compte par l'examen du tableau ci-après :

Mouvement général de la navigation maritime en France
de 1913 à 1920 (1)
(Entrées et sorties réunies)

Années	Nombre de navires (Unités)			Tonnage (Milliers de tonneaux)		
	Français	Etrangers	Total	Français	Etranger	Total
1913...	15.430	36.149	51.579	15.781	44.837	60.618
1914...	12.571	27.650	40.221	13.568	33.901	47.469
1915...	10.812	27 323	38.135	10.526	23.357	33.883
1916...	10.091	33.021	43.112	9.192	25.426	34.618
1917...	8.761	35.229	43.990	7.907	19.445	27.352
1918...	8.971	34.379	43 350	6.849	18.254	25.103
1919...	10.216	35.796	46.012	9.634	22.590	32.224
1920...	13.722	35.364	49.086	12.718	33.017	45.735

(1) Navigation avec l'étranger et les Colonies et grande pêche, à l'exclusion du cabotage et de la pêche côtière.

En 1913, le tonnage des navires français dans nos ports (entrées et sorties), représentait 26 0/0 du tonnage de l'ensemble de la navigation maritime à destination ou en provenance de notre pays ; la proportion a été de 28,5 0/0 en 1914, de 31,1 0/0 en 1915, de 27,7 0/0 en 1916, de 28,9 0/0 en 1917, de 27,3 0/0 en 1918, de 29,9 0/0 en 1919 et de 27,9 0/0 en 1920.

Encore convient-il d'observer que, pour la grande pêche et le trafic entre la métropole et les colonies, notre pavillon bénéficie d'un monopole presque absolu. Et la situation de notre marine marchande apparaît plus défavorable encore si l'on considère en particulier la navigation de concurrence, de beaucoup la plus importante, puisqu'elle représente les neuf dixièmes de notre mouvement maritime total.

Mouvement total de la navigation de concurrence entre la France et les pays étrangers de 1913 à 1920
(Entrées et sorties réunies)

Années	Part des pavillons		Total	Part proportionnelle du pavillon français
	Français	Etrangers		
—	—	—	—	—
	(Millions de tonneaux)			0/0
1913	9.987	44.837	54.824	18.2
1914	8.312	35.636	43.948	18.9
1915	5.963	21.755	27.118	21.5
1916	5.744	22.791	28.535	20.7
1917	5.057	18.893	23.950	21.1
1918	4.496	17.637	22.133	20.3
1919	4.898	21.516	26.414	18.6
1920	8.179	32.234	40.413	20.2

Au lendemain de l'armistice, nous nous som-

mes appliqués surtout à réorganiser nos services coloniaux, qui demeurent encore très inférieurs à nos moyens de transports d'avant-guerre. Mais notre situation apparaît particulièrement attristante en ce qui concerne la part du pavillon français dans nos relations avec les pays étrangers.

***

Quel peut être le remède à un pareil état de choses ? On ne saurait oublier que c'est sous le régime des surtaxes de pavillon que notre marine marchande a été surtout prospère, et que c'est de 1866, année où elles ont été abolies, que date vraiment le début de sa décadence. Le moment ne serait-il pas opportun d'étudier les raisons d'ordre international qui, avant la guerre, en rendaient le rétablissement si difficile, sinon impossible ? Quant aux raisons d'ordre économique, la coûteuse expérience de ces dernières années ne constitue-t-elle pas une réponse définitive aux objections des doctrinaires du libre-échange ?

Le régime actuel des primes favorise, il est vrai, les lignes postales vers les contrées éloignées, où nos navires vont ainsi faire flotter nos couleurs ; mais les résultats obtenus depuis son application semblent indiquer que les primes sont surtout intéressantes comme encouragement aux services présentant un caractère de propagande.

Or, notre marine marchande a besoin d'être protégée. Pour lui donner cette protection sans laquelle elle ne peut vivre, il suffirait de protéger le fret de nos navires de commerce contre la concurrence du fret étranger, en frappant par exemple d'une taxe spéciale les marchandises étrangères arrivant en France sur des bâtiments étrangers, et les marchandises françaises s'exportant dans les mêmes conditions.

Comme nous l'écrivions en 1915 (1), une simple surtaxe de pavillon de 5 francs, en moyenne, par tonne de marchandises importées en France (ou exportées) par bateaux étrangers, aurait produit, en 1913, une somme de plus de 135 millions de francs : c'eût été suffisant pour accorder à notre marine marchande l'appui pécuniaire de l'Etat, sans lequel elle ne pourra sortir de la crise qui l'étouffe actuellement, et pour lui ramener progressivement le fret qui vaudrait mieux pour elle que le système des primes.

Comme complément à cette mesure essentielle, il n'est pas douteux qu'une amélioration des communications entre nos ports et l'intérieur, et qu'une coopération plus étroite entre les sociétés de navigation, les compagnies de chemins de fer et les maisons de commerce avec l'étranger, auraient les plus heureux effets.

Quant à la constitution d'une flotte d'Etat, qui

(1) V. *Economiste Européen* n° 1.215 du 18 juin 1915.

a pu avoir sa raison d'être pendant la guerre, notre Parlement semble avoir agi sagement en décidant de ne pas poursuivre plus longtemps une expérience fort dispendieuse. Il a, en effet, autorisé le Gouvernement à liquider « au mieux » sa flotte marchande.

Il faut espérer que cette liquidation ne sera pas trop onéreuse pour le Trésor public, et qu'elle aura du moins une répercussion favorable sur notre renaissance maritime, en stimulant les énergies individuelles par ce retour à la liberté. Mais elle ne suffira point à assurer notre relèvement ; votée pour 12 années, la loi de 1906 n'accorde plus, actuellement, de primes qu'aux navires mis en service entre la date de sa promulgation et 1918. Après l'armistice, des conventions ont été conclues avec nombre de compagnies exploitant les « services postaux » pour améliorer les conditions de leur collaboration avec l'Etat. Ces mesures gardent un caractère individuel : une refonte générale s'impose à bref délai, dans le sens d'un protectionnisme modéré et compensateur.

CHAPITRE VIII

Le Crédit

A. *La situation avant la guerre.* — B. *Pendant la guerre.* — C. *Depuis l'armistice.*

A. — La Situation avant la guerre. — La *Banque de France* qui, à partir de 1914, devint la base fondamentale de toute notre organisation financière, avait déjà rendu, depuis son origine, des services éminents à l'économie nationale. Créée le 13 février 1800, elle s'était vu concéder en 1803 pour Paris d'abord, puis pour les villes où elle aurait établi des comptoirs, le privilège d'émettre des billets remboursables à vue ; l'on sait, d'autre part, que la loi du 22 avril 1806 et des textes ultérieurs réservèrent au Gouvernement la nomination de son gouverneur, de ses deux sous-gouverneurs et de ses principaux fonctionnaires.

Depuis cette époque lointaine, et bien qu'étant la propriété privée de ses actionnaires, la Banque a toujours fonctionné sous le contrôle de l'Etat et il n'est pas besoin d'insister sur les avantages multiples que nous a valus ce système imaginé par Napoléon Ier.

Il est à remarquer notamment qu'après 1880, et sous l'influence de Gambetta lui-même, qui s'était rendu compte de l'importance du problème, la *Banque de France* orienta constamment sa politique monétaire vers l'accroissement de sa réserve d'or. Le tableau suivant — donnant la moyenne de l'encaisse métallique, de la circulation fiduciaire, de l'escompte, des avances sur titres et des comptes de dépôts — permettra de suivre le développement progressif des opérations de la Banque, et de saisir comment elle a constitué, sans frais, notre trésor de guerre, et comment elle a pu supporter brillamment le terrible choc de 1914.

Principaux Comptes de la Banque de France

Années — Moyennes annuelles	Encaisse métallique		Billets	Portefeuille		Comptes courants particuliers
	Or	Argent	émis	Escom.	Avanc.	
	—	—	—	—	—	—
	(Millions de francs)					
1881.........	604	1.210	2.576	1.167	248	468
1885.........	1.103	1.075	2.846	785	285	378
1890.........	1.256	1.257	3.060	670	249	402
1895.........	2.048	1.244	3.527	543	312	528
1900.........	2.103	1.134	4.034	875	492	437
1905.........	2.855	1.101	4.408	640	484	512
1910.........	3.400	862	5.198	977	550	548
1913.........	3.343	629	5.665	1.526	729	569
1914 (23 juill.)	4.104	640	5.912	1.541	718	943

Non seulement la « Banque des Banques », comme on l'a souvent appelée, a dans une large mesure contribué à la vulgarisation du crédit, mais encore elle a rempli d'une façon remar-

quable sa fonction régulatrice de l'activité nationale par le jeu de son réescompte. Elle a aidé aussi à l'abaissement et à la stabilisation du loyer de l'argent, et ce furent là deux éléments précieux pour nos industriels et nos commerçants. Pour ne citer qu'un exemple, entre 1900 et 1914, le taux de l'escompte ne varia que 14 fois en France sans jamais dépasser 4 1/2 0/0, alors qu'il subissait à Berlin et à Londres 62 et 79 fluctuations, atteignant jusqu'à 7 ou 7 1/2 0/0.



En dehors de la *Banque de France* et d'un certain nombre d'établissements spécialisés soit par les opérations qu'ils effectuaient, soit par la clientèle à laquelle ils s'adressaient — *Crédit Foncier*, *Monts de Piété*, banques coopératives populaires agricoles ou maritimes, etc... —, on avait l'habitude de distinguer (un peu arbitrairement du reste, car il n'existait pas une limite bien définie entre les deux catégories de maisons) les *banques d'affaires* et les *banques de dépôts*. Les premières travaillaient surtout avec leur capital personnel et ne reculaient pas devant des immobilisations qu'une banque de dépôts eût estimées dangereuses ; elles affectionnaient particulièrement les affaires financières, l'étude et le lancement de sociétés, les commandites, les participations, les émissions

de valeurs mobilières. La *Banque de Paris et des Pays-Bas*, la *Banque de l'Union Parisienne* et la *Banque Française pour le Commerce et l'Industrie* étaient les plus importantes parmi ces banques d'affaires et réunissaient à elles trois, au 31 décembre 1913, un capital de 240 millions de francs entièrement libéré.

Les *banques de dépôts*, sans négliger les affaires financières proprement dites, s'efforçaient principalement de développer des opérations courantes de banque et le crédit à court terme. Désireuses de devenir les réservoirs de l'épargne française, soucieuses de satisfaire à chaque instant les demandes de retrait des déposants, elles avaient une sympathie marquée pour l'escompte, les avances sur titres, le placement de valeurs mobilières, etc... et évitaient d'immobiliser trop longtemps les importants capitaux qui leur étaient confiés par des tiers. La dénomination de *Société de crédit* ou de *Grand établissement financier* était réservée dans le langage courant aux plus puissantes de ces banques de dépôts, dont quelques-unes, le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, la *Société Générale de Crédit Industriel et Commercial*, le *Crédit Lyonnais* et la *Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, avaient profité depuis leur origine d'un mouvement de concentration tout à fait remarquable. Ces quatre sociétés de crédit

— les principales — possédaient en total, le 31 décembre 1913, un capital social de 1.050 millions de francs dont 725 millions libérés, et détenaient 5.335 millions de francs de dépôts à vue et comptes courants créditeurs. Ces simples chiffres indiquent les résultats atteints, après une histoire qui fut parfois mouvementée et que nous allons rappeler en quelques mots.



La très forte crise économique et financière qui accompagna la chute de Louis-Philippe et les plaintes du commerce et de l'industrie rendirent nécessaire, aux yeux du Gouvernement provisoire, la création dans toutes les villes importantes d'un « Comptoir National d'Escompte », destiné à remédier à la disparition presque complète du crédit. Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, le plus ancien de nos grands établissements de crédit, naquit ainsi, le 8 mars 1848. Au capital initial de 20 millions de francs, il n'eut d'abord pour seul objet que l'escompte des effets de commerce, et fonctionna avec la double garantie de l'Etat et de la Ville de Paris.

Son essor lui permit, en 1854, de se passer définitivement de la tutelle des pouvoirs publics et d'élargir le cadre de son activité. Il participa bientôt aux grandes émissions qui eurent lieu entre 1860 et 1870, il étendit considérablement

ses opérations à l'étranger et dut rapidement accroître son capital qui atteignait 80 millions de francs à la veille de la guerre franco-allemande.

Sorti victorieux de la crise de 1870-1871, il connut une ère de grande prospérité jusqu'en 1882 et ne fut pas atteint par le célèbre krach de l'*Union Générale* qui survint à cette époque. Mais la dépression économique qui se manifesta par la suite et la pénurie des affaires l'incitèrent à s'associer imprudemment aux manœuvres spéculatives de la *Société des Métaux*, alors dirigée par Secretan. La chute de cet organe, qui avait espéré pouvoir accaparer la plus grande partie de la production du cuivre et de l'étain, provoqua une panique parmi les déposants et, en mars 1889, l'ancien Comptoir avait cessé d'exister.

Deux mois plus tard, il vécut à nouveau après avoir remboursé tous ses créanciers et il se développa depuis lors avec une régularité parfaite. Son capital s'accrut successivement de 40 millions en 1889 à 75 millions en 1892, 100 millions en 1895, 150 en 1900 et 200 millions en 1909. Il détenait, au 31 décembre 1913, 1.414 millions de dépôts et possédait 284 succursales, agences ou bureaux, en France et à l'étranger.



Le passé de la *Société Générale de Crédit*

Industriel et Commercial, créée le 7 mai 1859 au capital de 40 millions de francs libéré du quart, fut moins mouvementé que celui du *Comptoir d'Escompte*. Dominé par des idées de très grande prudence, régi par des statuts assez restrictifs, cet établissement, sans atteindre le degré de concentration des autres grandes sociétés de crédit, parvint sans à-coup à des résultats appréciables. Au capital de 100 millions de francs à partir de 1906, dont 25 millions versés, il avait, en 1913, 42 succursales dans Paris, 6 en banlieue et une agence à Londres. Ses dépôts s'élevaient, à la même époque, à 233 millions de francs.



Fondé à Lyon le 6 juillet 1863 au capital de 20 millions de francs libéré de 40 0/0, le *Crédit Lyonnais* ne fut, à l'origine, qu'une banque locale s'intéressant tout à la fois aux opérations courantes de banque et aux affaires financières de sa région. C'est à partir de 1872 qu'il adopta réellement la politique d'expansion dont il ne s'est plus départi et qu'il comprit les avantages de la diffusion de son action et de l'augmentation de sa puissance.

Son capital social, de 50 millions de francs en 1872, fut élevé successivement à 75 millions en 1875, 100 millions en 1879, 200 millions en 1881, divisés en 400.000 actions de 500 francs,

libérées de moitié. Son réseau de succursales devint de plus en plus dense. L'un des traits les plus caractéristiques de son histoire fut le revirement qui se produisit en 1882. A cette époque, M. Germain, son président-fondateur, l'orienta résolument vers les opérations de banque de dépôts et en fit, suivant la définition qu'il en donna lui-même, « une seconde *Banque de France*, libre de toute réglementation gênante ».

Cette directive lui a incontestablement réussi puisque, après un processus d'une régularité absolue, il détenait, au 31 décembre 1913, 2.221 millions de dépôts. Son capital s'élevait alors à 250 millions de francs entièrement libérés, et il possédait 410 sièges, agences, sous-agences et bureaux.



La *Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France* vit le jour le 4 mai 1864 et fut immédiatement dotée d'un capital de 120 millions de francs, libéré de moitié. La nouvelle banque réalisa presque aussitôt quelques opérations fructueuses et traversa sans incidents la crise de 1870-71.

Les déboires qu'elle subit aux alentours de 1878, provoqués par sa participation malheureuse aux affaires péruviennes, ne l'empêchèrent pas,

entre 1879 et 1881, d'étendre son réseau d'agences et de distribuer des dividendes appréciables. Obligée d'effectuer d'assez larges amortissements après la chute de l'*Union Générale*, elle traversa au cours des années qui suivirent une ère relativement pénible et connut quelques assemblées générales agitées. Mais à partir de 1889, tout en conservant, à la différence du *Crédit Lyonnais*, un portefeuille-titres très important, elle s'efforça d'accroître ses dépôts, de multiplier ses guichets, et elle profita largement d'un mouvement de concentration très marqué.

Son capital social était de 200 millions en 1903 ; il fut porté à 300 millions en 1906, à 400 en 1909 et à 500 en 1912, libéré de moitié. Ses dépôts atteignaient au 31 décembre 1913 1.792 millions de francs, et le nombre de ses succursales, agences et bureaux en France ou à l'étranger s'élevait au total formidable de 1.108.



Telle est, résumée en quelques lignes, l'histoire des grands établissements de crédit qui, avant 1914, occupaient les places les plus importantes dans notre hiérarchie bancaire. Le tableau que voici et qui totalise les principales rubriques des bilans des banques envisagées, permettra de se rendre compte des progrès d'ensemble réalisés depuis 1875.

Principales rubriques des bilans des quatre grands Etablissements de crédit, de 1875 à 1914

Années	Capital versé	Encaisse	Dépôts et comptes courants créd.	Portefeuille comm.	Reports et avances
			(Millions de francs)		
1875 (31 déc.)..	192.5	60	551	363	194
1880 — ..	210	92	948	452	334
1885 — ..	260	137	886	562	210
1890 — ..	220	127	1.274	822	254
1895 — ..	340	199	1.483	935	433
1900 — ..	500	269	2.134	1.461	706
1905 — ..	545	385	3.082	2.094	880
1910 — ..	675	373	4.815	3.073	1.143
1911 — ..	675	545	5.098	3.237	1.042
1912 — ..	725	495	5.217	3.398	1.073
1913 — ..	725	4×8	5.681	3.622	1.158
1914 (30 juin)..	725	617	5.835	3.542	1.081

Entre les deux dates extrêmes, le capital versé a sensiblement quadruplé, les dépôts et comptes créditeurs et le portefeuille commercial sont devenus dix fois plus importants, l'encaisse a augmenté dans la même proportion, les reports et avances ont presque sextuplé. Ces simples observations mettent clairement en lumière le phénomène que nous avons voulu rappeler.



Nous avons à dessein exclu du tableau précédent la *Banque Nationale de Crédit* d'origine trop récente pour être considérée, du moins avant 1914, comme un très grand établissement de crédit ; mais elle a connu, pendant et après la guerre, un essor d'une rapidité sans exemple

dans l'histoire de notre armature bancaire, et les résultats qu'elle a obtenus en huit années ne permettent plus de la passer sous silence. L'on sait comment M. Eugène Raval, président du *Comptoir d'Escompte de Mulhouse*, fut amené en 1913 à donner une constitution propre aux succursales françaises de cette vieille maison alsacienne, que la guerre de 1870-71 avait ravie à la France. La *Banque Nationale de Crédit* fut ainsi créée le 25 juin 1913 au capital de 100 millions de francs en actions de 500 francs libérées du quart, et fut dotée des 89 succursales ou agences en territoire français appartenant jadis au *Comptoir d'Escompte de Mulhouse*. Ses dépôts atteignaient 142 millions de francs au 31 décembre 1913 et elle put, bien que l'exercice 1913 ne fût pas complet, distribuer immédiatement un dividende de 6 fr. 25 par action.



B. — PENDANT LA GUERRE (1). — La situation des grands établissements de crédit à la veille de la guerre était dans l'ensemble très satisfaisante. La violente campagne de dénigrement dirigée contre eux par la propagande allemande n'avait pas sérieusement entamé la confiance qu'ils inspiraient, et malgré le marasme qui ca-

(1) Cf. notamment André Théry, *Les Grands Etablissements de Crédit français avant, pendant et après la guerre*, 1 vol. édité chez Sagot, 19, rue Cujas, Paris.

ractérisa le premier semestre 1914, la liquidité de leurs ressources apparaissait comme très suffisante pour faire face à toute éventualité.

Le non classement de l'emprunt 3 1/2 % émis en juillet 1914, et aussi, il faut bien le reconnaître, quelques erreurs commises par certains états-majors financiers, eurent pour conséquence de rendre plus pénible la tâche formidable que durent assumer les pouvoirs publics et la *Banque de France*. Personne n'a pu cependant tirer un argument valable de ces incidents individuels pour incriminer une organisation financière que le monde entier nous enviait.



La crise se déclencha avec une très forte intensité aussitôt que fut connu l'ultimatum adressé le 23 juillet 1914 par l'Autriche à la Serbie, et nous en avons enregistré toutes les phases dans les comptes rendus hebdomadaires publiés alors par l'*Economiste Européen*. L'ajournement de la liquidation du 31 juillet à la Bourse de Paris fut la première mesure d'exception imposée par la désorganisation complète du marché financier : elle eut pour conséquence de rendre indisponibles les capitaux employés en reports par les grandes Sociétés de crédit. L'impossibilité de rapatrier les sommes dues par l'étranger, la prorogation des échéances commerciales décidée par décret du 1er août, et, quelques jours plus tard, le moratoire de toutes les avances consenties avant le 1er août, immobilisèrent

pour un temps indéterminé la majeure partie de leurs ressources, tandis que se multipliaient les demandes de retrait.

Sous l'influence prépondérante de son gouverneur, M. Georges Pallain, la *Banque de France* fit preuve, en la circonstance, d'une conception très large et suivit une politique qui servit admirablement les intérêts du pays. Malgré ses très lourdes charges, puisqu'elle était avant tout le banquier de l'Etat, elle réescompta presque tout le papier qui lui fut présenté pendant ces jours sombres et son portefeuille commercial s'accrut de 1.583 millions au 27 juillet, à 3.041 millions au 1er août.

Cette mise en circulation de 1.458 millions d'espèces fut cependant insuffisante pour conjurer la crise ; la *Banque de France*, ne pouvant continuer sans danger à « avaler » tous les effets détenus par les établissements de crédit, l'on dut recourir, le 2 août, au moratoire des dépôts et comptes courants, qui fut en somme le complément des mesures d'exception déjà en vigueur ; la décision était regrettable sans doute et devint très impopulaire, mais tous les pays belligérants furent contraints de l'adopter avec plus ou moins de franchise, et elle eut l'avantage de permettre à toutes les banques de reprendre haleine.

Parallèlement, la loi du 5 août 1914 institua le cours forcé des billets de la *Banque de France*, et le maximum autorisé de sa circula-

tion fiduciaire fut porté à 12 milliards, pour lui permettre de faire face, par voie d'avances, aux besoins du Trésor. Ce maximum fut élevé à diverses reprises dans la suite, au fur et à mesure de l'accroissement des emprunts de l'Etat à la Banque, et on dut le porter à 41 milliards en 1920 (c'est encore son chiffre à l'heure actuelle).



Les retraits que purent effectuer les déposants furent très faibles pendant les premiers jours : en vertu du décret du 2 août, chaque créancier ne pouvait prélever que 250 francs et 5 % du surplus, et il n'était prévu qu'une seule exception à la règle. Les rigueurs du moratoire s'atténuèrent bientôt, il est vrai : d'autres exceptions furent admises et le pourcentage des retraits autorisés fut augmenté à plusieurs reprises.

Mais surtout, les grands établissements de crédit, d'accord avec le Gouvernement et la *Banque de France*, prirent rapidement l'habitude de n'user que partiellement envers les déposants des facultés accordées par les textes. L'aide efficace de la *Banque de France*, qui ne cessa point malgré le moratoire — son portefeuille commercial atteignit 4.476 millions le 1er octobre —, la disparition progressive de la panique, la réalisation de certaines créances, l'heureuse influence sur les esprits de la victoire de la Marne, tout cela incita les grandes

banques à se montrer plus généreuses. Elles furent en état de rembourser 250 francs et 15 % du surplus le 20 août, 250 francs et 40 0/0 du surplus le 30 septembre ; le 31 décembre 1914, enfin, le moratoire des dépôts et comptes courants avait pratiquement disparu et l'équilibre était définitivement rétabli.



La trace de ces quelques mois de crise aiguë se retrouve très nettement marquée dans les bilans au 31 décembre 1914. Tandis qu'entre le 11 avril et le 24 décembre les dépôts et comptes courants créditeurs de la *Banque de France* s'étaient accrus de 526 à 2.651 millions — en augmentation de 404 0/0 —, ceux des quatre principales Sociétés de crédit s'abaissèrent, entre le 30 juin et le 31 décembre, de 5.455 à 3.709 millions — en diminution de 32 0/0. L'augmentation des « espèces en caisse et dans les banques », qui passèrent pour ces quatre maisons, entre les deux dates envisagées, de 617 à 1.268 millions, contribua sans doute à enfler de quelques centaines de millions les comptes à la *Banque de France* ; mais les particuliers eux-mêmes, attirés par le prestige croissant de notre Institut d'émission, sachant que, grâce à sa faculté d'émettre des billets, le moratoire n'y serait jamais appliqué, n'hésitèrent pas à confier à la Banque une partie de leurs disponibilités, bien qu'il ne leur fût servi aucun intérêt.

Le tableau que voici, où nous avons récapitulé les principaux éléments des bilans aux 30 juin et 31 décembre 1914 des quatre grands établissements de crédit, permettra de suivre les fluctuations des autres chapitres :

Principaux éléments des bilans des quatre grands établissements de crédit
aux 30 juin et 31 décembre 1914
(*Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial*)

	30 juin 1914	31 décemb. 1914
	(Millions de francs)	
Espèces en caisse et dans les banques..	617	1.268
Portefeuille commercial..............	3.542	1.358
Avances et reports..................	1.081	979
Comptes courants débiteurs (1)........	1.631	1.329
Portefeuille-titres et participations financières (2).....................	153	175
Dépôts à vue et comptes courants créditeurs..............................	5.455	3.709
Dépôts à terme........................	380	349
Acceptations..........................	447	173
Capital et réserves (3)................	1.419	1.419

(1) Non compris les comptes « correspondants » du *Comptoir National d'Escompte* qui, dans la plupart des bilans, ne sont pas séparés des comptes courants ordinaires. Les comptes « débiteurs par acceptation » que certains établissements ignorent et qui trouvent leur contre-partie au passif dans les « acceptations à payer » sont également exclus de cette rubrique.

(2) Y compris, pour le 31 décembre 1914, 17 millions 6, d'« actions de Sociétés filiales » du *Crédit Industriel et Commercial*, dont le bilan au 31 décembre 1914 parle pour la première fois.

(3) Dont 323 millions de capital non appelé au 30 juin et 322 au 31 décembre 1914.

L'on voit aisément par ces chiffres que les grandes banques n'ont pu, en raison des événements, monnayer avec la même facilité toutes leurs créances : le portefeuille-titres et les participations financières avaient légèrement augmenté et il n'avait été récupéré que 404 millions sur les avances et reports et sur les comptes courants débiteurs. Le portefeuille commercial subit au contraire une compression très violente puisqu'il tomba de 3.542 à 1.358 millions : ce fut, par conséquent, en réescomptant largement leurs effets que les grands établissements de crédit parvinrent à se procurer les deux milliards nécessaires pour rembourser graduellement les déposants et pour doubler leur encaisse.



Sans vouloir entreprendre l'historique détaillé de nos principales banques de dépôts de 1915 à 1918, il est intéressant cependant de noter les grandes lignes de cette période pendant laquelle les établissements de crédit, tout en observant généralement une très réelle prudence, ont eu à s'adapter à une vie économique nouvelle.

L'instabilité d'une situation dont personne ne pouvait prévoir la durée, le souvenir de la crise encore toute récente, les difficultés engendrées tant par le départ aux armées d'un personnel

bien éduqué que par la perte des sièges situés en territoire occupé, tout cela incita la plupart des grandes banques à une réserve assez compréhensible. Elles orientèrent naturellement leur puissance de placement vers les émissions des emprunts nationaux et, en recevant environ le quart des souscriptions globales, secondèrent très utilement les efforts des pouvoirs publics. Mais la politique d'extension fut provisoirement suspendue : désireuses de n'être point à la merci des événements et d'assurer à tout instant la liquidité de leur avoir, elles n'attirèrent pas les dépôts. Il se produisit en somme un arrêt momentané du mouvement de concentration — ou plus exactement, nous allons le voir, un déplacement de ce mouvement.

D'autres banques, moins puissantes que les grandes Sociétés de crédit, n'hésitèrent pas, en effet, pour obtenir un succès rapide, à adopter des formules qui ont pu paraître un peu téméraires à l'origine, mais dont les résultats furent excellents.

Un taux d'intérêt élevé servi aux déposants, conséquence du renchérissement du loyer de l'argent, une adaptation presque immédiate aux besoins nés de la guerre, une large conception du « crédit aux affaires », un usage fréquent, mais judicieux, du « crédit d'impression », une politique de diffusion territoriale par absorption

de banques locales autant que par création de succursales, tels furent les principes essentiels de ces organes de second plan dont quelques-uns en sont arrivés à rivaliser avec les grandes banques d'avant-guerre.

C'est ainsi que la *Banque Nationale de Crédit*, qui fut à la tête de ce mouvement, vit successivement ses dépôts et comptes courants créditeurs passer de 211 millions en 1915, à 320 millions en 1916, 578 millions en 1917 et 814 millions en 1918. Son portefeuille commercial et ses bons de la Défense s'accrurent, entre les deux dates extrêmes, de 131 à 524 millions. Ses avances sur garanties doublèrent, ses comptes courants débiteurs augmentèrent de 162 0/0. Elle dut, en 1917, accroître son capital social qui fut porté à 150 millions de francs, et développa notablement son réseau d'agences au cours de ces quelques années.



La récapitulation des bilans aux 31 décembre 1915 à 1918 des cinq principaux établissements de crédit — en y comprenant cette fois la *Banque Nationale de Crédit* qui, dès les premières années, occupa la quatrième place parmi les très grandes banques — fait apparaître les phénomènes auxquels nous venons de faire allusion.

Principaux éléments des bilans des 5 grands établissements de crédit

aux 31 décembre 1915, 1916, 1917 et 1918

(*Crédit Lyonnais, Comptoir d'Escompte, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Banque Nationale de Crédit*)

	1915	1916	1917	1918
	—	—	—	—
	(Millions de francs)			
Espèces en caisse et dans les banques	1.075	1.135	1.386	1.025
Portefeuille commercial et bons de la défense	2.176	2.861	4.389	5.339
Avances sur gar. et reports	774	725	739	712
Comptes cour. débiteurs (1)	1.126	1.108	1.281	1.725
Opérat. de change à terme garanties	42	208	129	251
Portefeuille-titres et participations financières (2)	198	183	186	189
Dépôts à vue et comptes courants créditeurs (3)	3.826	4.602	6.547	7.562
Dépôts à terme	342	335	325	322
Acceptations	149	124	117	73
Capital et réserves (4)	1.533	1.474	1.529	1.530

(1) Non compris les comptes « correspondants » du *Comptoir National d'Escompte*, ni les comptes « débiteurs par acceptations » figurant à certains bilans.

(2) Y compris les « actions de Sociétés filiales » du *Crédit Industriel et Commercial* qui à partir de 1918 prennent le nom d' « actions de Sociétés régionales de banqne » — et de la *Banque Nationale de Crédit*.

(3) Non compris les « comptes exigibles après encaissement « du *Crédit Lyonnais*.

(4 Dont 397 millions de capital non appelé en 1915 et 1916, 433 millions 1/2 en 1917, 432 millions 1/2 en 1918.

Les dépôts et comptes courants créditeurs ont à peu près doublé entre 1915 et 1918, le portefeuille commercial et les bons de la Défense ont augmenté de 145 %, les comptes courants débiteurs de 53 %. Les espèces en caisse et en banque

sont toujours restées très élevées. Le capital et les réserves enfin, après avoir fléchi en 1916 à la suite d'un large amortissement effectué par la *Société Générale*, ont atteint 1.530 millions en 1918.

Mais l'on doit tenir compte, en analysant ces progressions, de l'inflation monétaire qui, pendant la guerre, vint profondément troubler tous les facteurs de la vie économique ; la circulation fiduciaire s'élevait à 13.216 millions en décembre 1915 ; elle atteignit successivement 16.580 millions en décembre 1916, 22.336 millions en décembre 1917, 30.250 millions en décembre 1918. La principale cause de cette augmentation fut, on ne saurait trop le rappeler, la nécessité où se trouva la *Banque de France* de consentir des avances grandissantes au Trésor. Mais les besoins monétaires du commerce, amené par les circonstances à renoncer aux anciennes formes de crédit à court terme, expliquent aussi, dans une certaine mesure, le gonflement que nous signalons. Celui-ci eut, sur l'économie générale du pays, une influence directe en contribuant à la hausse des prix : il était inévitable.

Le mouvement d'affaires des grandes banques concentrées, qui ne dépassa les chiffres d'avant-guerre qu'à partir de 1917, aurait dû normalement s'accroître plus vite pendant cette période, en raison même de cette abondance monétaire. Mais il n'y eut, en somme, qu'un léger retard, et nous aurons l'occasion de constater que les

progrès réalisés pendant la seule année 1919 furent supérieurs au développement observé entre 1915 et 1918.

Ajoutons que le concours éclairé de la *Banque de France* aida beaucoup, durant toute cette période, au succès des opérations de crédit multiples qui durent être effectuées par le Trésor. Cette institution seconda aussi les grandes entreprises privées par des facilités de réescompte et donna l'appui le plus complet à l'économie nationale par ses avances, ses interventions régulatrices sur le marché du change, etc.



C. — Depuis l'Armistice. — La signature de l'armistice ne modifia pas instantanément cet état économique provisoire que la guerre avait suscité : mais la nation, qui durant quatre années avait fait converger tous ses efforts vers les nécessités de la défense nationale, dut bientôt songer à se réadapter à des besoins de paix qui se manifestèrent très considérables.

Après tant de privations, les consommateurs devinrent exigeants et furent subitement atteints d'un désir de jouissance assez compréhensible. Une activité fébrile et qui n'était peut-être pas en rapport avec notre puissance productive réelle, ni même avec notre capacité d'absorption, s'empara de bon nombre d'industriels, de commerçants et d'intermédiaires. L'on dut se procurer à l'étranger les marchandises que notre

industrie n'était pas encore à même de fournir ; les changes furent profondément bouleversés, les prix s'accrurent dans des proportions que nul ne pouvait prévoir. Une prospérité factice, un déséquilibre évident entre certaines branches de la production et la consommation, une répartition désordonnée de nos efforts, un « stockage » excessif, l'apparition d'entreprises nouvelles, souvent mal conçues au point de vue économique, en furent les conséquences.

Cette évolution, d'autant plus perceptible maintenant qu'un recul de trois années permet de la mieux saisir, réagit nécessairement sur l'activité bancaire. Aux multiples besoins de crédit de l'Etat vinrent s'ajouter les demandes pressantes des particuliers : il fallut des capitaux pour donner aux usines de guerre une orientation différente, pour transformer l'outillage, pour importer, pour reconstituer les stocks dans des maisons dont la plus-value continue de toute chose épuisait les fonds de roulement.

Les banques furent sollicitées de toutes parts ; il leur fut aisé d'employer les capitaux que le public prit de nouveau l'habitude de leur confier en abondance. Leur mouvement d'affaires enfla considérablement, et il suffit pour s'en rendre compte de jeter un coup d'œil sur les bilans aux 31 décembre 1919 et 1920.

Le tableau suivant rend comparables les principaux éléments totalisés des bilans aux 31 dé-

cembre 1918, 1919 et 1920 des cinq plus grands établissements de crédit :

Principaux éléments des bilans des 5 grands Etablissements de Crédit
aux 31 décembre 1918, 1919 et 1920
(Crédit Lyonnais, Comptoir National d'Escompte, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Banque Nationale de Crédit)

	31 déç. 1918	31 déc. 1919	31 déc. 1920
	(Millions de francs)		
Espèces en caisse et dans les Banques..............	1.025	1.590	2.157
Portefeuille commercial et Bons de la Défense......	5.339	10.093	10.659
Avances sur garanties et reports..................	712	947	1.019
Comptes courants débiteurs (1)................	1.725	2.935	3.647
Opérations de change à terme garanties.	251	281	282
Portefeuille-titres et participations financières (2)..	189	192	196
Dépôts à vue et comptes courants créditeurs (3)...	7.562	14.124	15.706
Dépôts à terme............	322	347	320
Acceptations...............	73	213	345
Capital et réserve (4).......	1.530	1.731	2.036

(1) Non compris les comptes « correspondants » du *Comptoir National d'Escompte*, ni les comptes « débiteurs par acceptations » figurant à certains bilans.

(2) Y compris les « actions de Sociétés régionales de banque » du *Crédit Industriel et Commercial* et les titres des filiales de la *Banque Nationale de Crédit*.

(3) Non compris les « comptes exigibles après encaissement » du *Crédit Lyonnais*, ni les « chèques à payer » de la *Banque Nationale de Crédit*.

(4) Dont 432 millions 1/2 de capital non versé en 1918, 544 millions en 1919 et 612 millions en 1920.

Les espèces en caisse se sont accrues entre le 31 décembre 1918 et le 31 décembre 1920 de 110 0/0, le portefeuille commercial et les bons de la Défense de 100 0/0, les avances sur garanties et reports de 43 0/0, les comptes courants débiteurs de 111 0/0, les dépôts à vue et comptes courants créditeurs de 108 0/0, les acceptations de 373 0/0.

Nous avons expliqué, plus haut, que le développement du mouvement d'affaires des grandes banques de dépôts pendant la guerre avait suivi d'assez loin l'augmentation de la circulation fiduciaire. Entre décembre 1918 et décembre 1920, au contraire, la circulation des billets s'accrut de 30.250 à 37.902 millions — en augmentation de 25 % — tandis que les principales rubriques des bilans qui nous intéressent doublèrent sensiblement. La *Banque de France* s'efforça, d'ailleurs, de mettre un frein à cette inflation en insistant pour que l'Etat renonce à lui demander de nouvelles avances. Elle s'appliqua à continuer au commerce et à l'industrie son appui efficace, par une politique aussi libérale que possible d'escomptes et d'avances.

Les grands établissements de crédit retrouvèrent et au delà leur puissance de jadis, et le phénomène de concentration se manifesta à nouveau avec une très forte vigueur. Des augmentations de capital devinrent indispensables, à la grande joie des habitués de la Bourse qui, presque toujours, y trouvèrent leur profit. La

Banque Nationale de Crédit porta successivement son capital social de 150 à 200 millions en avril 1919, de 200 à 300 millions en décembre 1919, de 300 à 500 millions, enfin, en juillet 1920 ; le *Comptoir National d'Escompte* augmenta le sien de 50 millions en mai 1920. Le *Crédit Lyonnais* accrut ses réserves de 25 millions.

La tactique de diffusion de l'action ne fut plus négligée, et l'on s'efforça de réorganiser et de rendre plus denses les réseaux de succursales : les rapports aux assemblées générales prirent l'habitude, comme avant 1914, d'attirer l'attention des actionnaires sur les créations nouvelles qui se multiplièrent.



Les grands établissements ne furent cependant pas les seuls à tirer parti de l'abondance des ressources que le public désirait faire fructifier et des besoins intenses de crédit. Les banques secondaires, qui, avant 1914, périclitaient fréquemment et rendaient les Sociétés de crédit responsables de leurs maux, purent à loisir, après l'armistice, exercer et intensifier leur activité. Trente-cinq banques françaises virent le jour en 1919, trente-neuf autres procédèrent à des augmentations de capital. L'année suivante, il fut émis pour 1.131.978.400 francs d'actions

d'entreprises bancaires, soit 22 0/0 du total des émissions d'actions françaises.

Le Gouvernement se préoccupa, d'autre part, d'améliorer la distribution du crédit en France et de combler les lacunes qui subsistaient avant la guerre dans notre armature bancaire. La loi du 13 mars 1917, en organisant le crédit à court terme pour la petite industrie et le petit commerce, avait autorisé la création de *Sociétés de caution mutuelle* et de *banques populaires*. La loi du 24 octobre 1919 compléta cette législation, dans le détail de laquelle nous ne pouvons entrer ici, et élargit le cadre des opérations de ces banques pour aider à la reconstitution de certaines petites entreprises d'avant-guerre.

Le *Crédit National pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre*, dont nous avons bien souvent enregistré l'activité croissante, fut conçu tant pour rendre plus aisée l'application financière de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre que pour favoriser la réorganisation des exploitations industrielles et commerciales situées même en dehors des régions sinistrées. La naissance de la *Banque Nationale Française du Commerce extérieur* fit cesser les polémiques soulevées depuis une vingtaine d'années par les commerçants qui avaient à se plaindre de la pénurie du crédit à l'exportation.

Malgré les frais généraux écrasants provoqués

par l'installation de leurs succursales luxueuses, les banques étrangères elles-mêmes jugèrent utile de multiplier leurs guichets sur notre territoire. Le public, la presse, les humoristes ne furent pas sans observer cette floraison soudaine d'enseignes financières : l'on parla de « champignons bancaires », l'on se demanda quels étaient, des cinémas ou des banques, les plus nombreux ; et tandis que six ans auparavant l'on accusait les grandes Sociétés de crédit de monopoliser le commerce bancaire et d'être incapables de satisfaire tous les besoins des producteurs, l'on fut effrayé, cette fois, de la pléthore des instruments susceptibles d'emprunter et de prêter sous toutes les formes.



Cette période de très grande prospérité prit fin au cours de l'année 1920 : un malaise mondial, une dépression de plus en plus accentuée commencèrent à se dessiner, conséquences inévitables d'un réajustement défectueux. Nous avons fait plusieurs fois allusion à cette crise de sous-consommation, que l'on a pu qualifier, à juste titre, crise de stockage ou, encore, crise de déséquilibre, et qui revêtit en somme les principaux aspects des crises de surproduction. Le marasme n'est pas encore dissipé et un certain nombre d'entreprises, bâties sur des fondements anti-économiques, sont appelées à disparaître

tôt ou tard : mais peut-être l'année 1922 nous apportera-t-elle cette reprise des affaires tant désirée par les milieux industriels et financiers et que quelques indices laissent actuellement présager.

L'activité bancaire s'est naturellement ressentie de l'ambiance économique. Nous avons enregistré un gonflement rapide des principales rubriques des bilans des grandes sociétés de crédit entre le 31 décembre 1918 et le 31 décembre 1920. Les mouvements traduits par ces mêmes bilans à partir du 30 juin 1921 furent tout autres : sans les analyser, ce qui nous ferait sortir du cadre de cette étude, nous devons signaler que le resserrement du crédit, conséquence logique de la dépression, s'est traduit par un fléchissement notable des comptes courants débiteurs et des avances sur garanties ; simultanément, les dépôts ont cessé d'augmenter aussi vite que par le passé et les acceptations sont devenues plus rares ; le portefeuille commercial, par contre, a légèrement progressé, les tirages à courte échéance se sont multipliés et le recours à l'escompte a été plus fréquent.

Ces fluctuations n'ont d'ailleurs pas atteint la solidité de nos principaux établissements, dont les liquidités sont demeurées considérables, plus fortes, même, que durant les exercices précédents eu égard aux exigibilités possibles de la clientèle. Celle-ci n'a pas cessé de leur témoigner

la confiance la plus entière : nous pouvons affirmer qu'ils la méritent.

Certains symptômes heureux sont à noter, du reste : la circulation fiduciaire a pu être réduite à 36 milliards et demi grâce à des remboursements de l'Etat à la *Banque de France* et sans que les instruments monétaires mis à la disposition du commerce aient été diminués. Le taux de l'escompte, porté à 6 0/0 en 1920, est ramené à 5 0/0 aujourd'hui, etc., etc.



Nous touchons à la fin de cette étude sur le crédit en Franse avant, pendant et après la guerre. Il ne nous a pas été possible de donner toujours à nos développements l'ampleur qu'ils eussent dû comporter : mais ces quelques idées générales et ces statistiques sommaires nous ont permis, au moins, de dégager les modifications survenues dans la distribution du crédit depuis 1914.

Des imprudences ont été commises après l'armistice ; certaines banques, grisées par le succès, ne prévoyant pas le terme d'une période d'activité excessive, ont abusé du crédit d'impression et n'ont pas su diviser suffisamment leurs risques. La *Société Centrale des Banques de Province* et la *Banque Industrielle de Chine* ont connu des difficultés dont le public a été informé

par la grande presse ; d'autres organismes, moins importants, se sont trouvés en fâcheuse posture.

Mais de tels accidents n'ont pas de conséquence pour la solidité de notre régime bancaire, et si nous faisions l'inventaire des instruments sérieux dont nous disposons aujourd'hui pour satisfaire tous nos besoins de crédit, nous constaterions que nous sommes mieux partagés qu'avant 1914.

Les grandes Sociétés de crédit nous restent, avec leur puissance et leur réputation de jadis ; des organes plus récents ont réussi à concilier la prudence avec un esprit commercial accentué, et quelques-uns d'entre eux ont émergé grâce à leur excellente adaptation aux conditions économiques nouvelles. Nous possédons encore des banques d'affaires très prospères, certains instituts spécialisés qui nous rendent de grands services, des banques locales ou régionales, enfin, dont plusieurs sont remplies de vitalité et n'ont point envie de céder la place aux entreprises plus concentrées.

Nous avons aussi une organisation plus souple, moins rigide, moins cristallisée, pourrait-on dire, que celle d'autrefois : nos banquiers n'ont pas hésité, dans bien des cas, à témoigner d'un esprit plus large que par le passé et ont pris l'habitude d'étudier sans répugnance les formules nouvelles qui leur étaient soumises.

Il existe, actuellement encore, un resserrement du crédit assez compréhensible et dont les producteurs ne sauraient s'étonner : mais cette crise ne durera pas indéfiniment. Et, sans être taxé d'optimisme exagéré, on doit déclarer que notre armature bancaire, appuyée sur l'admirable institution qu'est la *Banque de France*, paraît mieux constituée qu'avant la guerre pour répondre dans l'avenir aux demandes de crédit qui se manifesteront.

CHAPITRE IX

Les finances publiques

A. *Avant la guerre.* — B. *La période de guerre.* — C. *Les difficultés postérieures à l'armistice.* — D. *La situation actuelle.*

A. — Avant la guerre. — Le dix-neuvième siècle et les quatorze premières années du vingtième furent caractérisés, dans tous les pays civilisés, par une extension continue des services publics, des institutions sociales et des armements, ainsi que par l'exécution d'importants travaux destinés à améliorer l'outillage national. Les dépenses budgétaires s'en trouvèrent naturellement accrues d'exercice en exercice, soit directement, soit par suite de l'augmentation du poids de la dette, grossie par des emprunts finançant certaines opérations particulières (réorganisation de la défense, expéditions coloniales, construction de chemins de fer, routes et canaux, etc.) ; mais comme, dans l'ensemble, les recettes normales suivirent une progression parallèle au développement de l'activité économique, on n'éprouva pas de difficulté

sérieuse pour couvrir les charges totales : sans doute, dans presque tous les Etats, recourut-on assez fréquemment à d'ingénieux expédients pour arriver à « l'équilibre » de manière rigoureuse ; en fait, aucune des principales nations ne connut vraiment de crise dans ses finances publiques, et les créations d'impôts nouveaux ne sortirent nulle part de limites relativement raisonnables.

La France eut d'autant plus de mérite à garder cette mesure que la guerre malheureuse de 1870-71 l'obligea à des sacrifices considérables.

Le dernier exercice complet du second Empire (1869) s'était réglé par 2.013 millions de francs de dépenses de toute nature et 1.879 millions de recettes ordinaires. Au lendemain de notre défaite, nos charges budgétaires annuelles furent portées, pour la période 1872-74, à 2.629 millions, non compris des « comptes spéciaux de liquidation » montant à 1.104 millions et soldés par voie d'emprunt : un effort sérieux de fiscalité éleva alors les recettes normales à près de 2.400 millions.

Dans les années suivantes, d'autres comptes spéciaux couverts par des appels au crédit furent établis en vue de notre réorganisation militaire et de la réalisation de vastes programmes de travaux publics : ils atteignirent environ 4 milliards et demi. Allégés de la sorte, nos budgets réguliers demeurèrent sensiblement en équili-

bre, en dépit d'une majoration appréciable des charges.

Celles-ci passèrent en nombre rond de 3 milliards en 1875 à 3 milliards et demi en 1900. Mais leur progression s'accéléra beaucoup à partir de 1904, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

Dépenses publiques de la France
de 1904 à 1913

Année	Dépenses portées aux budgets de prévision	Augmentation par rapport à l'exercice antérieur
	(En milliers de francs)	
1904	3.565.219	36.822
1905	3.623.053	57.834
1906	3.709.192	86.139
1907	3.833.825	24.633
1908	3.910.283	76.458
1909	4.005.224	94.941
1910	4.185.382	180.158
1911	4.386.462	201.080
1912	4.497.963	111.501
1913	4.738.603	240.640

Le budget de 1914, voté seulement au mois de juillet, avec plus d'un semestre de retard, fixait les dépenses à 5.191.643.000 francs, en augmentation de 453.040.000 francs sur l'année antérieure. Jamais accroissement pareil n'avait été enregistré, et l'on manifestait quelque inquiétude au sujet des conséquences possibles de cette surcharge, qualifiée alors d' « effroyable ». On espérait, pourtant, la supporter sans dommage, grâce à l'émission de 190 millions de francs

d'obligations à court terme et à un prélèvement de 112 millions sur un « compte provisionnel » institué en 1912 lors du remboursement anticipé de la dette de garantie de la *Compagnie des chemins de fer de l'Est*, et l'on pensait que les excédents des recettes sur les prévisions « boucleraient » en définitive l'exercice.



En dix années nos dépenses budgétaires avaient progressé de 1.626.424.000 francs. Les nécessités impérieuses de la défense nationale et la loi de trois ans, l'application des lois sociales, les élévations de traitement dues à la cherté grandissante de la vie, le rachat du réseau de l'*Ouest* et le développement des services publics étaient les principaux responsables de cette situation, comme il ressort des chiffres suivants :

Accroissement des principales dépenses budgétaires
de 1904 à 1914

Cause des augmentations	Montant des augmentations (en millions de francs)
Dépenses militaires et navales	405
Loi de trois ans	150
Lois sociales	235
Cherté de la vie	300
Rachat de l'Ouest	65
Extension des services et divers	471
	1.626

Nous réussîmes néanmoins à équilibrer tous

nos budgets sans alourdir démesurément les impôts, puisque la valeur totale des ressources nouvelles créées entre 1904 et 1913 inclusivement n'atteignit que 236 millions (dont 59 d'impôts de consommation et 177 de contributions directes frappant la fortune acquise ou en voie de formation). Ce résultat satisfaisant fut dû uniquement à la plus-value du rendement des taxes sur les prévisions, conséquence de la prospérité économique du pays. Cette plus-value a dépassé 1.790 millions pour la dernière période décennale d'avant-guerre.

Plus-value des recettes publiques par rapport aux prévisions

Année	Plus-value (En millions)	Année	Plus-value (En millions)
1904........	149	1909........	121
1905........	92	1910........	190
1906........	131	1911........	322
1907........	177	1912........	245
1908........	66	1913........	300

Bien entendu, chaque budget fut équilibré en écritures par des moyens de fortune parce qu'on ne voulait pas, au moment de l'arrêté des prévisions, tabler sur ces augmentations et que l'on s'en tenait, dans le calcul des recettes probables, aux résultats de « la pénultième année ».

En 1904, 1906, 1907, 1908, 1909 et 1910, on émit des obligations à court terme, pour un total variant entre 27 et 159 millions de francs selon l'exercice. En 1911, on préleva 101 millions sur

les plus-values réalisées dans les perceptions de 1910. En 1912, on prit 153 millions sur le « compte provisionnel » dont nous avons parlé ci-dessus. Ce même compte, reconstitué grâce aux excédents effectifs de recettes obtenus en 1912, fournit encore 155 millions en 1913. Par ailleurs, 1 milliard environ de ressources exceptionnelles furent apportées au Trésor au cours de la décade.

Malgré ces expédients, l'accroissement régulier de la matière imposable permit de conserver jusqu'au bout une situation saine.



On se préoccupait cependant de la précarité de l'équilibre budgétaire, et chaque discussion de crédits au Parlement donnait l'occasion à beaucoup d'orateurs de demander la mise en œuvre d'une politique d'économie et de réformes administratives. Chaque fois, des promesses étaient faites par le Gouvernement, mais l'évolution sociale, la course aux armements et des tendances de plus en plus nettes à l'étatisme paralysaient tous les efforts accomplis dans le but de comprimer les dépenses.

Il faut reconnaître, en outre, que la leçon donnée par l'augmentation ininterrompue du rendement des vieilles taxes était généralement perdue de vue. Un fort courant d'opinion pous-

sait à une réorganisation fiscale fondée sur la substitution d'un régime d'impôts personnels et progressifs au système de taxes réelles et proportionnelles alors en vigueur.

Après d'interminables débats, les Chambres votèrent le 15 juillet 1914 des dispositions qui, insérées dans la loi de finances de 1914 (promulguée seulement au *Journal Officiel* du 18 juillet), établirent un « impôt général sur le revenu » devant, à partir du 1er janvier suivant, se superposer aux contributions existantes.

L'innovation était grande, car on introduisait ainsi dans notre fiscalité des principes dont nous n'avions jamais fait usage : on admettait la règle de la progressivité, jusqu'alors employée seulement pour les droits successoraux, et on instituait une procédure de déclaration des revenus, alors que, traditionnellement, nous en étions toujours restés aux méthodes basées sur les « signes extérieurs de richesse ».

Mais avec une sage prudence la législation nouvelle, contrairement aux instances des partis avancés, n'avait pas rendu obligatoire cette déclaration : elle laissait aux contribuables la faculté de se laisser taxer par une « évaluation administrative » faite à l'aide d'éléments « certains », tout en accordant des avantages à ceux qui préféreraient la déclaration. On avait également eu la précaution de ne pas compter, au début, sur un produit trop élevé de cet impôt :

on n'en attendait que 70 millions pour l'année 1915, et il était décidé implicitement que son rôle ne serait pas étendu avant que l'expérience ait justifié les pronostics optimistes de ses partisans.

Ces détails n'ont plus qu'un intérêt très rétrospectif aujourd'hui ; ils montrent cependant, à côté de bien d'autres preuves, que nous ne songions pas à la guerre trois semaines avant l'agression allemande : si nous l'avions pressentie, et à plus forte raison voulue, nous n'aurions pas abordé une réforme aussi grave de notre fiscalité, sur la réussite de laquelle il était permis de demeurer sceptique !



B. — La période de guerre. — La mobilisation générale eut pour effet immédiat : d'accroître dans des proportions considérables nos charges publiques et, simultanément, d'arrêter la rentrée normale des recettes. L'administration des Finances en fut paralysée, et l'on reconnut que les règles budgétaires du temps de paix ne pourraient plus être suivies avant le retour d'une situation plus stable : on résolut, en conséquence, de recourir à de simples ouvertures de crédits dont le montant serait déterminé au fur et à mesure des besoins.

Ces crédits furent accordés au début par

décret, conformément à un vote du Parlement en date du 4 août 1914 ; par la suite, ils furent l'objet de lois spéciales, analogues à celles qui, avant la guerre, avaient trait aux douzièmes provisoires. Un projet de budget ne fut établi que pour l'exercice 1918, et seulement à l'égard des services civils ; jusqu'en 1917 pour l'ensemble de nos dépenses et en 1918 encore pour tous les frais relatifs à la défense, on procéda comme aux premiers jours de la campagne : il ne paraissait d'ailleurs pas possible d'agir différemment, toute évaluation à longue échéance étant incompatible avec les circonstances du moment.

Quant aux ressources, on considéra d'abord qu'aucun effort nouveau de fiscalité ne saurait être tenté dans un pays dont dix départements se trouvaient occupés par l'ennemi et où la vie économique était pratiquement suspendue. On se borna donc, pour commencer, à essayer d'encaisser tant bien que mal les taxes existantes, et on alimenta le Trésor au moyen d'avances de la *Banque de France* dans les conditions fixées par les conventions conclues entre cet Institut et l'Etat, et à l'aide d'emprunts divers composés d'obligations à court terme, et, surtout,de bons à un, trois, six mois ou un an, qui très vite reçurent le nom de *Bons de la Défense Nationale*, et auxquels le public réserva le meileur accueil.

En application de ces idées directrices, la loi

de finances du 26 décembre 1914, portant ouverture de crédits provisoires pour le trimestre à venir, recula d'une année la mise en vigueur de l'impôt global sur le revenu, qui, en vertu de la loi du 18 juillet 1914, aurait dû être perçu à partir du 1er janvier 1915.

Pendant les douze premiers mois de la guerre aucun changement ne se produisit dans les principes ci-dessus résumés. Mais avec la prolongation des hostilités et la renaissance d'une activité relative dans la zone de l'intérieur, on jugea utile de prendre quelques mesures nouvelles destinées à mieux asseoir notre organisation financière de guerre.

La première consista en un grand emprunt de consolidation. Emis dans la seconde quinzaine de novembre 1915, sous forme de rente perpétuelle 5 0/0, il remporta le plus vif succès, ainsi que nous aurons l'occasion de le constater ultérieurement en étudiant l'histoire de notre dette publique.

On estima, en même temps, qu'il n'y avait plus de raison de retarder davantage le recouvrement de l'impôt sur le revenu, et la loi de juillet 1914 devint exécutoire à compter du 1er janvier 1916, sous réserve de tempéraments nombreux en faveur des mobilisés, des habitants des régions envahies, etc., etc.

Un pas beaucoup plus sérieux fut franchi en-

suite et durant l'année 1916 on institua la taxe exceptionnelle sur les bénéfices de guerre, tandis qu'on modifiait en les aggravant plusieurs dispositions de la législation sur l'impôt sur le revenu et que l'on majorait une foule d'autres droits. Ces surcharges, vaillamment acceptées, ne nuisirent pas au placement régulier des Bons de la Défense ni au succès du deuxième emprunt de guerre, qui eut lieu à la fin d'octobre.

En 1917, une réforme plus profonde, et peut-être moins heureuse, intervint : on remplaça les anciennes contributions directes par des impôts cédulaires entrant dans le système de l'impôt global sur le revenu, réalisant ainsi en pleine guerre la « personnalisation » des taxes que le Parlement n'avait point osé décréter en juillet 1914. La transformation fut accompagnée d'un « tour de vis » appréciable, et laissa subsister les impositions antérieures au titre des perceptions locales des villes et des départements. Malgré ces mesures, la faveur du public pour les bons et emprunts à long terme ne décrut pas, et une émission de rente perpétuelle 4 0/0 fut effectuée dans les meilleures conditions à la fin de 1917.

Enfin, en 1918, on procéda à de nouveaux relèvements dans le cadre tracé par les décisions de l'année précédente. Le recours aux émissions de Bons et aux avances de la *Banque de France* n'en cessa d'ailleurs point pour cela, et au

moment de la signature de l'armistice le quatrième emprunt de guerre était en souscription : chacun se souvient des résultats admirables qu'il donna.

Le résumé très synthétique que nous venons de faire suffit à montrer les difficultés exceptionnelles que les événements postérieurs au 1er août 1914 ont occasionnées à nos finances publiques.

On en aura une idée plus nette encore en consultant le petit tableau que voici, récapitulant les dépenses que l'Etat fut autorisé à engager depuis le jour de la mobilisation jusqu'au 31 décembre 1918 :

Dépenses de l'Etat autorisées
du 1er août 1914 au 31 décembre 1918

Période	Dépenses totales	Moyenne mensuelle
	(En millions de francs)	
1er août-31 déc. 1914........	6.589	1.318
Exercice 1915.............	22.804	1.900
— 1916.............	32.945	2.745
— 1917.............	41.680	3.473
— 1918.............	54.537	4.545
Total................	158.555	2.991

Ces chiffres ne sont pas définitifs, car certains crédits inemployés feront l'objet d'annulations lors de l'apurement des comptes. Mais des sondages établissent dès maintenant que la réduction à prévoir de ce chef n'excédera point 10 0/0 Pour les cinquante-trois mois de guerre, les dé-

penses de l'Etat monteront donc approximativement à 140 milliards, soit 2.640 millions par mois en moyenne. Nos derniers budgets d'avant-guerre n'atteignant pas plus de 5 milliards et demi, nous aurions eu à débourser pour la même période, sans l'agression allemande, à peine 25 milliards (ce qui aurait correspondu à une moyenne mensuelle de 450 millions). La différence, 115 milliards au total, ou 2.200 millions par mois, mesure l'effort effectif de trésorerie auquel nous fûmes astreints du milieu de 1914 à la fin de 1918.

Les causes de cet accroissement fantastique de nos charges sont trop connues pour qu'il soit utile de les analyser en détail ici : l'entretien de nos armées, les fabrications indispensables à la défense, les allocations de solidarité sociale, l'approvisionnement général du pays, les avances à nos alliés, etc., etc., justifient amplement l'augmentation de nos débours. On a, sans doute, pu critiquer notre administration et l'accuser de gaspillage : mais à cette époque tragique il était difficile d'assurer à nos services une gestion peu onéreuse, car toutes les préoccupations s'effaçaient devant la nécessité de remporter la victoire.



En regard de ces dépenses formidables, nos ressources normales ont paru forcément très

maigres. Nous avons réussi, cependant, à développer le rendement des impôts, malgré les conditions particulièrement défavorables où nous étions placés.

Recouvrement des impôts en France
de 1914 à 1918

Période	Total	Moyenne mensuelle
—	—	—
	(En millions de francs)	
1er août-31 déc. 1914 (1)	1.500	300
Exercice 1915	4.113	343
— 1916	4.886	407
— 1917	6.158	513
— 1918	6.784	564
Total	23.443	442

(1) Chiffres approximatifs. Pour l'année 1914 entière le produit fut de 4.583 millions, soit une moyenne mensuelle de 382 millions.

Si l'on songe qu'en 1913 les sommes perçues avaient atteint environ 5.100 millions, on comprend quels sacrifices ont dû être demandés aux contribuables pour arriver aux produits indiqués dans notre tableau. Sans énumérer les chiffres relatifs à chaque nature d'imposition, nous noterons, à titre d'exemple, que les rôles émis pour l'impôt global sur le revenu s'élevèrent à 32 millions en 1916, 201 en 1917 et 512 en 1918, tandis que la taxe sur les bénéfices de guerre rapporta 209 millions en 1917 et 578 millions en 1918. Bien que leurs taux aient été, proportionnellement, moins majorés, les impôts indirects ont largement aidé aux plus-values enre-

gistrées, et cette constatation permet de se demander si, au lieu d'entreprendre de profondes innovations fiscales dans une période aussi troublée, il n'eût point mieux valu conserver l'armature ancienne en se contentant de la fortifier.

Quoi qu'il en soit, pour assurer la marche des services de Trésorerie, l'utilisation de moyens de fortune fut inévitable.

On sait combien précieux dans cet ordre d'idées fut le concours de la *Banque de France* : ses avances montèrent à 4.100 millions fin 1914, 5.200 fin 1915, 7.600 fin 1916, 12.700 fin 1917 et 17.350 fin 1918 ; la circulation des billets (investis du cours forcé depuis le début d'août 1914) passa parallèlement de moins de 6 milliards à la déclaration de guerre à plus de 30 milliards au lendemain de l'armistice.

Les quatre emprunts de consolidation ayant, par ailleurs, fourni net 55 milliards, on voit que, pendant les cinquante-trois mois allant de la déclaration de guerre au 31 décembre 1918, le Trésor dut se procurer, par augmentation de la dette flottante, ouvertures de compte à l'étranger, etc., 65 milliards environ.

Ce total met en relief l'importance des opérations auxquelles notre ministre des Finances eut à faire face : il laisse apparaître aussi la position précaire dans laquelle nous étions placés au jour de la victoire.

Les mois suivants n'apportèrent, malheureusement, aucun remède à cet état de choses !



C. — Les difficultés postérieures a l'armistice. — La victoire nous trouva dans une situation financière délicate et la période qui suivit l'écrasement des armées du Kaiser vit s'accroître nos embarras : obligés de ne procéder à la démobilisation qu'avec une sage lenteur en raison de l'instabilité de la paix, forcés de venir immédiatement au secours de nos malheureuses régions libérées avant qu'une indemnité quelconque nous fût versée, astreints à diverses mesures onéreuses commandées par le rattachement de l'Alsace-Lorraine à la mère patrie, nous dûmes simultanément nous préoccuper d'intensifier l'aide donnée aux mutilés et aux parents des victimes de la guerre, en même temps que nous avions à souffrir d'une crise de change grandissante, que la réadaptation de notre production à un régime moins anormal s'effectuait laborieusement et que l'intervention de l'Etat dans la vie économique de la nation semblait encore indispensable dans une foule de cas.

Devant tant d'incertitudes, le Gouvernement crut devoir conserver, pour l'exercice 1919, les méthodes appliquées en 1918, consistant à dresser un projet de budget pour les services civils

ordinaires et à établir pour les dépenses militaires et les dépenses exceptionnelles des services civils des prévisions trimestrielles.

On était en pleine bataille lorsque le budget ordinaire de cet exercice 1919 fut déposé sur le bureau de la Chambre, le 24 septembre 1918. Il donna lieu à un exposé rectificatif quelques mois plus tard et fut chiffré finalement, à 11.050 millions de francs. Les crédits trimestriels concernant les autres dépenses montèrent ensemble à 36.685 millions pour l'année entière, de sorte qu'au total nos charges, en 1919, s'élevèrent à 47.735 millions, en diminution de seulement 6.802 millions sur celles de 1918 ; leur moyenne mensuelle ressortit donc à 3.978 millions.

Malgré les conditions particulièrement défavorables ci-dessus relatées, nous accomplîmes encore un sérieux effort de fiscalité : nombre de contributions existantes, déjà accrues en 1918, furent réaugmentées en 1919, et le recouvrement des impôts atteignit, pour cette dernière année, 11.938 millions, contre 6.784 millions l'année précédente. Encore convient-il de faire observer que la confection des rôles des contributions directes ou taxes assimilées, à laquelle il n'avait pas été procédé durant la guerre dans les régions envahies, ne put avoir lieu en 1919 que d'une façon fort incomplète. Parmi les modifications apportées à la taxation pendant cette

même année, nous signalerons l'institution de coefficients de majoration des droits de douane, le relèvement du prix de vente du tabac et des allumettes, l'accroissement des droits d'importation sur les produits chimiques, la création d'une taxe pour le développement du commerce extérieur, etc.

En dépit de ces dispositions, il fallut, pour subvenir aux besoins de la Trésorerie, demander 35.800 millions à des opérations d'emprunt. Les avances de la *Banque de France* à l'Etat passèrent, fin 1919, à 26.050 millions, en augmentation de 8.700 millions sur la fin de 1918, ce qui eut pour conséquence d'enfler notre circulation fiduciaire au point qu'elle excéda 37 milliards de francs au 31 décembre 1919 : l'émission des Bons du Trésor se développa sans arrêt ; pour essayer, sans succès d'ailleurs, de limiter la tension des changes étrangers et pour payer des fournitures achetées au dehors nous alourdîmes notre dette extérieure, etc.



Avec l'année 1920 on se remit à l'élaboration d'un budget complet. M. Klotz, ministre des Finances à cette époque, le présenta en trois parties : budget ordinaire, budget extraordinaire (relatif aux travaux de réfection de l'outillage différés pendant la campagne et à la liquidation de certaines dépenses de guerre) et budget des

dépenses recouvrables en exécution des traités de Paix (destiné à alimenter les services de reconstitution des départements dévastés, à payer les pensions, etc., en attendant que le vaincu nous verse les indemnités prévues par le Pacte de Versailles). Le budget ordinaire fut fixé à 17.861 millions, le budget extraordinaire à 7.568 millions et le budget des dépenses recouvrables à 22.089 millions, soit un total de charges de 47.518 millions (3.960 millions par mois), sensiblement égal à celui de l'exercice précédent. La cherté croissante de la vie, la nécessité de ramener le pays à une activité normale, le maintien de forces militaires importantes sans lesquelles notre sécurité n'eût point été assurée et le fardeau grandissant du service de la dette publique suffisent à expliquer les chiffres que nous rappelons ici.

Pour faire face à ces dépenses, le projet ministériel prévoyait 17.884 millions de recettes ordinaires et environ 3 milliards de recettes extraordinaires (liquidation des stocks et contribution sur les bénéfices de guerre), la différence, soit plus de 26 milliards et demi, devant être demandée à l'emprunt, sous une forme quelconque. Même en y comprenant les augmentations d'impôts votées en 1919, l'évaluation des recettes normales existantes n'arrivait toutefois qu'à 9.368 millions, de sorte qu'il restait à trouver, pour équilibrer le budget ordinaire, une somme d'en-

viron 8 milliards et demi. Il fallut avoir recours à des mesures fiscales nouvelles, qui devaient produire, d'après les évaluations du ministre des Finances, 6.516 millions pour l'exercice 1920, en admettant qu'elles aient pu être mises en application à partir du 1er mars, et 8.271 millions pour une année entière (1). Les principales de ces mesures furent les suivantes : création d'une taxe sur le chiffre d'affaires, relèvement des taxes postales, télégraphiques et téléphoniques, relèvement des droits sur les alcools et sur les boissons, remaniement du taux de l'impôt général sur le revenu et augmentation du total des revenus taxables, relèvement du taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, majoration de la taxe sur le revenu des valeurs mobilières, remaniement des tarifs pour les ventes d'immeubles, relèvement du taux de l'impôt et modification de l'assiette de la contribution foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties, etc.

Dans leur ensemble, les modifications apportées au régime fiscal se traduisaient, pour les contribuables, par une surcharge considérable. Ainsi que M. Klotz avait tenu à le faire observer dans son exposé des motifs, aucun pays au monde n'avait jamais pu accomplir un pareil

(1) On sait qu'elles ne furent votées que le 25 juin 1920 et mises en vigueur seulement à ce moment.

effort, sauf peut-être l'Angleterre aux jours les plus tragiques de son histoire.

Ce lourd sacrifice porta ses fruits, car le Trésor réussit, en 1920, à couvrir ses débours sans augmenter sensiblement les appels à la *Banque de France* (dont les avances au 31 décembre s'établirent à 26.800 millions avec une circulation fiduciaire de 37.900 millions) ni aggraver la dette extérieure. On procéda néanmoins à deux emprunts de consolidation et on eut largement recours au placement des Bons de la Défense : ces opérations comblèrent l'écart de près de 30 milliards existant entre les ressources et les dépenses effectives.

Un autre progrès se trouvait encore réalisé dans la voie de la réorganisation financière, puisqu'on abandonnait le régime anormal, appliqué pendant les deux années précédentes, des cahiers trimestriels de crédits provisoires pour les dépenses militaires et les dépenses civiles exceptionnelles. Toutefois, le pays resta soumis jusqu'au 1er août à la fâcheuse pratique des douzièmes provisoires.



En vue de remédier à cet inconvénient des douzièmes provisoires, le Gouvernement déposa le projet de budget de l'exercice 1921 le jour

même où intervenait la loi de finances de 1920 ; mais, malgré cette intention louable, les budgets normaux n'ont pu, cette année encore, entrer en vigueur que le 1er mai, et le budget des dépenses recouvrables que le 1er juin.

Considérant que le maximum des ressources devait constituer pour le programme des dépenses une limite extrême, le nouveau ministre des Finances, M. François-Marsal, s'inspira d'une méthode inverse de celle ordinairement suivie, et chercha d'abord, pour établir son projet de budget, à déterminer le montant des ressources susceptibles d'être réalisées en 1921. Il arriva ainsi, comparativement aux prévisions de 1920, à une augmentation de 6.380 millions pour les ressources ordinaires et à une diminution de 3.187 millions pour les ressources extraordinaires, soit une augmentation nette de 3.193 millions :

	Budget de 1920	Modifications	Budget de 1921
	—	—	—
	(Millions de francs)		
Recettes ordinaires........	13.355	+ 6.380	19.735
Ressources exceptionnelles.	8.415	— 3.187	5.228
Totaux............	21.770	+ 3.193	24.963

Or, malgré des économies, des compressions, des redressements, etc., les crédits jugés nécessaires atteignirent 22.327 millions pour les dépenses ordinaires, 5.499 millions pour les dépen-

ses extraordinaires et 16.539 millions pour les dépenses recouvrables.

Les chiffres définitivement votés par les Chambres pour l'exercice 1921 furent les suivants : budget ordinaire, 23.263 millions, en augmentation de 1 milliard et demi sur celui de 1920 ; budget extraordinaire, 3.236 millions, en diminution de 2.184 millions ; budget des dépenses recouvrables, 15.317 millions, chiffre auquel il convient d'ajouter 595 millions et demi de francs de crédits spéciaux pour l'entretien des troupes d'occupation en pays étrangers.

Au total, donc, les dépenses fixées pour 1921 ont atteint 42.411 millions (3.534 millions par mois), en diminution de 5.107 millions sur l'exercice précédent. Aucun effort fiscal nouveau n'ayant pu être imposé au pays, les prévisions de ressources normales (ordinaires et extraordinaires) furent arrêtées à un peu moins de 25 milliards, l'écart de 17 milliards et demi devant encore être comblé par des opérations de crédit.

Le placement des Bons de la Défense et l'émission des Bons à deux ans ont suffi à assurer les services de la trésorerie. Un commencement de réduction des avances de la *Banque de France* a pu être envisagé (elles étaient au dernier bilan de 1921 de 24.600.000 francs et la circulation fiduciaire s'établissait à moins de 36 milliards et demi). La dette extérieure a également été

légèrement diminuée. L'équilibre, cependant, n'est pas encore obtenu.



D. — La situation actuelle. — Si l'on observe que le service de la dette exige à lui seul environ la moitié du total des dépenses publiques annuelles, non compris les dépenses recouvrables, on conviendra qu'il serait téméraire d'entrevoir pour un avenir prochain le retour aux chiffres budgétaires d'avant la guerre. Ce n'est pas à dire que notre situation financière ne puisse être améliorée, et il faut reconnaître qu'un certain effort a été déjà accompli dans ce sens.

D'après les chiffres contenus dans une étude de M. René Lafarge, député de la Corrèze, la France a remboursé, entre le 1er janvier 1920 et le 31 août 1921, 2.393 millions de francs aux Etats-Unis, 1.077 millions à l'Angleterre, 190 millions à la Suisse, 184 millions à l'Espagne, 140 millions à la Suède, 127 millions à la République Argentine et 113 millions à la Norvège, soit un total de 4.224 millions de francs en l'espace de vingt mois.

D'autre part, avec le budget pour 1922, on s'est efforcé de revenir à l'unité budgétaire, et le ministre en fonction en 1921, M. Paul Doumer, s'est donné pour tâche d'assurer l'équilibre

des recettes et des dépenses sans avoir recours à l'emprunt. L'unité budgétaire s'est trouvée réalisée théoriquement par la suppression du budget extraordinaire, d'une part, et de l'autre, par la disparition des comptes spéciaux résultant de la guerre, et dont la liquidation doit être achevée dans le plus bref délai. Les dépenses du budget extraordinaire, après une réduction considérable, ont été incorporées au budget ordinaire, réunies en une section spéciale, et elles seront supprimées progressivement.

Le budget de l'Alsace et de la Lorraine, établi jusqu'ici séparément, a, pour la première fois, dans les prévisions pour 1922, été englobé dans le budget général.

Au total, le projet budgétaire déposé par le ministre des Finances se présentait primitivement ainsi pour le nouvel exercice : dépenses ordinaires et extraordinaires, 24.932 millions de francs ; recettes permanentes et exceptionnelles 25.019 millions, soit un excédent de recettes prévu de 87 millions. Ces chiffres furent quelque peu modifiés par le Parlement. Celui-ci réussit au prix d'un effort méritoire, à voter avant la fin de 1921 le budget général (réservant le budget des dépenses recouvrables) et à en réaliser l'équilibre relatif sans création d'impôts ni aggravation des taxes existantes. Pour préciser exactement la situation financière actuelle du pays, nous croyons utile de rappeler ici ce que

nous écrivions dans l'*Economiste Européen* du 6 janvier 1922 :

« Nous évitons, cette année, le déplorable régime des douzièmes provisoires, auquel nous fûmes soumis sans exception de 1910 à 1921 inclusivement. Ce résultat est une preuve tangible de la volonté des pouvoirs publics de remettre de l'ordre dans notre administration : il convient d'en louer notre ministre des Finances, M. Doumer, nos rapporteurs généraux de la Chambre et du Sénat, MM. Bokanowski et Chéron, et aussi les deux Assemblées tout entières.

« L'amélioration quant à la date de la fixation du budget n'est d'ailleurs pas la seule que nous ayons à enregistrer : un sérieux progrès est réalisé aussi vers une compression des dépenses, une meilleure présentation des comptes et un rétablissement relatif de l'équilibre. Nous soulignons comme un fait heureux la suppression du budget extraordinaire et des comptes spéciaux hors budget, et pour ne pas nous attarder davantage à des explications liminaires, nous comparerons ci-dessous les dépenses et recettes des budgets ordinaire et extraordinaire de 1921 et du budget unique de 1922, faisant abstraction. pour l'un et l'autre exercice, des « dépenses recouvrables », non encore arrêtées en ce qui concerne l'année nouvelle et dont la détermination reste subordonnée à une foule d'événements qui ne dépendent pas de nous seuls :

Budgets restant à la charge de la France en 1921 et 1922

Crédits ouverts

	1921	1922
	—	—
A) *Budget ordinaire*	(En milliers de francs)	
Dette publique	11.248.295	12.647.161
Pouvoirs publics	40.565	40.565
Services généraux des Ministères	9.385.774	9.350.950
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	2.457.922	2.454.426
Remboursements, restitutions et non-valeurs	130.414	194.857
Total des crédits ordin..	23.262.970	24.687.959
B) *Budget extraordinaire*		
Dette publique	200.000	» »
Services généraux des Ministères	2.948.759	» »
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	12.450	» »
Remboursements, restitutions et non-valeurs	75.000	» »
Total des crédits extraord..	3.236.209	» »
Total général des crédits ouverts	26.499.179	24.687.959

Recettes prévues

A) *Budget ordinaire*		
a) Recettes normales		
Impôts et revenus	13.901.339	15.743.034
Monopoles et exploitations industrielles	2.525.248	2.910.180
Produits divers	1.197.797	1.178.846
Total des recettes normales	17.624.384	19.832.060

	1921	1922
	—	—
	(En milliers de francs)	
b) Recettes exceptionnelles :		
Contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre......	4.028 200	3.050.000
Liquidation des stocks	1.200.000	500.000
Bons à court terme...........	450.000	1.320.000
Total des recettes exceptionnelles...............	5.678 200	4.870.000
Total général des recettes du budget ordinaire....	23.302.584	24.702.060
B) *Budget extraordinaire*		
Prélèvements sur ressources d'emprunt..................	3.296.209	»
Total général des recettes prévues................	26.598.793	24.702.060

« Le rapprochement des deux budgets montre que nous avons, pour 1922, comprimé nos dépenses de 1.811.220.420 francs, bien que les charges de la dette aient augmenté de 1 milliard 198.866.078 francs (tant à cause des arrérages des emprunts effectués en 1921, que parce que l'on veut reconstituer un fonds d'amortissement). L'économie obtenue sur les services autres que celui de la dette ressort donc à 3 milliards 010.086.498, soit sensiblement 20 % du total des crédits accordés en 1921 à ces services (15.050.884.210 francs).

« Il serait injuste de méconnaître l'importance de l'amélioration acquise : le pays en tirera certainement grand profit si, à tous les échelons de la hiérarchie administrative, on se décide à

tenir les crédits accordés pour des *maxima absolus*.

« Malgré ce redressement incontestable, l'équilibre du budget est encore plus apparent que réel, puisqu'il est fait appel à 4.870 millions de « recettes exceptionnelles » dont 1.320 millions d'émission de Bons à court terme. Ceux-ci, il est vrai, peuvent ne pas alourdir notre dette déjà excessive, parce qu'ils devront être créés en remplacement des titres de rentes qui seront admis en paiement de la taxe sur les bénéfices de guerre. Ils empêcheront, du moins, une réduction équivalente de cette dette et constituent ainsi un expédient qu'il eût mieux valu ne pas employer... si on avait pu s'en passer.

« Malheureusement, les recettes normales ne sauraient être augmentées encore, d'abord parce qu'il est impossible d'aggraver les charges fiscales des contribuables, ensuite parce que la crise économique ralentit le développement coutumier de la matière imposable. On doit reconnaître, d'ailleurs, qu'en 1921 il avait fallu demander aux ressources exceptionnelles 8 milliards 974.409.391 francs, dont 3.746.209.391 à fournir par appel au crédit : ici encore le progrès est manifeste.

« Si donc nous persévérons dans la voie de la prudence et de l'économie, notre budget ordinaire arrivera sous peu à l'équilibre réel. Ce résultat, cependant, ne doit pas être regardé

comme le but ultime de nos efforts, et dans son magistral rapport au Sénat M. Henri Chéron a fort justement montré que notre situation financière demeurera précaire tant que nous ne saurons pas où puiser les sommes nécessaires à la reconstitution des régions libérées et à la liquidation de la guerre. Il y aurait danger redoutable à continuer, pour financer ces dépenses, à augmenter la dette, alors que nous ignorons quel secours nous viendra en définitive de l'extérieur. »

Aucune amélioration, malheureusement, n'est survenue depuis le commencement de l'année en ce qui concerne ce gros problème des « dépenses recouvrables ».

Le budget — forcément théorique — voté le 31 mars 1922 à leur sujet (et établi de façon distincte, en raison des éléments d'incertitude qu'il comporte) a arrêté un ensemble de dépenses s'élevant à 11.079 millions (1), soit une diminution de 4.833 millions sur le chiffre correspondant de 1921. La plus importante des recettes prévues devrait provenir de paiements à effectuer par l'Allemagne. On sait que celle-ci a à verser chaque année à la Commission des Réparations une annuité, composée d'une partie fixe de 2 milliards de marks-or, et d'une partie variable représentant 26 % de la valeur des

(1) Dont 521 millions pour l'entretien des troupes d'occupation.

exportations, sur laquelle nous devons recevoir 52 %. Mais divers facteurs sont de nature à modifier plus ou moins sensiblement la part devant revenir à la France, et dans son remarquable rapport sur le budget général de 1922, M. Bokanowski a prévu pour les besoins du budget de dépenses recouvrables ainsi que du compte spécial « entretien des troupes d'occupation en pays étrangers » l'émission de 6 milliards de Bons ou d'obligations à court terme.

Ce montant, qui risque d'ailleurs d'être accru, mesure (et en partie seulement) l'effort injuste que nous impose, pour 1922, l'obligation de continuer à servir de banquiers à l'Allemagne dans l'œuvre de reconstruction de nos ruines.

Cette question des dépenses recouvrables dominera toute notre situation tant que le paiement des indemnités qui nous sont dues ne sera pas assuré de manière satisfaisante.



On a pu se rendre compte, par ce qui précède, combien le fardeau des charges fiscales a été aggravé pour le contribuable français durant les dernières années. En dehors des impôts nouveaux, que nous avons signalés, toutes les contributions existantes ont été augmentées, et les recouvrements budgétaires ont passé, par étapes successives, de 4.583 millions en 1914 à 18 milliards 797 millions en 1920.

Il convient de dire ici que ces chiffres, si

considérables qu'ils soient, ne donnent pas toute la mesure des charges fiscales réelles, car, outre les impôts d'Etat proprement dits, il en est d'autres où la part des départements et celle des communes sont loin d'être négligeables, et ces impositions locales ont elles-mêmes subi une progression constante, en raison de la création de nouveaux centimes additionnels pour équilibrer les dépenses occasionnées par la guerre.

En ce qui concerne la contribution foncière des propriétés non bâties, une péréquation des principaux fictifs servant de base aux centimes locaux additionnels, ordonnée par la loi du 29 mars 1914, l'avait ramenée successivement de 174 millions en 1914 à 140 millions en 1919 : mais elle s'est accrue de 43 millions en 1920 arrivant à près de 183 millions, soit une augmentation d'environ 5 % sur le chiffre d'avant-guerre. Quant à la contribution foncière sur la propriété bâtie, elle a progressé de près de 140 %, passant de 123 millions en 1914 à 294 millions en 1920.

Pour les patentes, l'aggravation des impositions locales atteint près de 280 %, avec 379 millions en 1920, contre moins de 136 millions en 1914 : elle est de 97 % pour la contribution des portes et fenêtres, avec 128 millions contre 65. et d'environ 90 % pour la contribution personnelle-mobilière, avec 235 millions contre 124.

Au seul titre des contributions directes, les impositions perçues par les départements et les

communes ont passé de 621 millions en 1914 à 1.219 millions en 1920. Et il ne s'agit ici que des impositions locales sous forme de centimes additionnels ; les communes reçoivent, en outre, une part importante sur le décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires, et elles se partagent le fonds commun des contributions indirectes, comprenant à la fois une part dans les droits sur l'alcool, et une autre dans les droits sur les boissons.

D'après les très intéressants renseignements fournis dans un récent rapport relatif aux contributions directes, établi par M. Henry Chéron, alors rapporteur général de la Commission sénatoriale des Finances, les recettes ordinaires des communes qui étaient, en 1914, inférieures à 1.128 millions, ont atteint, en 1920, près de 3 milliards 187 millions. Pendant cette même année, les recettes extraordinaires se sont élevées à francs. Si l'on y ajoute le montant des recettes ordinaires et extraordinaires des communes est arrivé, l'année dernière, à 4.061 millions de francs. Si l'on y ajoute le montant des recettes des départements, on se rendra compte de l'importance de cette catégorie de charges que constituent les impositions locales, et qui équivalent aujourd'hui aux impôts d'Etat de la période antérieure à 1914.

Est-il nécessaire de nous arrêter, après les chiffres que nous venons de reproduire, aux reproches qui nous ont été adressés par une

certaine propagande entretenue à l'étranger, quant à la faible proportion du produit des impôts dans nos recettes totales ?

Aurait-on oublié déjà que dès le début de la guerre une dizaine de nos départements ont été envahis, parmi les plus riches, payant à eux seuls 20 % de l'impôt, et fournissant un cinquième de la valeur de nos exportations ? Une comparaison équitable pouvait-elle être établie, dans ces conditions, avec les pays ayant conservé intacts tous leurs moyens d'action, alors qu'en outre la presque totalité de notre population masculine dans la pleine force de l'âge était mobilisée, que notre production agricole était sensiblement réduite, que notre activité industrielle tout entière était orientée vers les fabrications de guerre, arrêtant ainsi nos exportations, au profit des nations concurrentes ?

Dans tous les cas, nous sommes persuadé que depuis notre prodigieux effort de 1920, alors que plus de 8 milliards de taxes nouvelles ont été demandés à toutes les forces contributives de la nation, le fardeau financier que doit supporter la population française peut, hélas ! soutenir à son avantage la comparaison avec le montant par tête des impôts perçus partout à l'étranger.

CHAPITRE X

La Dette publique

A. *Dette antérieure à la guerre.* — B. *Dette contractée pendant la guerre.* — C. *Dette postérieure à la guerre.*

A. — Dette antérieure a la guerre. — La question de la dette est une de celles qui, à juste titre, préoccupent actuellement au plus haut point l'opinion publique française. Aussi, sans nous étendre sur ce sujet aussi longuement que nous l'avons fait antérieurement à la guerre, dans une étude (1) consacrée exclusivement à cette question, nous croyons qu'il peut n'être pas sans intérêt de donner ici un aperçu rapide de l'origine de notre dette publique, de son histoire et de ses vicissitudes.

Notre dette perpétuelle remonte à François Ier, à qui un prêt, gagé sur certains impôts, fut consenti par la Ville de Paris suivant acte constitutif en date du 15 octobre 1522. Ce fut là le point

(1) Voir *Economiste Européen* n° 1056 du 5 avril 1912 et n°s suivants.

de départ des *Rentes sur l'Hôtel de Ville* encore en existence en 1789.

A la chute de l'ancien régime, la situation financière de la France était désastreuse, et l'Assemblée Constituante s'efforça d'y porter remède en décidant, notamment, une contribution patriotique d'un quart de tous les revenus et en créant les assignats. Au 1er avril 1792, la dette française comprenait : 1° une *dette perpétuelle* de 76.844.949 livres de rentes à des taux d'intérêts divers ; 2° une *dette viagère* de 101.388.086 livres de rentes ; 3° des *dettes non consolidées et exigibles* représentant un capital de 1 milliard 950.023.415 livres ; 4° des *assignats*, pour un montant en capital de 1.564.178.281 livres.

Un Grand-livre de la dette publique fut créé en août 1793 par la Convention nationale, qui y inscrivit, après vérification des titres au porteur, les créances reconnues, soit au total 2 milliards 556.060.000 livres en capital, correspondant, au taux admis de 5 0/0 d'intérêt annuel, à 127.803.000 livres d'arrérages, ainsi réparties : 75.810.000 livres pour les anciennes dettes perpétuelles de l'Hôtel de Ville et autres ; 20 millions 707.000 livres pour la dette flottante, et 31.286.000 livres pour les dettes et engagements non liquidés (pour remboursement des anciennes charges).

Les guerres de la période révolutionnaire

eurent nécessairement leur répercussion sur les finances publiques, et, pour se procurer les ressources indispensables, il fallut avoir recours à la planche aux assignats ; le montant de ces billets en circulation s'éleva rapidement à 2.700 millions de livres en septembre 1792, 5 milliards en juillet 1793, 30 milliards en décembre 1795, 40 milliards en février 1796. Parallèlement, entre 1793 et 1797, la dette inscrite au Grand-livre s'accrut de près de 47 millions de livres de rentes, en raison d'emprunts forcés en assignats, de dettes de départements et de communes, de conversions de rentes viagères en dettes perpétuelles, etc...

En outre, le Directoire créa pour 1.400 millions de francs de mandats territoriaux, la livre ayant été remplacée par l'unité monétaire encore usitée aujourd'hui en vertu de la loi du 18 germinal an III (7 avril 1795) relative à l'application en France du système métrique.

Les assignats furent supprimés en mai 1797, et une nouvelle liquidation de la dette publique fut effectuée en septembre de la même année, par le Directoire, qui décréta que les deux tiers de cette dette, tant perpétuelle que viagère, seraient remboursés en mandats territoriaux ; l'autre tiers fut inscrit, sous la désignation de *tiers consolidé*, à un nouveau Grand-livre créé en décembre suivant.



En raison de conversions, radiations et amor-

tissements opérés depuis septembre 1797, le montant du *tiers consolidé* avait été réduit, à la fin du Directoire, à 35.712.640 francs de rentes, correspondant à un capital nominal de 714 millions 252.800 francs, mais il s'était par contre trouvé accru, d'une part, de 4.503.360 francs provenant de la liquidation d'arriérés et de certaines rentes viagères et dettes exigibles contractées antérieurement, et, de l'autre, de 6.086.000 francs représentant les charges financières des pays réunis à la France ; de sorte qu'au début de l'année 1800, la dette publique de la France s'élevait à 46.302.000 francs de rentes, soit 926.040.000 fr. de capital nominal.

Le Consulat s'attacha à réorganiser les finances publiques, et il trouva un concours précieux dans la Commune de Paris, qui lui offrit un prêt de 12 millions de francs. De cette époque date le système de perception des impôts directs encore en usage actuellement ; en outre, les divers services de la Trésorerie furent centralisés, et une caisse spéciale fut créée en vue de l'amortissement de la dette publique. Le paiement des arrérages et des pensions effectué jusque-là en papier-monnaie put être acquitté en numéraire, pour une partie, tout d'abord, puis pour la totalité dès le mois de septembre 1800.

Sous le premier Empire, la dette française consolidée fut augmentée de 17.005.637 francs, et au 1er avril 1814, à la veille de l'abdication

de Napoléon, elle s'établissait à 63.307.637 francs de rentes, soit environ 1.266 millions de capital, non-compris les arriérés ni la liquidation des indemnités et contributions de guerre des Cent-jours.



Le montant total des dettes contractées sous le Consulat et l'Empire et non encore liquidées fut évalué par le baron Louis à 1.448 millions de francs ; elles furent liquidées à 777 millions, dont une partie fut payée en numéraire ou en compensation, et le solde, inscrit au Grand-livre pour un montant de 34.362.284 francs de rentes.

La contribution de guerre de 700 millions de francs, imposée à la France par le second traité de Paris, fut acquittée définitivement en septembre 1821. Enfin, les indemnités à l'égard des étrangers prétendant avoir été lésés par la France pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire furent arrêtées à 320.800.000 francs et réglées par la remise de 16.040.000 francs de rentes.

Au point de vue financier, le second traité de Paris eut pour résultat d'accroître la dette française consolidée de 43.185.199 francs de rentes, déduction faite des règlements effectués au moyen des ressources ordinaires du budget.

Pendant le règne de Louis XVIII, la dette pu-

blique se trouva en outre accrue de 50.681.191 fr. de rentes, par suite des déficits de la période 1815-1824, de 1.500.000 francs de rentes provenant du règlement des dettes contractées par la famille royale pendant l'émigration, et de 4 millions de francs de rentes en représentation des dépenses occasionnées par l'expédition d'Espagne de 1823. Au 1er janvier 1825, la dette publique française atteignait 197.036.309 francs de rentes 5 0/0, correspondant à un capital nominal de près de 3.941 millions.

La conversion facultative de 1825, qui, tout en laissant subsister le type 5 0/0, créa de nouvelles rentes 3 0/0 et 4 ½ 0/0, eut pour effet de diminuer de 6.230.157 francs les arrérages de la dette consolidée, dont le capital nominal se trouva par contre augmenté d'environ 204 millions de francs.

Une loi en date du 27 avril 1825 ouvrit au ministre des finances, en faveur des émigrés, un crédit de 1 milliard de francs, ou 30 millions de rentes 3 0/0 ; les opérations de liquidation, terminées en 1841, réglèrent finalement les indemnités admises à 25.995.310 francs de rentes 3 0/0, correspondant à un capital de 866 millions et demi de francs. L'intervention de la France en faveur de l'indépendance de la Grèce détermina l'émission, en 1829, d'un emprunt 4 0/0 de 80 millions de francs.

Compte tenu des réductions survenues pour

conversions et amortissements, la dette publique s'établissait, à la fin de la Restauration, à 192.024.000 francs de rentes et 4.425 millions de capital, se répartissant comme suit : 42.540.000 francs de rentes 3 0/0, soit 1.418 millions en capital ; 3.135.000 francs de rentes 4 0/0, soit 78 millions en capital ; 1.035.000 francs de rentes 4 ½ 0/0, soit 23 millions en capital ; 145.314.000 francs de rentes 5 0/0, soit 2.906 millions en capital.



L'expédition d'Algérie était déjà engagée lors de l'avènement de Louis-Philippe, qui, à la suite de complications avec la Hollande, se trouva en outre dans l'obligation d'intervenir en faveur de l'émancipation de la Belgique. Un emprunt 4 0/0 de 200 millions de francs en 1831, et un autre 5 0/0 de 150 millions en 1832 vinrent accroître de 15.779.016 francs de rentes le montant de la dette. La consolidation des fonds déposés dans les Caisses d'épargne eut pour effet de l'augmenter encore de 8.092.647 francs de rentes. Enfin, de nouvelles émissions furent rendues nécessaires par la conquête de l'Algérie, la loi sur l'enseignement primaire, les fortifications de Paris, les chemins de fer, et divers grands travaux publics votés par le Parlement. Déduction faite des conversions, amortissements et annulations, le montant de la dette publique figurant au Grand-livre arrivait, lors de la Révo-

lution de 1848, à 236.895.000 francs de rentes, pour un capital de 5.953 millions, se décomposant ainsi : 81.042.000 francs de rentes 3 0/0, pour un capital de 2.701 millions ; 26.517.000 francs de rentes 4 0/0, pour un capital de 663 millions ; 1.035.000 francs de rentes 4 ½ 0/0, pour un capital de 23 millions, et 128.301.000 francs de rentes 5 0/0, pour un capital de 2.566 millions. La Monarchie de juillet avait laissé en outre une dette flottante assez élevée, dont les événements ne lui permirent pas d'achever la consolidation : 64 millions seulement avaient été payés par les souscripteurs sur les 350 millions de l'emprunt 3 0/0 émis à cet effet, en 1847. Cette consolidation fut reprise par le Gouvernement provisoire, et cette operation fut plus heureuse que l'émission du grand emprunt national, décidée antérieurement, et dont le montant souscrit fut seulement de 1.828.387 francs de rentes.



Diverses opérations de crédit furent effectuées sous la deuxième République : consolidation des livrets de Caisses d'épargne et des Bons du Trésor, rachat de la Compagnie de chemin de fer de Paris-Lyon, et indemnité accordée aux colons français lésés par l'abolition de l'esclavage, d'une part, et, de l'autre, annulations, remboursements, amortissements et suppression des rentes appartenant aux Caisses d'épargne. Finale-

ment, au 1er janvier 1852, le capital nominal de la dette consolidée s'établissait à 5.516 millions de francs.

La dette 5 0/0 figurait dans ce chiffre pour un capital de 3.587 millions de francs, soit 179 millions 349.602 francs de rentes. Une conversion obligatoire, effectuée en mars par le ministère Bineau, eut pour effet de substituer, à cette dette 5 0/0, 158.083.566 francs de rentes 4 ½ 0/0, dont le montant total figurant au Grand-Livre se trouva porté, avec les 1.034.764 francs de rentes du même type créées en 1825, à 159.118.330 francs. Cette conversion fut un succès, puisque le remboursement ne fut demandé que pour 3.685.592 francs de rentes, soit moins de 74 millions en capital.

La guerre de Crimée et la guerre contre l'Autriche absorbèrent une grande partie du produit des quatre emprunts (4 ½ 0/0 ou 3 0/0 à la volonté des souscripteurs) émis successivement par le Gouvernement impérial en mars et décembre 1854, juillet 1855 et avril 1859. Ces emprunts fournirent au Trésor près de 2.058 millions de francs, pour un capital nominal de 3.054 millions, soit 97.482.750 francs de rentes, dont 79.916.520 francs de rentes 3 0/0, et 17.566.230 francs de rentes 4 ½ 0/0.

En 1862, le ministère Fould tenta une conversion facultative en 3 0/0 perpétuel des rentes 4 et 4 ½ 0/0, et des obligations trentenaires alors en

circulation. Avant la conversion, il existait 173.310.437 francs de rentes 4 ½ 0/0, avec un capital nominal de 3.851 millions ; 2.112.010 francs de rentes 4 0/0, avec un capital de moins de 53 millions ; enfin, 675.145 obligations trentenaires étaient en circulation.

Cette opération fut peu heureuse, puisqu'elle laissa subsister 39.693.149 francs de rentes 4 ½ 0/0, 479.312 francs de rentes 4 0/0, et 35 millions 259.500 francs en capital d'obligations trentenaires, et que, pour une soulte inférieure à 158 millions acquise par le Trésor, elle accrut de 1.652 millions la dette consolidée, qui se trouva portée à 5.894 millions.

Un emprunt 3 0/0, émis à la fin de 1863, produisit 315 millions, pour un capital nominal de 475 millions, représentant 14.249.339 francs de rentes. Un autre emprunt du même type procura au Trésor, en 1868, une somme d'environ 450 millions, et se traduisit par une inscription au Grand-Livre de 19.514.375 francs de rentes, pour un capital nominal de 650 millions.

Enfin, l'emprunt 3 0/0, contracté en 1870 en vue de la guerre avec l'Allemagne, servit surtout à consolider une partie de la dette flottante et à commencer les opérations militaires ; il fit rentrer dans les caisses publiques une somme effective de 804 millions et demi, pour un capital nominal de 1.328 millions, correspondant à 39.830.306 francs de rentes.

A la date du 1er janvier 1870, la dette consolidée française comprenait 414.360.124 francs de rentes diverses, pour un capital nominal de 11.419 millions de francs, non compris 643 millions représentant les annuités dues aux compagnies de chemins de fer, et 734 millions de dette flottante, ni l'emprunt 3 0/0 de 1.328 millions de francs du 12 août 1870.



Le Gouvernement de la Défense nationale, dès son arrivée au pouvoir, se trouva aux prises avec de grosses difficultés financières, accrues encore par l'investissement de la capitale par les troupes allemandes. Puis survint le traité de Francfort, qui fut un véritable désastre...

Après la signature de ce traité néfaste, la France dut faire un effort considérable pour acquitter dans le plus court délai possible l'indemnité qui lui avait été imposée, liquider les frais relatifs à la guerre, combler le déficit des exercices 1870 à 1874, et préparer la reconstitution de la défense nationale et le développement de l'outillage économique. En dehors de l'accroissement des charges fiscales — les recettes ordinaires ou normales ayant passé, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, de 1.717 millions en 1870 à 2.555 millions en 1874 —, le capital nominal des emprunts publics émis pendant ou après la guerre durant cette même période atteignit 8.498

millions, dont 1.328 millions pour l'emprunt 3 0/0 du 12 août 1870, 250 millions pour l'emprunt Morgan 6 0/0 du 24 octobre de la même année, 2.779 millions et demi pour l'emprunt 5 0/0 du 21 juin 1871, et 4.140 millions et demi pour l'emprunt 5 0/0 du 20 juillet 1872. Le tableau suivant résume les quatre opérations auxquelles nous venons de faire allusion :

Emprunts publics contractés par la France pendant la période 1870-1874

Désignation des Emprunts	Capital réalisé	Capital nominal emprunté (Francs)	Intérêts de ce capital
Emp. 3 0/0 (12 août 1870)....	804.572.181	1.327.676.666	39.830.306
Emp. 6 0/0 Morgan (24 oc. 1870)	212.500.000	250.000.000	15.000.000
Emp. 5 0/0 (21 juin 1871).....	2.293.092.367	2.779.505.900	138.975.295
Emp. 5 0/0 (20 juillet 1872)...	3.498.744.639	4.140.526.200	207.026.310
Totaux....	6.808.909.187	8.497.708.766	400.831.911

Parallèlement, la dette flottante augmenta de 228 millions, et les annuités et engagements divers de l'Etat furent majorés de 1.669 millions.

Si l'on ajoute le déficit budgétaire qui dut être liquidé sur le reliquat des emprunts postérieurs, on arrive finalement, pour une période de cinq années, à un accroissement de 10.640 millions de la dette totale : du 1er janvier 1870 à la même date de 1875, la dette consolidée a passé en

effet de 11.419 millions à 20.162, la dette flottante de 734 millions à 962, les annuités et engagements divers de l'Etat de 643 millions à 2.312, et la dette totale de 12.796 à 23.436 millions.

Nous croyons devoir rappeler ici en quelques lignes l'œuvre financière réalisée par le Gouvernement, secondé par l'Assemblée nationale, et qui permit à la France écrasée, mais non abattue, de se relever avec une rapidité qui fit l'admiration du monde.

Le traité de Francfort stipulait que l'indemnité de 5 milliards qui nous avait été imposée serait acquittée de la façon suivante : 500 millions après le rétablissement de l'ordre dans Paris, 1 milliard avant le 31 décembre 1871, 500 millions le 2 mai 1872, et les 3 derniers milliards, le 2 mai 1874. En outre, la France devait verser chaque année un intérêt de 5 0/0 sur les 3 milliards non payés, mais elle pouvait anticiper l'échéance du 2 mai 1874, après préavis de trois mois. Le Gouvernement français devait en outre supporter la charge d'entretien des troupes allemandes, dont l'évacuation devait s'effectuer au fur et à mesure des paiements stipulés.

Grâce à l'énergie de nos hommes d'Etat, et au patriotisme clairvoyant des contribuables français, notre territoire put être évacué quatorze mois avant l'échéance stipulée par le traité de Francfort, et le 5 0/0 français, émis à 82 fr. 50

en 1871 et à 84 fr. 50 en 1872, franchissait le cours de 100 francs en septembre 1874 !

Malgré sa victoire de 1918, la France se trouve aujourd'hui dans une situation financière beaucoup plus grave qu'au lendemain de sa défaite de 1870. L'effort fourni pendant et depuis la dernière guerre par le contribuable français montre toutefois que ses sentiments n'ont pas changé, et qu'il ne ménage pas son concours au Trésor pour lui faciliter sa tâche écrasante. Pendant longtemps encore, il devra vraisemblablement supporter le fardeau fiscal qui pèse aujourd'hui si lourdement sur ses épaules. Puissent les merveilleux résultats de l'après-guerre de 1870 être pour lui un encouragement et un réconfort !



Entre 1875 et 1885, période de grands travaux et notamment de construction de chemins de fer, il fut créé 3.541 millions de 3 0/0 amortissable en capital nominal, ce qui porta, à la date du 1er janvier 1885, le montant de la dette publique à 27.856 millions, dont 24.055 millions pour la dette consolidée, 1.189 millions pour la dette flottante et 2.612 millions pour les annuités et engagements divers de l'Etat ; en outre, la dette viagère, représentant le montant des pensions militaires et civiles, atteignait 149 millions.

En 1883, M. Tirard avait fait décider la conversion en rente 4 ½ 0/0 des emprunts 5 0/0 1871 et 1872, dont un montant de 116 millions en capital avait été annulé antérieurement. Après cette opération, qui fit réaliser au Trésor une économie annuelle de plus de 34 millions, l'annuité se trouva ramenée de 340 à 306 millions, représentant un capital nominal de 6.804 millions.

Les anciennes rentes 4 ½ et 4 0/0 encore en circulation comme solde de la conversion facultative de 1862 (conversion Fould) furent converties en 1887 par M. Rouvier en 3 0/0 perpétuel, dont il fut créé pour 37.633.000 francs de rentes, le capital nominal de cette portion de dette, passant, pour un même montant d'intérêts à payer, de 838 à 1.254 millions.

La conversion de la rente 4 ½ 0/0 en un nouveau type 3 ½ 0/0 fut effectuée en 1894 par M. Burdeau, et eut pour effet de ramener de 306 millions à moins de 238 l'annuité pour les anciens emprunts de guerre. Cette rente 3 ½ 0/0 fut elle-même convertie en 3 0/0 en 1902 par M. Rouvier, et cette opération réduisit à moins de 206 millions l'intérêt annuel à payer par le Trésor.

En 1901, un emprunt de 265 millions en 3 0/0 perpétuel, gagé sur l'indemnité chinoise, fut émis pour liquider les dépenses relatives aux événements de Chine (expédition contre les Boxers, indemnités, etc.).

La conversion Rouvier avait réalisé l'unifica-

tion de la dette publique française consolidée, qui ne comprenait plus, en 1902, que du 3 0/0 perpétuel et du 3 0/0 amortissable.

C'est en 1903 que la dette consolidée atteignit, avant la dernière guerre, son point culminant, avec un capital nominal de 25.985 millions ; elle diminua graduellement par la suite, en raison de l'amortissement régulier du 3 0/0 amortissable, dont les émissions se sont élevées au total à 4.254 millions.

Les annuités dues par l'Etat aux Compagnies de chemins de fer en exécution des conventions de 1883 déterminèrent, entre 1885 et 1909, un accroissement de 871 millions en capital de cette catégorie de la dette publique, qui s'inscrivit, au 1er janvier de cette dernière année, à 3.483 millions. Ce chiffre fut porté à 5.971 millions au 1er janvier suivant par suite du rachat de la Compagnie de l'Ouest, la différence, soit 2.488 millions, représentant la valeur à cette date, déduction faite des amortissements opérés en 1909, de l'indemnité de rachat, fixée à 4.978 millions et payable, en quatre échéances annuelles, de 1909 à 1957.

En juillet 1914, un emprunt de 3 ½ 0/0 amortissable, devant produire 805 millions en capital effectif, fut émis avec un grand succès. Mais la guerre, survenue quelques semaines après la clôture de l'emprunt, en rendit le classement et la libération à peu près impossibles, et l'année

suivante, le Gouvernement offrit aux porteurs l'échange de leurs titres contre des obligations de la Défense.

Le tableau suivant montre ce qu'était devenue notre dette publique à la date du 1er août 1914, comparativement à ce qu'elle était au 1er janvier des années 1870 et 1885 :

Situation comparative de la dette publique française
au 1er Janvier des années 1870 et 1885 et au 1er Août 1914

Dates	Dette consolidée	Dette flottante ou à terme	Dette totale
	(En millions de francs)		
1er janvier 1870.	11.419	1.377	12.796
— 1885.	24.055	3.801	27.856
1er août 1914...	26.096	1.608	27.704
Différence entre :			
1870 et 1885....	+12.636	+ 2.424	+15.060
1885 et 1914....	+ 2.041	— 2.193	— 152
1870 et 1916....	+14.677	+ 231	+14.908

Au 1er août 1914, la dette publique française s'établissait à 27.704 millions, dont 21.922 millions de rentes 3 0/0 perpétuelles, 3.289 millions de rentes 3 0/0 amortissables, 885 millions de rentes 3 $\frac{1}{2}$ 0/0 amortissables, et 1.608 millions de dette flottante et à terme. Enfin, la dette viagère représentait, au 1er janvier de la même année, 340 millions d'arrérages annuels.

Si l'on se rappelle qu'au début de 1870, la dette publique française s'établissait à 12.796 millions, dont 11.419 millions pour la dette con-

solidée, 734 millions pour la dette flottante, et 643 millions pour les annuités et engagements divers de l'Etat, on voit que l'augmentation totale de la dette publique pendant cette période d'environ quarante-cinq années ressort à 14 milliards 908 millions, dont 14.677 millions pour la dette consolidée.

En considérant plus particulièrement la période 1885-1914, c'est-à-dire les trente années ayant précédé la grande guerre, on trouve que, si la dette consolidée s'est accrue de 2.041 millions, la dette flottante et les autres engagements divers ont fléchi de 2.193 millions, de sorte qu'en définitive, la dette totale a enregistré une diminution de 152 millions. C'est là un résultat remarquable, si l'on envisage l'importance de l'œuvre accomplie pour reconstituer nos forces militaires et navales, améliorer notre outillage économique, étendre et mettre en valeur notre domaine colonial, vulgariser l'enseignement, créer ou développer les institutions de prévoyance et de crédit social, etc., et si l'on tient compte des dépenses extraordinaires de toute nature que le Trésor dut supporter au cours de cette période.



B. — Dette contractée pendant la guerre. — La situation de nos finances publiques fut absolument bouleversée par la guerre. Nous avons vu

que, du 1er août 1914 à la fin de 1918, les dépenses brutes effectuées par le Gouvernement français ont dépassé 158 milliards et demi. Pour faire face à des charges aussi considérables, on ne pouvait guère songer uniquement au produit de la taxation, alors surtout que huit millions d'hommes étaient sous les armes ou mobilisés dans les usines de guerre, qu'une des plus riches portions de notre territoire était envahie, que de très gros payements devaient être effectués à l'étranger pour parfaire notre production devenue insuffisante, que notre industrie enfin se consacrait tout entière à la défense nationale.

Nous avons signalé déjà l'aide précieuse qui nous a été fournie par la *Banque de France*, grâce à ses avances au Trésor, à ses émissions de billets, à sa propagande en faveur des titres publics, à ses négociations au sujet des changes, etc. Les avances de la Banque à l'Etat, qui n'atteignaient que 205 millions en 1913, s'élevèrent, par étapes successives, jusqu'à 17.350 millions en 1918. En même temps, la circulation en billets, qui montait à 5.700 millions en 1913, passa progressivement à 10 milliards en 1914, 13.200 millions en 1915, 16.600 millions en 1916, 22.300 millions en 1917 et à 30.250 millions en 1918.

Mais ces ressources exceptionnelles étaient loin d'être suffisantes, et il fallut nécessairement recourir à l'emprunt. Des Bons du Trésor et des Bons de la Défense Nationale, titres à courte

échéance, furent offerts au public, et, le 25 février 1915, commença l'émission d'obligations 5 0/0 de la Défense Nationale. Ces obligations, dont le prix d'émission avait été fixé à 96 fr. 50, devaient être remboursables au pair le 16 février 1925, le Trésor se réservant toutefois la faculté de les rembourser à toute date et au pair, sauf déduction d'intérêt, à partir du 16 février 1920. Elles pouvaient être admises, jusqu'au 1er janvier 1918, pour la libération des souscriptions aux emprunts futurs, et, comme nous l'avons indiqué dans le chapitre précédent, elles purent être acquises en dehors du versement de la souscription en numéraire, par l'échange de certificats 3 ½ 0/0 amortissable, à raison de 91 francs pour 3 fr. 50 de rente, plus les arrérages.

M. Ribot, ministre des Finances, pouvait déclarer à la Chambre des députés, le 18 mars 1915, qu'il avait été souscrit pour un milliard de francs d'obligations de la Défense nationale. « Nous avions prévu, ajoutait le ministre, qu'une partie aurait aidé à la libération de l'emprunt 3 ½ 0/0. Nous avons fait un acte très politique en permettant cette libération. Nous avons pleinement réussi. L'emprunt 3 ½ 0/0 a été presque complètement libéré. » Quelques dizaines de millions , en effet, restaient seulement à payer sur plus de huit cents millions.

En mai 1915, un accord intervint entre les Gouvernements français et anglais, en vue de

faciliter nos règlements avec l'étranger, et des Bons du Trésor pouvant être escomptés par la *Banque d'Angleterre* furent créés à cet effet.

En octobre de la même année, un emprunt 5 0/0, de 500 millions de dollars, partagé par moitié entre la France et l'Angleterre, fut émis aux Etats-Unis, par l'intermédiaire d'un syndicat constitué par MM. Morgan et Cie et un groupe de banquiers américains.

Le 25 novembre suivant fut ouverte la souscription à un grand emprunt de guerre 5 0/0 perpétuel, inconvertible jusqu'au 1er janvier 1931, au prix d'émission de 88 0/0. Les souscriptions pouvaient être acquittées soit en numéraire, soit par la conversion de dépôts dans les Caisses d'épargne, soit en Bons ou en obligations de la Défense nationale, soit en titres de rente 3 $\frac{1}{2}$ 0/0 amortissable, soit, jusqu'à concurrence d'un tiers du montant de la souscription, en titres de rente 3 0/0 perpétuelle. Le total des souscriptions dépassa 15.130 millions de francs, correspondant à un montant effectif de 13.243 millions, ainsi décomposé, en numéraire et en valeurs : numéraire, 6.368 millions : Bons de la Défense nationale, 2.228 millions ; obligations de la Défense nationale, 3.192 millions ; rente 3 $\frac{1}{2}$ 0/0 amortissable, 24 millions ; rente 3 0/0 perpétuelle, 1.431 millions. Le nombre des souscripteurs français fut supérieur à 3 millions, dont 2.186.364 pour les départements, et 954.341

pour Paris. Le capital souscrit par l'étranger s'éleva à près d'un milliard, dont 602 millions pour l'Angleterre, 80 millions pour la Suisse, 20 millions pour la Hollande, 12 millions pour le Canada et une même somme pour l'Espagne, 10 millions pour la République Argentine, 9 millions pour la Norvège, etc...

Grâce aux diverses combinaisons offertes aux souscripteurs, le montant nominal de l'ancienne dette publique française consolidée, qui atteignait, nous l'avons vu, 26.096 millions au 1er août 1914, fut réduit à 22.930 millions à la fin de 1915. En tenant compte des conversions effectuées en nouvelles rentes 5 0/0, il restait en circulation, au 31 décembre de cette même année, pour 632 millions d'obligations, et pour 6.963 millions de francs de Bons de la Défense nationale.

Après deux années de guerre, notre dette, sous toutes ses formes, avait augmenté de 38 milliards de francs, dont 12.200 millions pour la dette consolidée, 3 milliards environ en capital nominal de 3 0/0 perpétuel ayant été éteints par suite de leur conversion en 5 0/0 nouveau, sur les 15 milliards de ce dernier emprunt souscrits en 1915. La dette flottante, qui atteignait environ 13 milliards au 31 juillet 1916, était représentée par des Bons de la Défense nationale, un reliquat de Bons ordinaires et 300 millions de Bons émis en Angleterre. Enfin, la dette à terme,

remboursable au cours des deux, trois ou quatre années postérieures à la fin des hostilités, s'élevait à environ 14 milliards, comprenant, d'une part, les avances de la *Banque de France*, et, de l'autre, la dette contractée à l'étranger.



L'importance de la dette flottante laissait prévoir l'émission prochaine d'un emprunt de consolidation. La souscription en fut ouverte le 5 octobre 1916. Le nouvel emprunt, également du type 5 0/0 perpétuel, inconvertible jusqu'au 1er janvier 1931, fut émis au prix de 87,50 0/0. Les souscriptions purent être libérées soit en numéraire, soit en titres de rente 3 ½ 0/0 amortissable, soit en Bons ou obligations de la Défense nationale ; en outre, un décret en date du 24 septembre 1916 leva pour les Caisses d'épargne l'application de la clause de sauvegarde limitant les remboursements à 50 francs par livret et par quinzaine, de façon à permettre aux déposants d'affecter sans restriction au nouvel emprunt tout ou partie de leur compte d'épargne. La totalité des souscriptions atteignit 11.360 millions de francs, représentant un capital effectif ou réellement versé d'environ 10 milliards, se décomposant ainsi : numéraire, 5.500 millions de francs ; Bons de la Défense nationale, 3.500 millions ; obligations de la Défense nationale, 950 millions, rentes 3 ½ 0/0 amortissa-

bles, 7 millions ; soit un total de 9.957 millions. Le nombre des souscripteurs dépassa 3 millions.

Trois décrets en date, le premier du 9, et les deux autres du 12 février 1917, autorisèrent le ministre des Finances à reprendre, à partir du 16 février suivant, l'émission des obligations de la Défense nationale à échéance de 1925, suspendue momentanément à la veille du deuxième emprunt 5 0/0, et, à partir du 1er mars de la même année, à émettre au pair de nouvelles obligations à échéance de cinq années, productives d'un intérêt de 5 0/0 payable d'avance semestriellement. L'émission des obligations de la Défense nationale, suspendue encore le 1er novembre 1917, au moment de la mise en souscription des rentes 4 0/0, fut reprise à partir du 21 janvier suivant. Elle fut suspendue de nouveau temporairement le 21 septembre 1918, et, en juillet 1919, des modifications furent apportées à ces deux types d'obligations : l'échéance de l'obligation dite décennale, fixée antérieurement au 1er janvier 1925, fut reportée au 16 mai 1929, et l'obligation quinquennale fut remplacée par une obligation sexennale.

A la date du 30 septembre 1917, le montant des Bons de la Défense en circulation dépassait 21 milliards 631 millions, et celui des obligations, 822 millions. On songea à alléger notre dette flottante par un nouvel emprunt de consolidation. Le 26 novembre fut ouverte une sous-

cription publique pour l'émission de rentes 4 0/0 perpétuelles, inconvertibles, pendant vingt-cinq années, au prix de 68 fr. 60 par 4 francs de rente. Comme pour les emprunts précédents, la libération des souscriptions put s'effectuer en numéraire, en Bons ou en obligations de la Défense nationale, ou en titres de rente 3 ½ 0/0 amortissable. Un montant de 10 milliards effectifs était demandé au nouvel emprunt ; celui-ci fournit 10.276 millions et demi, non-compris les souscriptions recueillies à l'étranger, et la proportion du numéraire atteignit environ la moitié du montant souscrit.



En 1918, nos dépenses, tant civiles que militaires, furent particulièrement lourdes, sans compter nos avances aux armées alliées, notre concours financier à certains peuples amis, etc... A la date du 31 août de cette même année, le montant des Bons de la Défense arrivait à 26.453 millions, et celui des obligations à 679 millions.

En vue de faire face aux nécessités de la défense nationale et de consolider une partie de notre dette flottante, un nouvel emprunt de guerre, qualifié « emprunt de la Libération », fut voté par le Parlement, le 19 septembre 1918. Le 20 octobre commença la souscription à une

nouvelle émission de rentes 4 0/0 perpétuelles, inconvertibles jusqu'au 1er janvier 1944, au prix de 70 fr. 80 par 4 francs de rente.

Les souscriptions purent être acquittées en numéraire, en mandats de virement ou chèques, en coupons de rentes françaises, en Bons et en obligations de la Défense nationale, en Bons du Trésor, en titres de rente 3 ½ 0/0 amortissable, enfin, jusqu'à concurrence de la moitié au maximum du montant de chaque souscription, en coupons d'emprunts émis ou garantis par l'Etat russe. Le capital nominal des souscriptions s'éleva à 30.690 millions, correspondant à un capital effectif de 21.743 millions.

En même temps que s'accroissait notre dette intérieure, nous contractions à l'étranger, et notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, des engagements importants. A la date du 31 août 1918, cette dette extérieure, en tenant compte du change, arrivait à 25.678 millions de francs, se répartissant ainsi : Angleterre, 12.553 millions ; Etats-Unis, 11.887 millions ; République Argentine, 471 millions ; Espagne, 326 millions ; Japon, 197 millions ; Suisse, 97 millions ; autres pays, 147 millions. Au 31 décembre 1918, notre dette extérieure, calculée dans les mêmes conditions, s'inscrivait à 27.328 millions de francs, dont 13.612 millions pour la dette à terme et 13.716 millions pour la dette flottante.

D'autre part, notre dette intérieure consoli-

dée s'élevait, à la même date, à 61.532 millions de francs, et notre dette flottante et à terme à 62.262 millions.

Le tableau suivant permet de comparer le montant de la dette publique française au 1er août 1914 et au 31 décembre 1918.

Situation comparative de la dette publique française au 1er Août 1914 et au 31 Décembre 1918

Nature	1914	1918	Différences
	(En millions de francs)		
Dette consolidée	26.096	61.532	+ 35.436
Dette flottante et à terme	1.608	62.262	+ 60.654
Total de la dette intérieure	27 704	123.794	+ 96.090
Dette extérieure à terme	»	13.612	+ 13.612
Dette extérieure flottante	»	13.716	+ 13.716
Total de la dette extérieure (1)	»	27.328	+ 27.328
Dette totale	27.704	151.122	+ 123.418

(1) D'après les évaluations officielles, compte tenu du change.

Ainsi, la dette publique française s'établissait, à la fin de l'année 1918, à 151.122 millions de francs. Si l'on rapproche de ce chiffre le montant de notre dette publique au 1er août 1914, soit 27.704 millions, on voit que pendant la guerre, notre dette s'est accrue de 123.418 millions, total dont il conviendrait de déduire le montant de nos créances à l'étranger, estimé alors à une douzaine de milliards. Quant à la dette viagère, elle est passée, au cours de la même

période, de 340 millions à 537 millions de francs.



C. — Dette postérieure a la guerre. — La situation financière de la France était assez difficile au lendemain de l'armistice, et la tâche de reconstitution de nos régions dévastées venait s'ajouter à celle de la liquidation de nos dépenses de guerre. Les crédits ouverts jusqu'au 31 mars s'élevaient à 181.200 millions, alors que les ressources de toute nature, emprunts, impôts et produits divers, n'arrivaient qu'à 159.450 millions. Réserve faite de ressources éventuelles, comme la liquidation des stocks de guerre, pouvant permettre de combler une partie de la différence, l'importance même du déficit, soit 21.750 millions, était de nature à provoquer de légitimes sentiments d'inquiétude, qui se manifestèrent à la Chambre des députés au cours d'un grand débat financier.

Cependant, le Parlement votait, en avril 1919, la loi sur la réparation des dommages causés par les faits de guerre. Dans le but de faciliter l'application de cette loi et de soulager notre Trésorerie, un nouvel organisme, le *Crédit National*, fut créé, dont les statuts furent approuvés par un arrêté du ministre des Finances en date du 20 novembre 1919. La nouvelle institution était chargée de payer aux sinistrés les in-

demnités qui leur étaient dues, grâce à l'émission successive de plusieurs tranches d'obligations, celles-ci étant gagées par une annuité inscrite régulièrement au budget de l'Etat ; elle devait, en outre, apporter une aide financière à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, en vue de hâter l'œuvre de rénovation dans ces divers domaines. Le montant des paiements effectués par le *Crédit National* pour l'Etat, tant sur titres définitifs de dommages que pour avances sur indemnités et pour remboursement de délégations, s'est élevé, pendant l'année 1920, à plus de 2.658 millions, tandis que les prêts au commerce et à l'industrie dépassaient 31 millions. Depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1921, le *Crédit National* a effectué, pour le compte de l'Etat, 2.689.379 paiements pour dommages de guerre, représentant une somme de près de 9.805 millions de francs, et consenti au commerce et à l'industrie des prêts dépassant 272 millions de francs.

Pour faire face aux besoins urgents du Trésor, et pour améliorer la situation financière, il fallut de nouveau recourir à l'emprunt, en même temps qu'un vigoureux effort fiscal était demandé au pays par le budget de 1920. Une loi, en date du 30 décembre 1919, autorisa le ministre des Finances à émettre des rentes amortissables 5 0/0. La souscription fut ouverte le 19 février suivant et close le 20 mars. Le prix

d'émission fut fixé au pair, soit 100 francs par 5 francs de rente. Les souscripteurs purent s'acquitter en numéraire, en mandats de virement ou chèques à l'ordre des comptables du Trésor, en coupons des emprunts de guerre 4 0/0 et 5 0/0 échus ou à échoir du 1er janvier 1920 au 31 mars 1921, en Bons de la Défense nationale et en Bons du Trésor émis avant le 19 février 1920, en obligations de la Défense nationale émises avant la même date, en titres de rente 3 ½ 0/0 amortissable sous certaines conditions. Le montant des rentes souscrites dépassa 797 millions, pour un capital nominal et effectif de 15.941 millions, se décomposant ainsi : numéraire, 7.035 millions et demi ; Bons du Trésor, environ 500.000 francs ; Bons de la Défense nationale, 8.226 millions ; obligations de la Défense nationale, 612 millions et demi ; rentes 3 ½ 0/0 amortissables, 4 millions et demi ; coupons de rentes 5 0/0 et 4 0/0, 62 millions. En dehors des souscriptions à la Caisse Centrale et à la *Banque de France*, il avait été souscrit un capital de 3.522 millions dans les départements, de 526 millions dans l'Algérie et les colonies, et de 89 millions à l'étranger, dont 7 millions en Angleterre.

Sans compter les ressources provenant de cet emprunt, le Trésor put disposer en 1920 de 18.945 millions d'impôts et produits divers, de 13.986 millions de Bons de la Défense nationale,

de 49 millions de Bons ordinaires, de 492 millions d'obligations de la Défense nationale, et de 4.646 millions d'obligations du *Crédit National*. Mais si l'on était parvenu, au moyen d'un accroissement considérable de la taxation, à équilibrer le budget ordinaire, on se rendit compte, au cours de l'exercice, qu'un nouvel appel au crédit serait nécessaire pour couvrir les dépenses exceptionnelles résultant de la guerre.

Une loi, en date du 2 août 1920, autorisa l'émission de rentes 6 0/0 perpétuelles. La souscription fut ouverte le 20 octobre et close le 30 novembre suivant. L'émission eut lieu au pair, c'est-à-dire à raison de 100 francs par 6 francs de rente. La faculté fut laissée aux souscripteurs de se libérer en numéraire, mandats de virement ou chèques, en Bons et obligations de la Défense nationale et en Bons du Trésor, en titres de rente 3 ½ 0/0 amortissable, et, jusqu'à concurrence de la moitié au maximum du montant total de chaque souscription, en titres de rentes 5 0/0 1915 et 1916, 4 0/0 1917 et 1918, et 5 0/0 amortissable 1920. Le total des souscriptions dépassa 27 milliards, dont 13.500 millions provenant de l'échange des rentes anciennes ; les souscriptions nouvelles fournirent 9.100 millions de numéraire, le surplus étant constitué par des Bons ou obligations de la Défense nationale. Il est intéressant de noter, ainsi que l'a

signalé le ministre des Finances en faisant connaître ces résultats au Parlement, que cet emprunt 6 0 0 fut surtout souscrit par les campagnes, alors que les précédents l'avaient été principalement par le commerce et l'industrie.

Ces divers emprunts, ainsi que les appels au crédit sous ses différentes formes (Bons et obligations de la Défense nationale, Bons du Trésor, etc.), les avances de la *Banque de France*, etc., eurent pour effet de porter à 242.987 millions de francs le montant de notre dette intérieure au 31 décembre 1921, d'après les chiffres communiqués par M. Henry Béranger, dans le très intéressant rapport qu'il a présenté au Sénat sur le budget des dépenses recouvrables de l'exercice 1922.

D'autre part, notre dette extérieure comprenait, à la même date, un capital de 18.805 millions de *francs or* d'engagements à terme envers les Etats-Unis et (jusqu'à concurrence de 600 millions) au Japon, et un montant de 16.760 millions de *francs or* de dette flottante, auquel il convenait d'ajouter 3.085 millions de *francs or* d'intérêts arriérés. Notre dette flottante était contractée surtout envers l'Angleterre (dans la proportion des trois quarts).

***

Voici comment s'établissait la dette publique

française au 31 décembre 1921, comparativement aux chiffres de 1914 et de 1918 :

Situation comparative de la dette publique française au 1er août 1914, au 31 décembre 1918 et au 31 décembre 1921

(En millions de francs)

				Différences entre	
Nature	1914	1918	1921	1918 et 1921	1914 et 1921
—	—	—	—	—	—
Dette consolidée	26.096	61.532	140.873	+ 79.341	+114.777
Dette flottante et à terme......	1.608	62.262	102.114	+ 39.852	+100.506
Total de la dette intérieure....	27.704	123.794	242.987	+119.193	+215.283
Dette extérieure à terme......	»	13.612	42.132	+ 28.520	+ 42.132
Dette extérieure flottante.. (1).	»	13.716	47.678	+ 33.962	+ 47.678
Total de la dette extérieure (2).		27.328	89.810	+ 62.482	+ 89.810
Dette totale....	27.704	151.122	332.797	+181.675	+305.093

(1) Y compris les intérêts arriérés de toute la dette extérieure.
(2) Compte tenu du change.

La différence existant entre le total de la dette extérieure noté ci-dessus et le montant de 38.650 millions de *francs-or* (en tenant compte des intérêts arriérés de 3.085 millions de *francs-or*) représente la charge supplémentaire qui pèserait sur nous si nous étions obligés de rembourser aux cours actuels de la livre, du dollar, du yen, toutes les avances qui nous furent con-

senties à une époque où notre unité monétaire était encore à peine dépréciée.

Rappelons qu'au 1er août 1914, notre dette, uniquement intérieure, s'inscrivait à 27.704 millions, dont 21.922 millions de rentes perpétuelles, 4.174 millions de rentes amortissables, et 1.608 millions de dette flottante et à terme, et qu'elle comprenait en outre 340 millions d'arrérages annuels pour la dette viagère.

Or, nous avons vu que notre dette publique s'élevait à la fin de décembre 1921, à 332.797 millions de francs ; il conviendrait d'y ajouter notre dette viagère, qui représente un montant d'arrérages annuels d'environ 850 millions de francs.

Ainsi, du 1er août 1914 au 31 décembre 1921, notre dette intérieure s'est accrue de 215.283 millions de francs, et nous avons contracté à l'étranger une dette qui, au pair du franc et des monnaies étrangères, s'élève à 38.650 millions (dont moins de 7 millions correspondant à des dettes commerciales), mais qui, aux cours du change de la fin de l'année, monterait à 89.810 millions.

Au total, l'accroissement de notre dette ressort, depuis le début de la guerre, à 253.933 millions, notre dette extérieure étant comptée pour sa valeur au pair.

Aux cours du change au 31 décembre, l'aug-

mentation est de 305.093 millions. En regard de ce passif formidable, notre créance de 14 milliards sur la Russie (5 milliards et demi), la Belgique (3 milliards) et divers Etats de l'Europe centrale apparaît bien insignifiante même en admettant que tous nos débiteurs nous payent intégralement ! Quant à l'accroissement des charges annuelles résultant de la dette publique, il dépasse actuellement 11 milliards de francs !



C'est là un fardeau écrasant pour notre pays. Cependant, si des sommes aussi considérables sont nécessaires pour assurer les besoins du Trésor, de gros capitaux ne sont pas moins indispensables dans toutes les branches de notre activité pour transformer, réadapter, ou même renouveler un outillage fatigué pendant la guerre ou modifié en vue de la défense nationale.

La capacité fiscale d'un pays est fonction de son développement économique. Qu'adviendrait-il pour nos finances si cette transformation industrielle, base de notre relèvement, ne pouvait être assurée, ou ne pouvait l'être qu'incomplètement, et à une échéance plus ou moins lointaine ?

Or, s'il nous est déjà difficile d'accomplir avec toute la célérité qui conviendrait l'œuvre de reconstitution qui s'impose sur notre territoire

non envahi, conçoit-on que nous puissions, par nos propres moyens, songer à relever les ruines de nos régions dévastées ?

On ne saurait trop rappeler que nos dix départements envahis constituaient l'une des meilleures régions de la France, au point de vue de la production agricole et industrielle. Or, les dévastations y représentent un coefficient de destruction qui a atteint jusqu'à 90 0/0 pour certaines industries, dont quelques-unes, comme celle des textiles, assuraient la majeure partie de la production française. Le montant des dommages a été évalué à 73 milliards pour la propriété bâtie, 22 milliards pour la propriété non bâtie, 10 milliards pour les industries métallurgiques, mécaniques, etc., 10 milliards également pour les industries textiles, 5 milliards et demi pour les mines et carrières, un même montant pour les industries diverses, 5 milliards pour les industries agricoles.

Est-ce à dire qu'il soit permis de se laisser gagner par le découragement, en contemplant l'énormité de la tâche qu'il nous reste à accomplir ? Au contraire les progrès réalisés depuis la fin des hostilités, malgré la faiblesse relative, ou tout au moins l'insuffisance des moyens dont nous pouvions disposer, doivent être pour nous un réconfort, et en même temps un encouragement à persévérer dans ce travail de relèvement.

Mais il faut que nous soyons assurés que ces dépenses de reconstitution, dont nous faisons les avances au prix des plus grandes privations, nous seront remboursées en temps opportun. Nous demandons à nos amis et alliés, qui de longs mois durant, dans la poursuite du but commun, ont partagé fraternellement à nos côtés la bonne et la mauvaise fortune, de ne pas aublier trop vite la triste vision de nos contrées ravagées. Ce n'est pas sans émotion que nous nous rappelons avec quelle éloquence, au lendemain de l'armistice, ils ont célébré le martyre de notre malheureux pays, et proclamé ses droits à une réparation équitable. Ce sont ces encourageantes promesses que nous serions heureux de voir enfin suivies d'effet, quand nous demandons, au nom de la justice, la stricte application des droits qui nous ont été formellement reconnus.

CHAPITRE XI

La Fortune publique de la France, avant et après la guerre

A. *Comment le problème se posait avant la guerre.* — B. *Impossibilité de procéder maintenant à une évaluation sérieuse.* — C. *Influence en la matière du facteur monétaire.* — D. *Conclusion.*

A. — Comment le problème se posait avant la guerre. — Quelle a été la répercussion, sur la fortune publique française, des pertes de toute nature que la guerre nous a fait subir ? C'est la question à laquelle il faut maintenant répondre : mais nous devons immédiatement reconnaître qu'on ne peut le faire que d'une manière très approximative, car les éléments d'une évaluation tant soit peu précise manquent absolument aujourd'hui.

En 1912, nous appuyant sur les enquêtes officielles et sur toutes les statistiques contrôlées que nous avions pu recueillir auprès de nos principales administrations (Finances, Commerce, Industrie, Agriculture, Travaux publics, etc.), nous avions calculé que la fortune publique française, égale à la somme des fortunes privées

appartenant aux habitants de la France métropolitaine, pouvait s'exprimer de la manière suivante en 1908 :

Fortune publique de la France en 1908

Désignation	Valeur en millions fr.
—	—
Propriété non bâtie	75.500
Animaux de ferme, matériel agricole	8.930
Propriété bâtie	57.934
Fonds industriels et commerciaux	9.520
Valeurs mobilières françaises	66.446
Valeurs mobilières étrangères	38.000
Numéraire d'or (valeur nominale)	6.600
Numéraire d'argent (valeur nominale)	2.065
Mobiliers, objets d'art, bijoux et divers	20.270
Automobiles, chevaux, voitures	2.017
Total	287.282

D'après les évaluations les plus sévères, exposées en détail dans notre livre *La Fortune publique de la France* (1), cette fortune était passée de 243 milliards de francs en 1892 à 287 milliards en 1908, soit une augmentation totale de 44 milliards, ayant surtout porté sur les valeurs mobilières étrangères (+ 17 milliards), les valeurs mobilières françaises (+ 10 milliards) et la propriété bâtie (+9 milliards). Toutes les catégories étaient d'ailleurs en progression, sauf la propriété non bâtie ou agricole, qui avait reculé de 2.347 millions, et le numéraire d'argent dont la

(1) Un vol. édité chez Delagrave.

valeur nominale était tombée à 2.065 millions de francs, contre 2.442 millions en 1892.

L'accroissement moyen annuel de notre fortune publique pendant cette période fut de 2.770 millions de francs. Si la guerre n'avait pas eu lieu, et si les conditions économiques de notre pays étaient restées semblables à celles de 1892 à 1908, la fortune publique de la France, représentant environ 304 milliards en 1914, se serait élevée, à la fin de 1920, à plus de 320 milliards de francs. Mais la guerre de destruction provoquée par l'Allemagne en 1914 a brusquement interrompu cette période de prospérité, et ses effets n'ont pas cessé avec la signature de l'armistice du 11 novembre 1918 : ils se sont poursuivis sur le terrain économique et financier, et nous pouvons même affirmer que notre pays en souffre encore beaucoup.



B. — Impossibilité de procéder maintenant a une évaluation sérieuse. — Nous venons de voir que le montant de la fortune publique française devait atteindre environ 304 milliards en 1914. Que reste-t-il de cette somme à l'heure actuelle ? Il est réellement impossible de répondre à cette question d'une manière tant soit peu précise.

Nous avons bien, au passif, quelques éléments connus, tels que : l'accroissement de notre dette

publique, qui est passée de 27.704 millions de francs au 1er août 1914 à 332.797 millions au 31 décembre 1921 ; la réduction de notre production agricole et manufacturière, estimée, pour la période 1914-1920, inférieure de 30 0/0 à celle de la période septennale précédente ; l'augmentation du déficit de notre balance commerciale : 109.112 millions de francs pour la période 1914-1920, contre 7.730 millions de 1907 à 1913 inclus ; les dommages de guerre que l'Allemagne doit payer, dont le montant est estimé à 36 milliards de francs si on le calcule d'après les prix de 1914, ou à 75 ou 80 milliards si on admet le coefficient actuel de reconstruction.

Mais même pour ces éléments, en apparence rigoureux, l'évaluation varie considérablement si l'on tient compte de la dépréciation que notre étalon monétaire a subie par rapport à l'or depuis 1914. Ainsi, les 35 milliards de dettes extérieures figurant à notre passif, et énumérées dans notre chapitre « Dette publique », ne représentaient que 37 milliards de francs environ au moment ou la France les a empruntés... alors que, aux cours actuels du dollar et de la livre sterling, il nous faudrait payer près de 90 milliards pour les rembourser.

Inversement, nous savons qu'à l'actif la propriété bâtie et non bâtie a plus que doublé de valeur depuis fin juillet 1914 — ce qui représente 150 milliards d'augmentation — et que le

portefeuille *Valeurs mobilières françaises* est passé de 66 milliards en 1908, à au moins 250 milliards à la fin de 1920.

Ces deux augmentations (+ 334 milliards) atténueraient considérablement les pertes signalées d'autre part, si les dettes contractées par l'Etat, entre 1914 et la fin de 1920, avaient eu pour conséquence la création de nouvelles richesses, comme ce fut généralement le cas pour notre dette publique d'avant-guerre.

Dans notre étude de 1912, après avoir évalué à 36 milliards de francs environ l'ensemble des dettes de l'Etat, des colonies, des départements et des communes de la France, nous écrivions :

« Ce capital, qui représente incontestablement un *actif* en faveur des porteurs qui le détiennent sous forme de titres, figure cependant au *passif* de l'Etat, des colonies, des départements et des communes, c'est-à-dire au *passif* à la charge des contribuables français qui doivent, chaque année, en payer l'intérêt et l'amortissement par des impôts. Dès lors, pouvons-nous introduire dans l'*actif* de la fortune publique de la France cette somme énorme s'élevant, à elle seule, aux deux cinquièmes du capital effectif des valeurs mobilières françaises ? »

Nous crûmes qu'on pouvait le faire, parce que ces dettes avaient pour contre-partie un avoir considérable constitué par les services publics

que l'Etat, les départements et les communes exploitent au profit de la collectivité.

« L'outillage, disions-nous, que ces services mettent en œuvre — qu'il s'agisse de routes, de canaux, de chemins de fer, de ports, d'édifices spéciaux, de travaux de voierie, d'écoles, de musées, de tribunaux, d'hospices, de casernes, de fortifications, de matériel et de munitions de guerre, de marine militaire, d'arsenaux, de télégraphes, de téléphones, de manufactures de l'Etat, etc. — est le complément nécessaire de l'outillage agricole, industriel et commercial du pays. »

C'est, en effet, cet outillage collectif qui a progressivement mis en valeur jusqu'aux parties les plus inaccessibles de notre territoire et provoqué, partout, le développement de notre production économique... Comment, dès lors, prétendre, comme le soutiennent quelques économistes — sous prétexte qu'il ne rapporte pas 3 ou 4 0/0 de revenus directs au Trésor, ou qu'il ne pourrait être revendu à son prix de revient — que cet outillage ne représente pas pour la France un *actif* au moins aussi important que la dette ayant servi, depuis trois quarts de siècle, à le constituer, l'agrandir et le perfectionner ?

« Cette thèse, ajoutions-nous, est inadmissible, car si cet outillage national n'existait pas, il fau-

drait nécessairement le créer — comme le font les pays neufs — et il est absolument certain que cette création coûterait beaucoup plus aujourd'hui qu'elle n'a coûté dans le passé. »

Ces observations étaient rationnelles en 1912, alors que la dette totale de la France (Etat, colonies, départements et communes) ne dépassait pas 36 milliards, mais elles ne le sont malheureusement plus avec la dette de guerre, dette dont le montant réel est d'ailleurs encore impossible à évaluer exactement.

***

C. — INFLUENCE, EN LA MATIÈRE, DU FACTEUR MONÉTAIRE. — Dans le calcul des pertes que la France a subies du chef de la grande guerre, nous avons omis la valeur du capital humain que cette affreuse calamité nous a coûté, parce que cette valeur ne saurait positivement pas être déterminée.

M. Gaston Japy, sénateur du Doubs, a réussi à établir, d'une manière judicieuse, que l'application de la loi de 8 heures entraînait, pour la France, un déficit annuel de 16.447 millions de francs (*Echo de Paris* du 15 février 1922) ; Mais les mêmes éléments de calcul ne pourraient être utilisés pour chiffrer, en milliards de francs, ce que représente la disparition des 1.500.000 citoyens que la guerre nous a enlevés à la fleur

de l'âge, et des 350.000 grands mutilés dont nous devons assurer l'existence.

Le *passif* que la guerre nous a légué est donc infiniment supérieur à celui que les statistiques officielles peuvent nous indiquer. Il devrait être atténué par le règlement de l'indemnité allemande, mais, ici encore, se pose un formidable point d'interrogation.

Que vaut notre créance sur le Reich ? En février 1921, elle était évaluée à 218 milliards de francs français, mais à la suite de la Conférence de Londres, tenue dans le courant d'avril suivant, la Commission des réparations ramena au chiffre de 180 milliards le total des sommes que la France devait recevoir de l'Allemagne. A cette époque, 100 marks-papier allemands ne valaient déjà plus que 19 fr. 75 et 100 dollars des Etats-Unis étaient cotés 1.290 francs. Il s'ensuivait que le mark-or équivalait à 3 fr. 125 en francs-papier.

Le taux respectif du franc français et du mark-papier, par rapport au dollar d'or américain, restant, jusqu'au complet remboursement de la créance sur l'Allemagne, au niveau du mois de mai 1921, la France recevrait ou 57.500 millions de marks-or, ou 911.400 millions de marks-papier valant chacun 0 fr. 1975, soit 13.950 millions de dollars, ou 180 milliards de francs français : ce qui diminuerait notre *passif* de guerre d'une somme équivalente.

Mais la valeur du mark-papier est tombée à Paris au-dessous de 0 fr. 04. Cela revient à dire qu'à ce taux ce n'est plus 911.400 millions qu'il faudrait que l'Allemagne nous versât pour liquider sa dette envers nous, mais environ 4.500 milliards de marks, et ce chiffre fantastique justifie les craintes de ses créanciers, car c'est incontestablement la faillite du Reich qu'il annonce.

Cette faillite pourra-t-elle nous atteindre ? Les économistes allemands qui, depuis la signature du traité de Versailles, poussent à l'inflation fiduciaire à outrance espèrent évidemment que la ruine du mark amènera la revision des obligations financières imposées à l'Allemagne et la fera bénéficier, sous une forme quelconque, d'un concordat libérateur.

Le facteur monétaire exercera d'ailleurs un rôle important dans la liquidation de notre créance sur l'Allemagne pour un autre motif encore, car en supposant que nous soyons payés en marks-or, comme cela a eu lieu jusqu'ici, la conversion de ces marks-or en francs nous donnera un nombre d'unités monétaires françaises qui dépendra lui-même de la valeur du franc par rapport à sa parité de l'or.

100 marks-or valent 123 fr. 46 au pair de l'or, et si notre unité regagnait brusquement et conservait cette parité jusqu'à la fin du règlement allemand, les 57.500 marks-or deviendraient non

plus : 57.500 × 3 fr. 125 = 179.687 millions de francs, comme avec le taux de conversion de mai 1921, mais simplement : 57.500 × 1 fr. 2346 = 70.989 millions de francs, redevenus des francs-or.



Ce que nous venons de constater pour la liquidation de l'indemnité allemande s'applique, avec de nombreuses variantes, à l'évaluation des principaux éléments de notre fortune publique, qu'il s'agisse de richesses mobilières, de propriétés bâties ou non bâties, ou d'exploitations industrielles et commerciales.

Avant la guerre, la valeur intrinsèque de ces éléments était généralement déterminée par leur revenu net annuel, déduction faite des impôts et des frais d'exploitation ; on avait, ainsi, des bases d'appréciation relativement stables sur lesquelles les fluctuations, insignifiantes, de nos changes étrangers, restaient sans action.

Il n'en est malheureusement plus de même aujourd'hui, et dans l'évaluation du rendement d'une usine, d'une maison ou d'une ferme, on est forcément obligé de tenir compte de l'influence que la dépréciation de notre étalon monétaire, par rapport à l'or, a déjà exercée sur le prix de ces choses, et de la répercussion que les nouveaux impôts qu'il faudra créer, si l'Allema-

gne ne tient pas ses engagements, auront sur ce même prix.

De ce qui précède, il ressort que tout calcul d'ensemble ayant pour objet de déterminer le montant actuel de la fortune publique française ne saurait donner que des résultats très incertains dominés par l'influence monétaire et que les variations de nos changes sur l'étranger peuvent brusquement modifier du simple au double.

En effet, que l'on prenne pour base du calcul la valeur du franc d'avant guerre — c'est-à-dire le franc-or — ou la valeur actuelle de notre franc-papier, il suffira d'une simple variation de rapport entre les deux genres de monnaies pour trouver une différence plus ou moins considérable du prix de la chose évaluée.

Prenons un exemple très simple : le dollar américain, au pair de l'or, vaut 5 fr. 18 d'or ; c'est, à peu près, ce qu'il cotait à Paris avant la guerre, parce que notre franc valait également sa parité d'or.

A cette époque, un immeuble qui se serait vendu 1 million de francs à Paris aurait donc coûté 193.000 dollars à un capitaliste américain.

Aujourd'hui, le dollar américain, qui a conservé sa parité d'or, cote à Paris 10 fr. 36 environ. Cela signifie qu'il faut donner deux fois plus de francs qu'avant la guerre pour y obtenir

un dollar, et, par voie de conséquence, que le franc actuel a perdu la moitié de sa valeur d'avant guerre.

Donc, l'immeuble qui se vendrait actuellement, à Paris, 1 million de francs, ne vaudrait plus que 96.500 dollars, et cette valeur descendrait même à 57.100 dollars — représentant 295.780 francs d'avant guerre — si, d'ici à quelques mois, le change américain remontait à 17 fr. 60 pour un dollar, comme cela s'est produit en décembre 1920.

Ce seul exemple montre qu'avant de procéder, avec quelque chance d'exactitude, à l'évaluation de la fortune française d'après guerre, il faut attendre : 1° que notre étalon monétaire soit stabilisé ; 2° que nos créanciers étrangers nous aient fait connaître les conditions définitives du remboursement de leur créance ; 3° que nous sachions à quoi nous en tenir sur le paiement de l'indemnité allemande.



D. — Conclusion. — La conclusion qui se dégage des faits précédents — que nous nous sommes efforcé d'analyser en écartant systématiquement tout ce qui pouvait ressembler à une doctrine d'école —, c'est que la guerre de 1914 et ses ravages ont très fortement écorné la fortune publique de la France et amoindri ses moyens de

production, parce que ces ravages se sont exercés chez nous avec beaucoup plus de rigueur que partout ailleurs et que l'indifférence de nos alliés retardera le rétablissement de notre équilibre économique et financier.

Mais faut-il désespérer de l'avenir ? Non, mille fois non ! Dans une conférence faite en décembre 1917 aux officiers de l'Inspection générale des effectifs, nous disions :

« Il ne faut pas oublier que, depuis une trentaine d'années, la fortune publique s'est considérablement développée sur tous les points de l'univers et que ce développement a augmenté, dans des proportions énormes, les relations économiques et financières entre l'Europe et les pays nouvellement mis en valeur.

« La France a été la première à bénéficier de ce phénomène parce que, indépendamment de ses souvenirs historiques, de ses beautés artistiques et des agréments variés que ses visiteurs savent trouver chez elle, sa position géographique au seuil de l'Europe, et son climat tempéré, donnent tout naturellement le prétexte aux voyageurs étrangers de la traverser en toutes saisons, de s'y arrêter et d'y faire de nombreux achats.

« C'est cette riche clientèle, de plus en plus nombreuse, qui consomme nos articles de luxe et les produits de nos industries artistiques, et

c'est par centaines et centaines de millions que ces produits quittent chaque année notre territoire, sans que la statistique de notre commerce extérieur en porte la trace.

« Le sol français que la nature a particulièrement favorisé, puisqu'il peut produire à la fois les récoltes des pays du Nord et celles des pays tropicaux, est une mine précieuse que nous devons exploiter intensivement, car ce sol nourrit les riches visiteurs étrangers, qui viennent si régulièrement nous apporter une large partie des capitaux qu'ils gagnent dans leur pays d'origine.

« C'est cet ensemble de choses uniques au monde que les Allemands n'emporteront pas dans leur prochaine retraite, qui est le principal élément de notre puissance financière » (1).

Ajoutons, pour terminer, que nous devons être les principaux artisans de notre restauration économique et que, pour atteindre ce résultat, c'est surtout sur nous-mêmes qu'il nous faut compter.

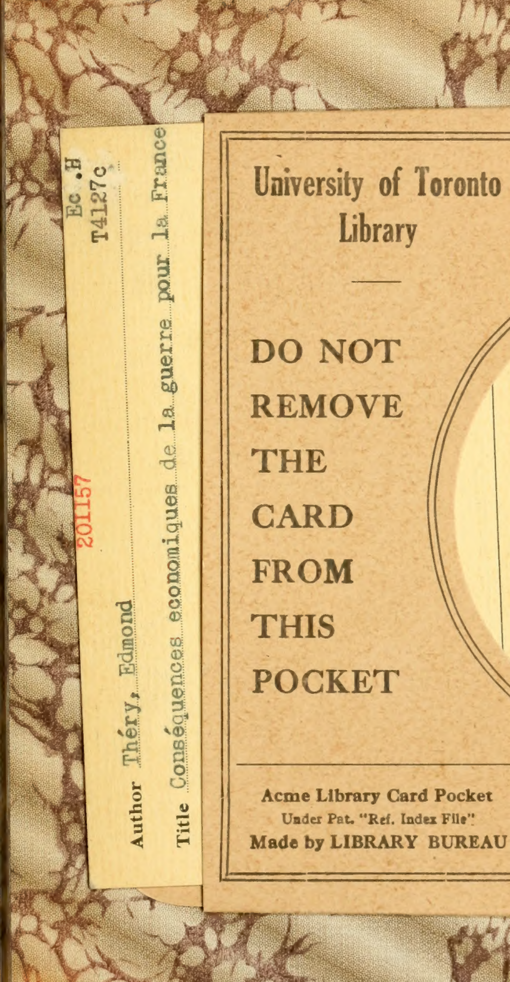
FIN

(1) Conférence sur les *Conditions économiques de la Guerre*, faite par le Colonel d'Etat-Major d'Artillerie Edmond Théry chef du Service Economique au Ministère de la Guerre, aux Officiers de l'Inspection générale des Effectifs, le 22 décembre 1917.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imp. de la Presse, 16, r. du Croissant, SIMART, Imp.




Ec .H
T4127c
201157
Author Théry, Edmond
Title Conséquences economiques de la guerre pour la France
University of Toronto
Library
DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

